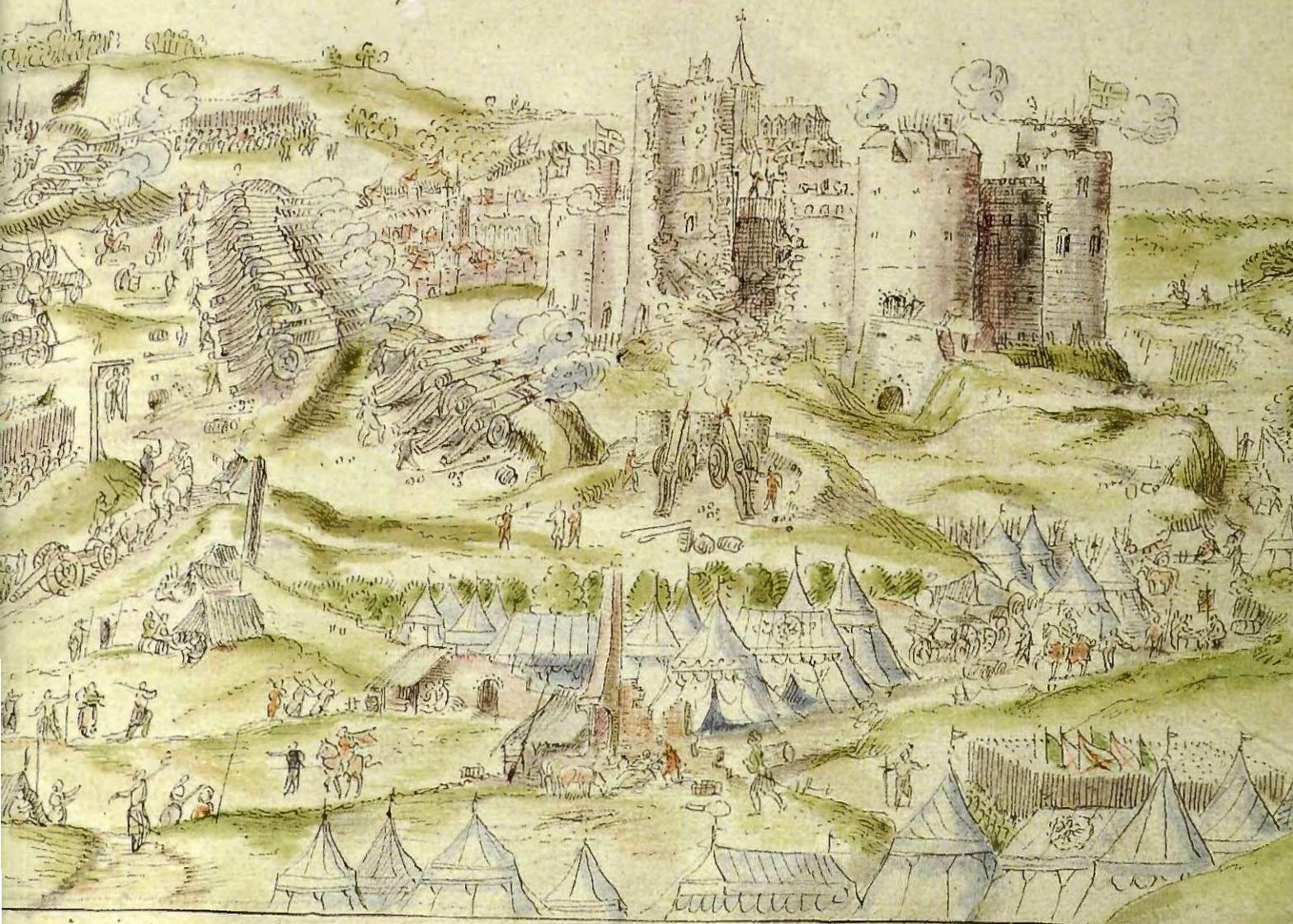


# La destruction de Therouanne et d Hesdin par Charles Quint en 1553



in iulij neghentien / wan 's keijser volck besdien  
en hebben gantsch verwoest / De Leij creet / van pijn

## LA FORTERESSE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

sous la direction de Gilles Blicq, Philippe Contamine, Christian Corvisier,  
Nicolas Faucherre, Jean Mesqui

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

## La destruction de Thérouanne et d'Hesdin par Charles Quint en 1553

« Paris, dicte a Dieu Théroene,  
Car tel douleur au cœur je sens,  
Qu'il me convient respirer l'ame,  
Tours, donjons, portes, barbicanes,  
Remparts dont je suis renforchié,  
Seront comme une terre vane,  
Par Flamencqs bientost demolys<sup>1</sup>».

Le 20 juin 1553, l'armée impériale de Charles Quint prit d'assaut la place forte française de Thérouanne, au terme d'un siège de sept semaines. L'empereur ordonna aussitôt sa destruction complète. Un mois plus tard, le 18 juillet, il réitéra cet ordre dans de semblables circonstances, lors de la prise de la place voisine d'Hesdin. En conséquence, ces deux localités furent définitivement rayées de la carte.

Cet épisode illustre l'âpreté de la guerre qui mettait alors aux prises les anciens Pays-Bas et le royaume de France dans cette zone frontalière. Il contribua à forger, chez les détracteurs de Charles Quint, l'image d'un souverain belliqueux et obstiné. Mais il constitua surtout un événement d'une portée considérable au XVI<sup>e</sup> siècle, marquant aussi bien un tournant dans la carrière de l'empereur, qui abdiquera deux ans plus tard, que dans le long conflit politique et militaire qui opposa les Habsbourg aux Valois, conflit qui sera réglé, six ans plus tard, par le traité du Cateau-Cambrésis.

L'anéantissement total des deux places, et en particulier de celle de Thérouanne, eut, en effet, un retentissement énorme à l'époque ; aussi leur disparition occupa-t-elle rapidement une place particulière dans la mémoire collective. Bon nombre de complaintes et d'élégies furent ainsi composées pour perpétuer le souvenir de cet événement, et cela aussi bien en flamand et en français qu'en latin. Ces œuvres faisaient volontiers référence aux chutes de Troie et Carthage, cités elles aussi détruites à jamais par la volonté du vainqueur<sup>2</sup>. Beaucoup plus tard, en 1855, Alexandre Dumas lui-même fit débiter son roman intitulé *Le page du duc de Savoie*, par l'évocation des ruines de « Thérouanne rasée » et d'« Hesdin-le-Vieux brûlé ».

1 Jehan Despons, *Le In Manus de Théroene fait en l'an 1553*, complainte vraisemblablement restée inédite à l'époque, publiée en partie par A. Legrand, Notice explicative du plan d'un siège de Thérouanne... p. 23, puis en entier par Quenson, *Thérouanne détruite*, p. 101-105. Une version flamande de cette même complainte fut imprimée à Anvers par Jan van Ghelen, s.d. [1553] ; voici son interprétation des vers cités : « Niet meer en mach ic nu comen seer crachtich [...] / Want u ondersaten die hebben voordachtich / Mijn cracht mijn macht al ter aerde ghesmeten [...] / O Parijs segt nu adieu Terwane [...] / Och waer is mijn sterckte [...] / Als Blockhuysen, Bolwercken sonder vermeren / Toiren, hoeuers en mueren, die plochten te staene / Die sietmen nu vande vlaminghen raseren. / Want mijn cracht nu gheheel versmelt [...] / Nu werdick gheraseert als een plat velt / Ja mijn name Terwane, wert nu uit ghedaen », Bibliothèque royale, Bruxelles, VB 10.204 II A1.

2 Le poème de Sylvius Flandrus, *Excidium Morini oppidi*, sur la destruction de Thérouanne (Ypres, 1553) est par exemple inspiré de l'Énéide de Virgile ; nombre d'élégies sont encore citées dans : A. Legrand, *op. cit.*, passim ; G. Coolen, *Les remparts de Thérouanne*, p. 564 ; A. Pigault de Beaupré, *Chanson ancienne sur la destruction de la ville Thérouanne en 1553* ; H. de Laplane, *Autre complainte de Thérouanne* ; E. Liot de Nortbécourt, *Lamentation du chateau de Hesdin* ; J.-M. Richard, *Deux plans de Thérouanne*, p. 111 ;

J.M.B.C. Kervyn de Lettenhove, *La Flandre pendant les trois derniers siècles*, Bruges, Beyaert-Defoort, 1875, p. 73.

Il est, dès lors, quelque peu surprenant que les motivations ayant conduit l'empereur à prendre une telle décision, ainsi que la manière dont celle-ci fut ensuite mise à exécution, soient jusqu'à présent demeurées obscures. En effet, si les opérations militaires conduites à l'occasion du siège de chacune des deux villes ont été décrites en détail à diverses reprises<sup>3</sup>, les démolitions qui s'ensuivirent n'ont jamais fait l'objet d'aucune étude approfondie<sup>4</sup>.

Aussi cette contribution vise-t-elle à combler une importante lacune. Elle est fondée en majeure partie sur des sources inédites, dont plusieurs représentations des deux villes demeurées inexploitées jusqu'à présent. Elle s'attachera tout d'abord à déterminer les circonstances précises qui ont abouti à la destruction de Théroouanne et d'Hesdin. Elle tentera ensuite de reconstituer les fortifications des deux places au moment de leur disparition. Elle examinera enfin les modalités d'exécution de leur destruction<sup>5</sup>.

## Théroouanne et Hesdin : deux sorts différents

Bien que les sources disponibles éclairent surtout le cas de Théroouanne, il convient d'évoquer le sort des deux « villes mortes » dans la même étude. Leur proximité géographique, leur statut comparable (il s'agit, dans l'un et l'autre cas, d'une ville fortifiée de l'Artois, proche de la frontière avec la Picardie et occupée par les Français) et, bien entendu, leur destruction quasi simultanée par la même armée, militent, en effet, en faveur du rapprochement, sinon de la confrontation, des deux cas. Soulignons cependant d'emblée qu'il existe entre les deux villes, avant et après 1553, d'importantes différences.

Théroouanne tirait ses titres de gloire d'un long et prestigieux passé. D'abord capitale de la Morinie dans l'Antiquité, puis chef-lieu d'un grand évêché au Moyen Âge, elle était, au xvi<sup>e</sup> siècle, l'une des principales places fortes françaises. Hesdin, pour sa part, devait essentiellement sa renommée à son illustre château, résidence des ducs de Bourgogne à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, dont le parc à gibier, peuplé à l'époque d'automates, est demeuré célèbre<sup>6</sup>. Bien que les deux localités fussent l'une et l'autre aux mains des Fran-

3 Voir la bibliographie ; plusieurs notices sur la prise des deux villes furent déjà imprimées en 1553 à Anvers. De plus, les témoignages de plusieurs participants aux sièges sont publiés : les *Commentaires* de François de Rabutin, qui servit dans l'armée française sous le duc de Nevers ; les *Mémoires* de Fery de Guyon, qui servit dans l'armée impériale sous le seigneur de Bugnicourt ; les *Diari* d'Emmanuel-Philibert de Savoie, qui conduisit le siège d'Hesdin ; le *Voyage de Hedin* du célèbre chirurgien français Ambroise Paré, qui y fut fait prisonnier ; les *Mémoires* de François de Villars du Villars, qui fut le secrétaire du maréchal de Brissac. Brantôme, qui raconte les sièges dans ses *Vies des grands capitaines*, n'a pas assisté ou participé lui-même aux événements qu'il rapporte, contrairement à ses deux frères aînés dont l'un fut fait prisonnier et l'autre mourut à Hesdin). Des mémorialistes de l'époque, on retiendra les récits de Jacques Basilic Marchet, un aventurier grec, de Louis Brésin, un religieux local, et de Jean Thieulaine, un écuyer d'Arras. Aucun de ces chroniqueurs n'a traité des démolitions proprement dites. Les historiens du xix<sup>e</sup> siècle qui ont étudié les deux sièges ont quasi exclusivement travaillé à partir de sources éditées ; seul A. Henne a dépouillé les archives vers 1858-1860. Le réexamen des sièges reste à entreprendre à partir des sources manuscrites évoquées dans cette contribution.

4 L'état de la recherche est donné par la contribution récente de B. Delmaire, *Théroouanne et Hesdin : deux destructions (1553), une reconstruction*, issue d'un colloque consacré à un thème très proche du nôtre. Excellente synthèse, elle ne traite pourtant pas des démolitions proprement dites ; signalons du reste que l'ouvrage de J. Van Buggenhout, *Geschiedenis en vernietiging van de stad en bisdom Terwaan*, Torhout, Flandria Nostra, 1981, est à éviter pour ses innombrables inexactitudes.

5 Je tiens à remercier ici M<sup>me</sup> Idelette de Bures et M<sup>m</sup>. Emmanuel de Crouy-Chanel, Jean-Marie Duvosquel et Nicolas Faucherre qui ont tous contribué à la réalisation de cette étude, ainsi que M. Gilles Blicq qui a revu et mis au point le texte français du présent article. Celui-ci présente les premiers résultats d'une recherche menée dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur l'architecture militaire du xvi<sup>e</sup> siècle dans les anciens Pays-Bas, thèse entrant elle-même dans le cadre d'un programme de recherche financé par le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (FWO), intitulé « *Architecture from the Habsburg-Valois conflict zone. Tradition and innovation in military building practice in the Low Countries and the Rhineland (16th-17th centuries)* ». Cette thèse et ce programme de recherche sont tous deux poursuivis sous la direction du professeur Krista De Jonge à la Katholieke Universiteit Leuven.

6 Voir : A. Van Buren, *Un jardin d'amour de Philippe le Bon au parc de Hesdin. Le rôle de Van Eyck dans une commande ducale*, p. 185-192 ; A.E. Cléty, *Les machines extraordinaires d'Hesdin aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, Dossiers archéologiques historiques et culturels du Nord-Pas-de-Calais*, n° 44, 1997 ; F. Duceppe-Lamarre, *Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches*, *Revue du Nord*, 83, 2001, n° 343, p. 175-184 et *La résidence ducale d'Hesdin et sa place dans l'art curial au temps des princes des fleurs de lys (1384-1419)*, dans *L'art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, catalogue d'exposition, Dijon, Musée des Beaux-Arts, Cleveland, Museum of art, 2004, p. 160-163.

çais à la veille de leur disparition, une différence fondamentale les opposait sur le plan de la suzeraineté. Hesdin, située sur la frontière même, était alors une ville impériale occupée depuis peu par les Français. En revanche, Théroouanne, dont le siège épiscopal relevait du roi de France depuis des temps immémoriaux, était une ville française à part entière, et cela bien qu'elle fût enclavée dans l'Artois, possession impériale (fig. 17).

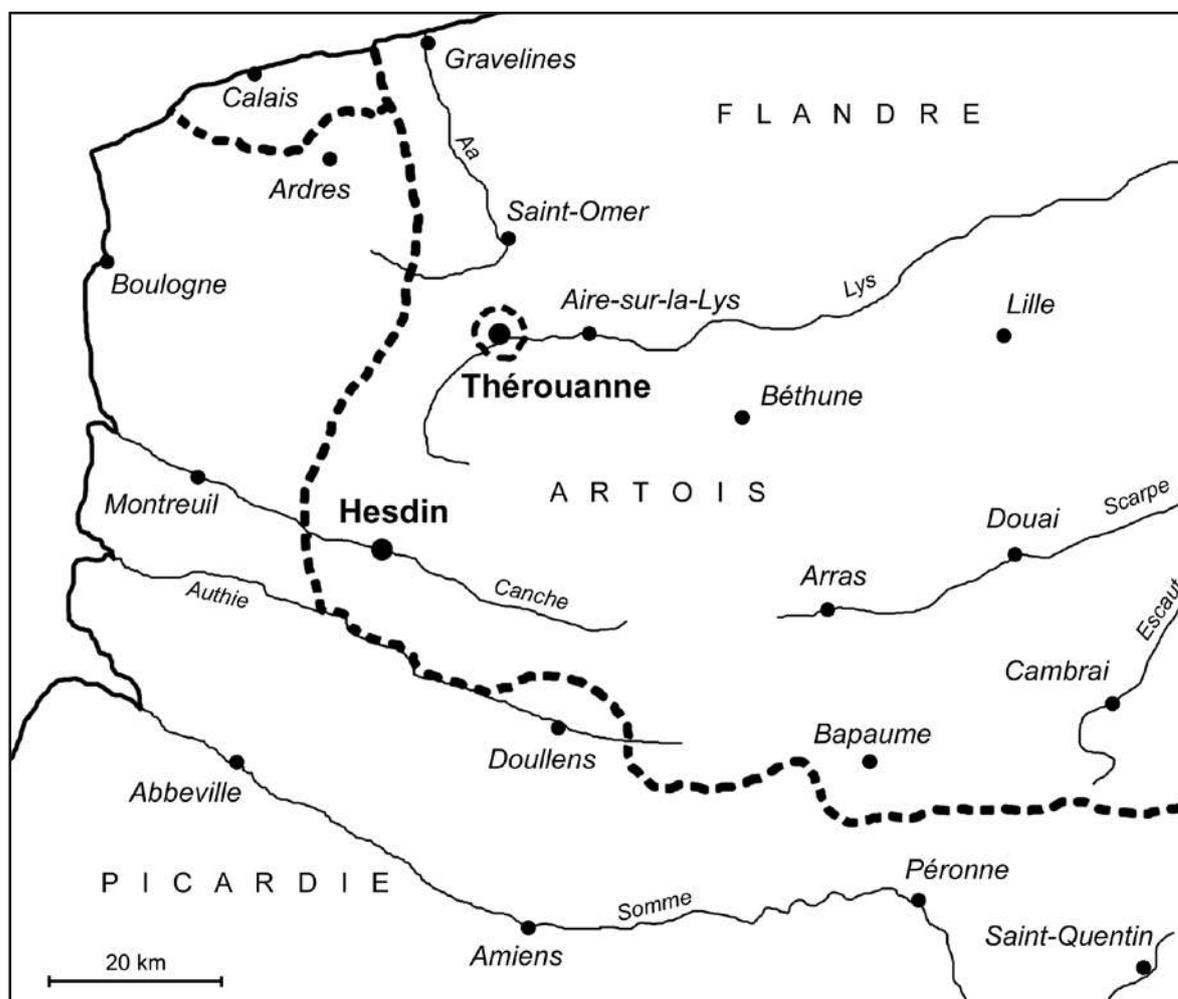


Figure 1 - Carte de la zone frontière entre l'Artois et la Picardie au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle (dessin de l'auteur).

7 La frontière entre l'Artois et la Picardie était enchevêtrée, et sa position exacte n'était pas bien déterminée, voir sa genèse dans D. Potter, *War and government in the French provinces : Picardy 1470-1560*, p. 265-293 ; C. Gailly de Taurines, La frontière nord-est du royaume de France sous Henri II au début de la guerre contre Charles Quint, *Bulletin de géographie historique et descriptive*, t. 44, Paris, 1929, p. 169-173. L'appartenance de Théroouanne à la couronne française ne fut pas contestée ; ainsi, au traité de Madrid en 1526, François I<sup>er</sup> la conserva, alors qu'il céda la plupart des territoires du Nord.

Ces caractères distinctifs expliquent pourquoi les deux villes connurent des sorts différents. Théroouanne, une fois rasée, disparut à jamais. Son siège épiscopal fut supprimé en 1559, et les vestiges de l'ancienne agglomération cédèrent peu à peu la place à des pâturages. Seul le village actuel, implanté au sud de l'ancienne agglomération, en rappelle aujourd'hui le nom. La ville d'Hesdin, pour sa part, fut littéralement déplacée. En effet, avant même l'achèvement de sa démolition, on planifia la construction d'une nouvelle forteresse appelée à la remplacer, et cela sur un site plus favorable, à quelque cinq kilomètres à l'ouest du précédent<sup>8</sup>. La population fut transférée dès l'année suivante de l'ancienne à la nouvelle ville-forteresse. D'abord dénommée Hesdinfert, celle-ci se réappropria par la suite le nom d'Hesdin. Le village occupant en partie de nos jours l'emplacement de l'ancienne ville, adopta, quant à lui, celui de Vieil-Hesdin.

Si chacune des deux villes joua un rôle distinct avant sa disparition, le châtement qui leur fut infligé en 1553 fut identique, et d'une exceptionnelle intensité. Certes, les dévastations de villages, de châteaux ou de villes opérées par la troupe étaient monnaie courante à l'époque. Même en se limitant à la seule guerre qui causa la ruine de Théroouanne et Hesdin, les exemples sont nombreux. Sans les énumérer tous, on peut citer la destruction du château d'Aspremont en Lorraine par l'armée impériale dirigée par le comte de Mansfeld<sup>9</sup> en janvier 1552 ; l'incendie des villes de Rodemacheren et de Virton au Luxembourg par l'armée française en octobre 1552 ; celui de la ville de Noyon et la ruine du château royal de Folembay en Picardie par les troupes impériales dirigées par le comte de Rœulx en octobre 1552 ; le sac, en représailles, des deux palais de Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont par l'armée d'Henri II en juillet 1554 ; enfin, les ravages opérés dans le même temps par ses troupes à Bouvignes et à Dinant<sup>10</sup>. Cependant, l'ampleur et le caractère systématique de la démolition de Théroouanne et, à un moindre degré, de celle d'Hesdin, demeurent, il faut le souligner, sans aucun équivalent. Il ne s'agit pas, en effet, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, d'une ruine ponctuelle provoquée par des troupes de passage mais, au contraire, d'une entreprise visant à leur éradication complète. À la différence d'autres places dévastées au cours de la même période, les deux villes ne s'en relevèrent jamais. Aussi convient-il de revenir en détail sur les événements de l'époque, afin de tenter de comprendre les raisons qui conduisirent à une telle extrémité.

## Les campagnes militaires de 1552

Comme on l'a évoqué, l'arasement de ces deux places-frontières fut la conséquence directe de la guerre entre les anciens Pays-Bas, partie intégrante de l'empire des Habsbourg, et le royaume de France, alors aux mains des Valois. Du fait de ce conflit endémique durant toute la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux villes furent sans cesse l'objet des convoitises des armées en présence, qu'elles soient impériales, françaises, ou anglaises. En conséquence, subissant une suite ininterrompue d'attaques et sièges, elles fu-

8 Sur la planification de la forteresse d'Hesdinfert, voir C. van den Heuvel, « *Papieren Bolwercken* », de *introducție van de Italiaanse stede en vestingbouw in de Nederlanden (1540-1609) en het gebruik van tekeningen*, Alphen aan den Rijn, Canaletto, 1991, p. 94-98.

9 P. Martens, Pierre-Ernest de Mansfeld et les ingénieurs et architectes militaires, p. 475-495, voir fig. 1, le plan du château d'Aspremont.

10 C.A. Rethaan Macaré, *Dagverhaal van den veldtocht van keizer Karel V in 1554*, p. 280-308 ; cette relation flamande a été traduite et commentée par L. Torfs, *Campagnes de Charles Quint et de Philippe II (1554-1557)*, relations contemporaines, p. 473-560 ; M. Boone, *Civitas mori potest si auctoritate superioris damnetur* : politieke motieven voor het bewust verwoesten van steden (14<sup>de</sup>-16<sup>de</sup> eeuw), *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours, 18<sup>e</sup> colloque international, Spa, 10-12 septembre 1996* / *Verwoesting en wederopbouw van steden, van de middeleeuwen tot heden, 18<sup>de</sup> Internationaal Colloquium, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 339-368 ; C. Baes, La guerre au XVI<sup>e</sup> siècle : un vecteur de destruction, p. 185-206 (sur les destructions causées par la campagne de Henri II en 1554) ; C. Baes, Un épisode de la querelle Habsbourg-Valois : la campagne de Henri II aux Pays-Bas en 1554, *Revue belge de philologie et d'histoire*, 73, 1995, 2, p. 319-341 ; C. Baes, La campagne d'Henri II de France dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans A. Corvisier, J. Jacquart éd., *Les malheurs de la guerre, de la guerre à l'ancienne à la guerre réglée, actes du 119<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 1994*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, vol. 1, p. 7-12.

rent régulièrement prises et reprises au cours de cette période ; et cela, bien plus souvent qu'aucune autre ville d'Artois. Ainsi, Hesdin et Théroouanne changèrent respectivement de maître huit et cinq fois entre 1477 et 1553. Au début de la campagne de 1552-53, Hesdin était aux mains des Français depuis 1537, et Théroouanne depuis 1514, ceux-ci ayant à chaque fois déjoué les nombreuses tentatives des impériaux visant à s'en emparer<sup>11</sup>.

Après quelques années de répit consécutives à la trêve de Crépy-en-Valois (1544), les hostilités entre les Pays-Bas habsbourgeois et la France des Valois reprirent à la fin de l'année 1551, et se poursuivirent jusqu'à la conclusion du traité du Cateau-Cambrésis en 1559<sup>12</sup>. Le conflit se concentra sur la frontière entre les deux puissances ennemies, frontière qui s'étirait de l'Artois (qui faisait face à la Picardie) à l'ouest, jusqu'au Luxembourg (qui faisait face à la Lorraine) à l'est.

En avril 1552, Henri II envahit la Lorraine et s'empara des villes libres des Trois-Évêchés : Metz, Toul et Verdun. Il entra les mois suivants dans le Luxembourg, où son armée, après avoir menacé Thionville et Luxembourg, parvint à prendre les villes de Rodemacheren, Damvillers, Yvoix et Montmédy, ainsi que le château de Bouillon<sup>13</sup>. Dans le même temps, des troupes impériales, commandées par le comte de Rœulx, ravagèrent en toute impunité l'Artois et la Picardie. Le pillage d'Hesdin auxquelles celles-ci se livrèrent, au début du mois de juillet, incita Henri II à interrompre son avancée dans les Pays-Bas, pour se porter au secours de la Picardie.

En octobre, Charles Quint, qui s'était entre-temps résolu à reconquérir Metz, quitta l'Allemagne pour la Lorraine. Il y rassembla une armée d'une puissance sans précédent, composée de cinquante-cinq mille hommes d'armes, de cent cinquante pièces d'artillerie et de sept mille pionniers<sup>14</sup>. Pendant près de trois mois, celle-ci s'employa à assiéger Metz, sans succès. L'armée du comte de Rœulx lança simultanément une incursion dans le royaume de France à l'ouest. Après avoir franchi la Somme, ses troupes ravagèrent les alentours de Péronne, incendièrent la ville de Noyon et détruisirent le château royal de Folembay. Puis, de retour en Artois, elles se rendirent maîtresses de la ville et du château d'Hesdin le 5 novembre. Mettant à profit l'échec de l'armée impériale devant Metz, les Français parvinrent à reprendre Hesdin six semaines plus tard, le 19 décembre 1552.

Charles Quint leva définitivement le siège de Metz le 1<sup>er</sup> janvier 1553. Ayant de ce fait concédé la plus grande défaite militaire de son règne, il songea dès lors à son abdication. Tournant politique, cet échec marqua également un changement profond dans la pratique de la guerre de siège et, d'une manière générale, dans la politique de défense des frontières. La plus grande force militaire jamais rassemblée depuis l'Antiquité, disposant d'une abondante artillerie et commandée par l'empereur en personne, n'était pas parvenue, malgré tous ses efforts, à conquérir une ville dont elle avait entrepris le siège, et cela essentiellement en raison des nouvelles techniques de fortification qui avaient été appliquées, sous la menace, à la vieille enceinte médiévale.

Ayant subi de graves pertes territoriales, l'empereur, dont le prestige personnel avait été atteint, avait naturellement soif de revanche. Au terme d'un hiver dont la rudesse explique en partie l'échec du siège de Metz, et après que les finances des Pays-Bas aient été renflouées, une nouvelle campagne militaire fut lancée en Artois, avec cette fois comme principal objectif la reprise d'Hesdin et la conquête de Théroouanne.

11 L'ouvrage de référence concernant les guerres entreprises par Charles Quint demeure celui d'A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. Sur les vicissitudes de Théroouanne et Hesdin en particulier, voir en outre A. Legrand, *op. cit.* ; J. Lestocquoy, *Les sièges de Théroouanne et de Vieil-Hesdin d'après les dépêches du Nonce pour la paix...*, plus récemment B. Delmaire, *op. cit.*, et L. Vissière, *L'éternel gambit : Théroouanne sur l'échiquier européen (1477-1559)*.

12 Le contexte dans M. J. Rodríguez-Salgado, *The Changing Face of Empire : Charles V, Philip II and Habsburg Authority, 1551-1559*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 375 p.

13 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 180-287.

14 G. Zeller, *Le siège de Metz par Charles-Quint (octobre-décembre 1552)*, p. 36.

## Les sièges d'Hesdin et de Théroouanne

Afin de ne pas alourdir davantage cette contribution, on se bornera ici à récapituler brièvement la chronologie des événements, en insistant surtout sur les différents protagonistes, ceci pour la bonne compréhension de ce qui va suivre.

Bien que l'empereur se trouvât lui-même aux Pays-Bas depuis la levée du siège de Metz, il se tint cette fois à l'écart de la direction de la campagne militaire. Aussi celle-ci se déroula-t-elle, à l'échelon central, sous l'autorité de sa sœur, la régente Marie de Hongrie. Demeurant à Bruxelles, celle-ci fut régulièrement informée du déroulement de l'entreprise à travers une correspondance journalière entretenue avec les principaux chefs de guerre envoyés sur place. Trois capitaines généraux, à savoir le comte de Rœulx, le seigneur de Bugnicourt et le duc de Savoie, furent successivement en charge du commandement suprême de l'armée, assumant chacun la conduite de l'une des phases des opérations. Ainsi, les préparatifs des deux sièges et l'investissement de Théroouanne furent confiés au comte de Rœulx. La prise effective de la place, le lancement de sa démolition et le transfert du camp des assiégeants à Hesdin furent l'œuvre du seigneur de Bugnicourt. Enfin, la prise et l'arasement du château d'Hesdin furent assurés par le duc de Savoie.

Le premier de ces hommes de guerre, Adrien de Croÿ, comte de Rœulx<sup>15</sup>, s'était montré, au printemps 1553, le plus ardent partisan d'une campagne punitive contre Hesdin et Théroouanne. En effet, la réduction de ces deux enclaves françaises en Artois, province dont il était le gouverneur depuis 1524, était devenue pour lui une affaire d'honneur, dont il espérait le dénouement heureux depuis près de trois décennies. Il avait ainsi été profondément affecté par la prise inattendue d'Hesdin en 1521, non seulement parce que la place était alors la propriété de sa famille<sup>16</sup>, mais aussi parce que les Français y avaient fait prisonnière sa mère<sup>17</sup>. Aussi s'impliqua-t-il personnellement, au cours des années suivantes, dans plusieurs tentatives infructueuses de reconquête, tant d'Hesdin que de Théroouanne. En 1528, il songea même à rompre les trêves en cours afin d'attaquer une nouvelle fois Théroouanne, ville que, semble-t-il, il haïssait de tout son être ; il dut toutefois y renoncer, son projet ayant été finalement écarté<sup>18</sup>.

L'année 1537 fut particulièrement amère pour le comte de Rœulx. Il dut d'abord admettre à nouveau la capitulation d'Hesdin devant les Français. Puis il fut, par la suite, contraint de lever le siège de Théroouanne, après être parvenu à faire brèche au tout dernier moment, cela en raison de la trêve conclue à Bomy (ressentie avec honte par les assiégeants), qui laissait la ville aux Français. Parvenu à s'emparer d'Hesdin à deux reprises en 1552, il n'avait pu disposer, à son grand regret, des moyens qui lui auraient permis de conserver durablement la place. Il supplia également la régente de l'autoriser à tenter un coup de main sur Théroouanne, mais en vain. Homme de guerre expérimenté et réputé pour son ardeur au combat, il professait alors l'opinion qu'il était « plus expédient d'offendre que de défendre<sup>19</sup> ». Le comte de

15 Adrien de Croÿ, premier comte de Rœulx (vers 1492-1553) fut chambellan, maître d'hôtel et conseiller intime de Charles Quint, et sans doute un de ses plus fidèles, habiles et belliqueux capitaines. Chevalier de la Toison d'Or (Barcelone, 1519), gouverneur des provinces d'Artois (depuis 1524), de Flandre gallicante (depuis 1532) et de Flandre (depuis 1540) ; commandant de la citadelle de Gand (depuis 1540) ; membre des conseils d'État et de Guerre, chef du conseil des Finances ; commandant de l'armée lors des campagnes dans le Nord de la France en 1542-43 et en 1552-53, jusqu'à sa mort au camp devant Théroouanne, le 5 juin 1553 (pour cause de maladie et non d'une blessure mortelle, comme on le lit trop souvent). Un aperçu récent de sa carrière par H. Cools : Florent d'Egmond et Adrien de Croÿ, les carrières exemplaires de deux chefs de guerre de Charles Quint, dans J.-M. Cauchies, J. Guisset éd., *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international d'Ecaussinnes-Lallaing, 2003*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 205-216.

16 A. Henne, *op. cit.*, t. II, p. 13.

17 Lamberte de Brimeu, dame de Rœulx, épouse de Ferry de Croÿ (celui-ci fut alors gouverneur d'Artois ; son fils Adrien lui succéda à sa mort, en 1524), M. Du Bellay, *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*, t. I, p. 167 ; L. Brésin, *Chroniques de Flandre et d'Artois ; analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560*, p. 104. ; A. Henne, *op. cit.*, t. II, p. 415.

18 L. Vissière, *op. cit.*, p. 76.

19 Le comte de Rœulx à Marie de Hongrie, de Saint-Omer le 4 février 1552 (n. st.) : « touchant l'entreprise de Therouane, laquelle me samble tousiours raisonnable [...], trouverois plus expedient de offendre que deffendre », Archives générales du Royaume, Bruxelles (désormais AGR), Aud. 100, fol. 389-391. Pourtant les conseillers de Marie de Hongrie estimèrent cette entreprise « trop difficile et trop dangereuse » (23 mai 1552), A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 205.

Rœulx parvint enfin à disposer de tous les moyens nécessaires lors des préparatifs des sièges au printemps de l'année 1553. Aussi était-il résolu à réduire une fois pour toutes les deux places<sup>20</sup>.

À la mi-avril 1553, il fut convenu de s'attaquer en premier à Théroouanne. Fortes de trente mille hommes, les troupes impériales arrivèrent au pied de son enceinte vers le 30 avril. Une fois la place investie, les assiégeants procédèrent, pendant tout le mois de mai, aux travaux d'approche et à l'installation des bouches à feu ; celles-ci commencèrent aussitôt à battre les ouvrages de la ville. Les batteries relevaient du commandement du maître d'artillerie de l'empereur, Philippe de Stavele, seigneur de Glajon<sup>21</sup>, qui était secondé dans sa tâche par un contrôleur et deux lieutenants d'artillerie<sup>22</sup>. Le 5 juin, l'initiateur et le concepteur de l'entreprise, le comte de Rœulx, qui était tombé gravement malade peu de temps auparavant, mourut au camp devant Théroouanne. Le commandement général de l'armée passa alors provisoirement à son maréchal de camp, Ponce de Lallaing, seigneur de Bugnicourt<sup>23</sup>, qui s'employa à conduire le siège jusqu'à son terme. Depuis le début du mois de juin, la grosse artillerie battait l'enceinte urbaine pour faire brèche, tandis que pionniers et mineurs poursuivaient activement les travaux d'approche en creusant des tranchées ou des galeries souterraines.

Les assiégeants parvinrent enfin à ouvrir une brèche le 16 juin. Ils tentèrent aussitôt un premier assaut qui fut difficilement repoussé par les Français. Puis ils prirent un avantage décisif, trois jours plus tard, en faisant sauter à la mine une grande partie des défenses de la place. Après avoir résisté avec opiniâtreté durant sept semaines, la ville fut contrainte de se rendre le 20 juin (*fig. 2<sup>24</sup>*). Les usages de la guerre en vigueur à l'époque voulaient qu'une ville prise d'assaut soit saccagée. Aussi Théroouanne ne bénéficia-t-elle en aucune manière de la mansuétude de ses vainqueurs, n'échappant ni au pillage ni à l'incendie.

Puis l'arasement de ses fortifications fut entamé dans la foulée. Une fois les travaux de démolition lancés, leur poursuite fut confiée, comme nous le verrons, au gouverneur de la ville voisine d'Aire-sur-la-Lys, Jean de Morbecque, ce qui permit à Bugnicourt de conduire l'armée impériale à Hesdin vers le 1<sup>er</sup> juillet. Quatre jours plus tard, ses canons commencèrent à battre l'enceinte de la ville. Celle-ci fut prise en un temps record, la garnison française qui devait en assurer la défense s'étant retranchée dans le château dès le début du bombardement.

20 Comme en témoigne amplement l'abondante correspondance sur le sujet entre Rœulx et la régente (AGR, Aud. 100 à 107 et 1660/4) et la lettre du 25 avril 1553 qu'il reçut de Charles Quint, concernant « l'emprisonnement de Théroouanne et de Hesdin », AGR, Aud. 74, fol. 134-135 et 138.

21 Philippe de Stavele, seigneur de Glajon (1509-1563), débuta sa carrière militaire au siège de Saint-Pol en 1537 et reçut le commandement d'une bande d'ordonnances en 1542 lors de la campagne contre Martin van Rossem. En 1544, il surveillait la construction de la citadelle de Cambrai ; plus tard, il joua aussi un rôle important dans l'érection des forteresses Hesdinfort (1554) et Philippeville (1555), qui reçurent toutes deux un bastion portant son nom. Nommé maître d'artillerie en 1550, il fut blessé à l'épaule au siège de Théroouanne en 1553, puis devint membre du Conseil d'État (1555), et fut nommé chevalier de la Toison d'Or (Anvers, 1556), voir *Biographie nationale*, Bruxelles, E. Bruylant, 1921-24, t. 23, col. 707-710 ;

B. Roosens, *De keizerlijke artillerie op het einde van de regering van Karel V*, p. 117-136.

22 Lors de la campagne de Théroouanne et Hesdin, le contrôleur d'artillerie était Pierre Butkens ; les deux lieutenants d'artillerie étaient Jean, bâtard de Lyere et Philbert de Mastaing, sieur de Sassignies. Ce dernier mourut lors du siège d'Hesdin et ne fut remplacé qu'après la prise de la ville par Jacques de la Cressonnière.

23 Ponce (ou Pontus) de Lallaing, seigneur de Bugnicourt (c.1520-1563), chevalier de la Toison d'Or (Utrecht, 1546), fut gouverneur d'Arras jusqu'en 1544, puis de la citadelle de Cambrai jusqu'en 1558 ; lors des sièges de Théroouanne et d'Hesdin en 1553, il fut capitaine général intérimaire de l'armée, entre la mort du comte de Rœulx (le 5 juin) et l'arrivée au camp du duc de Savoie (le 11 juillet). Il fut ensuite gouverneur de la province d'Artois, succédant au comte de Rœulx, jusqu'en 1559.

24 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 27, le siège de Théroouanne en 1553, vu depuis l'est ; dessin colorié sur papier (30 x 25 cm), du début du <sup>xvii</sup> siècle, J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, t.VII, Bruxelles, 1907, p. 563. Le dessin est accompagné d'une légende en vers flamands : « *Den keijser overvalt de wallen van Terwanen / en heel woest gheraseert, het costen Vranckrijck tranen* », ce qui se traduit comme suit : « L'empereur assaille les remparts de Théroouanne / et très féroce rasés, cela coûte des larmes à la France ». Les lettres en rouge constituent un chronogramme dont la lecture donne 1554 (sic). Il a été suggéré que ce dessin était copié d'un original, aujourd'hui perdu, d'Antoon van den Wijngaerde, voir Montserrat Galera i Monegal, *Antoon van den Wijngaerde, pintor de ciudades y de hechos de armas en la Europa del Quinientos*, Barcelone, Institut Cartogràfic de Catalunya, 1998, p. 182. Quoi qu'il en soit, il existait encore au début du <sup>xviii</sup> siècle à Ypres un autre exemplaire de ce plan, dont une version gravée fut alors publiée par Dom E. Martène et Dom U. Durand dans leur *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 181 ; cette gravure et le dessin reproduit ici se basent clairement sur le même original.

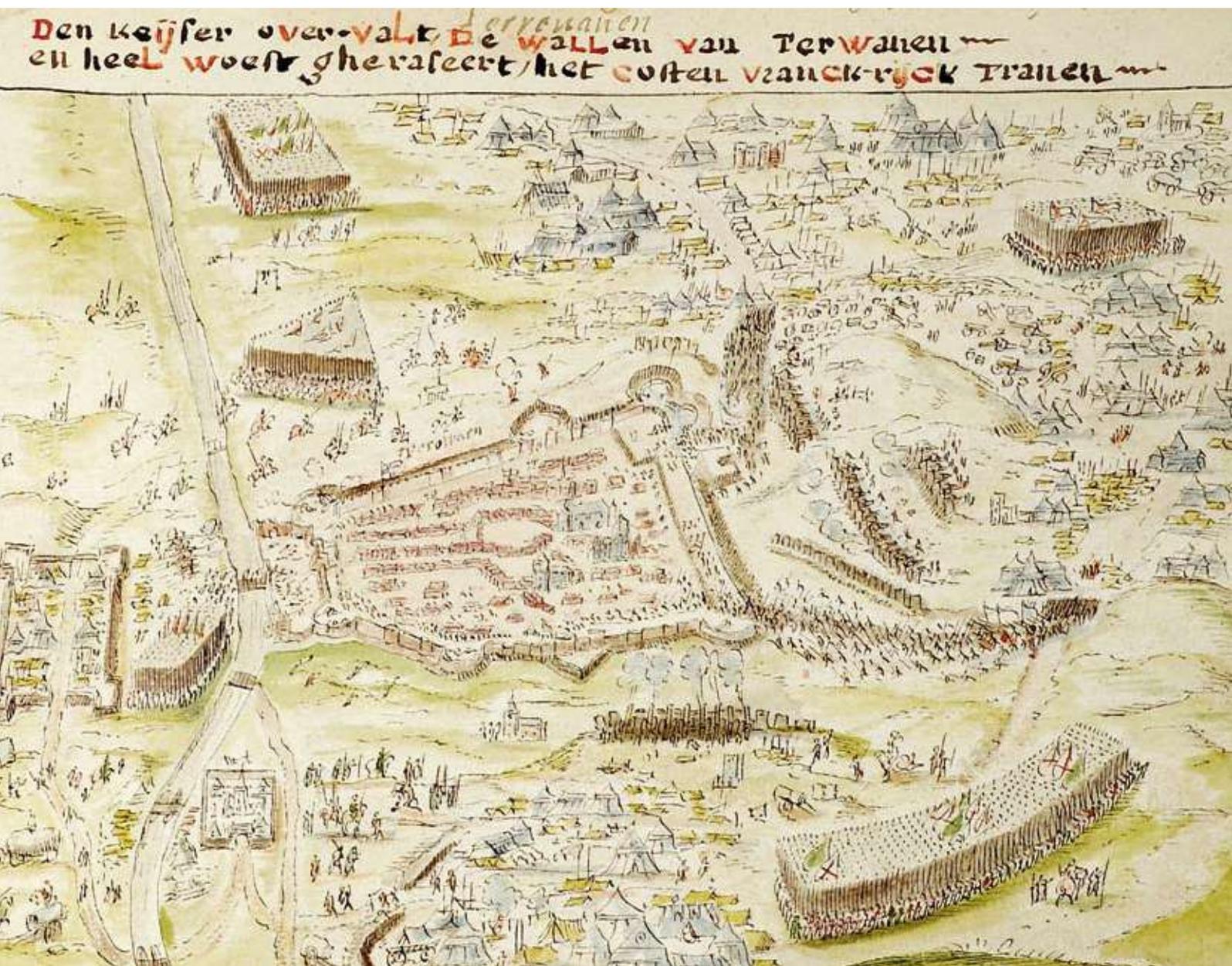
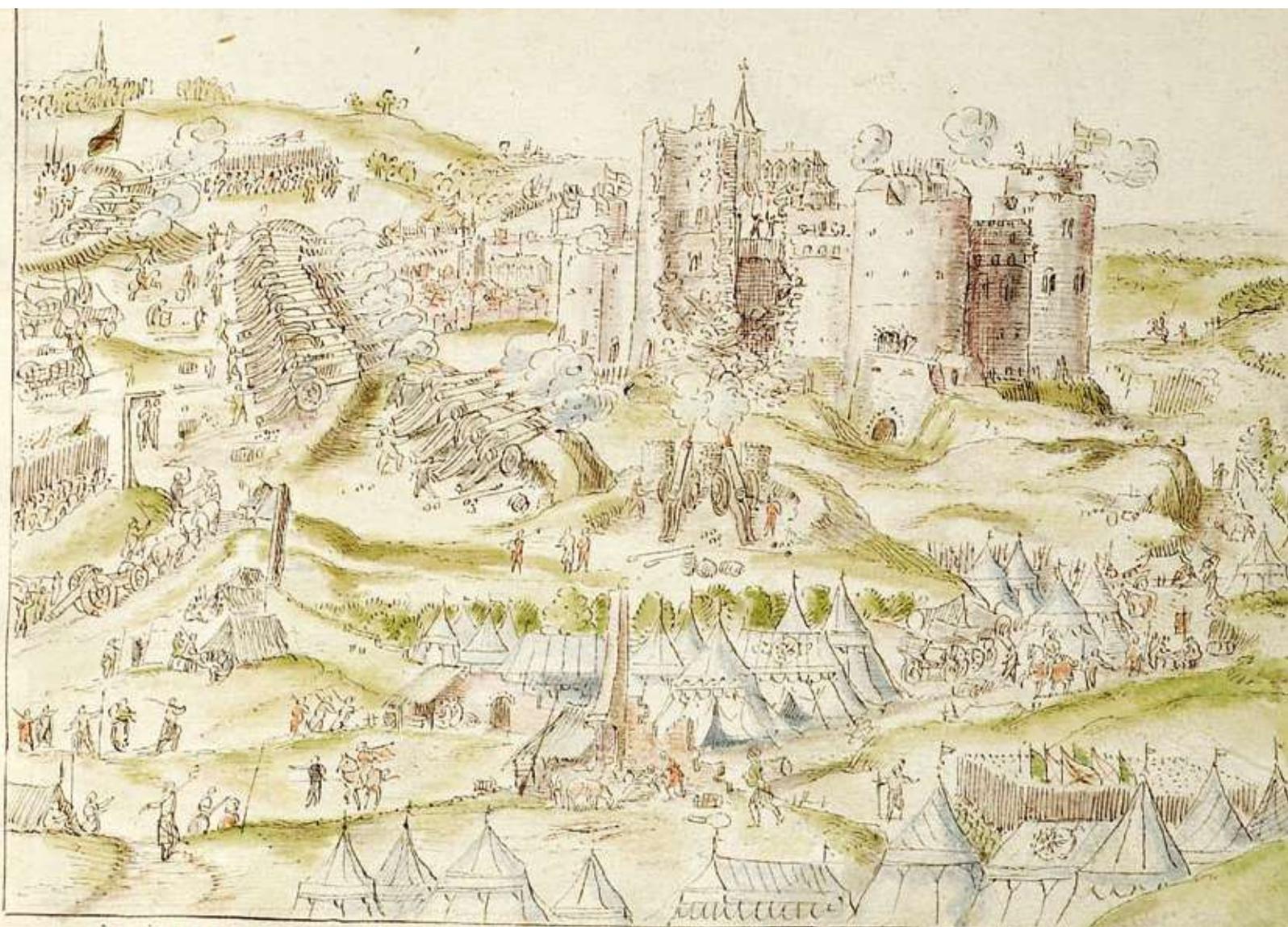


Figure 2 - Le siège de Thérouanne en 1553 (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 27).



in iVlij neghentien / wan 'skeijservolck hefdijn  
 en hebben gantsch verwoest / De / LeLij creet / van pijn

Figure 3 - Le siège du château d'Hesdin en 1553 (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 15).

Le 11 juillet, le nouveau capitaine général des troupes impériales, Emmanuel-Philibert de Savoie<sup>25</sup>, remplaça à son tour Bugnicourt. Trois semaines s'écoulèrent entre sa nomination, devenue effective dès le lendemain de la prise de Thérouanne, et son arrivée au camp. Il parvint par conséquent devant Hesdin à un moment où le siège du château était déjà bien entamé.

L'artillerie pilonna sans relâche la forteresse à compter du 13 juillet (*fig. 3*<sup>26</sup>). Toutefois, ce furent à nouveau les actions conjuguées de la sape et de la mine qui en permirent la prise, cinq jours plus tard. L'état du château, désormais dans l'incapacité totale de se défendre, s'aggrava encore dans la confusion qui suivit la capitulation, lorsque les deux parties firent exploser, sans raison apparente, les restes des charges explosives qui avaient été placées sous ses murailles.

La démolition de ce qui subsistait encore débuta vers le 21 juillet, et prit environ deux semaines. L'arasement du château d'Hesdin étant désormais une réalité, Savoie et son armée abandonnèrent définitivement l'ancienne place forte le 7 août. La « pardémolition » de Thérouanne, qui avait été poursuivie dans le même temps, fut quant à elle achevée vers le 20 août 1553, soit deux semaines plus tard.

Les comptes se rapportant à cette campagne militaire, de même que les nombreuses lettres missives qui furent échangées à ce sujet entre la cour, à Bruxelles, et les personnages mentionnés, donnent de nombreux détails supplémentaires sur les événements dont nous avons succinctement évoqué la succession. Toutefois, la place nous étant comptée, nous n'exploiterons désormais ces sources que dans la mesure où elles éclairent les raisons profondes ayant conduit à la ruine des deux villes.

## Thérouanne, « clef et boulevard » du royaume

Comme Charles Quint lui-même ne manqua pas de le rappeler dès qu'il eut connaissance de la prise de Thérouanne, la place était « tenue pour inexpugnable<sup>27</sup> », ce qui, même en faisant la part de l'exagération, n'était pas loin de la vérité. Certes, les forces coalisées de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> et du roi anglais Henri VIII, qui étaient parvenues à s'en emparer en 1513, avaient pris soin d'abattre ses murailles et de combler ses fossés avant leur départ. « Razée rez pied, rez terre<sup>28</sup> », la place privée de ses défenses fut ensuite restituée à la France. Mais dès qu'il en eut repris possession, le roi François I<sup>er</sup> s'employa à la faire fortifier de nouveau au cours des années 1515-1520. Il se rendit même sur place en 1517 afin d'inspecter les travaux<sup>29</sup>. « Réédifiée et merveilleusement fortifiée à la moderne<sup>30</sup> », la ville, pourvue de grosses tours d'artillerie, fut ensuite qua-

25 Emmanuel-Philibert, duc de Savoie et prince de Piémont (1528-1580), était au service de l'empereur depuis 1546, année où il fut nommé chevalier de la Toison d'Or (Utrecht, 1546). Ayant peu d'expérience militaire, il a dû se distinguer au siège de Metz (1552), car l'empereur le désigna capitaine général en succession du comte de Roeulx (le 22 juin 1553) ; encore jeune, il fut secondé par deux officiers italiens expérimentés, Antonio Doria et Giambattista Castaldo. Son journal des campagnes militaires entre 1553 et 1559 est conservé. Sa glorieuse carrière ultérieure est bien connue : gouverneur général des Pays-Bas (1555-1559), puis souverain de Savoie et du Piémont, où il fit de Turin sa capitale.

26 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 15, le siège du château d'Hesdin en 1553, vu depuis le nord-est ; dessin colorié sur papier (30 x 25 cm), du début du *xvi*<sup>e</sup> siècle, probablement basé sur une gravure plus ancienne aujourd'hui perdue. Cette vue très rare sur le château d'Hesdin est demeurée inconnue jusqu'à présent. Elle est confondue avec une vue du siège de Cambrai dans le catalogue de Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 563, et cela en raison d'une légende erronée en haut du dessin. En effet, le compilateur de l'album s'est ici trompé en copiant sur la feuille d'Hesdin les vers qui auraient dû être recopiés sur la vue de Cambrai (fol. 26) ; il a ensuite ajouté la légende appropriée en bas du dessin : « *In iulij neghentien, wan 's keijzersvolck Hesdijn / en hebbent gantsch verwoest, de Lelij creet van pijn* », ce qui signifie : « Le 19 juillet, les gens de l'empereur gagnèrent Hesdin / et l'ont entièrement détruit, la fleur de lys cria sa peine ». Le chronogramme formé par des caractères en rouge indique la date de 1553.

27 Charles Quint à ses ambassadeurs en Angleterre, de Bruxelles le 23 juin 1553, C. Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon*, t. IV, p. 7.

28 F. de Rabutin, *Commentaires des guerres en la Gaule Belgique (1551-1559)*, p. 193.

29 L. Vissière, *op. cit.*, p. 82-84 (sur la base du *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*). Les travaux commencèrent vers 1516-17 ; d'autres travaux de fortification furent entrepris en 1528, ainsi qu'en 1534.

30 « *Riedificata, & fortificata alla moderna maravigliosamente* », selon L. Guicciardini, *Comentarii delle cose piu memorabili seguite in Europa...*, p. 114.

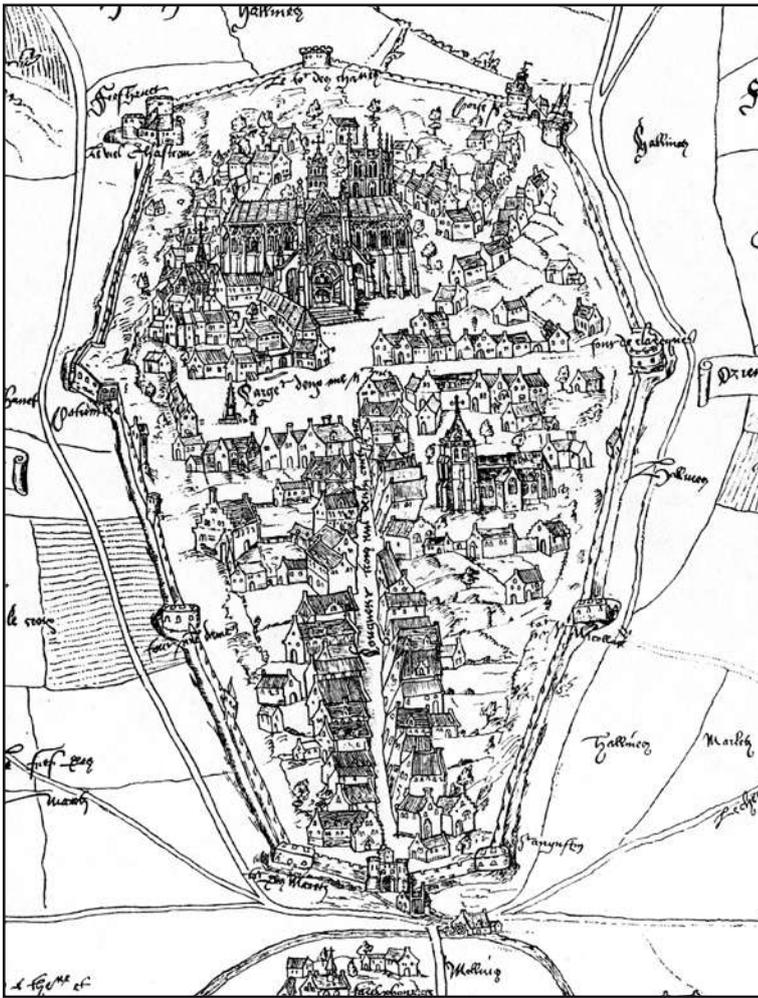


Figure 4 - Thérrouanne vers 1539. Détail d'un plan manuscrit (Arch. dép. du Pas-de-Calais, détruit en 1915 ; reproduction en fac-similé publiée par J.-M. Richard en 1879).

lifiée de « clef et boulevard de la France<sup>31</sup> ». Le Valois lui-même aimait à dire que « Thérrouanne est un des deux oreillers sur lesquels le roi de France peut dormir en paix<sup>32</sup> ». De fait, François I<sup>er</sup> rappela à plusieurs reprises au gouverneur de Picardie que les places fortes de la province dont celui-ci avait la charge qui comptaient le plus à ses yeux étaient Guise, Doullens et Thérrouanne<sup>33</sup>.

Ayant été une nouvelle fois assiégée en 1537 par les troupes impériales, Thérrouanne fut l'objet de travaux de fortification supplémentaires, qui en firent l'une des places fortes majeures de la frontière septentrionale du royaume. Lors du siège en question, une brèche importante avait été pratiquée dans la partie ouest de l'enceinte. Ce fut naturellement à cet endroit que l'on érigea peu après un bastion, dénommé « la Patrouille », ce qui constituait une première sur le plan local. Aisément reconnaissable sur le plan de la ville levé vers 1539, et qui est le plus ancien dont nous disposons (fig. 4<sup>34</sup>), cet ouvrage est probablement à mettre au compte de l'ingénieur italien Antonio Castello. Celui-ci est connu pour avoir contribué activement à améliorer, à partir de 1537, les places fortes de la Picardie, en leur appliquant les principes de la fortification bastionnée<sup>35</sup>. Des ouvrages créés à l'époque, on disait en effet que « fut chef et principal auteur un Italien fortificateur nommé Antoine du Castel<sup>36</sup> ». Les documents révèlent que de tels ouvrages

- 31 Un aperçu récent d'É. d'Orgeix, Les clefs du royaume de France au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. L'exemple des frontières du Nord vu à travers les atlas militaires royaux de la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle, dans A. Marino éd., *Fortezze d'Europa. Forme, professioni e mestieri dell'architettura difensiva in Europa e nel Mediterraneo spagnolo, atti del convegno internazionale, L'Aquila, Forte Spagnolo, 6-8 marzo 2002*, Rome, Gangemi, 2003, p. 383-389.
- 32 L'autre « oreiller du roi » était soit Bayonne en Guyenne, selon L. Guicciardini, *op. cit.*, p. 117, soit Aix-en-Provence, selon A. Henne, *op. cit.*, t. II, p. 233, et d'autres.
- 33 François I<sup>er</sup> à François de Montmorency, seigneur de La Rochepot (gouverneur de la Picardie de 1537 à 1538), en mai-juin 1538, Bibliothèque nationale de France (désormais BnF), ms fr. 3088. Je remercie Emmanuel de Crouy-Chanel et Nicolas Faucherre pour m'avoir fourni des données inédites sur les travaux de fortification à Thérrouanne et à Hesdin sous le règne de François I<sup>er</sup>.
- 34 Vue perspective de Thérrouanne vers 1539, Arch. dép. du Pas-de-Calais, détruit en 1915 ; ce plan a été publié en fac-similé en 1879 par J.-M. Richard, qui le situa entre 1537 et 1553, dans *Deux plans de Thérrouanne*. La date de 1539 fut ensuite avancée par O. Bled, dans : Thérrouanne, une ville disparue. La récente remise en cause par L. Vissière, *op. cit.*, p. 82, qui veut reculer la datation du plan au début des années 1530 (et en tout cas antérieurement au siège de 1537), est irrecevable, car le dessin montre clairement le bastion de la Patrouille, dont la construction fut entamée vers 1538.
- 35 G. Zeller, *L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au xvii<sup>e</sup> siècle*, p. 9. Un bref aperçu de l'œuvre d'Antonio Castello en Picardie dans D. Buisseret, *Ingénieurs et fortifications avant Vauban. L'organisation d'un service royal aux xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éd. du CTHS, 2000, p. 30-35.
- 36 M. Du Bellay, *op. cit.*, t. III, p. 360 (repris par L. Brésin, *op. cit.*, p. 142), en rapport avec les fortifications de Saint-Pol en 1537.

furent projetés à Théroouanne par Castello, secondé par un autre ingénieur italien, au printemps 1538 ; ils précisent également que le « boulevart de la Patrouille » fut achevé peu après<sup>37</sup>. Le plan de 1539 montre que l'enceinte était alors entièrement épaulée par une large masse de terre.

Ces défenses d'un nouveau genre contrastaient fortement avec les tours d'artillerie circulaires dont l'enceinte de Théroouanne avait été pourvue quelque vingt ans auparavant. Elles ne manquèrent pas de susciter les commentaires des chroniqueurs de l'époque, pour qui la ville avait été « curieusement fortifiée par les rois de France (...) pour leur servir de boulevart et frontière, (...) de sorte qu'elle estoit estimée imprenable à raison des fortifications modernes dont elle estoit munie<sup>38</sup> ».

Les impériaux étaient d'autant plus tentés de s'emparer de Théroouanne que, la place jouissant universellement d'une réputation d'invincibilité, cela laissait présager un grand retentissement en cas de succès : « Théroouane est estimée entre les Francois la plus forte ville de leur roiaulme, par quoy, le pendant de vive forche, sera leur grand orgueil humilié, et leur paÿs fort estonné<sup>39</sup> ». Bugnicourt émit une opinion qui allait dans le même sens : « s'il est plus facile de reprendre Hesdin, il sera bien plus avantageux et plus glorieux de conquérir Théroouanne<sup>40</sup> ». Mais les hommes de guerre de Charles Quint ne sous-estimaient pas pour autant la difficulté de s'emparer d'une place forte qui apparaissait comme imprenable aux yeux du plus grand nombre. Toutefois, deux constatations achevèrent de les convaincre de tenter l'entreprise : la disette de vivres et de munitions dont souffrait alors manifestement la ville, ainsi que la faiblesse relative de la garnison dont elle était pourvue<sup>41</sup>.

## Les fortifications de Théroouanne en 1553

Si le tracé de l'enceinte urbaine de l'ancienne ville de Théroouanne demeure parfaitement visible sur le terrain, seul le site de la cathédrale a, pour le moment, fait l'objet de véritables fouilles archéologiques<sup>42</sup>. Aussi ne peut-on actuellement se fonder que sur les sources iconographiques et l'archéologie aérienne pour restituer le plan de la ville médiévale<sup>43</sup>. Ceci explique pourquoi les dispositions des défenses de Théroouanne en 1553 demeuraient, il y a peu de temps encore, très imparfaitement connues dans le détail. Or, plusieurs représentations anciennes, interprétées à la lumière des relations des reconnaissances préalables auxquelles se livrèrent les impériaux en prévision du siège, apportent aujourd'hui un éclairage nouveau (*fig. 5<sup>44</sup>*).

37 En mars 1538, Castello fut rémunéré pour « un voyage (...) à Theroouanne pour visiter les fortifications de ladite ville, et voir les fortifications faites et à faire en cette place et [d'] autres de la frontière de Picardie » ; il fut alors assisté par Marchione Daniquo, un ingénieur de Naples (D. Buisseret, *op. cit.*, p. 30-32). Par la suite, le connétable Anne de Montmorency écrit à Rochepot, le 2 mai 1538 : « quant à ce que Anthoine de Castelle a devisé aud(ict) Theroouenne, c'est chose que led(ict) seigneur a trouvée très bonne et qu'il désire d'estre pour-suyvie », BnF, ms fr: 2995, fol. 249v. Peu après (1541?), il est question du « parachevement du boulevart de la Patrouille [à Théroouanne] », BnF, ms fr: 20521, fol. 13.

38 L. Brésin, *op. cit.*, p. 206, se fondant sur F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 193.

39 Relation sur les défences de Théroouanne..., avec projet d'attaque en préparation du siège de 1553, AGR, Aud. 100, fol. 392-395.

40 Bugnicourt à Marie de Hongrie, le 6 avril 1553, A. Henne, *op. cit.*, t. X, p. 28.

41 Les Français ne s'attendaient pas à un siège de la place, estimée imprenable, aussi était-elle dépourvue de provisions. Selon Rabutin, cela était dû à « la naturelle négligence de nous autres François, ou par l'avarice des précédens gouverneurs », mais cette observation était plutôt un lieu commun : déjà à l'occasion de la perte de Théroouanne en 1513, Francesco Guicciardini (dans son *Histoire d'Italie*) évoquait la « négligence habituelle des Français ». C'est que le ravitaillement de la place, devenue enclave en territoire ennemi, posait depuis longtemps des problèmes logistiques pour les Français. En 1553, la garnison ne dépassait pas les deux mille hommes (à comparer aux trois mille hommes en 1513). La population urbaine de 1553 a été estimée à huit ou dix mille habitants au maximum, L. Vissière, *op. cit.*, p. 85-93 ; F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 194 ; F. Lot, *Recherches sur les effectifs des armées françaises, des guerres d'Italie aux guerres de religion, 1494-1562*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 137.

42 Voir les quatre contributions de H. Bernard sur la cathédrale de Théroouanne dans *Archéologie médiévale*, X, 1980 ; XIII, 1983 ; XV, 1985 ; XVIII, 1988. Un chantier de fouilles a été récemment ouvert à Théroouanne par l'École nationale des Chartes.

43 H. Bernard, Remarques et hypothèses sur le développement urbain de Théroouanne (Pas-de-Calais), p. 52, fig. 15 : le plan de ville restitué par Honoré Bernard sert de base à notre reconstitution du tracé des fortifications en 1553.

44 Plan de reconnaissance des fortifications de Théroouanne, préalable au siège de 1553, AGR, Aud. 1640/a. Dessin à l'encre brune sur papier (29,5 cm x 42 cm), avec inscriptions de deux mains différentes.



Thérouanne était une ville plutôt petite (*fig. 6*). Décrivant un périmètre d'environ deux mille sept cents mètres, son enceinte était entourée de fossés larges de trente à cinquante mètres, et profonds parfois jusqu'à dix mètres<sup>45</sup>. À l'extrémité sud de la ville, le fossé était baigné par les eaux de la Lys, qui passait à quelque deux cent cinquante mètres des remparts. Le reste des fossés était sec, à cause de la pente naturelle du terrain vers le nord.

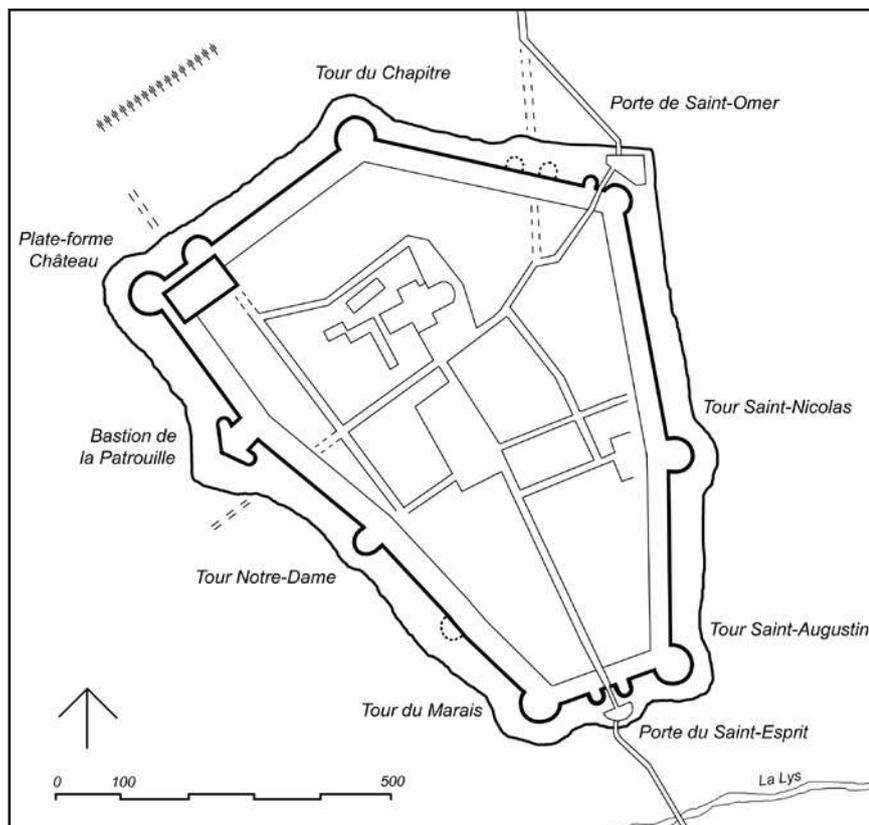


Figure 6 - Plan des fortifications de Thérouanne en 1553 (restitution de l'auteur).

Lors du siège de 1553, l'enceinte urbaine de Thérouanne était seulement percée de deux portes : au sud, la porte du Saint-Esprit, en direction d'Amiens et d'Arras ; au nord-est, la porte de Saint-Omer. Cette configuration était alors toute récente, deux portes ayant été abandonnées et une autre déplacée afin de réduire la vulnérabilité de la place.

La porte de Notre-Dame, qui se trouvait à l'origine à l'ouest, avait été fermée et la muraille voisine, qui avait été battue en brèche en 1537, réparée. À côté de l'ancienne porte se dressait alors le seul bastion dont Thérouanne avait été pourvue. Contrairement à ce que pourrait laisser penser le plan de 1539, il s'agissait d'un bastion à flancs concaves et orillons arrondis, tout à fait comparable aux autres bastions construits par Castello en Picardie.

Au nord-ouest, en direction de Boulogne, s'ouvrait auparavant la porte Saint-Jean. Elle donnait accès au château figuré sur le plan de 1539, qui occupait le point le plus haut de la ville. Cible des canons

<sup>45</sup> Selon le levé qu'en a fait l'ingénieur Claude-Félix Masse, *Plan des vestiges de l'ancienne ville de Thérouanne et mémoire adjoint, en date des 15 et 30 octobre 1730*, mémoire, fol. 2 ; partiellement publié par R. Faille, *La Flandre, le Hainaut et l'Artois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle* d'après les ingénieurs géographes Masse, fig. 12.

en 1537, le « vieux château » fut par la suite partiellement arasé, puis réparé pour former une grande plate-forme d'artillerie, ce qui explique sans doute l'abandon de la porte urbaine qui le desservait. Cette « bien grande platteforme a l'endroit de la tour du chasteau<sup>46</sup> » joua d'ailleurs un rôle clé lors du siège de 1553. Elle était elle-même précédée d'un boulevard<sup>47</sup>.

La porte de Saint-Omer qui s'ouvrait au nord-est avait été récemment déplacée. Celle qui était auparavant en usage apparaît encore sur le plan de 1539. Protégée par un boulevard, la nouvelle porte de Saint-Omer fut élevée en lieu et place de la tour de Clarques, ce qui améliora sensiblement le flanquement des courtines de ce côté-ci de la place. Un boulevard fut également érigé devant la porte du Saint-Esprit en prévision du siège, ceci afin d'améliorer le flanquement des courtines méridionales<sup>48</sup>.

Outre les tours qui défendaient les portes urbaines que nous venons de citer, il subsistait en 1553 cinq grosses tours construites en 1515-1520 : au sud, les tours du Marais et de Saint-Augustin ; à l'est, la tour Saint-Nicolas ; au nord, la tour du Chapitre, et enfin, au sud-ouest, la tour Notre-Dame<sup>49</sup>. Disposées à intervalles plus ou moins réguliers de trois cent cinquante mètres en moyenne, ces grosses tours d'artillerie circulaires étaient fortement saillantes, ceci afin de flanquer au mieux les courtines. Surmontées d'une terrasse d'artillerie à ciel ouvert, elles abritaient au moins deux niveaux de casemates. Ces tours à canons se distinguent clairement sur les représentations de Théroüanne datant de cette époque, en particulier sur l'estampe de Cornelis Anthonisz<sup>50</sup> et le tableau de Hampton Court<sup>51</sup>, qui montrent tous les deux la ville vue du nord-ouest (*fig.* 7).

Les dispositions des fortifications de Théroüanne à la veille de leur destruction sont encore visibles sur deux dessins représentant le siège de la place en 1553, respectivement conservés à Turin (*fig.* 8<sup>52</sup>) et à Londres (*fig.* 9<sup>53</sup>). Quoique ces documents soient quelque peu schématiques (le bastion y apparaît dans les deux cas comme un ouvrage circulaire), les principales caractéristiques des défenses (les grosses tours rondes, la grande plate-forme, le remparement de l'enceinte) y sont parfaitement discernables.

46 Relation sur les défences de Théroüanne..., AGR, Aud. 100, fol. 392. Lors du siège, cette plate-forme supporta six grosses pièces d'artillerie ; elle fut la cible principale des assiégeants.

47 « Bolverqz d'avant la plateforme », « bollverqz sous la grant plateforme », Glajon à Marie de Hongrie, le 29 avril 1553, AGR, Aud. 107, fol. 291.

48 « Une couverture de terre a maniere de bourlvert [boulevard] sur le dehort de ladictte porte », Relation sur les défences de Théroüanne..., AGR, Aud. 100, fol. 392.

49 Ce sont évidemment à ces tours semi-circulaires, et non pas à de véritables bastions, que fait allusion l'auteur de la chanson ancienne quand il parle de « gros bastions » construits après 1513, A. Pigault de Beaupré, *op. cit.*, p. 44.

50 Amsterdam, Rijksmuseum, Cornelis Anthonisz, gravure sur bois, intitulée « *Dit is het belech va(n) Terwaen gheconterfeyt na ttleven* » (Ceci est le siège de Théroüanne contrefait sur le vif) ; Théroüanne est vue depuis le nord. L'estampe, restée inachevée, n'est pas datée. Elle représente, selon toute probabilité, le siège de 1537 et non pas celui de 1553, comme on le lit le plus souvent dans la littérature. Voir les arguments sur ce point de F. de Monnecove dans le *Bulletin de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t.V (1872-1876), 96<sup>e</sup> livr., p. 447-449.

51 The Royal Collection (Hampton Court), anonyme, huile sur toile (131,4 x 263,5 cm), peint vraisemblablement vers 1545 : le tableau, représentant la bataille des Éperons de 1513, offre sur l'arrière-plan une vue depuis le nord sur Théroüanne (identifiée « *Terwaen* »). La ville y figure dans un état postérieur aux faits représentés ; elle est déjà munie de ses nouvelles fortifications, reconstruites justement à la suite du siège de 1513. Le tableau, endommagé par l'incendie du palais de Hampton Court en 1986, a été restauré récemment, ce qui a remis au jour certains détails des fortifications de Théroüanne ; C. Lloyd, S. Thurley, *Henry VIII, images of a Tudor King*, Oxford, Historic Royal Palaces Agency, 1990, 128 p. Il y a à Hampton Court un deuxième tableau, représentant la rencontre d'Henri VIII et Maximilien I<sup>er</sup> en 1513, qui montre à l'arrière-plan les sièges de Tournai et de Théroüanne entrepris la même année. Cette fois, Théroüanne (orthographiée « *Tervane* ») y figure avec son ancienne enceinte à moitié arasée.

52 Turin, Archivio di Stato, Architettura Militare, vol. IV, fol. 30v, le siège de Théroüanne (« *Teroane* ») en 1553 ; le nord est en haut. Encre brune sur papier (découpé, 16,5 x 15,2 cm).

53 Londres, British Library, ms Cott. Aug. I.ii.72, le siège de Théroüanne (« *Turwin* ») en 1553 ; le nord est en haut. Encre noire sur papier (37 x 27 cm). Ce dessin fut publié en fac-similé par A. Legrand en 1841, *op. cit.*



Figure 7 - Thérrouanne, vue depuis le nord. Détail de la gravure sur bois de Cornelis Anthonisz (Rijksmuseum, Amsterdam) et détail du tableau de Hampton Court (The Royal Collection © 2006, Her Majesty Queen Elizabeth II).

**Figure 8** - Théroouanne lors du siège de 1553. Le nord est en haut (Archivio di Stato, Turin, Architettura Militare, vol. IV, fol. 30v).



**Figure 9** - Théroouanne lors du siège de 1553. Le nord est en haut (© British Library, Londres, ms Cott. Aug. I.ii.72).

## Hesdin place forte ?

Les données exploitables sur les fortifications de l'ancienne ville et du château d'Hesdin sont peu nombreuses. Le dépouillement du riche fond de comptabilités urbaines d'Hesdin<sup>54</sup>, qui livrerait sans doute de précieux renseignements sur les travaux effectués avant 1553, reste à entreprendre. À l'exception de deux représentations du siège, on ne dispose d'aucun plan antérieur à la destruction de la ville, l'icographie postérieure concernant sans exception la nouvelle forteresse élevée en 1554. Aussi les tentatives de reconstitution du plan d'Hesdin demeurent-elles très hasardeuses<sup>55</sup>. L'archéologie ne supplée pas, pour le moment, aux carences des documents, les ruines du château et les vestiges de l'ancienne ville n'ayant fait l'objet, jusqu'à présent, que de fouilles superficielles<sup>56</sup>. Aussi les fortifications d'Hesdin en 1553 ne peuvent-elles être décrites d'une manière précise.

Un fait est cependant incontestable : Hesdin ne jouissait pas, en tant que place forte, d'une réputation semblable à celle de Théroouanne<sup>57</sup>. La facilité avec laquelle les divers assiégeants s'emparèrent à plusieurs reprises de la place avant sa destruction est révélatrice des limites de ses capacités défensives. Occupant une position topographique défavorable à la défense et entourée de murailles médiévales obsolètes, la ville était, en effet, incapable de soutenir durablement un siège. Lorsque ce cas de figure se produisait, elle était le plus souvent rapidement abandonnée, les défenseurs préférant se retrancher dans le château. La valeur de la place était donc entièrement conditionnée par la résistance que celui-ci pouvait opposer à l'ennemi.

Édifié par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le château de plaisance d'Hesdin, pourvu d'un vaste parc à gibier, n'était, à l'origine, aucunement destiné à devenir une place forte : « avoit ledit chasteau esté bati (...) pour une maison de plaisance et, déduit de la chasse, [le duc de Bourgogne] ne pensa onques faire en ce lieu structures en forteresses de guerre<sup>58</sup> ». Dépourvu de véritables fortifications, le château Hesdin n'opposa guère de résistance aux Français en 1521. Aussi les impériaux n'hésitèrent-ils pas à qualifier Hesdin de « place la plus débile de toute la frontière<sup>59</sup> ». Les Français s'empressèrent par la suite d'y entamer des travaux de défense. En effet, ils estimaient qu'elle constituait une excellente base avancée pour lancer des entreprises sur l'Artois. De plus, elle était indispensable à l'approvisionnement de Théroouanne<sup>60</sup> ; cette complémentarité explique d'ailleurs en partie pourquoi les deux places subirent ensuite un sort identique. Grâce à ces travaux, le château d'Hesdin fut en mesure de résister à un siège entrepris par les Anglais un an plus tard, en 1522 ; ceux-ci, au terme de six semaines d'efforts infructueux, furent en effet contraints de battre en retraite<sup>61</sup>.

À partir de 1529, Hesdin étant retourné dans le giron des Pays-Bas suite au traité de Cambrai, les impériaux entreprirent à leur tour des travaux de fortification, tant de la ville que du château, travaux qui furent poursuivis jusqu'à la reprise d'Hesdin par les Français en 1537<sup>62</sup>. Les très importantes sommes

54 Lille, Arch. dép. du Nord, série B.

55 Un premier plan de l'ancienne ville d'Hesdin (dessiné par O. Dufour) dans S. Mondelot, *Le Vieil et le Nouvel Hesdin, ou histoire de ces deux villes* ; un deuxième plan, levé et dressé par l'auteur, dans J. Lion, *Vieil-Hesdin* ; un troisième plan (communiqué par L. de Hauteclouque) dans B. Darvin, *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin*. Les restitutions plus récentes (A. Van Buren, *op. cit.*) se concentrent uniquement sur le parc.

56 Une exploration archéologique de la ville d'Hesdin dans C. Petit, *Vieil-Hesdin, l'exploration archéologique d'une ville disparue*.

57 « La ville de Théroouanne [est] sans comparaison plus forte que ce chasteau [d'Hesdin] », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 211.

58 L. Brésin, *op. cit.*, p. 139 ; ou encore : « ayant esté autrefois basti par les ducs de Bourgogne pour le plaisir de la chasse seulement, et non pour forteresse », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 210.

59 L. Brésin, *op. cit.*, p. 108 ; opinion en 1522 du « sieur de Beaurin », c'est-à-dire Adrien de Croÿ, comte de Rœulx, B. Darvin, *op. cit.*, p. 206.

60 La route pour ravitailler Théroouanne passait par Hesdin ou encore par Montreuil, L. Vissière, *op. cit.*, p. 89.

61 L. Brésin, *op. cit.*, p. 108 ; A. Henne, *op. cit.*, t. III, p. 277 ; B. Darvin, *op. cit.*, p. 206.

62 Le 31 juillet 1530, l'empereur donna ordre au comte de Rœulx de commencer des travaux de fortification à Hesdin, pour lesquels il fournissait une somme annuelle de 4.000 livres, B. Darvin, *op. cit.*, p. 217 et pièces justificatives, p. 105-108. Les comptes annuels du receveur général des finances attestent que les travaux à Hesdin s'étalèrent de 1530 à 1537, B. Roosens, *Habsburgse defensiepolitiek en vestingbouw in de Nederlanden (1520-1560)*, p. 206.

dépensées chaque année à cette fin prouvent qu'il s'agit de travaux considérables ; malheureusement, on ignore tout des fortifications en question. À l'instar des autres places frontières de l'Artois dans les années 1530, Hesdin fut sans doute dotée de « bollewerqs », c'est-à-dire soit de boulevards à proprement parler, soit de bastions précoces. De fait, les premiers bastions de la région remontent à cette époque ; ils sont souvent associés à la présence signalée d'un ingénieur italien, Jacopo Seghizzi, dit le Frère de Modène, ingénieur au service du duc de Milan. C'est lui qui visita les villes fortes de l'Artois en 1534, accompagné de la régente Marie de Hongrie et du gouverneur de la province, le comte de Rœulx, ceci afin de donner un avis sur leur valeur défensive<sup>63</sup>.

Si l'on ne sait rien de la part prise par Seghizzi dans la conception des ouvrages d'Hesdin, les travaux qui y étaient en cours d'exécution sont cependant assez bien documentés. Ils sont en effet décrits dans un rapport sur les fortifications des frontières de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut, datant de 1535<sup>64</sup>. Ce document révèle en premier lieu que l'enceinte urbaine d'Hesdin était déjà à cette époque convenablement réparée. De plus, la ville était assurée « de tous assaulx et dommaiges que les ennemis y pourroient faire », car elle était alors défendue par deux nouveaux « bollewerqs bons et propices et, avec ce, aucuns monnetz et faulces brayes p(ar) dehors ». De l'autre côté de l'enceinte urbaine, en revanche, il restait à construire deux moineaux se flanquant réciproquement (« respondant l'ung a l'autre ») et qui devaient aussi contribuer à régler le niveau d'eau dans les fossés. Enfin, il fallait encore aménager des plates-formes d'artillerie couvrant les alentours, ceci afin d'empêcher l'ennemi désireux de battre les remparts d'y installer ses batteries. Quant au château, on considérait que « moyennant bonne garde, il [était] imprenable ». Il restait toutefois à « parf(air)e les rempars encommenchez et [à] couper la grande tour [pour] la f(air)e a platte forme », soit, en d'autres termes, à adapter davantage le château à l'artillerie.

Tous les travaux entrepris ne parvinrent cependant pas à empêcher la prise de la place par François I<sup>er</sup> en 1537. En dépit des améliorations apportées, la ville n'était toujours pas en état d'affronter un siège. Une brèche fut pratiquée dans l'enceinte urbaine en un temps record, contraignant les défenseurs à se retirer au château. Les maçonneries de celui-ci, plus solides, firent dire aux Français que « par batterie ne s'y feroit jamais breche, obstant la grosse espoisseur de la muraille [du château] et le grand rempart dont elle estoit soustenue<sup>65</sup> ». Ayant recouru, sans succès, à la sape et à la mine, ils parvinrent néanmoins à s'emparer de la forteresse après avoir menacé de leurs canons la seule tour du château qui, servant au stockage des vivres, n'était pas réparée.

Les Français s'employèrent à renforcer les défenses de la ville aussitôt après s'en être rendus maîtres. Deux mois plus tard, ils « avoient ja très bien réparé la breche que le roy avoit faicte<sup>66</sup> ». Comme dans le cas de Thérouanne, l'ingénieur Antonio Castello fut envoyé par le roi à Hesdin après le siège « pour visiter les rempars et plate fourmes dudit lieu et les mettre en bon et souffissant estat<sup>67</sup> ». On ignore la nature exacte de son intervention ; néanmoins, elle fut vraisemblablement plus modeste qu'à Thérouanne. Il est en effet peu probable que des travaux de grande ampleur aient été entrepris suite à son passage, car le château nécessitait encore, six ans plus tard, des travaux de réparation considérables. Ceux-ci sont décrits en détail dans un mémoire sur l'état des défenses des places frontières françaises de Picardie et d'Artois rédigé

63 En Artois, il visita au moins Saint-Omer, Aire, Béthune, Arras et Douai : A. Salamagne, *Inter se disputando ? Maître Jehan Lartésien, le Frère de Modène et l'invention du bastion*, p. 24-41 ; B. Roosens, *op. cit.*, p. 245.

64 Visite des fortifications de la ville et du château d'Hesdin, s.d. [1535], faisant partie de la relation d'une tournée d'inspection de seize places frontières en Flandre, Artois et Hainaut, faite au printemps 1535, sous la direction de Louis d'Yve, sieur d'Escry, capitaine d'Aire-sur-la-Lys et capitaine des archers de la garde de la régente, AGR, MD 5062, fol. 265v-266r ; voir aussi B. Roosens, *op. cit.*, p. 246.

65 M. Du Bellay, *op. cit.*, t. III, p. 355 (repris par L. Brésin, *op. cit.*, p. 140) ; A. Henne, *op. cit.*, t. VI, p. 183. Selon l'un des défenseurs du château, les murs de la tour avaient alors vingt-quatre pieds d'épaisseur et ceux du rempart vingt pieds, B. Danvin, *op. cit.*, p. 220.

66 Noté en juin 1537 par M. Du Bellay, *op. cit.*, t. III, p. 386.

67 Emmanuel de Crouy-Chanel, *Le boulevard de la porte de Montrescu d'Amiens (1520-1536). Un éclairage sur l'adoption du système bastionné en Picardie sous le règne de François I<sup>er</sup>*, dans K. De Jonge, N. Faucherre, J. Guillaume éd., *La genèse du système bastionné en Europe (1500-1540). Nouvelles découvertes, nouvelles perspectives, actes du colloque tenu à Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 4-6 juin 2002*, à paraître.

en 1544<sup>68</sup>. Si l'on excepte le « rhabillage de neuf canonnières égorgées », les « reparacions necessaires a faire au chasteau de Hesdin » se limitaient alors, pour l'essentiel, au rehaussement de ses remparts. La hauteur de chaque courtine devait ainsi être augmentée de trois toises, ce qui signifiait qu'il fallait élever à cette hauteur un mur de maçonnerie de trois toises d'épaisseur et une masse de terre épaisse de sept toises. Il convenait également d'ériger, sur les remparts surhaussés, deux grandes traverses de terre, et cela sans doute pour protéger les parapets du château contre des tirs d'enfilade depuis les collines environnantes. Le mémoire de 1544 nous apprend également qu'Hesdin était alors pourvue de quatre-vingt-trois bouches à feu, et qu'elle disposait de près de quatre mille boulets<sup>69</sup>. Bien qu'importantes, ces quantités étaient jugées insuffisantes, car le capitaine du château exigeait d'en posséder au moins le double<sup>70</sup>.

Dans quelle mesure les travaux de réparations préconisés furent-ils réalisés ? De même, dans quelle mesure les demandes du capitaine furent-elles satisfaites ? On l'ignore<sup>71</sup>, aussi est-on dans l'impossibilité d'apprécier en détail l'état des défenses du château au début de la campagne de 1552-53. Quoi qu'il en soit, les quatre prises successives d'Hesdin entre juillet 1552 et juillet 1553, c'est-à-dire en l'espace d'une seule année, sont bien la preuve des faiblesses intrinsèques de la place.

En juillet 1552, la ville fut ainsi aisément prise d'assaut par l'armée du comte de Rœulx, qui parvint aussitôt à ouvrir une brèche dans les défenses du château<sup>72</sup>. N'étant plus en état de se défendre, la place ne fut sauvée que par l'arrivée de troupes françaises. Quatre mois plus tard, une deuxième tentative des impériaux fut de nouveau couronnée de succès. Début novembre, ils franchirent une nouvelle fois les murailles de la ville sans rencontrer de résistance, puis s'attaquèrent ensuite au château. Disposant d'une vingtaine de gros canons, ils parvinrent en quelques jours à abattre sa tour la plus grosse, puis à ouvrir une brèche dans la muraille, ce qui força les défenseurs à capituler aussitôt<sup>73</sup>. Les Français avaient pourtant toute confiance dans les fortifications dont ils avaient récemment pourvu la place, l'estimant « plus forte de la moitié qu'elle n'estoit » auparavant<sup>74</sup>.

Les impériaux s'employèrent à leur tour à renforcer les défenses du château. Le comte de Rœulx veilla à ce que « la place [fut] un tiers plus forte qu'elle n'avoit onques été<sup>75</sup> ». Dès le lendemain de la prise, on commença par réparer la muraille endommagée<sup>76</sup>. Puis on augmenta la garnison et l'artil-

68 BnF, ms fr: 5195 : « Estat des vivres et artillerie et municions servans a icelles ès villes de frontières et places fortes de Picardie, Artois et Boullenois, aussi des reparacions necessaires a faire esdites villes et places pour la fortification et seureté d'icelles (1544) », voir fol. 1-11 : rapport des réparations à faire au château d'Hesdin, le 25 janvier 1544 (n. st.). Selon le sommaire du manuscrit (fol. 133v), un rapport semblable fut dressé sur Théroouanne, mais celui-ci est perdu. Je remercie Emmanuel de Crouy-Chanel et Nicolas Faucherre qui ont généreusement mis à ma disposition leurs transcriptions de ce manuscrit fondamental et inédit à ce jour. Les données que celui-ci livre sur l'artillerie sont examinées par P. Contamine, *Les industries de guerre dans la France de la Renaissance : l'exemple de l'artillerie*, *Revue historique*, CCLXXI, 1964, 2, p. 249-280 ; voir aussi G. Zeller, *L'organisation défensive...*, *op. cit.*, p. 10.

69 À savoir soixante haquebutes à croc, dix pièces d'artillerie plus grosses et enfin treize pièces prises aux impériaux, dont la plupart étaient inutilisables pour les Français. On compte deux mille boulets de haquebute et, au total, mille huit cent vingt boulets pour les différents calibres supérieurs. De même, nombre de ces boulets ne pouvaient pas resservir à l'artillerie française, étant du « calibre de l'empereur » et non du « calibre de France ».

70 Il commanda en renfort dix-neuf pièces lourdes et soixante-dix pièces portatives (dont dix mousquets, une quasi-nouveauté à l'époque), ainsi que trois mille boulets pour les gros calibres et quatre mille boulets pour les pièces portatives.

71 Plus tard, en 1547, Henri II inspecta la place d'Hesdin (ainsi que Théroouanne) lors de son voyage en Picardie, et ordonna vraisemblablement des travaux supplémentaires, I. Cloulas, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, p. 169-170.

72 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 254.

73 Voir le détail des opérations dans L.-P. Gachard, *Bulletin de la prise de Hesdin par les troupes de l'empereur* : 5 novembre 1552, p. 185-189 ; A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 340-345 ; F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 158.

74 Un capitaine français assura qu'« il est bien vray que les Bourguignons sont devant le chasteau de Hesdin et qu'ils y font batterye, mais ils perdent temps car la place est plus forte de la moitié qu'elle n'estoit quand le feu roy [François I<sup>er</sup>] l'assiegea [en 1537] », anonyme en date du 4 novembre 1552, BnF, ms fr: 4052, fol. 119v.

75 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 346.

76 « Une chose me déplaist, que la muraille est tant deschirée, toutesvoies j'espère de l'avoir bientost mis en seureté, et feras dès ce jourdhuy commencer à réparer », le comte de Rœulx au gouverneur de Béthune, du château d'Hesdin le 6 novembre 1552, La Fons-Mélicocq, *Documents inédits sur la prise de Théroouanne (1553) et du Vieil-Hesdin (1552)*, p. 603.

lerie<sup>77</sup>. La brèche du château fut refermée en toute hâte par un mur, et les fossés élargis et approfondis. Néanmoins, le temps manqua pour réaliser l'ensemble des travaux qui avaient été jugés nécessaires<sup>78</sup>.

Aussi la place fut-elle assez facilement reprise par les Français, six semaines après sa conquête par les impériaux<sup>79</sup>. Le déroulement des opérations, durant le mois de décembre 1552, fut identique aux précédents (fig. 10<sup>80</sup>). La ville fut cette fois investie en un temps record, soit après que quelques tirs de canon bien placés aient fait écrouler les remparts récemment réparés. Après avoir incendié la ville, les défenseurs se retirèrent au château, qui fut ensuite pilonné par une puissante batterie<sup>81</sup>. Quelques jours de bombardement suffirent pour ouvrir des brèches suffisamment importantes pour permettre l'assaut, ce qui entraîna la capitulation de la place. Trois grandes ouvertures (deux brèches de soixante pieds de long et une troisième de cent pieds de long) avaient été auparavant pratiquées dans les murailles du château.

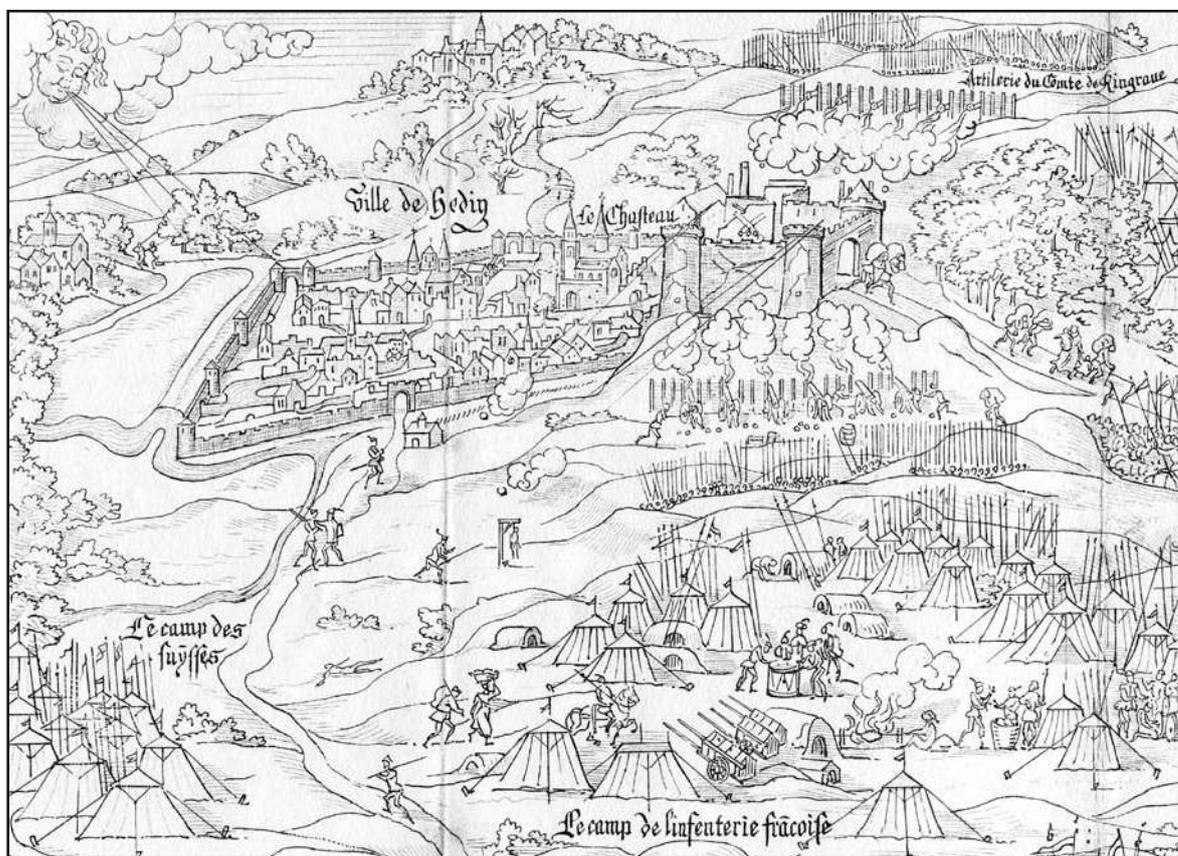


Figure 10 - Le siège du château d'Hesdin par Henri II en décembre 1552, vu depuis l'est. Détail d'une gravure de l'époque (reproduction en fac-similé publiée par B. Darwin en 1866).

77 En plus de mille huit cents soldats, Hesdin fut renforcée de quatre pièces d'artillerie : Glajon à Marie de Hongrie, d'Arras, les 13 et 19 novembre 1552, AGR, Aud. 105, fol. 109 et fol. 163.

78 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 346-349.

79 *Ibid.*, p. 350-366.

80 Le siège du château d'Hesdin par Henri II en décembre 1552, vu depuis l'est. Gravure taillée par Jehan Gheyman à Paris en 1552, intitulée « C'est icy la figure & pourtraict de la ville & chasteau de Hesdin ensemble du camp assis en forme & manière com(m)e il estoit au moys de décembre 1552 » ; publiée en fac-similé par B. Darwin en 1866, pl. 2, p. 246-247. L'original se trouvait alors à la bibliothèque de Lille.

81 Après plusieurs renforts au cours du siège, la batterie atteint le nombre de trente-cinq gros canons ; elle a tiré quatre mille soixante-six coups de canon en deux jours, selon F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 168.

Le roi de France prit ensuite la résolution de renforcer une nouvelle fois les fortifications d'Hesdin. En conséquence, des travaux furent conduits sans relâche jusqu'à l'été de 1553<sup>82</sup>. Henri II fit peut-être dresser des plans à cet effet par Giovan Tommaso Scala, un ingénieur vénitien qui était récemment entré à son service<sup>83</sup>. En effet, Scala participa en 1552 aux campagnes militaires d'Henri II ; il assista notamment aux sièges des places proches de la frontière septentrionale du royaume et s'employa à établir les plans des fortifications récemment conquises. Le plus souvent, en guise d'améliorations, il proposait soit d'ajouter de nouveaux bastions, soit d'agrandir les bastions existants<sup>84</sup>. Toutefois, l'intervention éventuelle de Scala à Hesdin n'est pas plus documentée que les différents travaux des décennies précédentes.

En définitive, Hesdin fut une place d'une importance capitale en raison de sa position stratégique, mais sa faiblesse naturelle ne fut jamais compensée, en dépit de tous les efforts entrepris. Bien que de sensibles améliorations aient été apportées à son enceinte, la ville même demeurait en 1553 d'une valeur défensive pratiquement nulle, « n'étant assez forte pour soutenir batterie ny assault<sup>85</sup> ». Ayant bénéficié de travaux de fortification plus importants, le château constituait cependant un obstacle de plus grande valeur. Néanmoins, il était incapable de résister durablement, à lui seul, à un siège en bonne et due forme, point sur lequel les capitaines impériaux et français étaient unanimes<sup>86</sup>. Le château d'Hesdin était en somme, selon les mots de Guichardin, « un petit château qui ne pouvait tenir tête, même en partie, ni à la mine ni à la tempête de l'artillerie impériale<sup>87</sup> ».

## Hesdin en 1553

Nous ne connaissons que deux représentations d'Hesdin avant sa destruction : une gravure du siège de 1552 (*fig.* 10) et un dessin de celui de 1553 (*fig.* 3). Le second offre un intérêt particulier, car il livre une vue inédite du célèbre château des ducs de Bourgogne peu avant sa destruction complète. Bien entendu, son aspect avait été profondément modifié du fait des dévastations et réédifications continues que nous avons évoquées. On remarque également sur cette vue l'adaptation à l'artillerie de cinq tours, transformées en plates-formes à canons.

À ces deux documents s'ajoutent deux plans de la ville exécutés peu après son abandon. À l'évidence, les ingénieurs ont, dès lors, exclusivement consacré leurs efforts à la nouvelle forteresse d'Hesdinfert, au détriment de la place abandonnée. Seuls les cartographes s'attacheront encore par la suite à rappeler l'emplacement de l'ancienne ville d'Hesdin. C'est en effet à cette époque que l'on commença à lever les premières cartes de la région, et cela toujours à des fins militaires.

En témoigne l'œuvre de Jacques de Surhon, l'un des premiers cartographes des anciens Pays-Bas. Ce fut probablement à l'occasion de la campagne contre Théroouanne et Hesdin que cet « ingénieur des cartes » ou « cartiste », comme on le désignait à l'époque, fut, au début de l'année 1553, chargé par l'em-

82 J. Lestocquoy, *op. cit.*, p. 117 ; B. Darvin, *op. cit.*, p. 247-248.

83 Scala avait déjà servi sous François I<sup>er</sup> et fortifié des villes en Picardie en 1543-1544. Après quelques années en Angleterre, il était rentré en France vers 1550, comme il l'écrit lui-même dans son traité inédit. G. T. Scala, *Manoscritto di fortificazione*, Turin, Biblioteca Reale, Ms Militare 377, fol. 47v-48r ; voir aussi A. Coppa, « Quanto a la fortificacion, jo ui dicho che el si bisogna intender lauera », *Guerre e fortezze di un ingegnere veneziano del XVI secolo tra Francia e Inghilterra* : Giovan Tommaso Scala, dans Marino Viganò éd., *Architetti e ingegneri militari italiani all'estero dal XV al XVIII secolo. Vol. 2 : dall'Atlantico al Baltico*, Livorno, Sillabe, 1999 (Castella, 56), p. 175-187.

84 Comme le montrent par exemple les plans pour la fortification de Damvillers et Yvoix (à dater de 1552) dans G. T. Scala, *op. cit.*, n. 83, fol. 37v-39r. Ce dernier est publié dans P. Martens, *op. cit.*, fig. 4.

85 F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 158 ; L. Brésin, *op. cit.*, p. 204.

86 Le comte de Rœulx « s'estoit toujours doutté que ce chasteau [d'Hesdin] n'estoit tenable contre un grand effort », lettre à Marie de Hongrie, le 20 décembre 1552, A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 358. Rabutin parla d'Hesdin comme de « ceste mauvaise place, et non guères forte », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 211.

87 « Un piccol' castello, il quale oltre alle mine, la meta della te(m)pesta delle artiglierie Imperiali non poteva sostenere : & il quale gia poco innanzi nel termine di poche settimane due volte per la sua debolezza, era stato preso, & ripreso facilmente », L. Guicciardini, *op. cit.*, p. 119.

pereur de la confection d'une « description et carte » du comté d'Artois, ce qui constituait une véritable nouveauté pour cette province. La conquête d'Hesdin et de Théroouanne permit enfin au cartographe d'achever un travail entamé environ six mois auparavant. En effet, à la mi-juillet, c'est-à-dire au moment même où la prise d'Hesdin s'annonçait imminente, celui-ci vint visiter cette localité, ainsi que d'autres lieux des environs, afin de « parfaire la carte d'Arthois<sup>88</sup> ». C'est donc probablement Jacques de Surhon que l'on doit identifier comme le « maistre » envoyé par la régente au camp à Hesdin après la prise de la ville pour « remédier [à] quelques lieux mal annotez sur la carte d'Arthois<sup>89</sup> ». Si l'original de la carte de Surhon ne nous est pas parvenu, celle-ci est néanmoins connue par la version gravée qu'en donna Abraham Ortelius et qui fut insérée dans son célèbre atlas, le *Theatrum orbis terrarum*<sup>90</sup>.

C'est ensuite à un autre des premiers ingénieurs cartographes de nos régions, Jacques de Flêtres, que nous devons une vue remarquable de la nouvelle forteresse d'Hesdinfert et de ses alentours (fig. 11<sup>91</sup>). Or, sans doute sculpteur ou « imagier » de formation, Jacques de Flêtres, originaire de Saint-Omer, a précisément commencé sa carrière d'ingénieur à l'occasion des destructions de Théroouanne et d'Hesdin. Il réalisa d'abord, comme on le verra, une maquette de Théroouanne. Puis il fut nommé ingénieur par l'empereur en mai 1554 « pour doresnavant nous servir en estat d'ingeniaire et entendre au fait des fortiffica(tions, pourtraictures, patrons, designations de trenchiz, et ce qui en depend<sup>92</sup> ». Désormais « maître des tranchées », il accompagna à ce titre l'armée impériale dans chacune de ses campagnes<sup>93</sup>. Ce fut lui qui marqua sur le terrain le tracé de la nouvelle forteresse d'Hesdinfert entre août et octobre 1554<sup>94</sup>. Il assura aussi le suivi journalier des travaux l'année suivante. C'est très vraisemblablement en octobre 1554 que de Flêtres dessina la vue panoramique aujourd'hui conservée au Vatican.

Ce dessin très soigné figure Hesdin et Hesdinfert vus depuis le sud. Au centre apparaît le pentagone bastionné de la nouvelle forteresse en construction. En bas, soit en direction de la France, on distingue un rempart de terre en zigzag assurant temporairement la protection du camp de l'armée et du chantier de la forteresse, pendant la durée des travaux. À l'extrême droite de la feuille apparaît l'ancienne ville d'Hesdin, avec le château et son vaste parc (fig. 12). La représentation fidèle de la topographie montre combien le site d'Hesdin, installé en fond de vallée dans une cuvette, était peu favorable à la défense. Traversée par la Canche, la ville est dominée par le château, derrière lequel s'étend le parc. Les principaux édifices sont identifiés par des mentions directement reportées sur le dessin<sup>95</sup>. La ville est entourée d'une enceinte mé-

88 M.-A. Arnould, Jacques Desurhon, ingénieur des cartes au service de Charles Quint et son œuvre géographique, p. 49, dans J.-M. Duvoisquel, J. Nazet, A. Vanrie éd., *Mélanges André Uytendaele, les Pays-Bas bourguignons : histoire et institutions*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, n° 53, 1996, 473 p. La seule carte de Surhon connue à ce jour a été très récemment publiée par J.-M. Duvoisquel, Une œuvre inédite de Jacques de Surhon : la carte de la terre abbatiale de Saint-Hubert (1551), p. 29-41, dans W. Bracke éd., *Margaritae cartographicae : studia Lisette Danckaert, 75<sup>um</sup> diem natalem agenti oblata*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2006 (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial, 80), 294 p.

89 Marie de Hongrie au duc de Savoie, de Bruxelles le 31 juillet 1553 : « Je vous envoye la carte d'Artois laquelle le s(ieu)r de Vaulx a oublyé icy a son partement, combien que j'avois ordonné de la vous envoyer p(ar) luy. Il y a quelques lieux mal annotez, mesmes touchant le quartier d'Artois, lesquelz le maistre [Jacques de Surhon?] pourra bien tost remédier, venant sur le lieu, comme je suis d'intencion de le vous envoyer dedens quelques jours », AGR, Aud. 1673/2, fol. 86-87 (minute).

90 Dans l'édition de 1579 réalisée dans les ateliers de Christophe Plantin à Anvers ; carte intitulée « *Atrebatum regionis vera descriptio. Johanne Surhonio Montensi auctore* » (on sait qu'Ortelius s'est trompé, en donnant pour auteur de la carte Jean de Surhon, au lieu de son père Jacques).

91 Biblioteca apostolica vaticana, Cod. Barb. Lat. 4391, fol. XLVII/50, vue panoramique depuis le sud sur Hesdinfert et ses environs, avec à l'extrême droite l'ancienne ville d'Hesdin ; dessin à la plume, colorié à l'aquarelle, sur papier (42,8 x 57,4 cm), signé « Jacques de Fletres », sans date [octobre 1554]. De nombreuses inscriptions françaises y figurent, notamment des indications topographiques et des noms de régiments de l'armée impériale. Échelle : 91 mm pour mille pas et 37 mm pour mille pieds.

92 Patente d'ingénieur octroyée à Jacques de Fleyters [Flêtres], le 29 mai 1554 : il doit remplacer l'ingénieur Jacques Van Noyen (qui est « présentement absent »), et est subordonné au maître d'artillerie Philippe de Stavele, AGR, Aud. 973, fol. 25.

93 Cité comme « maistre ingeniare », il « pourject[ait] et fai[sait] les ordonnances des trenchiz », B. Roosens, *op. cit.*, p. 365.

94 « Service au pourject desdits trenchiz, comme a tirer, mesurer et donner les tacques aux besoignans ès fossés du nouveau fort », *ibid.*, p. 365-368.

95 Voici quelles sont ces mentions (de haut en bas et de gauche à droite) : « Le parck, chasteau de Hesdin, hospital d'Artois, Cordeliers, S(aint) Martin, porte de la War(enne), Madelaine, N(ost)re Dame de la Waren(ne), Orie(n)t, S(aint) Hilaire, S(aint) Jorge, l'abae S(aint) Jorge, porte S(aint) Jorge, N(ost)re Dame, porte de Beaum(ont), porte de la Puterie ».



Figure 11 - Jacques de Flétres, vue panoramique depuis le sud d'Hesdinfert et de ses environs en 1554, avec l'ancienne ville d'Hesdin à l'extrême droite (© Biblioteca Apostolica Vaticana, Cod. Barb. Lat. 4391, fol. XLVII/50).



diévale obsolète qui, à l'exception de deux portes d'eau, est percée de quatre portes. On ne distingue sur la vue qu'un seul signe de modernité : il s'agit d'un ouvrage extérieur situé à l'angle sud-ouest de l'enceinte urbaine<sup>96</sup>. En revanche, le château est entièrement remparé et pourvu d'un petit bastion orienté vers la ville, manifestement à l'état de ruine, car l'on ne reconnaît plus guère que son plan hexagonal<sup>97</sup>.

Il convient de souligner que la représentation d'Hesdin par de Flêtres correspond dans ses moindres détails au plan de la ville abandonnée, levé peu de temps après cet abandon par le célèbre Jacques de Deventer (*fig. 13*<sup>98</sup>), qu'il s'agisse de l'enceinte urbaine archaïque ou du petit bastion du château côté ville.



**Figure 13** - Jacques de Deventer; plan de l'ancienne ville d'Hesdin peu après 1554. Le nord est en haut. Détail du plan d'Hesdinfert (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090).

96 Esquissé par de Flêtres entre la porte Saint-Georges et la porte de Beaumont, nous interprétons cet ouvrage comme un boulevard de plan polygonal situé devant l'ancienne porte du Maisnil, d'où on pouvait flanquer les sections ouest et sud de l'enceinte urbaine.

97 Le plan du château serait donc hexagonal à six tours, et non pas pentagonal (comme l'ont toujours présumé les historiens), ce qui correspondrait mieux aux six noms que l'histoire a conservés : la tour Robin, tour Saint-François, tour Saint-Christophe, Vièze tour, tour Plombée, tour as Cornes.

98 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090 ; voir la notice de M. Saudo sur le plan d'Hesdin par Jacques de Deventer dans le fac-similé édité par C. Ruelens, E. Ouverleaux, J. Van den Gheyn, *Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer.*

## La résolution de détruire Théroouanne

S'il est vrai que Théroouanne, durement atteinte durant le siège, fut saccagée et incendiée plusieurs jours d'affilée après sa reddition, il ne faut pas pour autant en conclure que sa destruction fut exclusivement le fait des flammes et de soudards ivres de pillage. Bien au contraire, les travaux de démolition furent scrupuleusement planifiés et méthodiquement exécutés durant les deux mois qui suivirent la prise de la ville.

Certes, la mise à sac des villes conquises faisait partie des « règles de guerre » en vigueur à l'époque<sup>99</sup>. Aux termes de ces règles unanimement connues et appliquées, les prisonniers et la ville étaient épargnés en cas de reddition négociée *avant* la mise en batterie des canons par l'assiégeant. Si, en revanche, la ville capitulait *après* que l'ennemi ait déployé son artillerie de siège (contrainte à cette extrémité le plus souvent par un état d'épuisement total ou après avoir été prise d'assaut), elle ne pouvait espérer de quartier. L'assiégeant était alors autorisé à punir, voire à condamner à mort, les principaux responsables, et à piller la ville. Bref, l'ardeur dont faisaient preuve les défenseurs conditionnait étroitement les termes de la capitulation et, le cas échéant, l'ampleur du châtement infligé<sup>100</sup>.

À Théroouanne, la résistance opiniâtre des Français, qui s'exposèrent consciemment aux pires représailles, contraignit les impériaux à pousser le siège jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au sac de la ville. Seul le pillage de la cathédrale excéda l'« usance de bonne ancienne guerre<sup>101</sup>». Cependant, la destruction systématique qui s'ensuivit n'entraînait nullement dans le cadre des règles de guerre. Autrement dit, l'arasement de Théroouanne ne fut pas une conséquence directe du siège, et pas davantage une fatalité imputable aux « malheurs de la guerre », mais, bien la mise en application d'une décision mûrement réfléchie. La question se pose alors de savoir par qui, quand et pourquoi cette décision fut prise.

À l'évidence, un tel ordre ne put être donné que par Charles Quint lui-même, et c'est en effet à lui que les chroniqueurs du temps, tant impériaux que royaux, attribuent la décision de raser Théroouanne. L'empereur aurait pris sa résolution aussitôt après avoir été informé de la prise de la place<sup>102</sup>. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il attendit l'issue du siège avant de décider de son sort : la résolution de démolir Théroouanne est en effet postérieure à sa conquête. Aussi son armée n'a-t-elle probablement pas attaqué la ville avec l'intention préméditée de la détruire. Si les impériaux rêvaient sans doute depuis longtemps

99 J.-L. Charles, Le sac des villes dans les Pays-Bas au seizième siècle. Étude critique des règles de guerre, *Revue internationale d'histoire militaire*, 24, 1965, p. 288-301 ; C. Baes, La guerre au XVI<sup>e</sup> siècle, *op. cit.*, p. 187 ; G. Parker, Early modern Europe, dans M. Howard, G.J. Andreopoulos, M.R. Shulman éd., *The laws of war : constraints on warfare in the Western World*, Londres, Yale University Press, 1994, p. 40-58 ; S. Pepper, Siege law, siege ritual, and the symbolism of city walls in Renaissance Europe, dans J.D. Tracy éd., *City walls : the urban enceinte in global perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 573-604.

100 Ce principe fut notamment rappelé par le célèbre Michel de Montaigne, qui écrivit, un quart de siècle plus tard : « De cette consideration est nee la coustume que nous avons aux guerres, de punir, voire de mort, ceux qui s'opiniastrent à defendre une place, qui par les regles militaires ne peut estre soustenue. Autrement, sous l'esperance de l'impunité, il n'y auroit poullier qui n'arrestast une armee. [...] Mais d'autant que le jugement de la valeur et foiblesse du lieu, se prend par l'estimation et contrepois des forces qui l'assaillent (car tel s'opiniastreroit justement contre deux coulevrines, qui feroit l'enragé d'attendre trente canons) ou se met encore en conte la grandeur du prince conquerant, sa reputation, le respect qu'on luy doit », M. de Montaigne, *Essais*, I, XIV (On est puny pour s'opiniastrent en une place sans raison).

101 Comme l'admit Charles Quint lui-même dans une circulaire aux bonnes villes d'Artois, en date du 13 juillet 1553, ordonnant la restitution de tous les objets pris du lieu saint : « nous ait esté remonstré que, à la prise et sacq de la ville et forteresse dudict Théroouanne, ladictie église cathédraillie a non seulement esté abatue et démolie, mais entièrement pillée et spoliée des vénérables corps sainctz, relicquaires, chappes, ornemens, tapisseries, (...) et tout autre meuble. Ce que, selon droit et raison, et avecq usance de bonne ancienne guerre, faire ne se devoit », La Fons-Mélicocq, *op. cit.*, p. 598.

102 Selon Marchet : « Les Imperiaus estans par ce moyen fait signeurs de la ville, abattirent (suivant le commandement de l'empereur) au plustost & raserent toutes les forteresses, rempars, bastillons & murailles, avec tous les autres edifices de la ville ». Selon Rabutin : « L'empereur estant à Brusselles, promptement fut adverty de la prise de Théroouanne, en quoy il print aussy grand plaisir que si c'eust esté l'empire de Constantinople (...). Puis il commanda qu'elle fust rasée et démolie jusques aux fondemens, afin qu'il n'en restât la place, où on diroit que Théroouanne auroit esté », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 206. Le 30 juin 1553, Marie de Hongrie écrivit au Conseil d'Artois que l'empereur « a réduct ladite ville en son obéissance, ayant depuis resolu d'entierement demolir icelle pour la meilleure assurance desdits pays », J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 122 ; O. Bled, *op. cit.*, p. 7.

d'éradiquer ce « magasin de retraite de toute infame canaille de France<sup>103</sup> », ils n'en réglèrent une fois pour toutes le sort qu'un peu plus tard.

Ainsi, au lendemain de la prise, la décision de l'empereur sur le sort de Théroouanne, à savoir « sy la ville demourera en estre ou non », n'était pas encore connue des assiégeants<sup>104</sup>. Mais l'implacable ordre impérial ne tarda pas à arriver. Il fut donné en ces termes : « On enverra aux forteresses les plus voisines les munitions et les armes. On abandonnera ensuite la ville au pillage, et elle sera rasée jusque dans ses fondements. On ne détruira pas seulement les édifices profanes mais encore les églises, les monastères et les hôpitaux. On ne laissera aucun vestige de murailles et l'on fera venir des ouvriers des villes voisines de la Flandre et de l'Artois pour enlever ce qui restera après le sac<sup>105</sup>».

Il faut s'interroger sur les motivations de ce funeste programme avant d'examiner en détail ses modalités d'exécution. Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas plutôt cherché à rétablir les défenses de la place afin d'en faire désormais usage contre la France ? Et quand bien même choisit-on, en définitive, de ne pas la conserver, pourquoi ne se borna-t-on pas à démolir son enceinte (comme cela fut d'ailleurs le cas en 1513), au lieu de raser tous les édifices de la ville sans exception ?

Une première réponse nous est fournie dans une lettre que Bugnicourt envoya à la régente le lendemain de la prise de Théroouanne<sup>106</sup>. Une décision devait en effet être prise quant au sort à réserver à la place forte, qu'il convenait soit de « racoustrer », soit de « desmolir du tout ». Or, la lettre de Bugnicourt reprenait les opinions émises sur ce point par les membres du commandement impérial, qui étaient d'avis de ne pas conserver la place. Les raisons invoquées en ce sens peuvent être résumées comme suit :

- la ville est dominée par des hauteurs où les ennemis pourraient installer leurs batteries, de sorte que l'on ne peut pas envisager de continuer à s'en servir comme place forte ;
- ses fortifications sont endommagées à un point qu'il faudrait beaucoup de temps, et surtout énormément d'argent, pour les rétablir ;
- ses quartiers d'habitation ont été en grande partie incendiés ;
- une fois Théroouanne supprimée, les Français ne seront plus en mesure d'en reprendre possession, soit par la force, soit à l'issue d'un traité ; dans le cas contraire, son maintien laissera planer une menace, et l'effort accompli pour la conquérir aura été vain ;
- Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys suffisent comme bases d'opérations pour lancer, en cas de besoin, des attaques ponctuelles contre la France.

Il convient, pour mieux apprécier les arguments avancés, de revenir plus en détail sur les principaux points évoqués par Bugnicourt, soit, pour l'essentiel, les dégâts causés par le siège et la position stratégique défavorable de la place.

103 L. Brésin, *op. cit.*, p. 205.

104 Lettre de Glajon de Théroouanne en date du 21 juin 1553, adressée aux échevins de Saint-Omer, dans A. Legrand, *Correspondance inédite des généraux de l'empereur Charles Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer, à l'occasion du siège, prise et destruction de la ville de Théroouanne en 1553*, p. 781.

105 Dom Devienne, *Histoire d'Artois*, s.l., 1785-1787, 5 vol., t. IV, p. 67, cité par A. Legrand, *Correspondance... op. cit.*, p. 782.

106 Voir annexe A.

## Les dommages causés par le siège

À l'issue du siège, Théroouanne était en grande partie réduite en cendres, et ses fortifications gravement endommagées. L'importance des dégâts était telle que l'ensemble des opérations menées à cette occasion pourrait presque être considéré comme la première phase de la démolition de la place. Les dévastations furent d'autant plus considérables que les deux partis en présence s'affrontèrent jusqu'à la dernière extrémité. En effet, bien que tous leurs ouvrages défensifs aient été mis hors de combat, qu'une large brèche ait été ouverte dans leurs murailles et qu'un premier assaut des impériaux ait été à peine repoussé, les Français ne se résolvaient toujours pas à capituler, ce qui contraignit les assiégeants à pilonner sans retenue leurs positions et à recourir à l'usage de mines explosives. Aussi les deux derniers jours du siège furent-ils ceux où les dégâts furent les plus importants.

Venons-en maintenant aux moyens et aux effectifs déployés par les assiégeants<sup>107</sup>. Les impériaux engagèrent à Théroouanne plus de cinquante grosses pièces d'artillerie, qui furent réparties en quatre ou cinq endroits différents, de manière à battre la ville de toutes parts<sup>108</sup>. Le nombre de coups tirés à cette fin fut estimé à quarante-deux mille. La grosse batterie envoyait à elle seule deux mille boulets de canon par jour, soit quatre-vingts coups par canon et par jour<sup>109</sup>. Elle consumma, en conséquence, une énorme quantité de poudre. On fit usage de mille deux cent cinquante tonneaux et barils pour la seule ville de Théroouanne, ce qui équivaut à un poids total de près de trois cent mille livres, soit quelque cent quarante tonnes. La poudre fut en grande partie employée par la batterie mentionnée plus haut (neuf cent soixante-neuf tonneaux), tandis que les « haquebutes » en consommèrent encore cent trente-huit barils ; enfin, pas moins de cent cinquante et un tonneaux de poudre furent utilisés dans les mines<sup>110</sup>. Celles-ci furent notamment apprêtées afin de détruire la plate-forme du château et de renverser la muraille nord. Mis à part les mineurs, on dénombrerait également trois mille pionniers, dont l'impact sur la place était toutefois moins visible. Ils furent en effet surtout engagés pour creuser les tranchées d'approche et pour élever des plates-formes d'artillerie. Mais ils s'efforcèrent aussi de remplir le fossé du côté ouest de la ville.

C'est au nord de la place que les dommages causés par les assiégeants furent les plus importants. Une batterie de trente-deux canons et quelque trois cents mineurs s'employèrent d'une part, à ouvrir une brèche de près de deux cents mètres de long dans la muraille, et d'autre part, à détruire les deux ouvrages qui la défendaient à cet endroit, à savoir la tour du Chapitre et la grande plate-forme de l'ancien château. Les maçonneries écroulées comblèrent les fossés à tel point qu'il fut ensuite possible de traverser ceux-ci à cheval<sup>111</sup>.

La ville intra-muros fut, elle aussi, gravement atteinte, les attaquants ayant tiré à dessein sur l'église, le palais épiscopal et les autres édifices importants<sup>112</sup>. Les impériaux mobilisèrent notamment six pièces d'artillerie pour abattre le clocher de la cathédrale, considéré à l'époque comme une « moult belle pièce », car celui-ci servait de tour de guet et de poste de tir aux défenseurs<sup>113</sup>. Il constitua même une cible prio-

107 La puissance des batteries des assiégeants est ici déduite de la comptabilité de l'« amunitionnement » du camp des assiégeants, AGR, CC 26254, et des lettres des officiers de l'artillerie, Glajon, AGR, Aud. 1666/1 et Butkens, AGR, Aud. 1660/1.

108 Mise en batterie de cinquante-quatre pièces à Théroouanne, décrite par Glajon à Marie de Hongrie, le 23 mai 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1666/1, fol. 217. Au cours de la campagne de 1553, l'armée impériale engagea cent trente-cinq pièces d'artillerie, dont la moitié étaient des grosses pièces de siège (canons et demi-canons), AGR, CC 26254.

109 Butkens à Marie de Hongrie, le 31 mai 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1660/1, fol. 14 et 17.

110 À savoir, soixante-cinq tonneaux lors du siège proprement dit et quatre-vingt-six tonneaux lors des premières démolitions entreprises immédiatement après la prise.

111 Voir pièces justificatives, annexe A, et A. Legrand, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 736.

112 « On tÿrera sans cesser (...) tant au travers de l'égl(is)e, com(m)e en la plache (...), de sorte qu'il nÿ pouldra habiter personne, tant pour les bouletz, com(m)e po(u)r les esclatz, tant de l'église, com(m)e de la maison de l'évescque, et aultres grosses maisons quÿ sont en ce quartier », Relation sur les défences de Théroouanne..., AGR, Aud. 100, fol. 393v.

113 Glajon à Marie de Hongrie, le 23 mai 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1666/1, fol. 217.

ritaire lorsqu'ils entamèrent le bombardement de la place<sup>114</sup>. On distingue clairement la muraille battue en brèche, ainsi que les ruines de la cathédrale, dont la tour est écroulée, sur une belle gravure sur bois en couleurs peu connue qui figure le siège de Théroouanne en 1553, vu du nord-ouest (*fig. 14*<sup>115</sup>).

Un dessin ignoré jusqu'à présent et conservé à Londres, montre une place française non identifiée, dévastée à la suite d'un siège (*fig. 15*<sup>116</sup>). Or, il semble bien qu'il s'agisse, là aussi, de Théroouanne, qui serait alors représentée au terme du siège de 1553, soit à la veille de sa destruction complète. Ce document correspond en effet en tous points à ce que nous savons de l'ancienne ville. Elle est ici vue depuis le sud-ouest. À droite, les habitants quittent la ville par la porte du Saint-Esprit en direction du faubourg qui se trouve sur les rives de la Lys. Au milieu se dresse l'imposante cathédrale, en grande partie dévastée et dont la tour s'est effondrée. À gauche, le château, transformé en plate-forme d'artillerie, se trouve sur le point le plus élevé de la ville. Le premier plan est occupé par les ruines de deux grosses tours circulaires, dont l'une est ornée du blason fleurdelisé accompagné d'une salamandre, soit l'emblème de leur commanditaire, François I<sup>er</sup>.

## Aspects financiers

Étant donné leur état de ruine avancée, le montant d'une éventuelle reconstruction des fortifications de Théroouanne aurait sans doute été très élevé. Or, l'état des finances de Charles Quint à ce moment précis ne lui permettait guère d'envisager de grandes dépenses. En effet, du fait des guerres continuelles, le manque d'argent était, au début des années 1550, un souci constant pour l'empereur<sup>117</sup>. Cette situation préoccupante s'aggrava encore après l'entreprise de Metz, dont le siège, long et coûteux, se solda, comme on l'a vu, par un échec<sup>118</sup>. La faillite menaça même au début de l'année 1553.

La campagne de Théroouanne et d'Hesdin avait été financée par une aide extraordinaire des États de Flandre et d'Artois<sup>119</sup>. Cependant, au moment de la conquête de Théroouanne, les ressources récemment collectées étaient déjà épuisées<sup>120</sup>. Après la prise de la place, le nouveau capitaine général Emmanuel-Philibert fit lui-même la constatation qu'il était contraint de mener une « guerre défensive » par manque

114 « [Les Espagnols au camp] avoient que le clochez de l'église de Nostre-Dame de Théroouanne, auquel on faisoit le guet, les grevoit fort au dit camp et ne se pouvoient bonnement remuer, qu'ilz ne furent apperçus ; ainsy fut conclud de l'abattre, laquelle chose on fit par force d'artillerie, dont ce fut un grand dommage, car c'ettoit une moult belle pièce », Relation sur la prise de Théroouanne en 1553, BnF, ms fr. 5088, fol. 41-44, publié par L. Trenard, *Histoire des Pays-Bas français : Flandre, Artois, Hainaut, Boulonnais, Cambrésis. Documents*, Toulouse, Privat, 1974, p. 169-171 ; « on a trouvé ousy bon de battre la tour de l'église, quy faisoit grand damage tant du guet que de mousques et haquebutes a crocqz, quy tirent dedens noz trenchies, laquelle est toutte fondue », Glajon à Marie de Hongrie le 1<sup>er</sup> juin 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1666/1, fol. 222.

115 Londres, British Museum, gravure sur bois, intitulée « Der Statt Terwona in Picardej belegerung und eroberung. Anno 1553 », composée de quatre feuilles oblongues, et coloriée à main (70 x 50 cm), imprimée à Strasbourg par Heylrich Zeell ; inscriptions allemandes. Le graveur a repris la vue sur Théroouanne de l'estampe d'Anthonisz ; malheureusement, les quatre feuilles de l'estampe se recouvrent partiellement, de sorte qu'une partie de la ville (et notamment des fortifications) n'est pas visible, W.L. Strauss, *The German single-leaf woodcut 1550-1600 : a pictorial catalogue*, New York, Abaris books, 1975, vol. 3, p. 1200-1201.

116 Londres, British Library, ms Cott. Aug. 1.ii.116, « French town after a siege », encre noire et lavis sur papier (160 x 23 cm). Le dessin n'est pas identifié, ni daté ; à notre connaissance, il est inédit.

117 F. Braudel, Les emprunts de Charles Quint sur la place d'Anvers, dans *Charles Quint et son temps, colloques internationaux du CNRS, 30 septembre-3 octobre 1958*, Paris, Éd. du CNRS, 1959, p. 191-201 ; R. Carande, *Carlos V y sus banqueros*, Madrid, Sociedad de estudios y publicaciones, 1967, t. III, p. 353-469 ; W. Brulez, Het gewicht van de oorlog in de nieuwe tijden. Enkele aspecten, *Tijdschrift voor geschiedenis*, 91, 1978, 3, p. 386-406.

118 G. Zeller, *Le siège de Metz...*, op. cit., p. 45-50 ; J. D. Tracy, *Emperor Charles V, impresario of war : campaign strategy, international finance, and domestic politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 239-248.

119 En février 1553, les États de Flandre et d'Artois consentirent respectivement à une aide extraordinaire de 600 000 et de 140 000 écus « pour fraier à l'expugnacion de Térouenne et Hédin », L. Brésin, op. cit., p. 204.

120 « Sur Théroouanne (...) les Impériaux ont le dessein de la raser: Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas bougé et on croit que c'est par défaut d'argent », le nonce papal, le 3 juillet 1553, J. Lestocquoy, op. cit., p. 119.



d'argent<sup>121</sup>. Dépourvus de moyens financiers, les impériaux ne disposaient pas davantage du temps qui leur aurait été nécessaire pour rétablir les défenses de Théroouanne, car le roi de France était en train de rassembler une armée à peu de distance. La démolition de la place si péniblement conquise offrait de surcroît un double avantage : enlever à jamais aux Français toute possibilité de la reprendre, et faire l'économie d'une garnison permanente indispensable à sa défense.

Enfin, avant même d'envisager la reconstruction de Théroouanne, les travaux de fortification en Artois coûtaient déjà, à cette époque, une véritable fortune au trésor des Pays-Bas. En effet, un accroissement considérable des sommes qui leur étaient consacrées avait marqué les deux dernières décennies<sup>122</sup>. Le nombre de places à fortifier allait toujours en augmentant et elles nécessitaient, pour assurer leur défense, des ouvrages toujours plus importants. Ainsi, en 1553, les dépenses qu'elles occasionnaient avaient doublé en l'espace de dix ans ; c'est pourquoi l'entretien et la construction de fortifications occupaient une part essentielle du budget consacré chaque année à la défense des Pays-Bas<sup>123</sup>. Et les places de l'Artois pesaient de ce point de vue un poids considérable en 1553, puisqu'elles représentaient alors à elles seules un tiers du total dépensé pour l'ensemble des dix-sept provinces des anciens Pays-Bas.

## La position stratégique de Théroouanne

Comme on l'a vu, Théroouanne était devenue, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, une place incapable de résister aux progrès de l'artillerie, et ceci en raison de sa situation topographique. Son site occupait en effet une cuvette dominée de tous côtés par des hauteurs, ce qui la condamnait à subir les tirs plongeants de l'ennemi. Lors des sièges de 1537 et 1553, les impériaux dressèrent naturellement leurs batteries sur les trois collines attenantes, le mont d'Upen à l'ouest, la butte Saint-Jean au nord et le mont Saint-Martin à l'est. Or, aucune fortification supplémentaire, aussi parfaitement étudiée soit-elle, ne pouvait remédier au désavantage d'une enceinte commandée de toutes parts.

Pourtant, Théroouanne, du fait de sa position géographique, était vitale à la défense de la France. Située à la croisée des chemins d'invasion, la ville faisait en effet figure de clé de la Picardie, province elle-même considérée comme essentielle à la défense du royaume<sup>124</sup>. Elle constituait comme un poste avancé, au-delà de la frontière septentrionale de la France ; cette frontière passait par les villes fortes de la Somme (Abbeville, Amiens, Doullens, Péronne et Saint-Quentin) dont la possession était capitale, puisqu'il n'y avait plus, une fois cette ligne franchie, aucun autre verrou sur la route de Paris. De même, la ville soutenait les places du Boulonnais (Ardres, Boulogne et Montreuil), qui faisaient jadis face aux chevauchées menées par les Anglais à partir de Calais. Ainsi, cette enclave française en terre impériale était idéalement située pour contrarier les vellétés des ennemis du royaume.

De leur côté, les Pays-Bas ne pouvaient guère tirer avantage de l'entretien d'une place forte au beau milieu de l'Artois, possession impériale. Trop éloignée de la frontière, elle n'avait qu'une médiocre valeur défensive, bien qu'elle fût convoitée en permanence par les Français. En définitive, l'empereur justifia sa décision de démolir Théroouanne en « considérant que la force d'icelle n'eust servy à ses pays que de fraiz et que, retournant ès mains des François, elle pouvoit tenir sesdicts pays en peyne et despence<sup>125</sup>».

121 « [S.M. y la reyna] por algunas causas - las quales, au(n)que no me las dixeran, entendí que era falta de dinero, - querían que hiziesse la guerra defensiva », fin juin-début juillet 1553, E.F. di Savoia, *I diari delle Campagne di Fiandra*, p. 137.

122 B. Roosens, *op. cit.*, p. 202-212.

123 Le coût des fortifications constituait, en temps de paix (1551), un sixième du budget de la défense ; un aperçu des dépenses engagées en 1551 pour la défense du pays dans AGR, Aud 1406/11 et 1553, AGR, MD 5062, fol. 338-357.

124 L. Vissière, *op. cit.*, p. 93-96.

125 Lettre de Charles Quint en date du 8 juillet 1553, A. Henne, *op. cit.*, p. 46.

Les raisons d'ordre stratégique ayant motivé la suppression de la place furent clairement rappelées six ans plus tard, lors des négociations de la paix de Cateau-Cambrésis<sup>126</sup>, traité qui entérina la restitution des places conquises. Les Espagnols considèrent, pour justifier la démolition de Théroouanne, qu'« elle estoit au milieu de nostre païs, servant seulement à nostre offence, et non à leur deffence<sup>127</sup> ». De fait, Philippe II refusa catégoriquement d'envisager la restitution de Théroouanne. Il était même prêt à offrir en échange le Charolais, voire une autre ville frontière, au choix des Français ; ceux-ci obtinrent finalement le démantèlement des fortifications d'Yvoix (aujourd'hui Carignan), en compensation de la ville détruite.

Les Pays-Bas ne pouvaient plus tolérer la présence d'une place hostile à l'intérieur de leur territoire pour des raisons évidentes. Comme l'a souligné Fernand Braudel, « une place forte établie en terre ennemie est une porte ouverte en permanence chez l'adversaire<sup>128</sup> ». Enclave française en Artois, Théroouanne était, selon l'image employée par le chroniqueur Molinet, « la mauvaise fenestre dont le vent françois se desgorge<sup>129</sup> ». Durant de longues années, les paysans de Flandre et d'Artois eurent en effet à subir les raids continuels de sa garnison. Certes, beaucoup de villages de la région brûlèrent des deux côtés de la frontière du fait des guerres incessantes<sup>130</sup>. Toutefois, les chroniqueurs de l'époque s'accordent pour souligner l'importance des déprédations commises par les tenants de la place dans la campagne environnante<sup>131</sup>. On a ainsi estimé que plus de cinq cents villages de l'Artois avaient été pillés, dévastés ou rançonnés par la garnison française de Théroouanne<sup>132</sup>. Ceci explique aisément l'appui dont bénéficièrent les assiégeants, puis les démolisseurs de Théroouanne, auprès des populations des alentours ; celles-ci ne pouvaient, en effet, que se réjouir de l'éradication complète de cet antre de pillards qui nuisait considérablement à la prospérité économique de la province et à la tranquillité de ses habitants<sup>133</sup>.

## L'organisation des travaux de démolition

Le principe de la démolition ayant été arrêté, il était impératif d'organiser les travaux avec un maximum d'efficacité. Il fallait tout d'abord réduire au plus vite à néant les défenses de la ville, afin de prévenir tout retour des Français. Par ailleurs, la démolition ne pouvait en aucun cas se limiter, comme souvent, à quelques brèches pratiquées çà et là, car cela n'aurait pas réellement empêché les Français de rétablir les défenses dans leur état antérieur. La démolition devait, au contraire, être poussée jusqu'aux fondations

126 Les négociations à propos de Théroouanne sont traitées par O. Bled, *op. cit.*, p. 199-205.

127 Ils ajoutèrent que « ce n'estoit point mal mesnager que d'avoir ruyné ce qui nous faisoit en la Flandre tant de dommaiges, lesquelz avoient concilié tous les voisins d'icelle à ladite ruïne », C. Weiss, *op. cit.*, t.V, p. 241 ; O. Bled, *op. cit.*, p. 201. L. Vissière, *op. cit.*, p. 81.

128 F. Braudel, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud/Flammarion, 1986, p. 336.

129 Cité par L. Vissière, *op. cit.*, p. 97.

130 Plus de deux mille villages furent brûlés pendant l'été de 1553, d'après le nonce papal, J. Lestocquoy, *op. cit.*, p. 123 ; voir aussi les ravages rapportés par J. Thieulaine, *Un livre de raison en Artois (xvi<sup>e</sup> siècle) [1549-1554]*, p. 139-199 ; les effets de la guerre sur la campagne picarde sont traités par D. Potter, *op. cit.*, p. 200-232.

131 Les ravages commis par la garnison de Théroouanne furent soulignés à l'époque dans toutes les plaintes sur la destruction de la ville. Le lendemain de la prise de Théroouanne, Marie de Hongrie écrivit pour sa part que « pour ce que d'icelle prinse [de Théroouanne] deppend grandement le bien des pays de pardecha, et meisme de Flandre et Arthois, ayans esté longuement foullez et oppressez par les gens de guerre franchois, qui tenoient garnison en ladite ville, et que tous subjectz se doibvent de ce resjouyr », La Fons-Mélicocq, *op. cit.*, p. 597.

132 Au cours des campagnes de 1521, 1535 et 1544, G. Coolen, *op. cit.*, p. 563 ; voir aussi l'aperçu des villages et hameaux ravagés par la guerre en Artois dans L. Brésin, *op. cit.*, appendice, p. 269-334.

133 Théroouanne fut démolie « à raison des continuelles plaintes et lamentations du peuple d'alentour quy s'adressoient vers Sa Majesté au moien qu'estant ceste ville enclavée de tous costés en la comté d'Artois, molestoit merveilleusement le peuple d'iceluy jusques les portes des villes de Saint-Aumer, Aire, Lilers et lieux circonvoisins, par tous rigoureux outrages de guerre, comme estans un vray magasin de retraite de toute infame canaille de France », L. Brésin, *op. cit.*, p. 205 ; selon l'ingénieur Masse en 1730 : « la tradition assure que la garnison de cette ville étoit ordinairement composée que de gens qui ne vivoient que de brigandages », C.F. Masse, *op. cit.*, Mémoire, fol. 5v.

des fortifications, et cela sur la totalité de leur périmètre. Cette particularité explique pourquoi les travaux furent conduits sous le contrôle étroit du gouvernement central.

Après la prise de Thérouanne, le capitaine général Bugnicourt voulut conduire au plus vite son armée à Hesdin, mais ne voulait cependant pas quitter Thérouanne avant d'avoir donné le coup d'envoi des travaux de démolition. L'empereur avait, en effet, « donné ordre, en préalable, d'enfoncer et ruyner les principaux bollewards<sup>134</sup> ». Aussi Bugnicourt ordonna-t-il, en premier lieu, de faire exploser les ouvrages les plus importants, et notamment la plate-forme du château et le bastion de la Patrouille<sup>135</sup>. Lorsque son départ pour Hesdin devint imminent, il insista auprès de Marie de Hongrie sur l'importance de laisser sur place « quelque homme d'auctorité pour prendre charge et superintendance principale de la demolition », convaincu que celle-ci n'avancerait guère dans le cas contraire. Aussi prit-il la liberté, afin de gagner du temps, de désigner lui-même, au nom de la régente, un surintendant des travaux de démolition<sup>136</sup>, Jean de Morbecque (ou Moerbeke), capitaine de la ville voisine d'Aire-sur-la-Lys<sup>137</sup>.

Dès lors, la régente put suivre de près les progrès des travaux, comme le prouve la correspondance qu'elle échangea régulièrement avec Morbecque<sup>138</sup>. En effet, Morbecque reçut l'ordre de lui faire deux fois par semaine un rapport détaillé sur l'état d'avancement des opérations. Il devait notamment s'attacher à indiquer la nature des ouvrages nouvellement abattus, la longueur de la muraille encore en place, l'état du comblement des fossés et le nombre d'ouvriers à sa disposition<sup>139</sup>. Aussi la correspondance échangée entre ces deux personnages renferme-t-elle de précieux renseignements sur la démolition. Les lettres plus importantes étant reproduites en annexe du présent article, nous nous bornerons à en résumer le contenu dans les pages qui suivent.

Une quinzaine de jours s'écoula au lendemain du siège avant le début des travaux de démolition. Il fallait en effet non seulement recruter des ouvriers, mais aussi trouver de quoi les payer. Le concours financier des États de Flandre et d'Artois fut une nouvelle fois sollicité à cette fin ; ceux-ci promirent d'envoyer sur place et à leurs frais exclusifs huit mille pionniers (six mille pour la Flandre et deux mille pour l'Artois<sup>140</sup>), et cela pour une durée de six semaines<sup>141</sup>. Ce chiffre apparaît considérable à une époque où le recrutement massif de pionniers soulevait continuellement des difficultés<sup>142</sup>.

Dès lors, il n'est guère surprenant de constater que la main-d'œuvre effectivement présente à Thérouanne n'atteignit jamais un tel nombre, en dépit des privilèges exceptionnels accordés par l'empereur

134 Marie de Hongrie aux États d'Artois, le 30 juin, J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 122.

135 « Touchant les mines que l'on avoit fait aux bollewardz de Therouane, l'on a bouté le feu en deux, assavoir l'une du costel de la plattefourme du chasteau, laquelle n'a fait grand effect. Toutefois, elle a fendu les deux tourions dembas de lad(ict)e plattefourme. Quant a la Patrouille, qui est une grande piece, elle est de telle sorte abillee qu'elle ne vault pour moins que si elle estoit du tout par terre », Bugnicourt à Marie de Hongrie, de Thérouanne, le 1<sup>er</sup> juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 223 ; quatre-vingt-six tonneaux de poudre furent délivrés aux mineurs entre le 25 et le 30 juin, AGR, CC 26254, fol. 32.

136 Bugnicourt à Marie de Hongrie, de Thérouanne, le 27 juin et le 2 juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 217 et fol. 227-229.

137 La nomination fut approuvée par Marie de Hongrie le 28 juin, lettres de cette date à Bugnicourt, AGR, Aud. 1662/3, fol. 219 et à Morbecque, AGR, Aud. 1663/4, fol. 186 ; lettre de nomination de Morbecque par Bugnicourt en date du 1<sup>er</sup> juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 228, voir pièces justificatives, annexe B. Toutefois Morbecque, par crainte de ne pas être obéi, demanda à la régente une autorisation plus explicite que l'ordre donné par Bugnicourt, AGR, Aud. 1662/3, fol. 232. Outre Morbecque, un deuxième capitaine, le seigneur d'Échoute (Escout), fut, dans un premier temps, également commis à la surintendance de la démolition. Toutefois, nous ne possédons pas d'informations sur le rôle que celui-ci joua effectivement. Il fut peut-être finalement contraint de renoncer à cette charge, car l'on sait que Morbecque ne voulait pas de lui, AGR, Aud. 1662/3, fol. 228. Jean de Morbecque est un personnage peu connu ; l'ordre de ses obsèques en 1580 a été publié par L. Deschamps de Pas, *Les obsèques de Jehan de Saint-Omer, s<sup>er</sup> de Morbecque, gouverneur d'Aire, Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 23<sup>e</sup>-24<sup>e</sup> livr., p. 405-409.

138 AGR, Aud. 1663/4, fol. 185-202 ; voir pièces justificatives, annexe C.

139 Lettre du 19 juillet ; remontrance sur ce point dans la lettre du 9 août.

140 On connaît l'origine des deux mille pionniers d'Artois : quatre cents d'Arras, quatre cents de Saint-Omer, trois cents de Lens, deux cents de Saint-Pol, deux cents de Béthune, cent de Lillers, soixante-dix d'Aire, quarante de Bapaume (ce qui fait d'ailleurs au total mille sept cent dix hommes, et non deux mille). O. Bled, *op. cit.*, p. 9, n. 2.

141 Requête de la régente en date du 30 juin ; réponse des États d'Artois le 8 juillet ; J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 121-127.

142 P. Martens, *Construction and destruction of military architecture in the Mid-16th-century Low Countries : some observations on Labour Force*, vol. 2, p. 2111-2123.

aux gouverneurs des villes voisines pour en stimuler le recrutement<sup>143</sup>. En effet, Morbecque se plaignit dès la première semaine qu'il n'avait que trois mille ouvriers à sa disposition et que ceux-ci étaient peu enclins au travail. Ne pouvant réellement compter sur les huit mille pionniers promis, il était dans l'impossibilité de faire, comme il le rapporta à la régente, « de bien belles et grandes brèches<sup>144</sup> ». Une semaine plus tard, il déplora à nouveau n'avoir reçu que deux mille huit cents des six mille pionniers accordés par la Flandre<sup>145</sup>. Marie de Hongrie connut d'ailleurs au même moment des difficultés semblables en Hainaut, où elle ne parvint pas à lever les mille ou mille deux cents pionniers que lui réclamait son armée<sup>146</sup>.

L'outillage nécessaire à la main-d'œuvre mobilisée sur le site constitua un autre défi logistique à relever<sup>147</sup>. Afin de donner un ordre d'idée, il n'est pas inutile de préciser que la campagne de 1553, c'est-à-dire l'ensemble des opérations correspondant aux sièges et aux démolitions de Théroouanne et d'Hesdin, nécessita l'emploi de vingt mille cinq cents outils de pionnier, se décomposant comme suit : six mille sept cents pelles, cinq mille pics, quatre mille cinq cents « hoyaux », deux mille corbeilles, mille cinq cents cognées et huit cents louchets. Précisons enfin que près de la moitié de ces outils furent utilisés jusqu'à usure complète<sup>148</sup>.

Afin de contribuer à l'accélération des travaux, les populations environnantes furent invitées à récupérer les matériaux issus de la démolition pour leur usage personnel. C'est en effet ce que l'on apprend à la lecture de l'un des rapports de Morbecque expliquant à la régente qu'il était, pour cette raison, dans l'impossibilité de lui indiquer précisément combien de chariots de gravats de démolition partaient du chantier chaque jour<sup>149</sup>.

Les propos de Morbecque sont confirmés par le célèbre chirurgien Ambroise Paré qui, de passage à Théroouanne après la prise d'Hesdin, consigna les faits suivants : « Je repassay pareillement par Theroouenne, où je ne veis plus pierre sur pierre, fors un vestige de la grande église. Car l'empereur fit faire commandement aux villageois, à cinq ou six lieues d'alentour, qu'ils eussent à vider et transporter les pierres : en sorte qu'à present, on y charie dedans la ville. Aussi fait-on à Hedin, sans nulle apparence de chasteau et forteresse. Voila le malheur qu'apportent les guerres<sup>150</sup>».

Des pierres provenant du chantier de démolition furent notamment transportées jusqu'à Saint-Omer pour être remployées dans les fortifications de la ville<sup>151</sup>. Il en fut de même pour le portail de la cathédrale de Théroouanne, dont une statue est aujourd'hui conservée dans celle de Saint-Omer<sup>152</sup>.

La nécessité d'achever la démolition le plus tôt possible fut constamment présente dans les esprits, « cest affaire ne [pouvant] souffrir aucun délai<sup>153</sup> ». Du début à la fin des travaux, Morbecque fut continuellement poussé par la régente à « faire diligence<sup>154</sup> ». De fait, il semble bien que le délai de six semaines qui lui était imparti ne fut pas dépassé.

143 A. Legrand, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 938.

144 Lettre du 15 juillet.

145 Lettre du 23 juillet.

146 Marie de Hongrie à Charles de Lallaing, gouverneur d'Hainaut, le 13 juillet ; réponse de Lallaing le 14 juillet, Aud. 1662/1, fol. 311-312. D'après lui, l'enrôlement de pionniers était trop difficile, car c'était pour ces « pauvres gens » la saison de la récolte ; en conséquence, il suggéra de faire travailler les soldats du camp.

147 Marie de Hongrie à Morbecque, pour remédier à « la faute d'enstremens et utensylles necessaires a la demolition de Theroouanne », le 8 juillet, AGR, Aud. 1663/4, fol. 189 (brouillon). On est alors « desnudé d'instrumens de pyoniers (...) ; nous en avons ici beaucoup rompu et gasté par la terre pierreuse », Butkens à Marie de Hongrie, du camp, le 15 juillet, AGR, Aud. 1660/1, fol. 12.

148 AGR, CC 26254 ; P. Martens, *Construction and destruction...*, *op. cit.*, p. 2118.

149 Lettre du 15 juillet.

150 A. Paré, *Voyage de Hedin, 1553*, p. MCCXXXV.

151 A. Legrand, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 933 ; J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 112. O. Bled, *op. cit.*, p. 7.

152 L. Deschamps de Pas, *Translation à Saint-Omer du portail de la cathédrale de Théroouanne*, *Bulletin de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I, 1852-1856, 4<sup>e</sup> livr., p. 117-126.

153 Marie de Hongrie aux États d'Artois, le 30 juin ; J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 123.

154 Marie de Hongrie à Morbecque, le 28 juin et le 2 juillet : « pour haster et acclereler lad(ict)e demolition en toute extreme diligence » et « l'extreme dilligence qu'est requise p(our) la demolition de la ville de The(rouan)ne, (...) le desir q(ue) l'emp(ereur) a que la chose l'accelerez, de p(ar) la grand importa(nce) de l'affaire », AGR, Aud. 1663/4, fol. 186 et 187 (brouillons). Le 29 août : « Et en cas que il y n'estoyt q(ue)lq(ue) chose ausd Terouane a parachever, q(ue) le faites en extreme diligence, sans retarder ».

## Les hommes impliqués

Le principal ingénieur au service de l'empereur, l'Italien Donato de' Boni, fut mis à contribution pour les travaux entrepris à Théroouanne. Rappelons que c'est lui qui, à partir de 1540, conçut les premières forteresses bastionnées des Pays-Bas, parmi lesquelles on peut citer, entre autres réalisations, la citadelle de Gand, la nouvelle enceinte d'Anvers ou encore la ville forteresse de Mariembourg. Toutefois, dans le cas de Théroouanne, on fit une nouvelle fois appel à ses talents non pour une construction, mais pour une destruction. Au début des travaux, Morbecque fut informé par Marie de Hongrie de la venue prochaine de l'ingénieur ; « Maître Donat », homme expert en la matière, devait venir inspecter les remparts de la place afin de donner son avis sur leur démolition<sup>155</sup>. Dix jours plus tard, Morbecque lui répondit qu'il avait montré le commencement des travaux à l'ingénieur et que celui-ci les avait trouvés fort avancés, en regard du peu de temps et du nombre réduit de pionniers alloués<sup>156</sup>.

Comme dans le cas d'un chantier de construction, on ne manqua pas de faire aussi appel aux maîtres maçons locaux. Morbecque expliqua que, pour informer du mieux possible la régente sur l'avancement de la démolition, il avait « fait mettre icelle en figure et plateforme » par Charles de Haultecloque, maître maçon de la ville d'Aire-sur-la-Lys<sup>157</sup>. Celui-ci n'est pas un inconnu : successeur de Jehan Artésien dans sa fonction, il travailla non seulement aux fortifications de sa ville, mais aussi à celles de Lille, de Béthune, de Saint-Omer et d'Hesdinfert<sup>158</sup>. En outre, Charles de Haultecloque avait contribué à la construction du fort ayant servi à abriter les impériaux lors du siège de Théroouanne<sup>159</sup>. Malheureusement, le document dont il est question plus haut ne semble pas avoir été conservé.

Cela vaut également pour la maquette en bois de Théroouanne et de ses environs qui fut commandée à la même époque au cartographe Jacques de Flêtres, déjà cité. Si l'on en juge par la somme considérable que celui-ci reçut pour ce travail, l'exécution du modèle en question fut sans doute particulièrement soignée<sup>160</sup>. Commandée par la cour, la maquette de Jacques de Flêtres était probablement destinée à perpétuer le souvenir de la ville disparue.

## Les techniques employées

Dès qu'ils furent à pied d'œuvre, les ouvriers s'activèrent à saper les maçonneries, évacuer les terres des remparts et remblayer les fossés, ce qui facilita ensuite l'accès à la ville. On épargna néanmoins temporairement quelques grosses tours afin qu'elles puissent éventuellement servir à la défense le temps des travaux ; on ne les détruisit qu'au moment où les derniers soldats quittèrent la ville réduite à néant.

Le déblaiement des terres des remparts représentait un travail considérable car, selon Morbecque, leur largeur avoisinait cent ou cent vingt pieds (environ trente à trente-six mètres). Leur hauteur était tout aussi considérable<sup>161</sup>. Comme l'avait d'ailleurs prévu la régente, les déblais permirent de récupérer des

155 Lettre du 4 juillet.

156 Lettre du 15 juillet.

157 Lettre du 23 juillet.

158 A. Salamagne, *op. cit.*, p. 29 ; R. Parisel, *Les villes fortifiées espagnoles en France au XVI<sup>e</sup> siècle. Étude de la constitution d'un « Pré-carré » tourné contre la France, sous les règnes de Charles Quint et Philippe II (1530-1600)*, Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2002, p. 1146 et p. 1209-1210.

159 AGR, Aud. 107, fol. 412v.

160 Paiement en avril 1554 « pour ses paines, traveilz et industrie, d'avoir fait en bois le pourtraict de la ville et scituacion de Therouanne », B. Roosens, *op. cit.*, p. 365.

161 Lettre du 23 juillet.

quantités importantes de boulets de canon ensevelis dans les masses de terres<sup>162</sup> ; quinze cents ou seize cents boulets furent notamment mis au jour dans la seule partie des remparts qui avait été battue en brèche lors du siège<sup>163</sup>.

Les techniques employées par les démolisseurs pour venir à bout des fortifications étaient relativement simples, et comparables à celles appliquées lors du siège. Elles faisaient appel tantôt au feu, pour les courtines, tantôt à la poudre, pour les tours. Dans le premier cas, on creusait la terre le long des courtines puis, parvenu au niveau des fondations, on soutenait la maçonnerie à l'aide d'étaçons de chêne, étaçons auxquels on finissait par mettre le feu, provoquant inmanquablement l'effondrement des murs. Ainsi, on pouvait faire tomber trois cents à quatre cents pieds de muraille à la fois, ce qui provoquait à chaque fois le glissement d'une partie importante des terres des remparts<sup>164</sup>.

Les textes ne renseignent malheureusement pas sur la façon dont la poudre était utilisée dans le second cas ; ils donnent en revanche une idée précise des quantités qui furent consommées en la circonstance. Au lendemain de la prise de Théroouanne, les assiégeants disposaient encore de quelque trois cents tonneaux de poudre. Si quatre-vingt-six tonneaux furent employés à des tâches diverses par Bugnicourt dans un premier temps, la majeure partie fut utilisée « pour faire saillir les bolwerqs de ceste ville<sup>165</sup> ». Un mois plus tard, comme le rapporte Morbecque, les maîtres maçons estimèrent avoir encore besoin de cent tonneaux de « grosse poudre » pour faire sauter l'ensemble des tours et ce qui demeurait du reste des défenses<sup>166</sup>. De fait, la comptabilité de l'artillerie révèle qu'une quantité de poudre proche de celle demandée fut envoyée à Morbecque quelques jours plus tard « po(u)r f(air)e sauter les bolluwarts de Therouenne<sup>167</sup> », à savoir cinquante-sept tonneaux et trente-sept tonnelets (soit quelque dix-huit mille livres). Le gouverneur ne manqua pas de rendre compte à la régente de l'efficacité de la méthode : avec seize tonneaux de grosse poudre (soit quelque quatre mille livres), on était parvenu à faire sauter la tour du Chapitre, qui était « fort bien saillie, et est tombee bien consommee<sup>168</sup> ».

L'achèvement des travaux de démolition était en vue à la mi-août, soit deux mois après la conquête de Théroouanne<sup>169</sup>. Morbecque écrivit alors au duc de Savoie pour solliciter la permission de quitter l'ancienne ville<sup>170</sup>. En effet, la menace d'un retour des Français était toujours présente, tandis que les soldats placés sous son commandement n'étaient plus en mesure de se défendre efficacement dans la place démantelée. Morbecque avait notamment fait saper les murailles du fort dans lequel ceux-ci s'étaient provisoirement retranchés, ceci afin de pouvoir en faire rapidement tomber les maçonneries lorsque ses troupes seraient sur le point de partir. En outre, plusieurs brèches avaient été ouvertes dans les courtines du fort, rendant d'ores et déjà sa défense pratiquement impossible.

Aussi le capitaine général répondit-il à Morbecque qu'il lui fallait, sans plus attendre, « faire mettre le feu au surplus de la muraille restante, et pouldre aux tours apprestees pour les faire saillir. Et semblablement, faire tomber ou brusler le comble de l'église cathédrale », puis se retirer aussitôt après<sup>171</sup>. Cet ordre

162 Marie de Hongrie à Morbecque, le 2 juillet : « il fault q(ue) vous regardez q(ue), en demolissant, l'on c(on)serve les bouletz q(ue) sont ensevelly aux rempars et ailleurs, et q(ue) on les e(n)voye vers le camp », AGR, Aud. 1663/4, fol. 187 (brouillon).

163 Lettre du 15 juillet.

164 Lettres des 15 et 23 juillet.

165 Charles de Berlaymont à Marie de Hongrie, le 23 juin 1553, AGR, Aud. 1659/1, fol. 24/140.

166 Lettre du 23 juillet.

167 « Item, le penul(tie)me jour de juillet, envoyé a Mons. de Morbecque, gouverneur de la ville d'Ayre, LVII tonn(aux) de pould(re) grosse po(u)r f(air)e sauter les bolluwarts de Therouenne (...). Item, led(ict) jo(u)r, envoyé aud. sgr de Morbecque XXXVII tonneletz de pould(re) a l'effect que dess(us)dict », AGR, CC 26254, fol. 23v.

168 Lettre du 4 août.

169 Savoie à Marie de Hongrie, le 6 août : « les s(ieu)rs de Bugnicourt et de Rye aians esté visiter la demolition de Théroouan(ne), me rapportirent que, dedens dix ou douze jours, lad(ict)e demolition seroit achevee », AGR, Aud. 1673/2, fol. 92.

170 Lettre du 14 août.

171 Lettre du 15 août.

fut apparemment exécuté sans délai<sup>172</sup>, car vers la fin du mois d'août 1553, l'ancienne ville de Théroouanne était totalement et définitivement rayée de la carte. On alla même jusqu'à semer symboliquement du sel à son emplacement en signe d'extermination irrévocable. Seuls les habitants de la région en quête de matériaux de construction se rendirent encore, de temps à autre, sur le site au cours des années suivantes.

## Les vestiges de Théroouanne

Lorsque l'armée impériale passa de nouveau par Théroouanne en août 1554, soit un an plus tard, un soldat flamand nota que la ville était entièrement détruite, et qu'il n'en demeurait plus qu'un monceau de mauvaises pierres et quelques pans de murs de maisons ruinées<sup>173</sup>. Ce témoignage est corroboré par le plan de la ville que Jacques de Deventer dressa peu après 1553 (*fig.* 16<sup>174</sup>). Le cartographe ne put indiquer que le contour des anciennes fortifications ; de même, il reporta seulement le tracé de la rue principale qui conduisait autrefois à la cathédrale.

À la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le site de Théroouanne était devenu un vaste pâturage, délimité par le tracé des anciens remparts. Seul subsistait à ses pieds l'ancien faubourg qui s'était développé sur les rives de la Lys et qui s'appropriait ensuite le nom de la ville disparue (*fig.* 17<sup>175</sup>). Le tracé de l'ancienne enceinte urbaine était néanmoins toujours perceptible au début du xviii<sup>e</sup> siècle, et cela bien qu'il n'en demeurait plus aucun vestige en élévation<sup>176</sup>.

C'est en effet ce que l'on observe sur le plan détaillé que leva l'ingénieur Claude-Félix Masse en 1730 (*fig.* 18<sup>177</sup>). Celui-ci put tout d'abord déterminer avec précision le tracé des anciens fossés, tant leur profondeur était jadis importante<sup>178</sup>. Par ailleurs, l'ingénieur constata qu'il ne demeurait strictement rien des constructions qui s'élevaient autrefois sur le site, à la surface duquel seules deux pierres affleuraient encore<sup>179</sup>. Masse fit ainsi le constat que « le tout est si ruiné par la fouille qu'ont fait les peuples pour arracher les pierres des fondemens de ses murs, qu'on n'y peut plus rien reconnoître, car ce n'est plus qu'un chaos et buttes de terres entrecoupés en une infinité d'endroits par les trous qu'ont faits les carellieurs pour arracher les fondemens de ses murs<sup>180</sup> ».

Le site de l'ancienne ville de Théroouanne n'évolua guère au cours des siècles qui suivirent ; il se présente, de nos jours et pour l'essentiel, tel qu'il était au lendemain de sa destruction en 1553<sup>181</sup>. Aussi offre-t-il un formidable potentiel sur le plan archéologique, dont il faut espérer un jour l'exploitation scientifique systématique, tant celle-ci apporterait de nouveaux éclairages, non seulement sur les dispositions précises de ses fortifications en 1553, mais aussi sur la genèse et le développement de la ville dans son ensemble.

172 Le 28 août, Morbecque reçut encore 36 tonneaux de poudre, AGR, CC 26254, fol. 23v.

173 « Terrewaen, dwelck heel is gedestruerd ende te niet gedaen, daer anders niet en is aen te sien dan eenen hoop quade steenen, ende luttel mueren van huysingen blijuen staende », C.A. Rethaan Macaré, *op. cit.*, p. 288 ; L. Torfs, *op. cit.*, p. 501.

174 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090 ; le plan des vestiges de Théroouanne est dessiné en marge du plan de la ville d'Aire-sur-la-Lys, voir C. Ruelens et al., *op. cit.*

175 Adrien de Montigny, vue sur les vestiges de Théroouanne (« Therovane ») depuis le sud, vers 1603 ; J.-M. Duvoquel éd., *Albums de Croÿ*, t. XXIV, Bruxelles, 1988, pl. 38.

176 Selon le témoignage de deux bénédictins qui visitèrent le site en 1710, E. Martène et U. Durand, *op. cit.*, t. II, p. 181.

177 *Plan des vestiges de l'ancienne ville de Terouïene, daté du 30 octobre 1730*, dessin à la plume aquarellé sur papier (54,5 x 43 cm), plan et profil des vestiges, avec légende et une carte de la région (Flandre, Artois, Boulonnais) ; le nord est en haut ; échelle : 8,1 cm pour 150 toises (plan), 10,8 cm pour 100 toises (profil) ; *Mémoire sur les vestiges de l'ancienne ville de Terouïanne, en l'état qu'elle étoit en 1730, relatif au plan cy joint (16 pages), fait à Lille, le 15 octobre 1730*, C.F. Masse, *op. cit.*

178 « Il n'y a aucunes choses remarquables que la profondeur de ses fosses », *ibid.*, légende.

179 « L'empereur fit raser ses murailles et fortifications et détruire entièrement les églises, la cathédrale, le palais épiscopal, et toutes les autres maisons, il n'en fit qu'un monceau de pierres, soit par les mines, la pelle et la pioche, tellement que, par la suite des temps, les habitans en ont enlevé tous les matériaux, si bien qu'en 1730, que j'en fit lever le plan, je n'y remarquai que deux pierres de moyenne grosseur, et tout le reste des débris n'étant que de mauvais moellon, qui n'a point vullu la peine d'être charrié », *ibid.*, Mémoire, fol. 6v.

180 *Ibid.*, Mémoire, fol. 3.

181 On l'aperçoit très nettement sur les photos aériennes du torride été 1973, prises par Roger Agache et publiées par H. Bernard, *op. cit.*

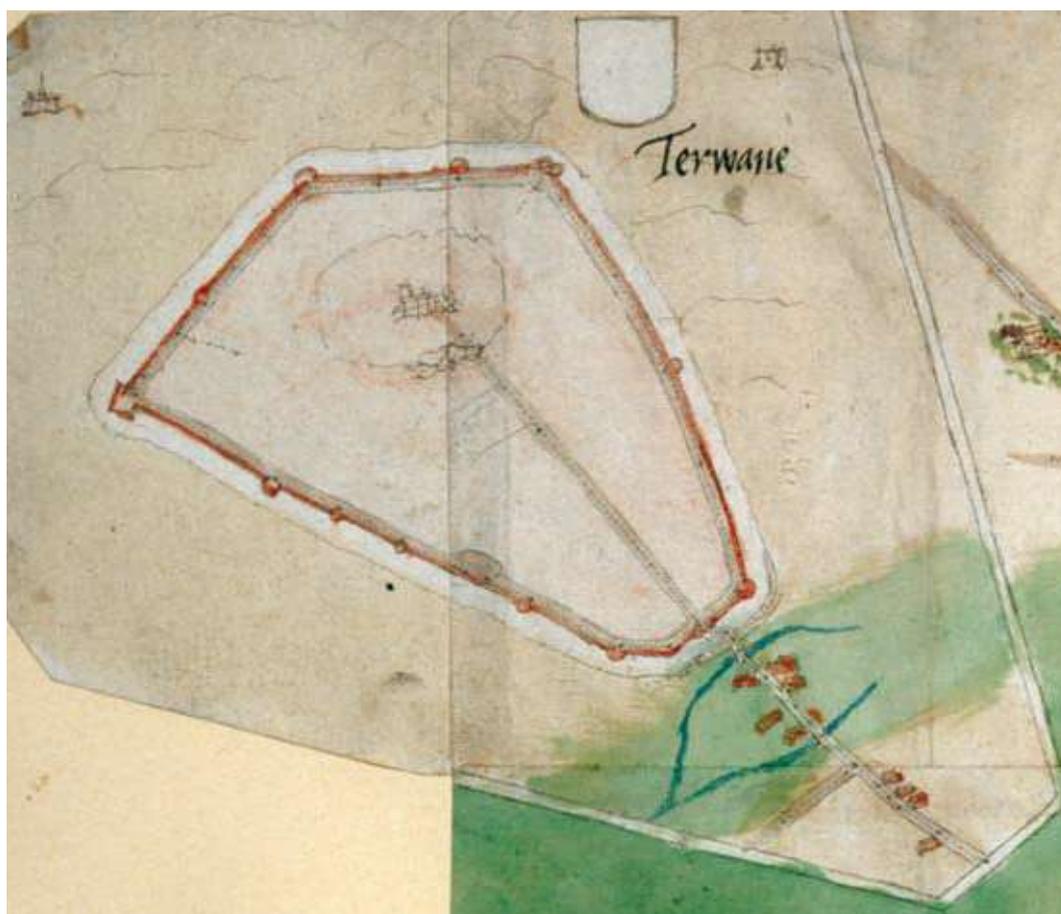


Figure 16 - Jacques de Deventer, plan des vestiges de Théroouanne, peu après 1553. Le nord est en haut. Détail du plan d'Aire-sur-la-Lys (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090).



Figure 17 - Adrien de Montigny, vue des vestiges de Théroouanne depuis le sud, vers 1603 (J.-M. Duvosquel éd., Albums de Croÿ, t. XXIV, Bruxelles, 1988, pl. 38).

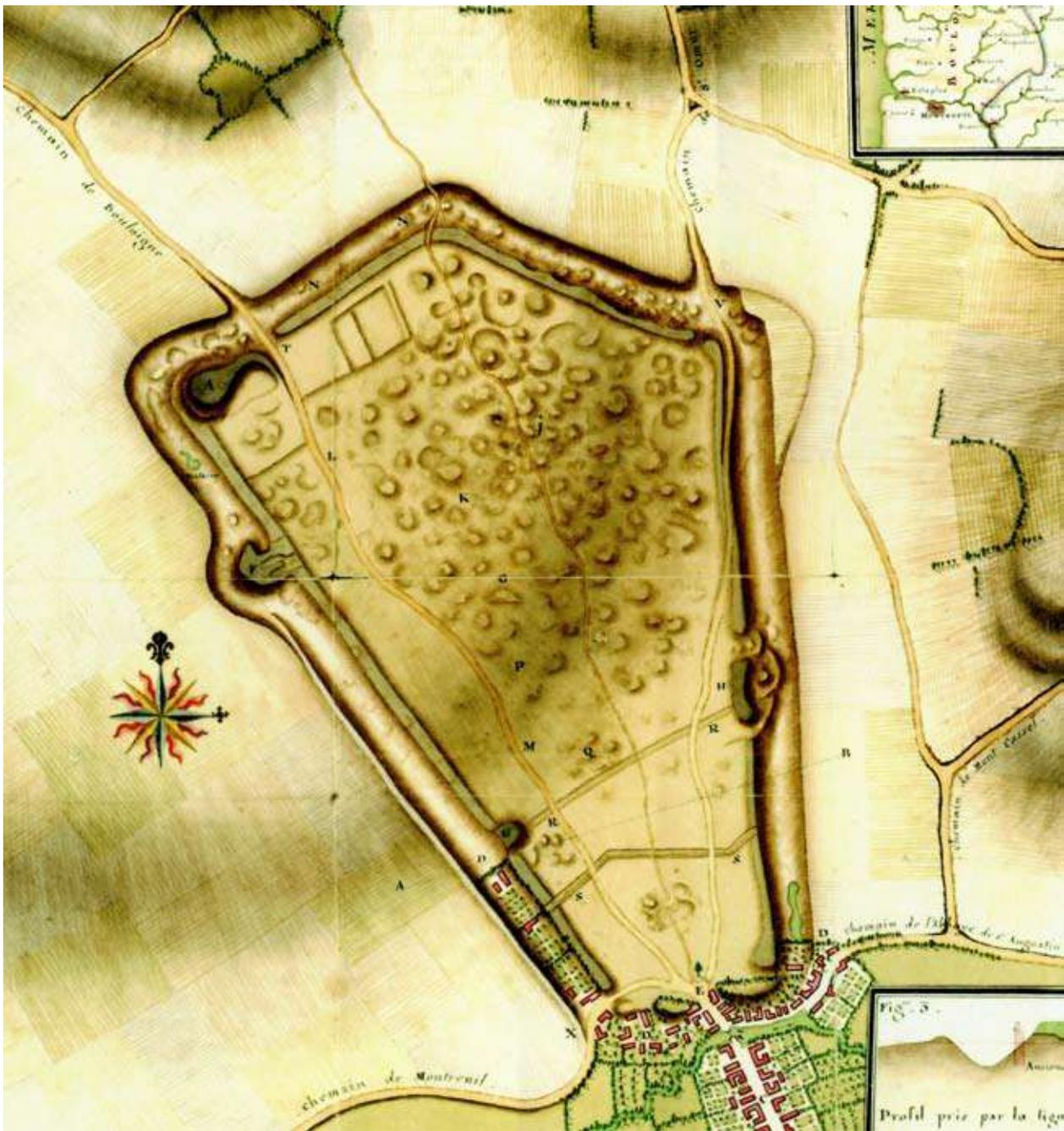


Figure 18 - Claude-Félix Masse, plan des vestiges de Théroouanne en 1730 (détail) ; le nord est en haut (Centre historique de la Défense, Vincennes, archives du Génie, art. 8).

## Le cas d'Hesdin : destruction ou abandon ?

La situation d'Hesdin était très différente de celle de Théroouanne. Comme on l'a vu, la place n'était guère défendable en raison des faiblesses de sa topographie. Cependant, à cheval sur la frontière, elle occupait une position stratégique de premier ordre pour la sûreté des Pays-Bas<sup>182</sup>. En conséquence, il fut décidé, dès sa prise en juillet 1553, de la remplacer par une nouvelle forteresse érigée, à peu de distance, sur un site beaucoup plus favorable à la défense<sup>183</sup>. Aussi n'était-il pas nécessaire d'envisager une démolition poussée des fortifications subsistantes, de peu de valeur, celles-ci étant appelées à être bientôt placées sous le contrôle étroit de la nouvelle forteresse.

Les dommages causés au château par les impériaux étaient considérables. Comme le montre la vue du siège (*fig. 3*), qui paraît fiable sur ce point, une tour du château s'était écroulée et une large brèche avait été ouverte dans la muraille. Les assiégeants avaient en effet pilonné le château une semaine durant à l'aide d'une batterie de seize canons<sup>184</sup>, ce qui nécessita l'emploi de cinq cent trente et un tonneaux de poudre<sup>185</sup>. Puis, comme son rempart était « sy hault et merueilleux d'espesseure », ils s'étaient également attachés à saper ses murailles et à apprêter des mines pour en « gecter quelque bonne partie par terre<sup>186</sup> ».

Cependant, la démolition entreprise ensuite fut beaucoup plus sommaire que dans le cas de Théroouanne. Le château ne fut pas détruit de fond en comble, et l'on ne poussa nullement le travail jusqu'à en arracher la dernière pierre. Une ou deux tours furent même épargnées. Quant à la ville médiévale, elle fut, pour l'essentiel, abandonnée à son propre sort. La démolition fut cette fois exécutée par la troupe elle-même, qui demeura sur place jusqu'au complet achèvement des travaux. À la différence de ce qui se passa à Théroouanne, les opérations furent dirigées par le capitaine général, et non par un surintendant commis pour l'occasion. De même, on fit travailler les pionniers attachés à l'armée, sans recruter de main-d'œuvre supplémentaire, exception faite de quelques maçons, charpentiers et mineurs<sup>187</sup>. La démolition effective du château fut entamée dans ces conditions le 23 juillet, soit cinq jours après sa prise. On estima que l'on viendrait à bout de l'entreprise en quelques jours, tout au plus<sup>188</sup>. De fait, la démolition fut menée à bien en seulement deux semaines.

Les techniques employées furent les mêmes qu'à Théroouanne : d'une part, saper, puis étançonner les murailles, afin de les faire tomber ensuite en mettant le feu aux supports de bois ; d'autre part, miner les tours, portes et « bollewerqz » pour les faire ensuite sauter au moyen de la poudre<sup>189</sup>. Le travail de sape-

182 En 1544, lors du traité de Crépy, les États d'Artois rappelèrent à l'empereur la grande importance d'Hesdin, pour qu'il ne la cédât pas à la France, en ces termes : « ladictte plache [Hesdin] n'est seullement bonne et utile, mais oultre est très nécessaire pour la deffence, tuition et guarandissement des pays de Flandres et d'Arthois ; et pour vraiment parler, est la clef et bollvaire dudit pays scituée sur frontier au point meillieu en longueur dudit pays, faisant froncq et couverture à toucte la reste des villes dudit pays d'Arthois, et par conséquent au pays de Flandres et aultres pays bas de sa majesté », B. Darwin, *op. cit.*, p. 234 ; R. Fonvielle, *La seigneurie et la ville de Hesdin-le-Vieux, depuis le xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la destruction de la ville (1553)*, p. 2-4.

183 E.F. di Savoia, *op. cit.*, p. 143-144.

184 Glajon à Marie de Hongrie, du camp devant Hesdin, le 13 juillet, AGR, Aud. 1666/1, fol. 241.

185 AGR, CC 26254, fol. 31-33.

186 Bugnicourt à Marie de Hongrie, du camp devant Hesdin, le 13 juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 243 ; détails sur l'usage des mines dans la lettre de Glajon du 20 juillet, AGR, Aud. 1666/1, fol. 246 ; selon Rabutin : « le minèrent par dessous, si diversement et par tant d'endroits, qu'il est impossible qu'un terrier à connins [lapins] et tessons [blaireaux] eust plus de souterrains et cavins que y avoit sous les fondemens de ce chastelet », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 210.

187 Glajon à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « y convient prendre beaucoup de gens extraordinaire pour besogner a cest demolition, tant de masons, carpentiers que mineurs », AGR, Aud. 1666/1, fol. 250.

188 Antonio Doria à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « Ora si attende con ogni diligentia al abbatte' del decto castello conforme al mandato de V(ostra) M(aes)ta, et piacendo addio fra puochi giorni starra nel termine che converra », AGR, Aud. 1673/3d, fol. 210-211 ; lettre de Savoie de la même date, AGR, Aud. 1673/2, fol. 70-73.

189 Savoie à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « Estant lad(ite) place reduitte en l'obeissance de sa ma(jes)té, j'ay fait tout debvoir et diligence requise pour la demolition dicelle (...), mettre les gordynes des murailles sur postaux de bois, et miner dessoubz les tours, portes et bollewerqz, pour jointement les faire tomber et sauter, que j'espere se fera dans peu de jours. Et ap(re)z feray regarder ce que restera de faire pour la pardemolire », AGR, Aud. 1673/2, fol. 70-73.

des murailles fut néanmoins rendu difficile par les très importantes masses de terres des remparts<sup>190</sup>. Les démolisseurs se plainquirent notamment de « l'ouvrage du terre-plein, qui était tellement gros, bien tassé et bien renforcé de fascines, qu'il s'avère quelque peu difficile à ruiner<sup>191</sup> ». Les tours et autres ouvrages de maçonnerie furent en revanche détruits par la mine sans la moindre difficulté. Comble de l'ironie, les mineurs français faits prisonniers lors du siège furent contraints de s'acquitter de ce travail, pour lequel ils utilisèrent la poudre laissée intacte au château<sup>192</sup>. C'est en effet ce que révèlent les documents, qui précisent que les trente-sept tonneaux de poudre trouvés par les vainqueurs furent employés dans les mines préparées afin de détruire le château<sup>193</sup>. Toutefois, cette quantité s'avéra rapidement insuffisante, car les mineurs consommèrent cent quatorze tonneaux supplémentaires au cours des jours suivants<sup>194</sup>. On fit sauter les tours du château les unes après les autres au cours des premiers jours d'août<sup>195</sup>, et la démolition fut accomplie vers le sept de ce mois. Les troupes qui se trouvaient sur place quittèrent alors Hesdin<sup>196</sup>.

On peut remarquer au passage qu'il semble, au vu des deux cas étudiés, qu'il y ait un rapport constant entre la valeur défensive d'une place forte et la durée des travaux nécessaires à sa démolition. À Théroouanne, le siège s'étala en effet durant sept semaines, laps de temps qui fut également nécessaire à la démolition ; à Hesdin aussi, le siège comme la destruction durèrent deux semaines chacun.

Quoi qu'il en soit, l'histoire d'Hesdin fut, par la suite, beaucoup moins mouvementée : son prestigieux château disparu, la ville s'éteignit peu à peu. La nouvelle forteresse, qui reprit par la suite son nom, joua encore un rôle important au cours des siècles suivants, avant d'être complètement démantelée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

À l'époque des destructions de Théroouanne et d'Hesdin, une nouvelle stratégie de défense des frontières était en train de s'imposer<sup>197</sup>. La guerre de siège exigeait désormais des effectifs considérables, pourvus d'un important parc d'artillerie et renforcés par un grand nombre de pionniers. De fait, les deux cas étudiés mettent parfaitement en lumière la logistique à grande échelle qui caractérisait la poliorcétique vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En raison des progrès de l'architecture militaire face aux techniques de siège, il

190 Glajon à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « on fait tout devoir pour la demolicion du chasteau, tant par faire saulter les toures, que pour estanson(n)er la muralle, mais la masse est tant grande que, avecqz les gens que nous avons, n'en sçaverions venir a bout de long temps ; le rempart est merveleux et hault de tous costés, et sy on ne la ruine bien, sy remetro(n)t quant on scera party (...), les rempars sont merveleuseme(n)t haus et espes », AGR, Aud. 1666/1, fol. 250.

191 Antonio Doria à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 26 juillet : « *Dopo si e tutta via atteso con la diligentia possibile al abbattere di questo castello, al che per essere la machina del terrapieno tanto grosso fatto con tanto buon ordine de fascine ben battuto si trova alquanto de piu difficulta et dilatio(ne) nel ruinarlo, ancor che per cio che tocha ali torrioni et opere di fabrica con le mine et artificij habbia piu facilita. Non vesi perde sopra punto di tempo et speramo che presto serra a buon termine* », AGR, Aud. 1673/3d, fol. 212-213.

192 Marie de Hongrie à Savoie, le 21 juillet : « Quant a la demolition de la place, co(mm)e j'entens p(ar) ce q(ue) touchez en ung article de v(ost)re d(ite) l(ett)re, q(ue) l'on y employera les myneurs qui se sont trouvez dedens. Je vous ay bien voulu adjoyster ce mot que, non seulement soyent ad ce employez lesd(ict)s myneurs, mais aussy tous nos pyoniers, tant du pays de p(ar)deca, q(ue) anglais, pour acceeler lad(ict)e demolition », AGR, Aud. 1673/2, fol. 68 (brouillon). Toutefois, la collaboration des mineurs français n'était pas évidente : « Le m(aist)re myneur [français] qui a servy les ennemys en ceste place est e(m)pesché pour myner et fer saulter la tour de Bourgoingne », Savoie à Marie de Hongrie, le 26 juillet, AGR, Aud. 1673/2, fol. 79-80.

193 Glajon à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : AGR, Aud. 1666/1, fol. 250 ; ceci est confirmé par la comptabilité : « 37 tonn(es) de pouldre trouvees dedens Hesdin lesquels sont employez aux mynes dudict Hesdin », AGR, CC 26254, fol. 11.

194 Usés entre le 26 juillet et le 6 août, AGR, CC 26254, fol. 33v-34.

195 Savoie à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 4 août : « L'on boutta hier le feu a la tour du Parc, qu'a esté a la moictié demolie par n(ost)re artillerie, et vint a raisonnable effect, et espere que, ce jourdhuy, l'on fera saulter la tour rompue, de sorte que ceste place sera si bien ruynee, qu'elle ne sera reparable, du moins que plus aiseement l'on pourroit fer ung nouveau fort », AGR, Aud. 1673/2, fol. 89-90.

196 Savoie à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 6 août, AGR, Aud. 1673/2, fol. 90-91.

197 Selon les mots d'un ambassadeur vénitien : « Une guerre aux frontières exigerait au reste de grosses armées et de grandes batteries, telles qu'on les a vues dans ces derniers temps à l'assaut et au siège de Hesdin, de Téroouanne (...) », publié et traduit par Niccolò Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie royale, 1838, 2 vol., 563 et 832 p., t. I, p. 391 (Relation de Jean Michiel, 1561).

devenait de plus en plus difficile et de plus en plus coûteux de s'emparer d'une forteresse. Grâce notamment au développement de la fortification en terre, la résistance que pouvait offrir la moindre place assiégée allait, en effet, toujours croissant. Cela a naturellement provoqué une rationalisation de la frontière fortifiée entre les puissances ennemies, entraînant, entre autres conséquences, la suppression des enclaves qui subsistaient encore de part et d'autre. La démolition délibérée et pour des raisons stratégiques de Théroüanne et d'Hesdin eut alors pour corollaire l'implantation, durant les mêmes années, de nouvelles places fortes le long de la frontière, telles que Charlemont et Hesdinfert en 1554, ou Philippeville en 1555. Prenant en compte aussi bien la destruction que la création de forteresses, on assista, en définitive, à la mise en place progressive d'une stratégie de défense globale, sinon « nationale », qui annonce l'établissement des véritables systèmes du siècle suivant, tels le « Pré Carré » de Vauban.

## RÉSUMÉ

Au xvi<sup>e</sup> siècle comme à d'autres époques, la démolition totale d'une forteresse réutilisable était exceptionnelle en temps de guerre. En effet, en raison notamment du montant exorbitant des dépenses occasionnées par la construction des ouvrages défensifs, les fortifications d'une ville ou d'un château conquis suite à un siège n'étaient ordinairement jamais détruites, mais réparées et réutilisées contre l'ennemi vaincu. Constituant une remarquable exception à cette règle, Théroüanne et Hesdin, deux villes fortes françaises, furent intégralement rasées après leur prise par Charles Quint en 1553. La présente contribution tente non seulement de comprendre et d'expliquer les raisons de cette exception, mais aussi d'étudier les moyens humains, techniques et financiers qui furent mis en œuvre pour parvenir à cette fin. Outre des illustrations en partie inédites, elle s'appuie sur des sources manuscrites inexploitées jusqu'à présent, et en particulier sur une abondante correspondance échangée entre les divers protagonistes, tant sur place qu'à l'échelon central.

## ABRÉVIATIONS

AGR = Archives générales du Royaume, Bruxelles ;

AGR, Aud. = Papiers d'État et de l'Audience ;

AGR, CC = Chambres des comptes ;

AGR, MD = Manuscrits divers ;

BnF = Bibliothèque nationale de France.

## SOURCES

### Sources d'archives

Ne sont cités ici que les documents se rapportant directement aux sièges et démolitions de Théroüanne et d'Hesdin en 1553. Les autres sources d'archives consultées sont exclusivement citées dans les notes.

Bruxelles, Archives générales du royaume

*Chambres des comptes*

25615. Comptes des vivres de camp de Théroüanne en 1553.

26254. Comptes des munitions de guerre au camp devant Théroüanne et Hesdin en 1553.

*Papiers d'État et de l'Audience*

74. Lettres diverses de et à Charles Quint, 1551-1555.

100 à 107. Lettres des seigneurs à Marie de Hongrie, 1552-1553.

1640/a. Plan de reconnaissance de Théroüanne préalable au siège de 1553.

*Papiers d'État et de l'Audience, Lettres missives*

1660/1. Pierre Butkens, contrôleur de l'artillerie.

1660/4. Adrien de Croÿ, comte de Rœulx, capitaine général.

1661/3. Jean d'Estournel, sieur de Vandeville, capitaine de Gravelines.

1662/1. Charles de Lallaing, comte de Hoogstraten, gouverneur du Hainaut.

1662/3. Ponce de Lallaing, seigneur de Bugnicourt, capitaine général intérimaire.

1663/2. Jean de Lyere, lieutenant de l'artillerie.

1663/4. Jean de Morbecque, capitaine d'Aire-sur-la-lys, surintendant de la démolition de Théroüanne.

1666/1. Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, maître de l'artillerie.

1673/2. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, capitaine général.

1673/3. Antonio Doria, officier italien assistant Emmanuel-Philibert.

### Manuscrits divers

5062, fol. 338-357. États des paiements pour la défense des frontières, 1553.

Vincennes, Service historique de la Défense

Claude-Félix MASSE, *Plan des vestiges de l'ancienne ville de « Teroüenne » et mémoire adjoint, en date des 15 et 30 octobre 1730*, archives du Génie, art. 8 (Places abandonnées), Théroüanne (nouvelle cote : 1VH2244) ; partiellement publié par René Faille, voir bibliographie.

### Sources éditées

ANONYME, *Têrwane viue, Bourgoengne leeft, claghende haren oorspronck te kennen gheeft*, Anvers, Jan van Ghelen, s.d. [1553].

ANONYME, *Het eynde Ueers van Teruwaene*, Anvers, Jan van Ghelen, s.d. [1553].

ANONYME, *Nyeuwe tijdinghe hoe het Casteel van Hesdijn ingenomen is*, Anvers, Jan van Ghelen, s.d. [1553].

BOYVIN DU VILLARS François de, *Mémoires* [1550-1560], dans C.-B. Petitot éd., *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, 1823, 1<sup>ère</sup> série, t. 29.

BRANTÔME, *Cœuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Ludovic Lalanne éd., Paris, Vve J. Renouard, 1864-1882, 11 vol.

BRÉSIN Louis, *Chroniques de Flandre et d'Artois ; analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560*, Eugène Mannier éd., Paris, J.-B. Dumoulin, 1880.

DU BELLAY Martin, *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*, Victor-Louis Bourrilly et Fleury Vindry éd., Paris, H. Laurens, 1908-1919, 4 vol.

GUICCIARDINI Lodovico, *Comentarii delle cose piu memorabili seguite in Europa, specialmente in questi Paesi Bassi, dalla pace di Cambrai : del MDXXIX insino a tutto l'anno MDLX, libri tre*, Anvers, Willem Silvius, 1565, 246 p.

GUYON Fery de, *Mémoires de Fery de Guyon, écuyer, bailly général d'Anchin et de Pesquencourt, avec un commentaire historique et une notice sur la vie de l'auteur*, A.L.P. de Robaulx de Soumoy éd., Bruxelles, Société de l'histoire de Belgique, Heussner, 1858.

MARCHETO Iacobo Basilico, *De Morini quod Terouanam vocant, atque Hedin expugnatione, deque praelio apud Rentiacum, & omnibus ad hunc vsque diem vario euentu inter Caesarianos & Gallos gestis, breuis et vera narratio*, Antverpiae, Ioannem Bellerum, 1555.

MARCHET Iaques Basilic, *Un brief et vray recit de la prinse de Terouane & Hedin, avec la bataille faite à Renti & tous les actes memorables, faits depuis deux ans en ça, entre les gens de l'empereur & les François, traduit du latin en françois*, Anvers, impr. de C. Plantin, 1555 (rééditions par L. Alvin, Bruxelles, en 1872, et F. de Monnecove, Paris, en 1874).

RABUTIN François de, *Commentaires des guerres en la Gaule Belgique (1551-1559)*, Ch. Gailly de Taurines éd., Paris, H. Champion, 1932-1942.

SYLVIVS FLANDRUS Balduinus, *Excidium Morini oppidi quondam bellicosissimi carmine elegiaco*, Ypres, Josse Destrée, 1553 (Réédition par la Société d'émulation de Bruges en 1847).

PARÉ Ambroise, Voyage de Hedin, 1553, *Les œuvres d'Ambroise Paré* (4<sup>ème</sup> éd.), Paris, chez G. Buon, 1585, p. MCCXXVIII- MCCXXXVI.

SAVOIA Emanuele Filiberto duca di, *I diari delle Campagne di Fiandra*, Elvira Brunelli, Pietro Egidi éd., Turin, Società storica subalpina, 1928 (Biblioteca della Società storica subalpina, CXII - Nuova serie, XXI).

THIEULAIN Jean, Un livre de raison en Artois (xvi<sup>e</sup> siècle) [1549-1554], X. de Gorguette d'Argœuves, éd., *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 21, 1888-1889, p. 139-199.

WEISS Charles, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, Paris, Imprimerie royale, puis nationale, 1841-1852 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1<sup>ère</sup> série, histoire politique), 9 vol.

## BIBLIOGRAPHIE

BAES Christian, La guerre au XVI<sup>e</sup> siècle : un vecteur de destruction, *Destruction et reconstruction de ville du Moyen Âge à nos jours, 18<sup>e</sup> colloque international, Spa, 10-12 septembre 1996 / Verwoesting en wederopbouw van steden van de middeleeuwen tot heden, 18<sup>de</sup> Internationaal Colloquium, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 185-206.

BERNARD Honoré, Remarques et hypothèses sur le développement urbain de Théroouanne (Pas-de-Calais), *Septentrion*, 10, 1980, p. 41-60.

BLED Oscar (abbé), Théroouanne : une ville disparue, *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1894, p. 191-216.

COOLEN Georges, Les remparts de Théroouanne, *Bulletin trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, XIX, 1962, 370, p. 545-565.

DANVIN Bruno, *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin*, Saint-Pol, Bécart-Renart, 1866, 552 p.

DELMAIRE Bernard, Théroouanne et Hesdin : deux destructions (1553), une reconstruction, *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours, 18<sup>e</sup> colloque international Spa, 10-12 septembre 1996 / Verwoesting en wederopbouw van steden van de middeleeuwen tot heden, 18<sup>de</sup> Internationaal Colloquium, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 127-153.

ENLART Camille, *Villes mortes du Moyen Âge*, Paris, E. de Boccard, 1920, 163 p.

FAILLE René, La Flandre, le Hainaut et l'Artois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les ingénieurs géographes Masse, *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, XLI (1977-79), Lille, t. 41, 1981, p. 119-152.

FONVIEILLE René, *La seigneurie et la ville de Hesdin-le-Vieux, depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la destruction de la ville (1553)*, Thèse de doctorat en droit, Université de Lille, 1938.

FROMENTIN Charles-Antoine (abbé), *Hesdin, étude historique, 293-1865*, Arras, typogr. Rousseau-Leroy, 1865, 472 p.

GACHARD L.-P., Bulletin de la prise de Hesdin par les troupes de l'empereur : 5 novembre 1552, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>ème</sup> série, t. VII, 1855, p. 185-189.

HENNE Alexandre, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, Bruxelles/Leipzig, E. Flatau, 1858-1860, 10 vol.

HENNE Alexandre, Destruction de Théroouanne et de Hesdin, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, Bruxelles/Leipzig, E. Flatau, 1858-1860, t. X, p. 5-65.

HOUZEL Jules, *Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin*, Paris, impr. de Tolmer et I. Joseph, 1877, 263 p.

LA FONS-MÉLICOCQ baron de, Documents inédits sur la prise de Théroouanne (1553) et documents inédits sur la prise du Vieil-Hesdin (1552), *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 27<sup>e</sup>-28<sup>e</sup> livr., p. 596-600 et 601-604.

LAPLANE H. de, Autre complainte de Théroouene, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I (1852-1856), 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> livr., p. 146-154.

LEGRAND Albert, Notice explicative du plan d'un siège de Théroouanne, découvert aux archives militaires de la Tour de Londres, *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 5 (1839-1840), Saint-Omer, 1841, p. 367-409.

LEGRAND Albert, Correspondance inédite des généraux de l'empereur Charles Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer à l'occasion des siège, prise et destruction de la ville de Théroouanne en 1553, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 31<sup>e</sup>-36<sup>e</sup> livr., p. 719-737, 778-790 et 932-940.

LESTOCQUOY Jean, Les sièges de Théroouanne et de Vieil-Hesdin d'après les dépêches du Nonce pour la Paix, Santa-Croce (1552-1554), *Revue du Nord*, XXXVII, 1955, 146, p. 115-124.

LION Jules, *Vieil-Hesdin*, Saint-Omer, impr. de L. Van Elslandt, 1857, 263 p.

LIOT DE NORTBÉCOURT Edmond, Lamentation du chasteau de Hesdin, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 26<sup>e</sup> livr., p. 515-527.

MARTÈNE Edmond (Dom), DURAND Ursin (Dom), *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, F. Delaulne, 1717-1724, 2 vol.

MARTENS Pieter, Pierre-Ernest de Mansfeld et les ingénieurs et architectes militaires, *Le château « La Fontaine » de Pierre-Ernest de Mansfeld à Luxembourg, actes du colloque tenu au Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg du 17 au 18 mai 2004 ; Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, 56, 2004, 4, p. 475-495.

MARTENS Pieter, Construction and destruction of military architecture in the mid-16<sup>th</sup> century Low Countries : some observations on Labour Force, dans Malcolm Dunkeld et al. éd., *Proceedings of the second international congress on construction history, Queens' College, Cambridge University, 29<sup>th</sup> March-2<sup>nd</sup> April 2006*, Ascot, Construction history Society, 2006.

MONDELLOT S., *Le Vieil et le Nouvel Hesdin, ou histoire de ces deux villes*, Abbeville, impr. de H. Devérité, 1823.

PETIT Christian, Vieil-Hesdin, l'exploration archéologique d'une ville disparue, *Revue du Nord*, 59, 1977, p. 545-566.

PIGAULT DE BEAUPRÉ A., Chanson ancienne sur la destruction de la ville de Théroouanne en 1553, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I (1852-1856), 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> livr., p. 43-48.

POTTER David, *War and government in the French provinces : Picardy 1470-1560*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, 393 p.

QUENSON (président), Théroouanne détruite (20 juin 1553) [Le *In Manus* de Therouene], *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I (1852-1856), 16<sup>e</sup> livr., p. 101-105.

RETHAAN MACARÉ C.A., Dagverhaal van den veldtog van keizer Karel V in 1554, *Kronijk van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, 7, 1851, p. 280-308.

RICHARD Jules-Marie, Deux plans de Théroouanne, *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, V, 1879, 2, p. 103-127.

ROOSENS B., De keizerlijke artillerie op het einde van de regering van Karel V, *Belgisch tijdschrift voor militaire geschiedenis*, XXIII, 1979, 2, p. 117-136.

ROOSENS B., *Habsburgse defensiepolitiek en vestingbouw in de Nederlanden (1520-1560)*, thèse de doctorat, Universiteit Leiden, 2005 (non publiée).

RUELENS Charles-Louis, OUVERLEAUX Émile, VAN DEN GHEYN Joseph, *Atlas des villes de la Belgique au XV<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer*, Bruxelles, Institut national de géographie : Falk fils, 1884-1924.

SALAMAGNE Alain, Inter se disputando ? Maître Jehan Lartésien, le Frère de Modène et l'invention du bastion, *Création artistique et conflits historiques dans l'Europe du Nord*, *Revue du Nord*, hors série, collection art et archéologie, n° 7, 2000, p. 24-41.

TAVERNE DE TERSUD Charles, *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours ; Théroouanne : sa destruction ; Renescure : son château*, Hazebrouck, V. Venelle, 1890, 453 p.

TORFS Louis, Campagnes de Charles Quint et de Philippe II (1554-1557), relations contemporaines, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 24, 1868, 4, p. 473-560.

VAN BUREN Anne-H., Un jardin d'amour de Philippe le Bon au parc de Hesdin. Le rôle de Van Eyck dans une commande ducale, *Revue du Louvre et des musées de France*, 43, 1985, p. 185-192.

VISSIÈRE Laurent, L'éternel gambit : Théroouanne sur l'échiquier européen (1477-1559), *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, XVIII, 2000, p. 61-106.

ZELLER Gaston, *L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1928, 135 p.

ZELLER Gaston, *Le siège de Metz par Charles-Quint (octobre-décembre 1552)*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1943 (Annales de l'Est, Mémoires, 13), 271 p.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### Annexe A

Motifs invoqués pour démolir Théroouanne. Extrait d'une lettre de Ponce de Lallaing, seigneur de Bugnicourt, capitaine général de l'armée, à Marie de Hongrie, du camp devant Théroouanne, le 21 juin 1553 (soit le lendemain de la prise), AGR, Aud. 1662/3, fol. 204-205.

[*En marge*] Du XXI<sup>e</sup> de juing, endroit a prinse de Therouanne.

Touchant la prinse de Therouanne.

Madame, depuis le partement des s(eigneu)rs de Liminghen et Toulouze, par lesquelz, com(m)e nous esperons, V(ost)re Ma(jes)té pourra avoir esté advertie de la prinse de Therouane, et de la fachon com(m)ent. Les s(eigneu)rs de ce camp, aians veu et visité led(it) Therouane par dehors et par dedens, se sont trouvez ensemble au conseil, ou il leur a semblé qu'il seroit bon mestier que V(ost)re Ma(jes)té nous mandit incontinent son intention a l'endroit dud(it) Therouane, soit de la racoustrer ou de la desmolir du tout. Et quant a leur advis, il a semblé a la pluspart d'eulx, a correction de V(ost)re Ma(jes)té, (com(m)e nous entendons avoir aussi esté l'advis de feu mons(eigneu)r du Rœulx), que, pour le plus grand service de l'empereur et le bien de ses pays, on la debvroit desmolir pour plus(ieu)rs respectz, et entre autres ceulx qui s'ensuyvent.

En premier lieu, ilz ont consideré que la place est fort dominee de montaignes. Que estant deschiree com(m)e elle est, elle ne se sauroit racoustrer de longtemps et que avecq une bien grande despence, pour y avoir le tourion du Chap(it)re et la grande plattefourme du tout ruinez, hault et bas, et entre d'eux une bresse du sept ou huit cens piedz de long. Que la ville est desia bruslee. Qu'en la desmolissant, l'on oste aux en(n)emis toute occasion de la quereler ou remander cy apres, estant question de traiter quelque paix ou treves. Ce que l'on ne feroit si elle estoit entiere. Car vraysemblablement, ou ilz demandront de la ravoir en recompense des autres villes de Sa Ma(jes)té qu'ilz peuvent ja avoir en main ou, s'ilz ne la saviont avoir par ce bout, regarderiont de l'avoir tost ou tard, quoy qu'il leur coustast, veu mesmes que le terroir ou elle est situee les appartient. Et [fol. 204v] par ainsi l'on seroit a ch(ac)un jour en danger de retourner en la subgection premiere, par ou la victoire que Sa Ma(jes)té a eu a cest heure, et la despence qu'elle a supporté, seroit sans fruit. Joinct que pour faire guerre guerroyable, les villes de S(ain)t Omer et d'Aire servent autant a peu pres que ceste.

Remettantz neantmoins le tout co(m)m)e dessus au bon plaisir de V(ost)re Ma(jes)té. Supplians toutesfois d'en vider bien tost d'une sorte ou d'autre. Et si elle se delibere de la ruÿner, seroit besoing de faire venir gens de tous costelz, et de la desmolir de telle sorte, que les en(n)emis n'eussent plus d'occasion ny jalousie de la refaire, et leur semble en ce cas qu'il ne seroit que bon de publier par tout Flandre et Artois, que tous ceulx qui vouldront emporter pierres dud(it) Therouane, qu'ilz le peussent faire. Maiz le camp

ne pourroit bonnement partir d'icy que aucunes portes et bolluwardz ne fussent premierem(ent) mis par terre. Ce fait, l'esglise pourroit servir a y bouter quelques enseignes de pietons dedens pour soustenir les pion(n)iers. Et ap(re)z l'on pourroit aussi faire saulter lad(ite) esglise.

[...] Madame, ap(res) mes r(e)co(m)manda(ti)ons tres hu(m)bles a la bon(n)e gr(ac)e de V(ost)re Ma(jes)té, je prie au Creat(eur) don(n)er a icelle en s(an)té la sienne.

Du camp [devant Théroouanne], le xxr<sup>e</sup> de jung 1553.

de V(ost)re Ma(jes)té, tres h(um)ble et tres obeisant servit(eur),  
[signé] Ponce de Lalaing.

[*Au dos*] A la royne. Parti du camp le xxr<sup>e</sup> de jung 1553, a viii heures du soir.

## Annexe B

Lettre de nomination de Jean de Morbecque, capitaine d'Aire-sur-la-Lys, comme surintendant de la démolition de Théroouanne, par Bugnicourt et au nom de Marie de Hongrie, le 1<sup>er</sup> juillet 1553, AGR, Aud. 1662/3, fol. 228.

[Copie]

Comme pour donner ordre a toutes choses requises po(u)r le fait de la demolition de Therouenne et tout ce qui en despend, il soit besoing de commectre quelcung a la charge et superintendence generale de lad(i)t(e) demolition. Le s(eigneu)r de Bugnicourt, en ensuivant l'ordonnance expresse qu'il a receu de Sa Ma(jes)té a ce propos, apres en avoir eu l'advis des s(eigneu)rs et coronels de ce camp, a commis et commect p(ar) cestes au nom de Sa Ma(jes)té le s(eigneu)r de Morbecque, bailly et capitaine des ville et chasteau d'Aire, a lad(i)t(e) charge et superintendence, et pour ordonner tout ce qu'il trouvera estre de besoing a l'avancement dud(i)t ouvrage, tant aux capitaines, gens de guerre, ouvriers et pioniers q(ue) Sa Ma(jes)té y laisse, que aux officiers de Flandre, Artois et Lille. Ordonnant de p(ar) Sad(ic)t(e) Ma(jes)té bien expressement a tous capitaines et gens de guerre et autres qu'il appartiendra, de donner aud(i)t de Morbecque toute obeissance et assistance comme ilz feront aud(i)t s(eigneu)r de Bugnicourt propre au nom de Sa Ma(jes)té s'il y estoit en personne, lequel a promis aud(i)t s(eigneu)r de Morbecque de luy faire avoir ordonnan(ce) et auctorisation de Sad(i)t(e) Ma(jes)té conforme a ceste. Fait au camp de Therouenne, le p(re)mier jo(u)r de juillet 1553.

## Annexe C

Extraits des lettres missives de Jean de Morbecque concernant les travaux de démolition à Théroouanne (juillet-août 1553) ; brouillons ou minutes des lettres envoyées de Bruxelles par Marie de Hongrie à Morbecque ; originaux des réponses de Morbecque, AGR, Aud. 1663/4 m, fol. 186-202 (les soulignages et biffures sont authentiques).

I. Lettre du 4 juillet, Marie de Hongrie à Morbecque (minute, fol. 188).

Marie, par la grace de Dieu, royne douagiere de Hongrie et Boheme, regente, etc.

Tres chier et bien amé. Nous envoyons presentement l'ingénieur m(aistr)e Donaes [Donato de' Boni] vers vous pour veoir les rempars de la vylle de Théroouane, et donner son advys de la maniere par laquelle luy sembleroit l'on porroit faciliter la démolition de lad(it)e vylle, vous regnerant que le veuillez croire

com(m)e homme experime(n)té en tel affaire, et au surplus haster a extreme diligen(ce) l'ouvrage affin que lad(it)e démolition soit par tous moyens acceleree, comme affaire que tant emporta au bien de Sa M(ajes)té et de ses pays. Tres chiers et bien amé, N(ost)re S(eigneu)r soit garde de vous.

Esript a Bruxelles, le IIII<sup>e</sup> de juillet 1553.

[*En bas de la page*] Au s(eigneu)r de Morbeque, en adverten(ce) que l'on luy envoie m(aistr)e Donaes pour advyser moyen de faciliter la démolition de Théroane.

## II. Lettre du 15 juillet, Morbecque à Marie de Hongrie (original, fol. 190-191).

Madame, tant et sy humbleme(n)t que fayre puy, en la bonne grasse de V(ost)re Ma(jes)té me recom(m)ande.

Madame, ayant rechupt v(ost)re lettre et par ycelle entendu que V(ost)re Ma(jes)té me com(m)ande de vous advertir de taemps a aultre du debvoir que cheulx de Flandres et d'Arthois font pour le furnissement des pionniers accordés pour la démolition de Therouan(n)e, icelle présente servira pour informer v(ost)re ma(jes)té que il n'y ast eult aud(it) ouvrage pour le plus grand nombre que troys mil ouvriers, orres que les membres de Flandres et les sept chastellenies en faissent extremement leurs debvoirs, et desquels encoire ils se en desrobent journellement plus(ieu)rs, et est a croyre que se en pourront desrobber de lad(ite) démolition de plus en plus, ne soit que mess(ieu)rs des chastellenies ne faissent griefvement chastier ycheulx qui serront de retour dud(it) ouvrage a leurs maisons sans congiet et passeport ; lequel chastiment pourra donner terreur et grande crainte aulx aultres estans ychy présents, dont leurs ay bien voullu advertir par lettres pour ma descharge, car en défaute de che, le grand nombre de ycheulx restera en la fin bien petit. Les estats d'Arthois font toutte dilligence de fayre prests les deux mil pionniers accordés.

Quant est de la démolition de Théroanne, en avroye monstré le com(m)enchement mercredy dernier a maystre Donas [Donato de' Boni], ingénieur, lequel trouve lad(it) ouvrage fort avanchee, pour le peu de taemps et ouvriers que y avons emploiets. Nous avons trouvé moyen de creuser la muraille par desoubs la fondation, et estanchonner ycelle avecq pillers de chenne, et en appres y bouter le feu, de sorte que lors que lesd(its) pillers sont consumés, en tombe de lad(ite) muraille troys ou quatre cens pieds, avecq grande partye du rampart. Il me samble que, sy nous avions le nombre des huit mil pionniers que l'on ast accordé a V(ost)re Ma(jes)té, continuelleme(n)t employés a l'ouvrage, que ferions aud(it) Therouan(n)e de bien belles et grandes bresches. Les membres de Flandres ont envoyet quatorze mil florins pour le paiement desd(its) pionniers par aucuns comis. L'on ast trouvé en démollissant le rampart ou fut faicte la bresche plus(ieu)rs boulets desquels je en ay envoyet, par les chariots de l'amonition, quinze ou seize cens. Touchant les matériaux dud(it) Théroan(n)e, des le com(m)enchement de la démolition l'on ast consenty et accordé a tous subjets de l'empereur de en pover prendre et enmener tant qu'il en voudra, et ne est a estimer combien de chariots de ycheulx que l'on en e(n)mene par jour, et pour che que aucuns souldarts se estoient avanchiets de voulloir composer aucuns de ycheulx chartons et aultres a la porte et en aultre lieu, fis fayre deffence que l'on ne eust a donner enpeschement ou retardement ausd(its) chartons ou chariots e(n)menans desd(its) matériaux, che que l'on ast observé et sy le fais observer journellement.

Madame, au surplus, il vous plaira moy com(m)ander vos tres nobles plaisirs que mettray paine a tousiours accomplir, Dieu en ayde, a qui supplie vous donner en santé heureuse vie.

De Therouan(n)e, che xv<sup>e</sup> jour de juillet 1553.

De V(ost)re Ma(jes)té, le tres humble et tres obeysa(n)t servit(eu)r,

[*signé*] Jehan de Morbeque.

## III. Lettre du 19 juillet, Marie de Hongrie à Morbecque (brouillon, fol. 192).

[*En marge*] A Morbeque, de Bruxelles, le xix<sup>e</sup> de juillet 1553.

Marie.

Tres chier et bien amé. Combien q(ue), p(ar) vos l(ett)res du xv de ce moys, nous advertissez des ocurences de la démolition de Therouane, sy désirons pour donner plus grande satisfaction a l'emp(ereu)r mo(n)s(eigneu)r, q(ue) dorresenava(nt) vous nous advertissez ch(ac)une sepmaine deux fois de l'adva(n)chement de lad(ite) démolition, et nous donner compte p(ar)ticulierem(en)t des poinctz q(ui) sensuyve(nt).

Sçavoir quels bollewers sont abbatus, a l'endroit de quel costel l'on démolyt le plus, et combien de pas de la muraille restent, ~~de comb~~ sy les r l'on gette les rempars dedens le fossé pour esgaller le fossé, et de quel costel, combien d'ouvriers arrivent de ceulx de Flan(dre) et d'Arthois, ~~et jusques a quel~~ et du payement d'iceulx, a fin que entendant p(ar)ticulièrement ce quy passe, nous puyssions don(n)er ordre a ce q(ue) seroit requys en cas qu'il y eust faulte ou nécessité d'aucune chose. A tant. [*Fin de la lettre*]

## IV. Lettre du 23 juillet, Morbecque à Marie de Hongrie (original, fol. 195-196).

Madame, tant et sy humblement que fayre puyz tousiours, en la bonne grasse de V(ost)re Ma(jes)té me recommande.

Madame, pour donner plus ample congnoissance a V(ost)re Ma(jes)té de la démolition de la ville de Therouan(n)e, ay faict mettre ycelle en figure et platteforme par Charles Haulteclocque, maystre maschon de la ville d'Ayre, en laquelle pourres entendre l'encom(m)enchement de la démollition, ensemble congnoystre que avons faict tomber dedens le fossé grande partye de la muraille, depuys la tour S(ain)t-Nicollas, que tenons de n(ost)re fort, jusques a la tour de Chapittre, avecque grande partie dud(it) rampart, et sy faisons y getter journellement le surplus dusd(it) rampart pour emplir et combler led(it) fossé. Lequel rampart estoit exescivement hault et de cent ou six<sup>xx</sup> [120] pieds de large par le bas. Depuys lad(ite) tour de Chapittre, tyrant vers la haulte platteforme, y avoit un long pan de muraille, auquel se y est faict la batterye, laquelle avecque les min(n)es avroient démolly grande partye de la muraille de ycelluy endroyt, et le restat avroit esté du tout abbatu par le avoir mis sur pillers. Et le rampart estant derriere ycelle muraille, poysant et [*fol. 195v*] fort large, avroit esté de telle sorte getté dedens le fossé, que l'on y commenche a y passer avecque les chariots en un lieu pour transporter des matériaux, et me samble que le mettrons en tel estat avec le taemps que l'on ne se en pourra servir de ycelluy. Quant est depuys la haulte platteforme jusques a ungue aultre petite platteforme que tenons en n(ost)re fort, la muraille est toutte estanchonnee et tombee en plus(ieu)rs lieux dedens le fossé, de sorte que espérons fayre sy bonne dilligence, qu'il y restera peu de muraille droicte de la ville abandonnee pour la fin de che p(rése)nt moys. Touchant le fort que tenons, nous y avons emploietz les pionniers ~~ventus~~ qui viennent journellement du pays d'Arthoys, pour desblaier la terre du pied de la muraille pour ycelle min(n)er soubz la fondation et estanchonner, affin de le fayre avanchier a démollir, en che qu'il nous serra possible, j'ay faict estimer aulx maystres machons combien il faudroit de tonniaux de grosse pouldre pour fayre saillir toutes les tours et aultres deffences, lesquels en demandent le nombre de cent tonniaux. [*fol. 196r*] Suppliant humbleme(n)t a V(ost)re Ma(jes)té vouloir ordonner de nous envoyer lesd(its) cent tonniaux le plus tost que fayre se pourra, affin de povoir fayre bonne proeue de leurs ouvraiges et besoingniet.

Madame, j'ay faict fayre monstre et reveues, le xx<sup>e</sup> et xxii<sup>e</sup> de juillet, de tous les pionniers flamengs, par les quatre com(m)is de Flandre, lesquels ne sont estéz trouvés pour le p(rése)nt en plus grand nombre que de deux mil huit cens ouvriers, com(m)e V(ost)re Ma(jes)té le pourra veoir par la certification de ycelluy

qui les ast payet que envoie a V(ost)re Ma(jes)té. Le paiement de ycheulx se conduit fort bien par ung nom(m)é Christian de Haze, com(m)is des quatre com(m)issaires de Flandre et a leurs contentement. Sy ast argent asses pour payer aultres qui debvroient ja estre venus, V(ost)re Ma(jes)té poeult entendre que sy avions la reste pour le furnissement des six mil pionniers, que achevrions la démollition a plus grande dilligence, com(m)e sçait et congnoit le Créateur a qui supplie, Madame, donner a V(ost)re Ma(jes)té en santé bonne longue et heureuse vie. De Therouan(n)ne, che xxiii<sup>e</sup> jour de juillet.

De V(ost)re Ma(jes)té, le tres humble et tres obeysant servite(u)r,  
[signé] Jehan de Morbecque.

[*En marge*]

Madame, depuys ma lettre escripte, Estienne le Jeune, l'ung des com(m)issaires ordonné par les estats d'Arthoys, m'ast aporté la certification des pionniers dud(it) Arthoys que envoie a V(ost)re Ma(jes)té.

[*Au dos*] A la reyne.

V. Lettre du 4 août, Morbecque à Marie de Hongrie (original, fol. 197-198).

Madame, tant et sy humblement que fayre puy, en la bonne grasse de v(ost)re ma(jes)té me recom-mande.

Madame, le premier jour d'aoust, les s(eigneu)rs de Bugnicourt et de Riez furent en cheste ville de Therouanne, qui, en attendant le soupper, firent entierement visitation du démollissement de che lieu, lequel ils trouvaient beaucoup avanchiet, et démolly a leurs grand contentement pour le peu de taemps et de pionniers que avons eult pour y emploier, de sorte que ils me promirent en advertir deubment V(ost)re Ma(jes)té, che que estime ils auront ja fait. Et depuys avons tousiours fait extreme dilligence de fayre bien emploier nosd(its) pionniers aud(it) ouvraige.

Madame, il plaira au surplus sçavoir a V(ost)re Ma(jes)té que le iii<sup>e</sup> dud(it) mois fut faicte bonne espreuve de la pouldre, qu'il vous avoit pleut nous envoyer, en ungne tour de che lieu nommee vulgai-rement la tour du Chappitre, laquelle, avecque seize tonniaux de grosse pouldre, est fort bien saillie et est tombee bien consommee. Les maistres machons estiment fayre saillir la porte de S(ain)t-Omer et les vausures de la tour de la Patroulle dimenche et lundy, [fol. 197v] duquel surres ne fauldray en advertir V(ost)re Ma(jes)té, qui sont entierement les deux derniers boulluarts a saillir de la ville abandonnee. J'ay escript aux quatre membres de Flandre que l'argent que ils avoient envoyet est fort diminué pour les payes que ung Christian de Haze, a che com(m)is, a fait journallement aux pionniers, leurs pryant qu'ils voeuillent donner ordre affin que ayons derechief et de brief argent, craindant que le retardement de ycelluy ne donnit mal contentement ausd(its) pionniers.

Madame, il plaira a V(ost)re Ma(jes)té moy commander vos nobles plaisirs que mettray paine a tou-siours acomplir, Dieu en ayde, a qui je pryé vous donner en santé bonne et longue vie. De Therouanne, che iii<sup>e</sup> jour d'aoust 1553.

De V(ost)re Ma(jes)té, le tres humble et tres obeysant serviteur,  
[signé] Jehan de Morbecque.

[*Au dos*] A la reyne.

[*Ajouté en marge par le secrétaire de Marie de Hongrie*] S(a) M(ajes)t(é) desire sçavoir les p(ar)ticularités co(m)bien q(ue) les re(m)pars soient desmolys et le fossé re(m)ply, et qu'il esc(ri)pve sur tout p(ar)t(i)culi(eremen)t com(m)e desia l'on l(u)y a esc(ri)pt p(ar) d(...)s foyz q(ue) deust faire.

VI. Lettre du 9 août, Marie de Hongrie à Morbecque (brouillon, fol. 199).

[*En marge*] De Bruxell(es), le ix<sup>e</sup> d'aoust 1553.

Marie.

Tres chier et bien amé. No(u)s r(e)sp(ondo)n(s) a vos l(ett)res du III<sup>e</sup> de ce mois. Nous trouvons bon ce q(ue) nous escripvez p(ar) icelles touchant de démolition de la tour vulgairem(ent) appelee la tour de Chap(it)re a Therouanne. Toutteffois, sy desirons nous savoir les p(ar)ticularités de la demol(i)t(i)o)n dud(it) Therouanne, et de combien les rempars sont ja abbatu et les fossés remply. Et sur tout q(ue) nous escripvez de jo(ur) a aut(re) bien p(ar)ticultier(ement) ce q(ue) passera ~~quant~~ de lad(i)t(e) demol(i)t(i)o)n conforme a ce q(ue) nous vous avons ja escript a d(...) ses foyz p(ar) autres nos l(ett)res. Tres che(r), e(tc).

Au s(eigneu)r de Morbecq(ue).

VII. Lettre du 14 août, Morbecque à Emmanuel-Philibert de Savoie (original, fol. 201-202, daté par erreur du 18 août 1553)

[*Au dos*] A monseigneur, Mons(eign)eur le prince, cappitaine general de l'armee de l'empereur.

Mons(eign)eur, voyant que il y avoit grand commenchement de démollition en la ville de Therouen(n)e, tant de la muraille que du rampart jectez aux fossés pour les remplir, avroye, par l'advis des cappitaines estans en che lieu, fait creuser toute la muraille de n(ost)re fort et mettre sur pillers de bois pour icelle faire tomber en ungne nuict lors que en voudrions partir. Toutteffois, a raison que lad(ite) muraille estee asses bonne espace sur lesd(its) pillers et deffutee de son appuy et souteneme(n)t de terre, nous avroit prévenue et de tielle sorte avanchiet les pillers es fossés, que la muraille avecq le rampart avroit suyvy fort bien en trois endroix esd(its) fossés, nous aiant fait trois grandes et dangereuses bresches, che jourd'huy tresieme jo(u)r d'aust, contenant deux cens quatre vingt pas de longueur, lesquelles ont affoybli le fort et rendu de plus grande et difficile garde. Par quoy les capp(itai)nes estans icy p(rése)nts, appres avoir recongnut lesd(ites) bresches, ont trouvé bon et raisonnable, pour le service de l'empereur et n(ost)re descharge, que je en eussis advertir a dilligence, a quoy n'ay voulu faillir, v(ost)re alteize, suppliant bien humbleme(n)t que il plaise a icelle de envoyer incontine(n)t jentilhom(m)e ou aultre en che congnoissant, pour nous com(m)ander et ordonner de v(ost)re part che que il trouvera presenteme(n)t en che lieu le plus raysonnable pour lad(ite) démollition, a cause que il poeult sambler a aulcuns estre le plus expédient de mettre le feu au surplus de la muraille restante, et pouldres aux ~~trois~~ tours apprestees pour faire saillir, et aux aultres de garder encoire quelque jours n(ost)re trencis pour démollir lad(ite) ville a plus grand contenteme(n)t. Nous avons eult advertence de Sainct Omer et de Bourbourk que les Francois se font fort en la ville d'Ardre et pays de Boullegnois. Mesmeme(n)t, que il ont fait apprestez quelques doublez fauconniaulx sur le marché d'Ardre, qui fait coniecturer que se est pour faire ungne bonne course vers Flandres, ou pour faire emprinse de brief sur ceste ville. Par quoy, s'il estoit ainsy, et que ils y vousissent faire ung grand effort, v(ost)re alteize poeult considérer que les six en-

seignes mal complètes que y avons, ne pourroie(n)t bonneme(n)t fournir a l'entiere garde des trois grandes bresches et du long trencis. Mesmeme(n)t, qu'il serroit requis et convenable nous envoyer a dilligence aultres t[r]oix ou quatre bonnes enseignes pour les emploier es lieux que congnoistrions la necessitent le requerre, suppliant a v(ost)re alteize ne voulloir estimer que demandons les quatre enseignes de gens de pieds pour la poeur ou crainte q(ue) avons de nos personnes, ains seulleme(n)t po(u)r le service de l'empereur et n(ost)re descharge.

Monseigneur, il vous plaira moy com(m)ander vos tres nobles plaisirs que mettray paine a tousiours accomplir, Dieu en ayde, a quy je prie vous donner en sancté bonne vie, apres m'avoir recom(m)andé tres humbleme(n)t en v(ost)re bonne grace. De Therouenne, che XIII<sup>e</sup> jour d'aoust.

De v(ost)re alteize, le tres hu(m)ble et tres obeysant serviteur,  
[signé] Jehan de Morbecque.

VIII. Lettre du 15 août, Emmanuel-Philibert de Savoie à Morbecque (copie, fol. 200).

Copie.

Mons(eigneu)r de Morbeque, j'ay veu ce que m'avez hier escript touchant l'estat en quoy se retreuve la démolition de la ville de Therouanne, et mesmes que ny estes seurement pour les bresses survenues en v(ost)res fort.

Sur quoy, ne vous sçauroye que respondre seullem(ent), puis que lad(ite) démolition est tant avancée com(m)e escripvez, et que estant sur le lieu, povez autant ou mieulx juger de ce que reste a faire pour la pardémolicion d'icelle ville et que celluy quy pourroye envoyer, me semble que pourrez faire mettre le feu au surplus de la muraille restante, et pouldre aux tours apprestees pour les faire saillir. Et sembl(abl)ement, faire tomber ou brusler le comble de l'église cathédrale. Et apres, vous retirer d'illecq et repartir vos gens es villes d'Aire et S(ain)t Omer et la entour, ou il vous semblera necessairem(ent) convenir, pour la garde desd(ites) villes et empescher les entreprises des ennemys. Toutteffois, com(m)e vraysemblablem(ent) le roy de France se renforcera de gens de guerre autant qu'il sera possible pour nous p(rese)nter la bataille com(m)il se vante, estans certirrez a la verité que ceulx qui sont p(rese)ntement a Ardre ou Bouloingne se retirent vers leur camp. Je seroye bien d'intencion de faire aussi joindre a nos forces les gens de guerre de v(ost)re charge, mais ne partez desd(ites) villes jusques a ce que soyez assureé que les ennemys n'auront aucunes d'inprinses sur main sur le quartier de Westflandres. Et quant vouldrez partir pour vous venir joindre avec nous, m'advertissez incontinent du chemin que prenez et de jour a autre me p(ar)ticipez des adverten(ces) que pourrez avoir desd(its) ennemys et faictes toutes debvoir et diligen(ce) pour les entendre. Et sur ce, mons(eigneu)r de Morbeque, me recommandant de bon ceur a vous, je prie N(ost)re S(eigneu)r vous avoir en garde. Escrip au camp lès Lucheulx, le xv<sup>e</sup> d'aoust 1553.

### **Post-scriptum**

Il a été suggéré dans cet article que le dessin de la British Library montrant une ville française non identifiée, dévastée à la suite d'un siège, représente peut-être Théroouanne après le siège de 1553 (voir pp. 92-93, fig. 15). Plus récemment, la ville en question a été identifiée : il s'agit de Boulogne après le siège par l'armée anglaise en 1544 (voir : *Henry VIII : Man and Monarch*, Londres, British Library, 2009, p. 238).

---

## La destruction de Théroouanne et d'Hesdin par Charles Quint en 1553

Author: Pieter Martens

Source: *La forteresse à l'épreuve du temps. Destruction, dissolution, dénaturation, XIe-XXe siècle* (ed. Gilles Blicq, Philippe Contamine, Christian Corvisier, Nicolas Faucherre, Jean Mesqui), 2007, pp. 63-117.

Publisher: CTHS Paris

---

Summary:

### The Destruction of Théroouanne and Hesdin by Emperor Charles V in 1553

*Pieter Martens*

This extensive article examines in detail the extraordinary destructions of Théroouanne and Hesdin, two towns located in the province of Artois, which was one of the main theatres of the chronic border wars between France and the Habsburg Low Countries in the sixteenth century. In 1553 both towns were besieged, captured, and then completely destroyed by order of Emperor Charles V. These dramatic events were of great consequence at the time and constitute a remarkable episode in Europe's political, military and urban history. Yet they have largely been ignored by modern historians.

Based on a considerable amount of hitherto unstudied archival and iconographical sources, this essay reveals the exact historical circumstances of the unprecedented eradication of the two towns. It assesses the strategic significance of both places, reconstructs the state of their defences, and evaluates the damage that was done to their fortifications by the siege operations. It also elucidates the rationale of Charles V's decision to wipe both places off the map, and exposes

the logistical and technical means by which the demolition works were carried out.

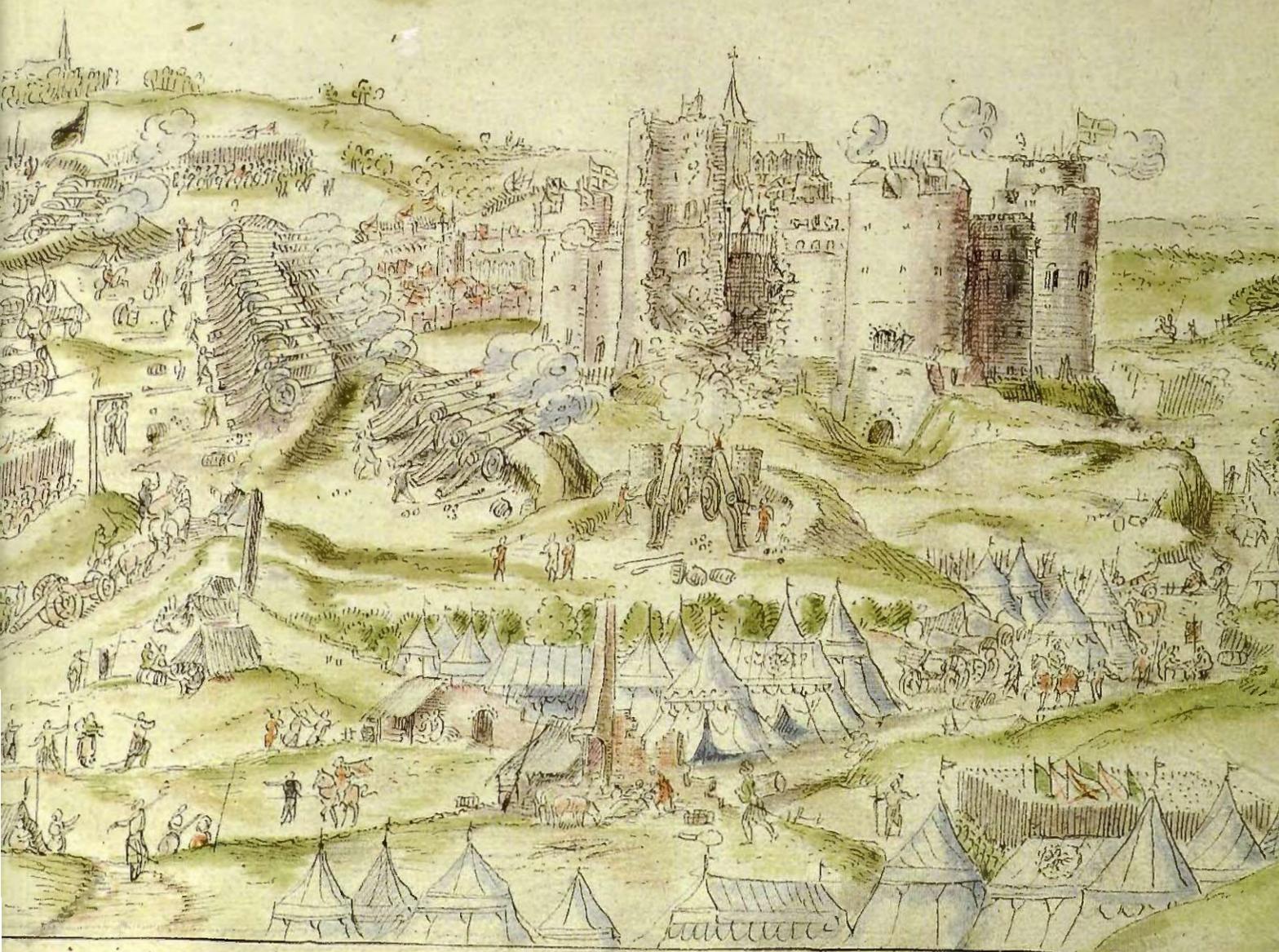
Théroouanne was the capital of a large bishopric since the early Middle Ages and boasted a renowned cathedral. In the early sixteenth century it became one of the main strongholds of the French kingdom, owing to its unusual position as a French enclave within the county of Artois, which was part of the Habsburg realm. Equipped with new fortifications in the 1520s, it was one of the strongest fortresses of France's northern frontier and in 1537 successfully withstood a first siege by Charles V's troops. On 20 June 1553, after a laborious two-month siege, the imperial army finally succeeded in capturing Théroouanne by assault. In the course of the next two months the entire town was methodically dismantled by an especially recruited regiment of three thousand pioneers. Explosive gunpowder mines were used to demolish the principle elements of the town's enceinte, including the artillery platform of the old castle, the Patrouille bastion, and several guntowers, while the

lengthy curtain walls were brought down by sapping: the earth was dug out from underneath their foundations, which were temporarily supported by wooden props; these were then set on fire, causing the walls to collapse into the ditch. To speed up the demolition works, the inhabitants of the surrounding region were invited to cart away the dismantled building materials for personal use. By the end of August, Théroouanne had disappeared. It has remained a *ville morte* ever since.

The faith of Hesdin was very different. Compared with Théroouanne, Hesdin was only a minor stronghold. The town itself, with its unfavourable topographical position and obsolete medieval fortifications, possessed little defensive capabilities; Hesdin's main value lay in its illustrious castle, which had originally been built as a lavish *château de plaisance* by the dukes of Burgundy and was later adapted to the use of gunpowder artillery. The imperial troops captured Hesdin after a two-week siege on 18 July 1553. Its

castle, already heavily damaged by bombardment and mining during the siege, was rapidly destroyed by the army in the next two weeks, using large quantities of gunpowder to blow up its towers. The town itself was not so much demolished but rather relocated; the following year a new fortress-town, Hesdinfert, was founded on a more favourable site some five kilometres to the west, while the old town of Hesdin was abandoned.

The episode illustrates that a new border defence strategy was being implemented at the time. The destruction, for purely strategic reasons, of Théroouanne and Hesdin can be seen as the counterpart of the construction in the same years of several new fortress-towns (Hesdinfert, Charlemont, Philippeville) along the same frontier. Together they exemplify the early development of a "national" defence system based on a chain of border fortresses – more than a century before this principle was perfected by Vauban.



in iulij neghentien / wan 'skeijservolck besijn in  
en hebben gantsch verwoest / de Leij creet / van pijn in

## LA FORTERESSE À L'ÉPREUVE DU TEMPS

sous la direction de Gilles Blicq, Philippe Contamine, Christian Corvisier,  
Nicolas Faucherre, Jean Mesqui

Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques

## La destruction de Thérouanne et d'Hesdin par Charles Quint en 1553

PIETER MARTENS

« Paris, dicte a Dieu Théroene,  
Car tel douleur au cœur je sens,  
Qu'il me convient respirer l'ame,  
Tours, donjons, portes, barbicanes,  
Remparts dont je suis renforchié,  
Seront comme une terre vane,  
Par Flamencqs bientost demolys<sup>1</sup>».

Le 20 juin 1553, l'armée impériale de Charles Quint prit d'assaut la place forte française de Thérouanne, au terme d'un siège de sept semaines. L'empereur ordonna aussitôt sa destruction complète. Un mois plus tard, le 18 juillet, il réitéra cet ordre dans de semblables circonstances, lors de la prise de la place voisine d'Hesdin. En conséquence, ces deux localités furent définitivement rayées de la carte.

Cet épisode illustre l'âpreté de la guerre qui mettait alors aux prises les anciens Pays-Bas et le royaume de France dans cette zone frontalière. Il contribua à forger, chez les détracteurs de Charles Quint, l'image d'un souverain belliqueux et obstiné. Mais il constitua surtout un événement d'une portée considérable au *xvi<sup>e</sup>* siècle, marquant aussi bien un tournant dans la carrière de l'empereur, qui abdiquera deux ans plus tard, que dans le long conflit politique et militaire qui opposa les Habsbourg aux Valois, conflit qui sera réglé, six ans plus tard, par le traité du Cateau-Cambrésis.

L'anéantissement total des deux places, et en particulier de celle de Thérouanne, eut, en effet, un retentissement énorme à l'époque ; aussi leur disparition occupa-t-elle rapidement une place particulière dans la mémoire collective. Bon nombre de complaintes et d'élégies furent ainsi composées pour perpétuer le souvenir de cet événement, et cela aussi bien en flamand et en français qu'en latin. Ces œuvres faisaient volontiers référence aux chutes de Troie et Carthage, cités elles aussi détruites à jamais par la volonté du vainqueur<sup>2</sup>. Beaucoup plus tard, en 1855, Alexandre Dumas lui-même fit débiter son roman intitulé *Le page du duc de Savoie*, par l'évocation des ruines de « Thérouanne rasée » et d'« Hesdin-le-Vieux brûlé ».

1 Jehan Despons, *Le In Manus de Théroene fait en l'an 1553*, complainte vraisemblablement restée inédite à l'époque, publiée en partie par A. Legrand, Notice explicative du plan d'un siège de Thérouanne..., p. 23, puis en entier par Quenson, *Thérouanne détruite*, p. 101-105. Une version flamande de cette même complainte fut imprimée à Anvers par Jan van Ghelen, s.d. [1553] ; voici son interprétation des vers cités : « Niet meer en mach ic nu comen seer crachtich [...] / Want u ondersaten die hebben voordachtich / Mijn cracht mijn macht al ter aerde ghesmeten [...] / O Parijs segt nu adieu Terwane [...] / Och waer is mijn sterckte [...] / Als Blockhuysen, Bolwercken sonder vermeren / Toiren, hoeuers en mueren, die plochten te staene / Die sietmen nu vande vlaminghen raseren. / Want mijn cracht nu gheheel versmelt [...] / Nu werdick gheraseert als een plat velt / Ja mijn name Terwane, wert nu uit ghedaen », Bibliothèque royale, Bruxelles, VB 10.204 II A1.

2 Le poème de Sylvius Flandrus, *Excidium Morini oppidi*, sur la destruction de Thérouanne (Ypres, 1553) est par exemple inspiré de l'Énéide de Virgile ; nombre d'élégies sont encore citées dans : A. Legrand, *op. cit.*, passim ; G. Coolen, *Les remparts de Thérouanne*, p. 564 ; A. Pigault de Beaupré, *Chanson ancienne sur la destruction de la ville Thérouanne en 1553* ; H. de Laplane, *Autre complainte de Thérouanne* ; E. Liot de Nortbécourt, *Lamentation du chateau de Hesdin* ; J.-M. Richard, *Deux plans de Thérouanne*, p. 111 ;

J.M.B.C. Kervyn de Lettenhove, *La Flandre pendant les trois derniers siècles*, Bruges, Beyaert-Defoort, 1875, p. 73.

Il est, dès lors, quelque peu surprenant que les motivations ayant conduit l'empereur à prendre une telle décision, ainsi que la manière dont celle-ci fut ensuite mise à exécution, soient jusqu'à présent demeurées obscures. En effet, si les opérations militaires conduites à l'occasion du siège de chacune des deux villes ont été décrites en détail à diverses reprises<sup>3</sup>, les démolitions qui s'ensuivirent n'ont jamais fait l'objet d'aucune étude approfondie<sup>4</sup>.

Aussi cette contribution vise-t-elle à combler une importante lacune. Elle est fondée en majeure partie sur des sources inédites, dont plusieurs représentations des deux villes demeurées inexploitées jusqu'à présent. Elle s'attachera tout d'abord à déterminer les circonstances précises qui ont abouti à la destruction de Théroouanne et d'Hesdin. Elle tentera ensuite de reconstituer les fortifications des deux places au moment de leur disparition. Elle examinera enfin les modalités d'exécution de leur destruction<sup>5</sup>.

## Théroouanne et Hesdin : deux sorts différents

Bien que les sources disponibles éclairent surtout le cas de Théroouanne, il convient d'évoquer le sort des deux « villes mortes » dans la même étude. Leur proximité géographique, leur statut comparable (il s'agit, dans l'un et l'autre cas, d'une ville fortifiée de l'Artois, proche de la frontière avec la Picardie et occupée par les Français) et, bien entendu, leur destruction quasi simultanée par la même armée, militent, en effet, en faveur du rapprochement, sinon de la confrontation, des deux cas. Soulignons cependant d'emblée qu'il existe entre les deux villes, avant et après 1553, d'importantes différences.

Théroouanne tirait ses titres de gloire d'un long et prestigieux passé. D'abord capitale de la Morinie dans l'Antiquité, puis chef-lieu d'un grand évêché au Moyen Âge, elle était, au xvi<sup>e</sup> siècle, l'une des principales places fortes françaises. Hesdin, pour sa part, devait essentiellement sa renommée à son illustre château, résidence des ducs de Bourgogne à partir du xiv<sup>e</sup> siècle, dont le parc à gibier, peuplé à l'époque d'automates, est demeuré célèbre<sup>6</sup>. Bien que les deux localités fussent l'une et l'autre aux mains des Fran-

3 Voir la bibliographie ; plusieurs notices sur la prise des deux villes furent déjà imprimées en 1553 à Anvers. De plus, les témoignages de plusieurs participants aux sièges sont publiés : les *Commentaires* de François de Rabutin, qui servit dans l'armée française sous le duc de Nevers ; les *Mémoires* de Fery de Guyon, qui servit dans l'armée impériale sous le seigneur de Bugnicourt ; les *Diari* d'Emmanuel-Philibert de Savoie, qui conduisit le siège d'Hesdin ; le *Voyage de Hedin* du célèbre chirurgien français Ambroise Paré, qui y fut fait prisonnier ; les *Mémoires* de François de Villars du Villars, qui fut le secrétaire du maréchal de Brissac. Brantôme, qui raconte les sièges dans ses *Vies des grands capitaines*, n'a pas assisté ou participé lui-même aux événements qu'il rapporte, contrairement à ses deux frères aînés dont l'un fut fait prisonnier et l'autre mourut à Hesdin). Des mémorialistes de l'époque, on retiendra les récits de Jacques Basilic Marchet, un aventurier grec, de Louis Brésin, un religieux local, et de Jean Thieulaine, un écuyer d'Arras. Aucun de ces chroniqueurs n'a traité des démolitions proprement dites. Les historiens du xix<sup>e</sup> siècle qui ont étudié les deux sièges ont quasi exclusivement travaillé à partir de sources éditées ; seul A. Henne a dépouillé les archives vers 1858-1860. Le réexamen des sièges reste à entreprendre à partir des sources manuscrites évoquées dans cette contribution.

4 L'état de la recherche est donné par la contribution récente de B. Delmaire, *Théroouanne et Hesdin : deux destructions (1553), une reconstruction*, issue d'un colloque consacré à un thème très proche du nôtre. Excellente synthèse, elle ne traite pourtant pas des démolitions proprement dites ; signalons du reste que l'ouvrage de J. Van Buggenhout, *Geschiedenis en vernietiging van de stad en bisdom Terwaan*, Torhout, Flandria Nostra, 1981, est à éviter pour ses innombrables inexactitudes.

5 Je tiens à remercier ici M<sup>me</sup> Idelette de Bures et M<sup>m</sup>. Emmanuel de Crouy-Chanel, Jean-Marie Duvosquel et Nicolas Faucherre qui ont tous contribué à la réalisation de cette étude, ainsi que M. Gilles Blicq qui a revu et mis au point le texte français du présent article. Celui-ci présente les premiers résultats d'une recherche menée dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur l'architecture militaire du xvi<sup>e</sup> siècle dans les anciens Pays-Bas, thèse entrant elle-même dans le cadre d'un programme de recherche financé par le Fonds voor Wetenschappelijk Onderzoek (FWO), intitulé « *Architecture from the Habsburg-Valois conflict zone. Tradition and innovation in military building practice in the Low Countries and the Rhineland (16th-17th centuries)* ». Cette thèse et ce programme de recherche sont tous deux poursuivis sous la direction du professeur Krista De Jonge à la Katholieke Universiteit Leuven.

6 Voir : A. Van Buren, *Un jardin d'amour de Philippe le Bon au parc de Hesdin. Le rôle de Van Eyck dans une commande ducale*, p. 185-192 ; A.E. Cléty, *Les machines extraordinaires d'Hesdin aux xiv<sup>e</sup> et xv<sup>e</sup> siècles, Dossiers archéologiques historiques et culturels du Nord-Pas-de-Calais*, n° 44, 1997 ; F. Duceppe-Lamarre, *Le parc à gibier d'Hesdin. Mises au point et nouvelles orientations de recherches*, *Revue du Nord*, 83, 2001, n° 343, p. 175-184 et *La résidence ducale d'Hesdin et sa place dans l'art curial au temps des princes des fleurs de lys (1384-1419)*, dans *L'art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, catalogue d'exposition, Dijon, Musée des Beaux-Arts, Cleveland, Museum of art, 2004, p. 160-163.

çais à la veille de leur disparition, une différence fondamentale les opposait sur le plan de la suzeraineté. Hesdin, située sur la frontière même, était alors une ville impériale occupée depuis peu par les Français. En revanche, Théroüanne, dont le siège épiscopal relevait du roi de France depuis des temps immémoriaux, était une ville française à part entière, et cela bien qu'elle fût enclavée dans l'Artois, possession impériale (fig. 17).

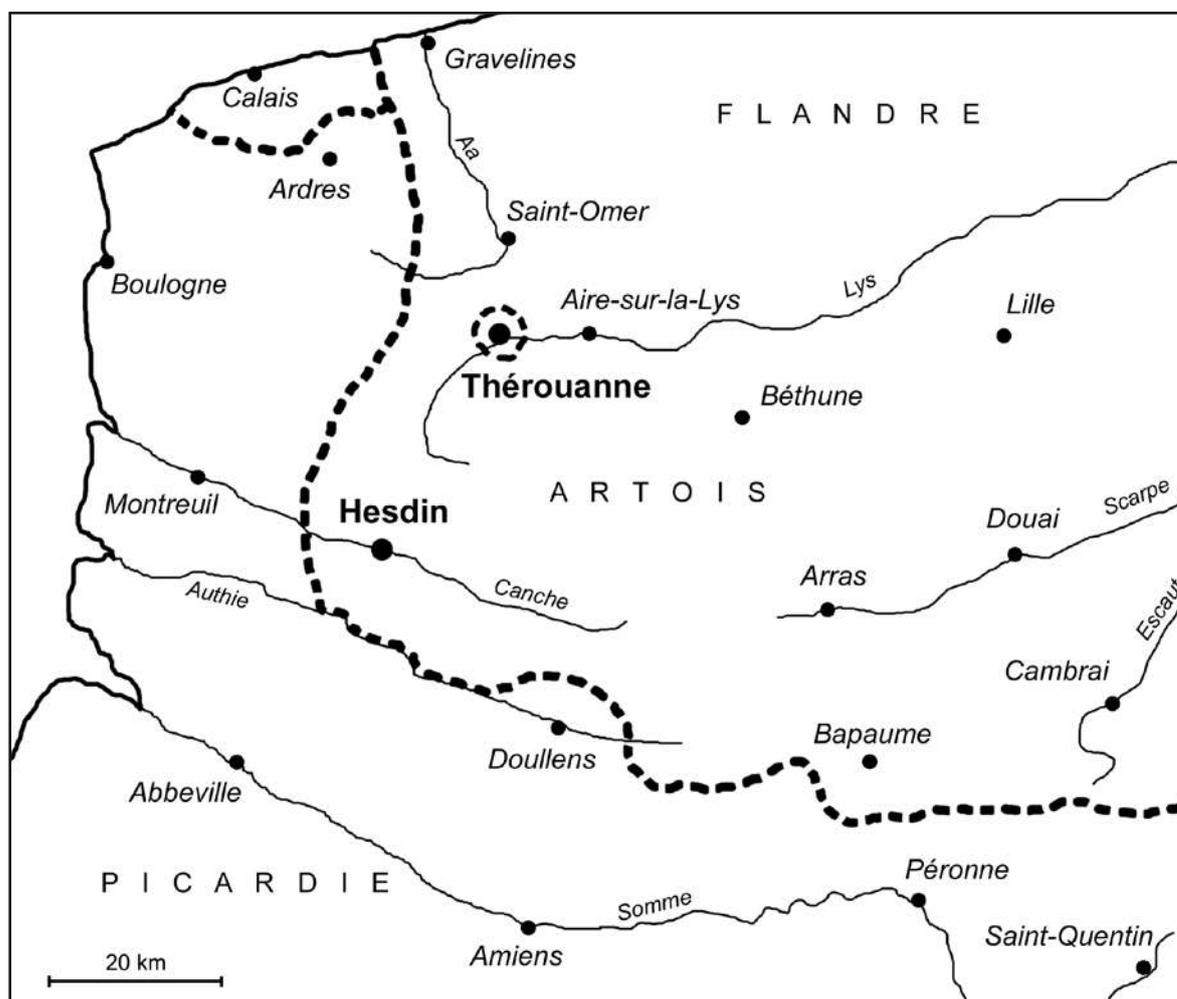


Figure 1 - Carte de la zone frontalière entre l'Artois et la Picardie au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (dessin de l'auteur).

7 La frontière entre l'Artois et la Picardie était enchevêtrée, et sa position exacte n'était pas bien déterminée, voir sa genèse dans D. Potter, *War and government in the French provinces : Picardy 1470-1560*, p. 265-293 ; C. Gailly de Taurines, La frontière nord-est du royaume de France sous Henri II au début de la guerre contre Charles Quint, *Bulletin de géographie historique et descriptive*, t. 44, Paris, 1929, p. 169-173. L'appartenance de Théroüanne à la couronne française ne fut pas contestée ; ainsi, au traité de Madrid en 1526, François I<sup>er</sup> la conserva, alors qu'il céda la plupart des territoires du Nord.

Ces caractères distinctifs expliquent pourquoi les deux villes connurent des sorts différents. Théroouanne, une fois rasée, disparut à jamais. Son siège épiscopal fut supprimé en 1559, et les vestiges de l'ancienne agglomération cédèrent peu à peu la place à des pâturages. Seul le village actuel, implanté au sud de l'ancienne agglomération, en rappelle aujourd'hui le nom. La ville d'Hesdin, pour sa part, fut littéralement déplacée. En effet, avant même l'achèvement de sa démolition, on planifia la construction d'une nouvelle forteresse appelée à la remplacer, et cela sur un site plus favorable, à quelque cinq kilomètres à l'ouest du précédent<sup>8</sup>. La population fut transférée dès l'année suivante de l'ancienne à la nouvelle ville-forteresse. D'abord dénommée Hesdinfert, celle-ci se réappropria par la suite le nom d'Hesdin. Le village occupant en partie de nos jours l'emplacement de l'ancienne ville, adopta, quant à lui, celui de Vieil-Hesdin.

Si chacune des deux villes joua un rôle distinct avant sa disparition, le châtement qui leur fut infligé en 1553 fut identique, et d'une exceptionnelle intensité. Certes, les dévastations de villages, de châteaux ou de villes opérées par la troupe étaient monnaie courante à l'époque. Même en se limitant à la seule guerre qui causa la ruine de Théroouanne et Hesdin, les exemples sont nombreux. Sans les énumérer tous, on peut citer la destruction du château d'Aspremont en Lorraine par l'armée impériale dirigée par le comte de Mansfeld<sup>9</sup> en janvier 1552 ; l'incendie des villes de Rodemacheren et de Virton au Luxembourg par l'armée française en octobre 1552 ; celui de la ville de Noyon et la ruine du château royal de Folembay en Picardie par les troupes impériales dirigées par le comte de Rœulx en octobre 1552 ; le sac, en représailles, des deux palais de Marie de Hongrie à Binche et à Mariemont par l'armée d'Henri II en juillet 1554 ; enfin, les ravages opérés dans le même temps par ses troupes à Bouvignes et à Dinant<sup>10</sup>. Cependant, l'ampleur et le caractère systématique de la démolition de Théroouanne et, à un moindre degré, de celle d'Hesdin, demeurent, il faut le souligner, sans aucun équivalent. Il ne s'agit pas, en effet, dans l'un ou l'autre de ces deux cas, d'une ruine ponctuelle provoquée par des troupes de passage mais, au contraire, d'une entreprise visant à leur éradication complète. À la différence d'autres places dévastées au cours de la même période, les deux villes ne s'en relevèrent jamais. Aussi convient-il de revenir en détail sur les événements de l'époque, afin de tenter de comprendre les raisons qui conduisirent à une telle extrémité.

## Les campagnes militaires de 1552

Comme on l'a évoqué, l'arasement de ces deux places-frontières fut la conséquence directe de la guerre entre les anciens Pays-Bas, partie intégrante de l'empire des Habsbourg, et le royaume de France, alors aux mains des Valois. Du fait de ce conflit endémique durant toute la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux villes furent sans cesse l'objet des convoitises des armées en présence, qu'elles soient impériales, françaises, ou anglaises. En conséquence, subissant une suite ininterrompue d'attaques et sièges, elles fu-

8 Sur la planification de la forteresse d'Hesdinfert, voir C. van den Heuvel, « *Papieren Bolwercken* », de *introducție van de Italiaanse stede en vestingbouw in de Nederlanden (1540-1609) en het gebruik van tekeningen*, Alphen aan den Rijn, Canaletto, 1991, p. 94-98.

9 P. Martens, Pierre-Ernest de Mansfeld et les ingénieurs et architectes militaires, p. 475-495, voir fig. 1, le plan du château d'Aspremont.

10 C.A. Rethaan Macaré, *Dagverhaal van den veldtocht van keizer Karel V in 1554*, p. 280-308 ; cette relation flamande a été traduite et commentée par L. Torfs, *Campagnes de Charles Quint et de Philippe II (1554-1557), relations contemporaines*, p. 473-560 ; M. Boone, *Civitas mori potest si auctoritate superioris damnetur* : politieke motieven voor het bewust verwoesten van steden (14<sup>de</sup>-16<sup>de</sup> eeuw), *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours, 18<sup>e</sup> colloque international, Spa, 10-12 septembre 1996* / *Verwoesting en wederopbouw van steden, van de middeleeuwen tot heden, 18<sup>de</sup> Internationaal Colloquium, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 339-368 ; C. Baes, La guerre au XVI<sup>e</sup> siècle : un vecteur de destruction, p. 185-206 (sur les destructions causées par la campagne de Henri II en 1554) ; C. Baes, Un épisode de la querelle Habsbourg-Valois : la campagne de Henri II aux Pays-Bas en 1554, *Revue belge de philologie et d'histoire*, 73, 1995, 2, p. 319-341 ; C. Baes, La campagne d'Henri II de France dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans A. Corvisier, J. Jacquart éd., *Les malheurs de la guerre, de la guerre à l'ancienne à la guerre réglée, actes du 119<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, 1994*, Paris, Éd. du CTHS, 1996, vol. 1, p. 7-12.

rent régulièrement prises et reprises au cours de cette période ; et cela, bien plus souvent qu'aucune autre ville d'Artois. Ainsi, Hesdin et Théroouanne changèrent respectivement de maître huit et cinq fois entre 1477 et 1553. Au début de la campagne de 1552-53, Hesdin était aux mains des Français depuis 1537, et Théroouanne depuis 1514, ceux-ci ayant à chaque fois déjoué les nombreuses tentatives des impériaux visant à s'en emparer<sup>11</sup>.

Après quelques années de répit consécutives à la trêve de Crépy-en-Valois (1544), les hostilités entre les Pays-Bas habsbourgeois et la France des Valois reprirent à la fin de l'année 1551, et se poursuivirent jusqu'à la conclusion du traité du Cateau-Cambrésis en 1559<sup>12</sup>. Le conflit se concentra sur la frontière entre les deux puissances ennemies, frontière qui s'étirait de l'Artois (qui faisait face à la Picardie) à l'ouest, jusqu'au Luxembourg (qui faisait face à la Lorraine) à l'est.

En avril 1552, Henri II envahit la Lorraine et s'empara des villes libres des Trois-Évêchés : Metz, Toul et Verdun. Il entra les mois suivants dans le Luxembourg, où son armée, après avoir menacé Thionville et Luxembourg, parvint à prendre les villes de Rodemacheren, Damvillers, Yvoix et Montmédy, ainsi que le château de Bouillon<sup>13</sup>. Dans le même temps, des troupes impériales, commandées par le comte de Rœulx, ravagèrent en toute impunité l'Artois et la Picardie. Le pillage d'Hesdin auxquelles celles-ci se livrèrent, au début du mois de juillet, incita Henri II à interrompre son avancée dans les Pays-Bas, pour se porter au secours de la Picardie.

En octobre, Charles Quint, qui s'était entre-temps résolu à reconquérir Metz, quitta l'Allemagne pour la Lorraine. Il y rassembla une armée d'une puissance sans précédent, composée de cinquante-cinq mille hommes d'armes, de cent cinquante pièces d'artillerie et de sept mille pionniers<sup>14</sup>. Pendant près de trois mois, celle-ci s'employa à assiéger Metz, sans succès. L'armée du comte de Rœulx lança simultanément une incursion dans le royaume de France à l'ouest. Après avoir franchi la Somme, ses troupes ravagèrent les alentours de Péronne, incendièrent la ville de Noyon et détruisirent le château royal de Folembay. Puis, de retour en Artois, elles se rendirent maîtresses de la ville et du château d'Hesdin le 5 novembre. Mettant à profit l'échec de l'armée impériale devant Metz, les Français parvinrent à reprendre Hesdin six semaines plus tard, le 19 décembre 1552.

Charles Quint leva définitivement le siège de Metz le 1<sup>er</sup> janvier 1553. Ayant de ce fait concédé la plus grande défaite militaire de son règne, il songea dès lors à son abdication. Tournant politique, cet échec marqua également un changement profond dans la pratique de la guerre de siège et, d'une manière générale, dans la politique de défense des frontières. La plus grande force militaire jamais rassemblée depuis l'Antiquité, disposant d'une abondante artillerie et commandée par l'empereur en personne, n'était pas parvenue, malgré tous ses efforts, à conquérir une ville dont elle avait entrepris le siège, et cela essentiellement en raison des nouvelles techniques de fortification qui avaient été appliquées, sous la menace, à la vieille enceinte médiévale.

Ayant subi de graves pertes territoriales, l'empereur, dont le prestige personnel avait été atteint, avait naturellement soif de revanche. Au terme d'un hiver dont la rudesse explique en partie l'échec du siège de Metz, et après que les finances des Pays-Bas aient été renflouées, une nouvelle campagne militaire fut lancée en Artois, avec cette fois comme principal objectif la reprise d'Hesdin et la conquête de Théroouanne.

11 L'ouvrage de référence concernant les guerres entreprises par Charles Quint demeure celui d'A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. Sur les vicissitudes de Théroouanne et Hesdin en particulier, voir en outre A. Legrand, *op. cit.* ; J. Lestocquoy, *Les sièges de Théroouanne et de Vieil-Hesdin d'après les dépêches du Nonce pour la paix...*, plus récemment B. Delmaire, *op. cit.*, et L. Vissière, *L'éternel gambit : Théroouanne sur l'échiquier européen (1477-1559)*.

12 Le contexte dans M. J. Rodríguez-Salgado, *The Changing Face of Empire : Charles V, Philip II and Habsburg Authority, 1551-1559*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, 375 p.

13 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 180-287.

14 G. Zeller, *Le siège de Metz par Charles-Quint (octobre-décembre 1552)*, p. 36.

## Les sièges d'Hesdin et de Théroouanne

Afin de ne pas alourdir davantage cette contribution, on se bornera ici à récapituler brièvement la chronologie des événements, en insistant surtout sur les différents protagonistes, ceci pour la bonne compréhension de ce qui va suivre.

Bien que l'empereur se trouvât lui-même aux Pays-Bas depuis la levée du siège de Metz, il se tint cette fois à l'écart de la direction de la campagne militaire. Aussi celle-ci se déroula-t-elle, à l'échelon central, sous l'autorité de sa sœur, la régente Marie de Hongrie. Demeurant à Bruxelles, celle-ci fut régulièrement informée du déroulement de l'entreprise à travers une correspondance journalière entretenue avec les principaux chefs de guerre envoyés sur place. Trois capitaines généraux, à savoir le comte de Rœulx, le seigneur de Bugnicourt et le duc de Savoie, furent successivement en charge du commandement suprême de l'armée, assumant chacun la conduite de l'une des phases des opérations. Ainsi, les préparatifs des deux sièges et l'investissement de Théroouanne furent confiés au comte de Rœulx. La prise effective de la place, le lancement de sa démolition et le transfert du camp des assiégeants à Hesdin furent l'œuvre du seigneur de Bugnicourt. Enfin, la prise et l'arasement du château d'Hesdin furent assurés par le duc de Savoie.

Le premier de ces hommes de guerre, Adrien de Croÿ, comte de Rœulx<sup>15</sup>, s'était montré, au printemps 1553, le plus ardent partisan d'une campagne punitive contre Hesdin et Théroouanne. En effet, la réduction de ces deux enclaves françaises en Artois, province dont il était le gouverneur depuis 1524, était devenue pour lui une affaire d'honneur, dont il espérait le dénouement heureux depuis près de trois décennies. Il avait ainsi été profondément affecté par la prise inattendue d'Hesdin en 1521, non seulement parce que la place était alors la propriété de sa famille<sup>16</sup>, mais aussi parce que les Français y avaient fait prisonnière sa mère<sup>17</sup>. Aussi s'impliqua-t-il personnellement, au cours des années suivantes, dans plusieurs tentatives infructueuses de reconquête, tant d'Hesdin que de Théroouanne. En 1528, il songea même à rompre les trêves en cours afin d'attaquer une nouvelle fois Théroouanne, ville que, semble-t-il, il haïssait de tout son être ; il dut toutefois y renoncer, son projet ayant été finalement éventé<sup>18</sup>.

L'année 1537 fut particulièrement amère pour le comte de Rœulx. Il dut d'abord admettre à nouveau la capitulation d'Hesdin devant les Français. Puis il fut, par la suite, contraint de lever le siège de Théroouanne, après être parvenu à faire brèche au tout dernier moment, cela en raison de la trêve conclue à Bomy (ressentie avec honte par les assiégeants), qui laissait la ville aux Français. Parvenu à s'emparer d'Hesdin à deux reprises en 1552, il n'avait pu disposer, à son grand regret, des moyens qui lui auraient permis de conserver durablement la place. Il supplia également la régente de l'autoriser à tenter un coup de main sur Théroouanne, mais en vain. Homme de guerre expérimenté et réputé pour son ardeur au combat, il professait alors l'opinion qu'il était « plus expédient d'offendre que de défendre<sup>19</sup> ». Le comte de

15 Adrien de Croÿ, premier comte de Rœulx (vers 1492-1553) fut chambellan, maître d'hôtel et conseiller intime de Charles Quint, et sans doute un de ses plus fidèles, habiles et belliqueux capitaines. Chevalier de la Toison d'Or (Barcelone, 1519), gouverneur des provinces d'Artois (depuis 1524), de Flandre gallicante (depuis 1532) et de Flandre (depuis 1540) ; commandant de la citadelle de Gand (depuis 1540) ; membre des conseils d'État et de Guerre, chef du conseil des Finances ; commandant de l'armée lors des campagnes dans le Nord de la France en 1542-43 et en 1552-53, jusqu'à sa mort au camp devant Théroouanne, le 5 juin 1553 (pour cause de maladie et non d'une blessure mortelle, comme on le lit trop souvent). Un aperçu récent de sa carrière par H. Cools : Florent d'Egmond et Adrien de Croÿ, les carrières exemplaires de deux chefs de guerre de Charles Quint, dans J.-M. Cauchies, J. Guisset éd., *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, actes du colloque international d'Ecaussinnes-Lallaing, 2003*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 205-216.

16 A. Henne, *op. cit.*, t. II, p. 13.

17 Lamberte de Brimeu, dame de Rœulx, épouse de Ferry de Croÿ (celui-ci fut alors gouverneur d'Artois ; son fils Adrien lui succéda à sa mort, en 1524), M. Du Bellay, *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*, t. I, p. 167 ; L. Brésin, *Chroniques de Flandre et d'Artois ; analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560*, p. 104. ; A. Henne, *op. cit.*, t. II, p. 415.

18 L. Vissière, *op. cit.*, p. 76.

19 Le comte de Rœulx à Marie de Hongrie, de Saint-Omer le 4 février 1552 (n. st.) : « touchant l'entreprise de Therouane, laquelle me samble tousiours raisonnable [...], trouverois plus expedient de offendre que deffendre », Archives générales du Royaume, Bruxelles (désormais AGR), Aud. 100, fol. 389-391. Pourtant les conseillers de Marie de Hongrie estimèrent cette entreprise « trop difficile et trop dangereuse » (23 mai 1552), A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 205.

Rœulx parvint enfin à disposer de tous les moyens nécessaires lors des préparatifs des sièges au printemps de l'année 1553. Aussi était-il résolu à réduire une fois pour toutes les deux places<sup>20</sup>.

À la mi-avril 1553, il fut convenu de s'attaquer en premier à Théroouanne. Fortes de trente mille hommes, les troupes impériales arrivèrent au pied de son enceinte vers le 30 avril. Une fois la place investie, les assiégeants procédèrent, pendant tout le mois de mai, aux travaux d'approche et à l'installation des bouches à feu ; celles-ci commencèrent aussitôt à battre les ouvrages de la ville. Les batteries relevaient du commandement du maître d'artillerie de l'empereur, Philippe de Stavele, seigneur de Glajon<sup>21</sup>, qui était secondé dans sa tâche par un contrôleur et deux lieutenants d'artillerie<sup>22</sup>. Le 5 juin, l'initiateur et le concepteur de l'entreprise, le comte de Rœulx, qui était tombé gravement malade peu de temps auparavant, mourut au camp devant Théroouanne. Le commandement général de l'armée passa alors provisoirement à son maréchal de camp, Ponce de Lallaing, seigneur de Bugnicourt<sup>23</sup>, qui s'employa à conduire le siège jusqu'à son terme. Depuis le début du mois de juin, la grosse artillerie battait l'enceinte urbaine pour faire brèche, tandis que pionniers et mineurs poursuivaient activement les travaux d'approche en creusant des tranchées ou des galeries souterraines.

Les assiégeants parvinrent enfin à ouvrir une brèche le 16 juin. Ils tentèrent aussitôt un premier assaut qui fut difficilement repoussé par les Français. Puis ils prirent un avantage décisif, trois jours plus tard, en faisant sauter à la mine une grande partie des défenses de la place. Après avoir résisté avec opiniâtreté durant sept semaines, la ville fut contrainte de se rendre le 20 juin (*fig. 2<sup>24</sup>*). Les usages de la guerre en vigueur à l'époque voulaient qu'une ville prise d'assaut soit saccagée. Aussi Théroouanne ne bénéficia-t-elle en aucune manière de la mansuétude de ses vainqueurs, n'échappant ni au pillage ni à l'incendie.

Puis l'arasement de ses fortifications fut entamé dans la foulée. Une fois les travaux de démolition lancés, leur poursuite fut confiée, comme nous le verrons, au gouverneur de la ville voisine d'Aire-sur-la-Lys, Jean de Morbecque, ce qui permit à Bugnicourt de conduire l'armée impériale à Hesdin vers le 1<sup>er</sup> juillet. Quatre jours plus tard, ses canons commencèrent à battre l'enceinte de la ville. Celle-ci fut prise en un temps record, la garnison française qui devait en assurer la défense s'étant retranchée dans le château dès le début du bombardement.

20 Comme en témoigne amplement l'abondante correspondance sur le sujet entre Rœulx et la régente (AGR, Aud. 100 à 107 et 1660/4) et la lettre du 25 avril 1553 qu'il reçut de Charles Quint, concernant « l'emprisonnement de Théroouanne et de Hesdin », AGR, Aud. 74, fol. 134-135 et 138.

21 Philippe de Stavele, seigneur de Glajon (1509-1563), débuta sa carrière militaire au siège de Saint-Pol en 1537 et reçut le commandement d'une bande d'ordonnances en 1542 lors de la campagne contre Martin van Rossem. En 1544, il surveillait la construction de la citadelle de Cambrai ; plus tard, il joua aussi un rôle important dans l'érection des forteresses Hesdinfort (1554) et Philippeville (1555), qui reçurent toutes deux un bastion portant son nom. Nommé maître d'artillerie en 1550, il fut blessé à l'épaule au siège de Théroouanne en 1553, puis devint membre du Conseil d'État (1555), et fut nommé chevalier de la Toison d'Or (Anvers, 1556), voir *Biographie nationale*, Bruxelles, E. Bruylant, 1921-24, t. 23, col. 707-710 ;

B. Roosens, *De keizerlijke artillerie op het einde van de regering van Karel V*, p. 117-136.

22 Lors de la campagne de Théroouanne et Hesdin, le contrôleur d'artillerie était Pierre Butkens ; les deux lieutenants d'artillerie étaient Jean, bâtard de Lyere et Philbert de Mastaing, sieur de Sassignies. Ce dernier mourut lors du siège d'Hesdin et ne fut remplacé qu'après la prise de la ville par Jacques de la Cressonnière.

23 Ponce (ou Pontus) de Lallaing, seigneur de Bugnicourt (c.1520-1563), chevalier de la Toison d'Or (Utrecht, 1546), fut gouverneur d'Arras jusqu'en 1544, puis de la citadelle de Cambrai jusqu'en 1558 ; lors des sièges de Théroouanne et d'Hesdin en 1553, il fut capitaine général intérimaire de l'armée, entre la mort du comte de Rœulx (le 5 juin) et l'arrivée au camp du duc de Savoie (le 11 juillet). Il fut ensuite gouverneur de la province d'Artois, succédant au comte de Rœulx, jusqu'en 1559.

24 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 27, le siège de Théroouanne en 1553, vu depuis l'est ; dessin colorié sur papier (30 x 25 cm), du début du <sup>xvii</sup> siècle, J. Van den Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, t.VII, Bruxelles, 1907, p. 563. Le dessin est accompagné d'une légende en vers flamands : « *Den keijser overvalt de wallen van Terwanen / en heel woest gheraseert, het costen Vranckrijck tranen* », ce qui se traduit comme suit : « L'empereur assaille les remparts de Théroouanne / et très féroce rasés, cela coûte des larmes à la France ». Les lettres en rouge constituent un chronogramme dont la lecture donne 1554 (sic). Il a été suggéré que ce dessin était copié d'un original, aujourd'hui perdu, d'Antoon van den Wijngaerde, voir Montserrat Galera i Monegal, *Antoon van den Wijngaerde, pintor de ciudades y de hechos de armas en la Europa del Quinientos*, Barcelone, Institut Cartogràfic de Catalunya, 1998, p. 182. Quoi qu'il en soit, il existait encore au début du <sup>xviii</sup> siècle à Ypres un autre exemplaire de ce plan, dont une version gravée fut alors publiée par Dom E. Martène et Dom U. Durand dans leur *Voyage littéraire de deux religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 181 ; cette gravure et le dessin reproduit ici se basent clairement sur le même original.

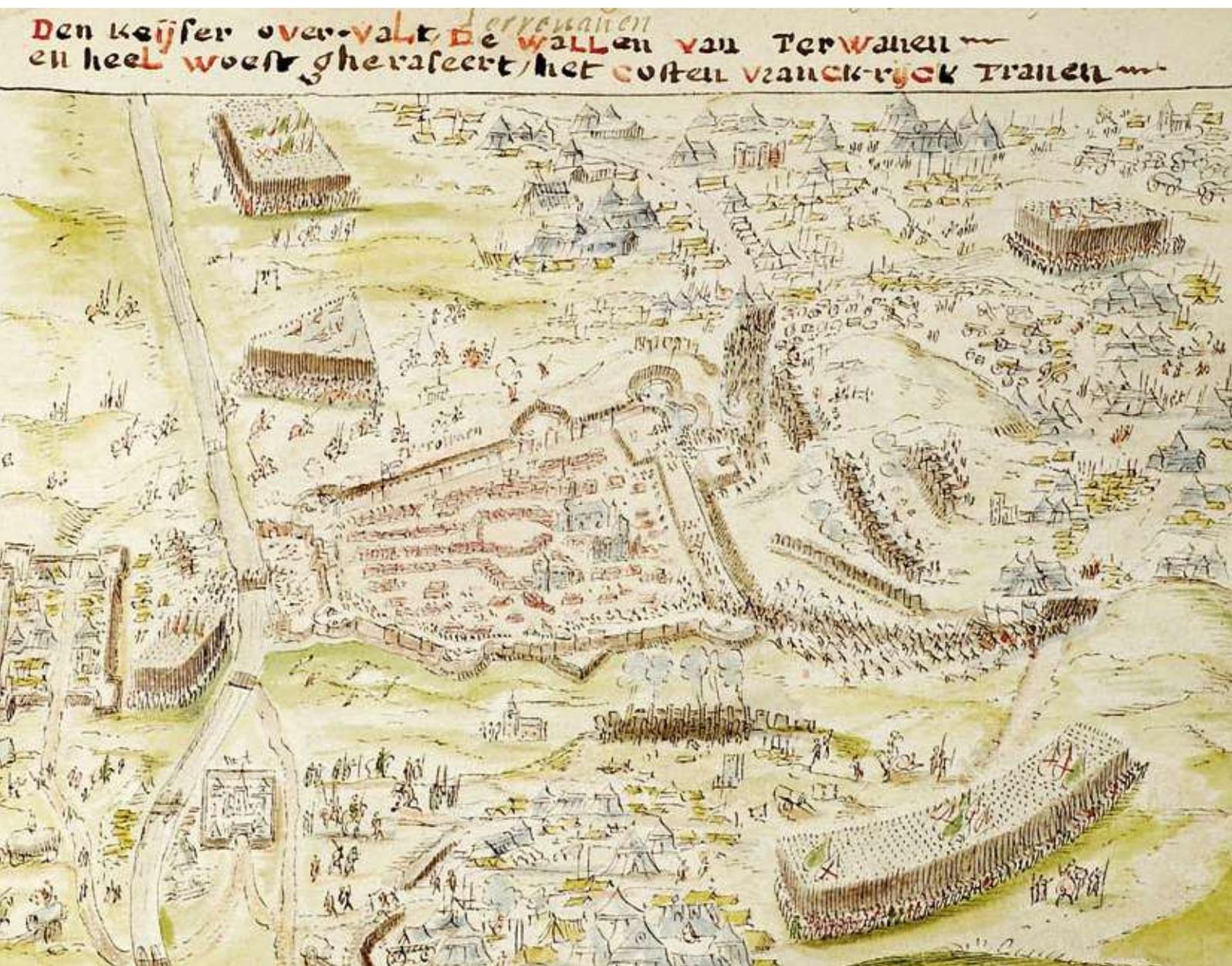
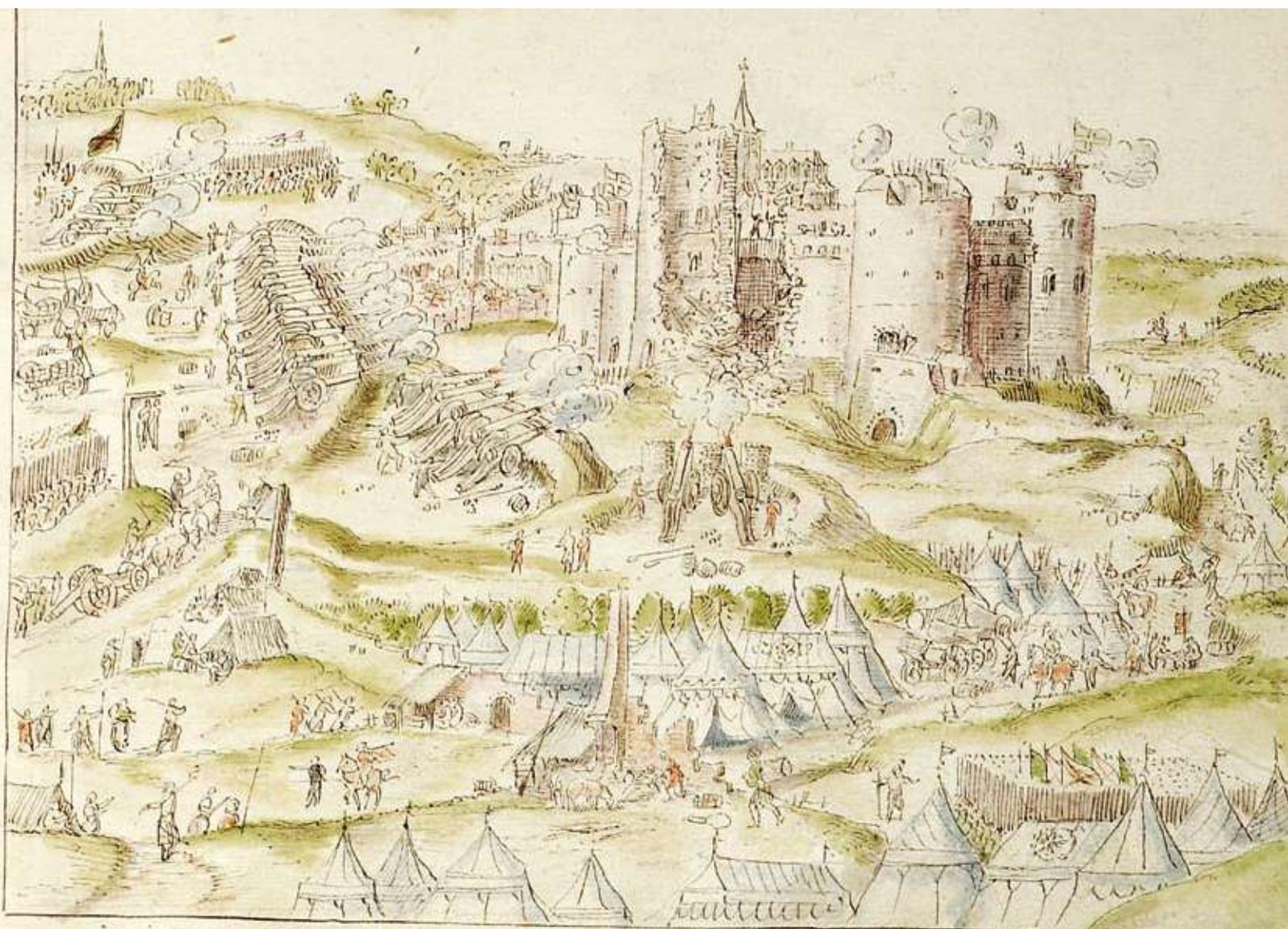


Figure 2 - Le siège de Thérouanne en 1553 (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 27).



in ixlj neghentien / wan 'skeijservolck heseijn  
 en hebben gantsch verwoest / De lxlj oer / van pijn

Figure 3 - Le siège du château d'Hesdin en 1553 (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 15).

Le 11 juillet, le nouveau capitaine général des troupes impériales, Emmanuel-Philibert de Savoie<sup>25</sup>, remplaça à son tour Bugnicourt. Trois semaines s'écoulèrent entre sa nomination, devenue effective dès le lendemain de la prise de Thérouanne, et son arrivée au camp. Il parvint par conséquent devant Hesdin à un moment où le siège du château était déjà bien entamé.

L'artillerie pilonna sans relâche la forteresse à compter du 13 juillet (*fig. 3*<sup>26</sup>). Toutefois, ce furent à nouveau les actions conjuguées de la sape et de la mine qui en permirent la prise, cinq jours plus tard. L'état du château, désormais dans l'incapacité totale de se défendre, s'aggrava encore dans la confusion qui suivit la capitulation, lorsque les deux parties firent exploser, sans raison apparente, les restes des charges explosives qui avaient été placées sous ses murailles.

La démolition de ce qui subsistait encore débuta vers le 21 juillet, et prit environ deux semaines. L'arasement du château d'Hesdin étant désormais une réalité, Savoie et son armée abandonnèrent définitivement l'ancienne place forte le 7 août. La « pardémolition » de Thérouanne, qui avait été poursuivie dans le même temps, fut quant à elle achevée vers le 20 août 1553, soit deux semaines plus tard.

Les comptes se rapportant à cette campagne militaire, de même que les nombreuses lettres missives qui furent échangées à ce sujet entre la cour, à Bruxelles, et les personnages mentionnés, donnent de nombreux détails supplémentaires sur les événements dont nous avons succinctement évoqué la succession. Toutefois, la place nous étant comptée, nous n'exploiterons désormais ces sources que dans la mesure où elles éclairent les raisons profondes ayant conduit à la ruine des deux villes.

## Thérouanne, « clef et boulevard » du royaume

Comme Charles Quint lui-même ne manqua pas de le rappeler dès qu'il eut connaissance de la prise de Thérouanne, la place était « tenue pour inexpugnable<sup>27</sup> », ce qui, même en faisant la part de l'exagération, n'était pas loin de la vérité. Certes, les forces coalisées de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup> et du roi anglais Henri VIII, qui étaient parvenues à s'en emparer en 1513, avaient pris soin d'abattre ses murailles et de combler ses fossés avant leur départ. « Razée rez pied, rez terre<sup>28</sup> », la place privée de ses défenses fut ensuite restituée à la France. Mais dès qu'il en eut repris possession, le roi François I<sup>er</sup> s'employa à la faire fortifier de nouveau au cours des années 1515-1520. Il se rendit même sur place en 1517 afin d'inspecter les travaux<sup>29</sup>. « Réédifiée et merveilleusement fortifiée à la moderne<sup>30</sup> », la ville, pourvue de grosses tours d'artillerie, fut ensuite qua-

25 Emmanuel-Philibert, duc de Savoie et prince de Piémont (1528-1580), était au service de l'empereur depuis 1546, année où il fut nommé chevalier de la Toison d'Or (Utrecht, 1546). Ayant peu d'expérience militaire, il a dû se distinguer au siège de Metz (1552), car l'empereur le désigna capitaine général en succession du comte de Roeulx (le 22 juin 1553) ; encore jeune, il fut secondé par deux officiers italiens expérimentés, Antonio Doria et Giambattista Castaldo. Son journal des campagnes militaires entre 1553 et 1559 est conservé. Sa glorieuse carrière ultérieure est bien connue : gouverneur général des Pays-Bas (1555-1559), puis souverain de Savoie et du Piémont, où il fit de Turin sa capitale.

26 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.089, fol. 15, le siège du château d'Hesdin en 1553, vu depuis le nord-est ; dessin colorié sur papier (30 x 25 cm), du début du *xvi*<sup>e</sup> siècle, probablement basé sur une gravure plus ancienne aujourd'hui perdue. Cette vue très rare sur le château d'Hesdin est demeurée inconnue jusqu'à présent. Elle est confondue avec une vue du siège de Cambrai dans le catalogue de Van den Gheyn, *op. cit.*, p. 563, et cela en raison d'une légende erronée en haut du dessin. En effet, le compilateur de l'album s'est ici trompé en copiant sur la feuille d'Hesdin les vers qui auraient dû être recopiés sur la vue de Cambrai (fol. 26) ; il a ensuite ajouté la légende appropriée en bas du dessin : « *In iulij neghentien, wan 's keijzersvolck Hesdijn / en hebbent gantsch verwoest, de Lelij creet van pijn* », ce qui signifie : « Le 19 juillet, les gens de l'empereur gagnèrent Hesdin / et l'ont entièrement détruit, la fleur de lys cria sa peine ». Le chronogramme formé par des caractères en rouge indique la date de 1553.

27 Charles Quint à ses ambassadeurs en Angleterre, de Bruxelles le 23 juin 1553, C. Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon*, t. IV, p. 7.

28 F. de Rabutin, *Commentaires des guerres en la Gaule Belgique (1551-1559)*, p. 193.

29 L. Vissière, *op. cit.*, p. 82-84 (sur la base du *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*). Les travaux commencèrent vers 1516-17 ; d'autres travaux de fortification furent entrepris en 1528, ainsi qu'en 1534.

30 « *Riedificata, & fortificata alla moderna maravigliosamente* », selon L. Guicciardini, *Comentarii delle cose piu memorabili seguite in Europa...*, p. 114.



furent projetés à Théroouanne par Castello, secondé par un autre ingénieur italien, au printemps 1538 ; ils précisent également que le « boulevart de la Patrouille » fut achevé peu après<sup>37</sup>. Le plan de 1539 montre que l'enceinte était alors entièrement épaulée par une large masse de terre.

Ces défenses d'un nouveau genre contrastaient fortement avec les tours d'artillerie circulaires dont l'enceinte de Théroouanne avait été pourvue quelque vingt ans auparavant. Elles ne manquèrent pas de susciter les commentaires des chroniqueurs de l'époque, pour qui la ville avait été « curieusement fortifiée par les rois de France (...) pour leur servir de boulevart et frontière, (...) de sorte qu'elle estoit estimée imprenable à raison des fortifications modernes dont elle estoit munie<sup>38</sup> ».

Les impériaux étaient d'autant plus tentés de s'emparer de Théroouanne que, la place jouissant universellement d'une réputation d'invincibilité, cela laissait présager un grand retentissement en cas de succès : « Théroouane est estimée entre les Francois la plus forte ville de leur roiaulme, par quoy, le pendant de vive forche, sera leur grand orgueil humilié, et leur paÿs fort estonné<sup>39</sup> ». Bugnicourt émit une opinion qui allait dans le même sens : « s'il est plus facile de reprendre Hesdin, il sera bien plus avantageux et plus glorieux de conquérir Théroouanne<sup>40</sup> ». Mais les hommes de guerre de Charles Quint ne sous-estimaient pas pour autant la difficulté de s'emparer d'une place forte qui apparaissait comme imprenable aux yeux du plus grand nombre. Toutefois, deux constatations achevèrent de les convaincre de tenter l'entreprise : la disette de vivres et de munitions dont souffrait alors manifestement la ville, ainsi que la faiblesse relative de la garnison dont elle était pourvue<sup>41</sup>.

## Les fortifications de Théroouanne en 1553

Si le tracé de l'enceinte urbaine de l'ancienne ville de Théroouanne demeure parfaitement visible sur le terrain, seul le site de la cathédrale a, pour le moment, fait l'objet de véritables fouilles archéologiques<sup>42</sup>. Aussi ne peut-on actuellement se fonder que sur les sources iconographiques et l'archéologie aérienne pour restituer le plan de la ville médiévale<sup>43</sup>. Ceci explique pourquoi les dispositions des défenses de Théroouanne en 1553 demeuraient, il y a peu de temps encore, très imparfaitement connues dans le détail. Or, plusieurs représentations anciennes, interprétées à la lumière des relations des reconnaissances préalables auxquelles se livrèrent les impériaux en prévision du siège, apportent aujourd'hui un éclairage nouveau (*fig. 5<sup>44</sup>*).

37 En mars 1538, Castello fut rémunéré pour « un voyage (...) à Therouanne pour visiter les fortifications de ladite ville, et voir les fortifications faites et à faire en cette place et [d'] autres de la frontière de Picardie » ; il fut alors assisté par Marchione Daniquo, un ingénieur de Naples (D. Buisseret, *op. cit.*, p. 30-32). Par la suite, le connétable Anne de Montmorency écrit à Rochepot, le 2 mai 1538 : « quant à ce que Anthoine de Castelle a devisé aud(ict) Therouenne, c'est chose que led(ict) seigneur a trouvée très bonne et qu'il désire d'estre pour-suyvie », BnF, ms fr: 2995, fol. 249v. Peu après (1541?), il est question du « parachevement du boulevart de la Patrouille [à Théroouanne] », BnF, ms fr: 20521, fol. 13.

38 L. Brésin, *op. cit.*, p. 206, se fondant sur F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 193.

39 Relation sur les défences de Théroouanne..., avec projet d'attaque en préparation du siège de 1553, AGR, Aud. 100, fol. 392-395.

40 Bugnicourt à Marie de Hongrie, le 6 avril 1553, A. Henne, *op. cit.*, t. X, p. 28.

41 Les Français ne s'attendaient pas à un siège de la place, estimée imprenable, aussi était-elle dépourvue de provisions. Selon Rabutin, cela était dû à « la naturelle négligence de nous autres François, ou par l'avarice des précédens gouverneurs », mais cette observation était plutôt un lieu commun : déjà à l'occasion de la perte de Théroouanne en 1513, Francesco Guicciardini (dans son *Histoire d'Italie*) évoquait la « négligence habituelle des Français ». C'est que le ravitaillement de la place, devenue enclave en territoire ennemi, posait depuis longtemps des problèmes logistiques pour les Français. En 1553, la garnison ne dépassait pas les deux mille hommes (à comparer aux trois mille hommes en 1513). La population urbaine de 1553 a été estimée à huit ou dix mille habitants au maximum, L. Vissière, *op. cit.*, p. 85-93 ; F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 194 ; F. Lot, *Recherches sur les effectifs des armées françaises, des guerres d'Italie aux guerres de religion, 1494-1562*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 137.

42 Voir les quatre contributions de H. Bernard sur la cathédrale de Théroouanne dans *Archéologie médiévale*, X, 1980 ; XIII, 1983 ; XV, 1985 ; XVIII, 1988. Un chantier de fouilles a été récemment ouvert à Théroouanne par l'École nationale des Chartes.

43 H. Bernard, Remarques et hypothèses sur le développement urbain de Théroouanne (Pas-de-Calais), p. 52, fig. 15 : le plan de ville restitué par Honoré Bernard sert de base à notre reconstitution du tracé des fortifications en 1553.

44 Plan de reconnaissance des fortifications de Théroouanne, préalable au siège de 1553, AGR, Aud. 1640/a. Dessin à l'encre brune sur papier (29,5 cm x 42 cm), avec inscriptions de deux mains différentes.

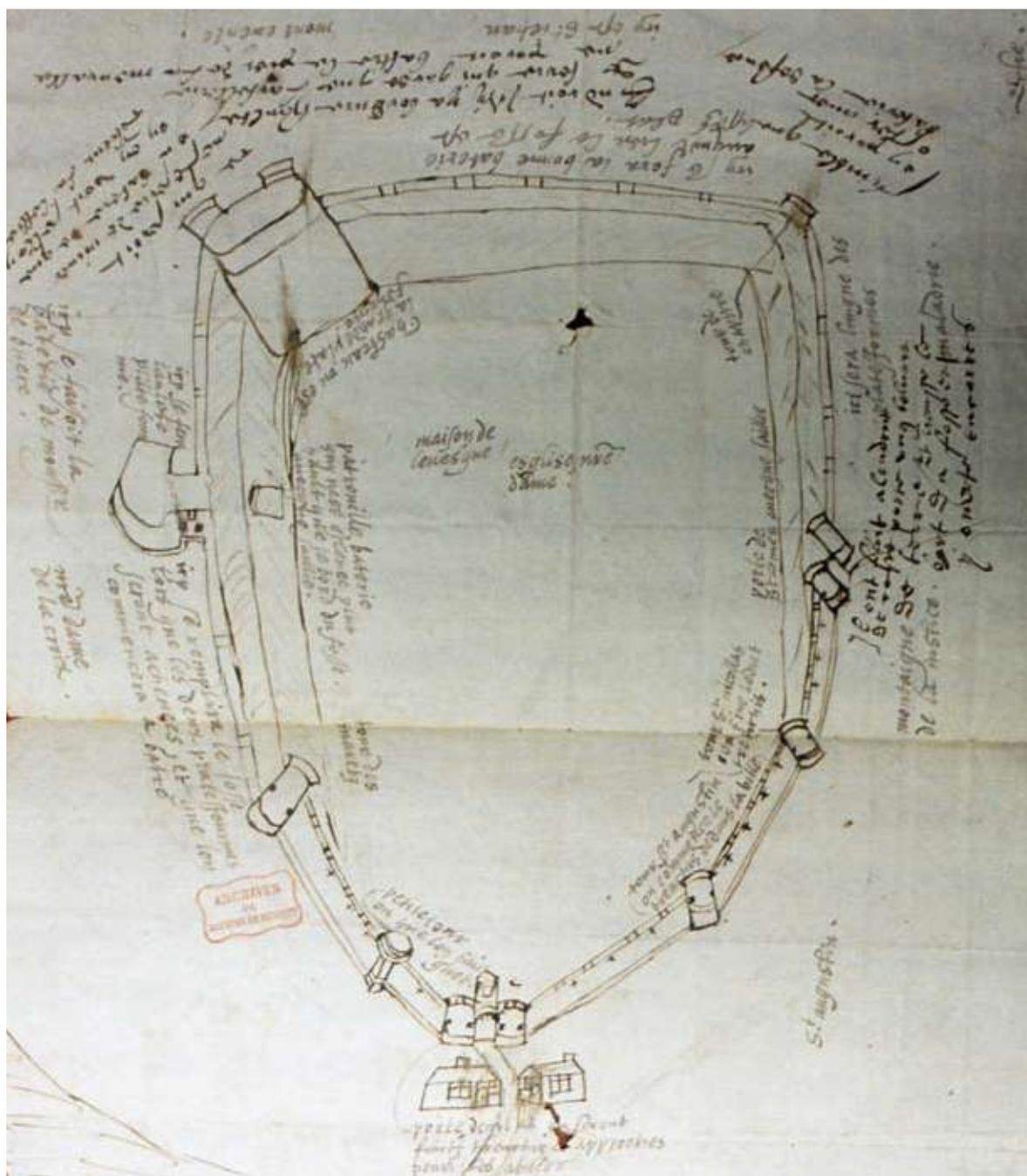


Figure 5 - Les fortifications de Théroutan. Plan de reconnaissance préalable au siège de 1553. Le nord est en haut (Archives générales du royaume, Bruxelles, Aud. 1640/a).

Thérouanne était une ville plutôt petite (*fig. 6*). Décrivant un périmètre d'environ deux mille sept cents mètres, son enceinte était entourée de fossés larges de trente à cinquante mètres, et profonds parfois jusqu'à dix mètres<sup>45</sup>. À l'extrémité sud de la ville, le fossé était baigné par les eaux de la Lys, qui passait à quelque deux cent cinquante mètres des remparts. Le reste des fossés était sec, à cause de la pente naturelle du terrain vers le nord.

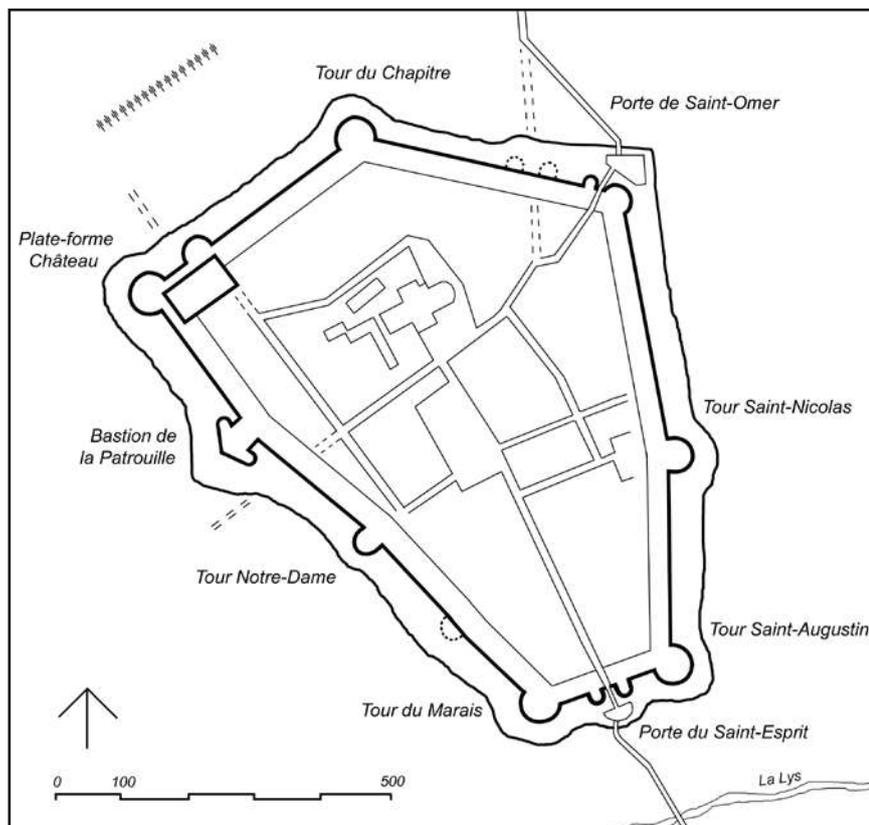


Figure 6 - Plan des fortifications de Thérouanne en 1553 (restitution de l'auteur).

Lors du siège de 1553, l'enceinte urbaine de Thérouanne était seulement percée de deux portes : au sud, la porte du Saint-Esprit, en direction d'Amiens et d'Arras ; au nord-est, la porte de Saint-Omer. Cette configuration était alors toute récente, deux portes ayant été abandonnées et une autre déplacée afin de réduire la vulnérabilité de la place.

La porte de Notre-Dame, qui se trouvait à l'origine à l'ouest, avait été fermée et la muraille voisine, qui avait été battue en brèche en 1537, réparée. À côté de l'ancienne porte se dressait alors le seul bastion dont Thérouanne avait été pourvue. Contrairement à ce que pourrait laisser penser le plan de 1539, il s'agissait d'un bastion à flancs concaves et orillons arrondis, tout à fait comparable aux autres bastions construits par Castello en Picardie.

Au nord-ouest, en direction de Boulogne, s'ouvrait auparavant la porte Saint-Jean. Elle donnait accès au château figuré sur le plan de 1539, qui occupait le point le plus haut de la ville. Cible des canons

<sup>45</sup> Selon le levé qu'en a fait l'ingénieur Claude-Félix Masse, *Plan des vestiges de l'ancienne ville de Thérouanne et mémoire adjoint, en date des 15 et 30 octobre 1730*, mémoire, fol. 2 ; partiellement publié par R. Faille, *La Flandre, le Hainaut et l'Artois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle* d'après les ingénieurs géographes Masse, fig. 12.

en 1537, le « vieux château » fut par la suite partiellement arasé, puis réparé pour former une grande plate-forme d'artillerie, ce qui explique sans doute l'abandon de la porte urbaine qui le desservait. Cette « bien grande platteforme a l'endroit de la tour du chasteau<sup>46</sup> » joua d'ailleurs un rôle clé lors du siège de 1553. Elle était elle-même précédée d'un boulevard<sup>47</sup>.

La porte de Saint-Omer qui s'ouvrait au nord-est avait été récemment déplacée. Celle qui était auparavant en usage apparaît encore sur le plan de 1539. Protégée par un boulevard, la nouvelle porte de Saint-Omer fut élevée en lieu et place de la tour de Clarques, ce qui améliora sensiblement le flanquement des courtines de ce côté-ci de la place. Un boulevard fut également érigé devant la porte du Saint-Esprit en prévision du siège, ceci afin d'améliorer le flanquement des courtines méridionales<sup>48</sup>.

Outre les tours qui défendaient les portes urbaines que nous venons de citer, il subsistait en 1553 cinq grosses tours construites en 1515-1520 : au sud, les tours du Marais et de Saint-Augustin ; à l'est, la tour Saint-Nicolas ; au nord, la tour du Chapitre, et enfin, au sud-ouest, la tour Notre-Dame<sup>49</sup>. Disposées à intervalles plus ou moins réguliers de trois cent cinquante mètres en moyenne, ces grosses tours d'artillerie circulaires étaient fortement saillantes, ceci afin de flanquer au mieux les courtines. Surmontées d'une terrasse d'artillerie à ciel ouvert, elles abritaient au moins deux niveaux de casemates. Ces tours à canons se distinguent clairement sur les représentations de Théroouanne datant de cette époque, en particulier sur l'estampe de Cornelis Anthonisz<sup>50</sup> et le tableau de Hampton Court<sup>51</sup>, qui montrent tous les deux la ville vue du nord-ouest (*fig. 7*).

Les dispositions des fortifications de Théroouanne à la veille de leur destruction sont encore visibles sur deux dessins représentant le siège de la place en 1553, respectivement conservés à Turin (*fig. 8*<sup>52</sup>) et à Londres (*fig. 9*<sup>53</sup>). Quoique ces documents soient quelque peu schématiques (le bastion y apparaît dans les deux cas comme un ouvrage circulaire), les principales caractéristiques des défenses (les grosses tours rondes, la grande plate-forme, le remparement de l'enceinte) y sont parfaitement discernables.

46 Relation sur les défences de Théroouanne..., AGR, Aud. 100, fol. 392. Lors du siège, cette plate-forme supporta six grosses pièces d'artillerie ; elle fut la cible principale des assiégeants.

47 « Bolverqz d'avant la plateforme », « bollverqz sous la grant plateforme », Glajon à Marie de Hongrie, le 29 avril 1553, AGR, Aud. 107, fol. 291.

48 « Une couverture de terre a maniere de bourlvert [boulevard] sur le dehort de ladictte porte », Relation sur les défences de Théroouanne..., AGR, Aud. 100, fol. 392.

49 Ce sont évidemment à ces tours semi-circulaires, et non pas à de véritables bastions, que fait allusion l'auteur de la chanson ancienne quand il parle de « gros bastions » construits après 1513, A. Pigault de Beaupré, *op. cit.*, p. 44.

50 Amsterdam, Rijksmuseum, Cornelis Anthonisz, gravure sur bois, intitulée « *Dit is het belech va(n) Terwaen gheconterfeyt na ttleven* » (Ceci est le siège de Théroouanne contrefait sur le vif) ; Théroouanne est vue depuis le nord. L'estampe, restée inachevée, n'est pas datée. Elle représente, selon toute probabilité, le siège de 1537 et non pas celui de 1553, comme on le lit le plus souvent dans la littérature. Voir les arguments sur ce point de F. de Monnecove dans le *Bulletin de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t.V (1872-1876), 96<sup>e</sup> livr., p. 447-449.

51 The Royal Collection (Hampton Court), anonyme, huile sur toile (131,4 x 263,5 cm), peint vraisemblablement vers 1545 : le tableau, représentant la bataille des Éperons de 1513, offre sur l'arrière-plan une vue depuis le nord sur Théroouanne (identifiée « *Terwaen* »). La ville y figure dans un état postérieur aux faits représentés ; elle est déjà munie de ses nouvelles fortifications, reconstruites justement à la suite du siège de 1513. Le tableau, endommagé par l'incendie du palais de Hampton Court en 1986, a été restauré récemment, ce qui a remis au jour certains détails des fortifications de Théroouanne ; C. Lloyd, S. Thurley, *Henry VIII, images of a Tudor King*, Oxford, Historic Royal Palaces Agency, 1990, 128 p. Il y a à Hampton Court un deuxième tableau, représentant la rencontre d'Henri VIII et Maximilien I<sup>er</sup> en 1513, qui montre à l'arrière-plan les sièges de Tournai et de Théroouanne entrepris la même année. Cette fois, Théroouanne (orthographiée « *Tervane* ») y figure avec son ancienne enceinte à moitié arasée.

52 Turin, Archivio di Stato, Architettura Militare, vol. IV, fol. 30v, le siège de Théroouanne (« *Teroane* ») en 1553 ; le nord est en haut. Encre brune sur papier (découpé, 16,5 x 15,2 cm).

53 Londres, British Library, ms Cott. Aug. I.ii.72, le siège de Théroouanne (« *Turwin* ») en 1553 ; le nord est en haut. Encre noire sur papier (37 x 27 cm). Ce dessin fut publié en fac-similé par A. Legrand en 1841, *op. cit.*



Figure 7 - Thérrouanne, vue depuis le nord. Détail de la gravure sur bois de Cornelis Anthonisz (Rijksmuseum, Amsterdam) et détail du tableau de Hampton Court (The Royal Collection © 2006, Her Majesty Queen Elizabeth II).

**Figure 8** - Théroouanne lors du siège de 1553. Le nord est en haut (Archivio di Stato, Turin, Architettura Militare, vol. IV, fol. 30v).



**Figure 9** - Théroouanne lors du siège de 1553. Le nord est en haut (© British Library, Londres, ms Cott. Aug. I.ii.72).

## Hesdin place forte ?

Les données exploitables sur les fortifications de l'ancienne ville et du château d'Hesdin sont peu nombreuses. Le dépouillement du riche fond de comptabilités urbaines d'Hesdin<sup>54</sup>, qui livrerait sans doute de précieux renseignements sur les travaux effectués avant 1553, reste à entreprendre. À l'exception de deux représentations du siège, on ne dispose d'aucun plan antérieur à la destruction de la ville, l'icographie postérieure concernant sans exception la nouvelle forteresse élevée en 1554. Aussi les tentatives de reconstitution du plan d'Hesdin demeurent-elles très hasardeuses<sup>55</sup>. L'archéologie ne supplée pas, pour le moment, aux carences des documents, les ruines du château et les vestiges de l'ancienne ville n'ayant fait l'objet, jusqu'à présent, que de fouilles superficielles<sup>56</sup>. Aussi les fortifications d'Hesdin en 1553 ne peuvent-elles être décrites d'une manière précise.

Un fait est cependant incontestable : Hesdin ne jouissait pas, en tant que place forte, d'une réputation semblable à celle de Théroouanne<sup>57</sup>. La facilité avec laquelle les divers assiégeants s'emparèrent à plusieurs reprises de la place avant sa destruction est révélatrice des limites de ses capacités défensives. Occupant une position topographique défavorable à la défense et entourée de murailles médiévales obsolètes, la ville était, en effet, incapable de soutenir durablement un siège. Lorsque ce cas de figure se produisait, elle était le plus souvent rapidement abandonnée, les défenseurs préférant se retrancher dans le château. La valeur de la place était donc entièrement conditionnée par la résistance que celui-ci pouvait opposer à l'ennemi.

Édifié par le duc de Bourgogne Philippe le Hardi à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, le château de plaisance d'Hesdin, pourvu d'un vaste parc à gibier, n'était, à l'origine, aucunement destiné à devenir une place forte : « avoit ledit chasteau esté bati (...) pour une maison de plaisance et, déduit de la chasse, [le duc de Bourgogne] ne pensa onques faire en ce lieu structures en forteresses de guerre<sup>58</sup> ». Dépourvu de véritables fortifications, le château Hesdin n'opposa guère de résistance aux Français en 1521. Aussi les impériaux n'hésitèrent-ils pas à qualifier Hesdin de « place la plus débile de toute la frontière<sup>59</sup> ». Les Français s'empressèrent par la suite d'y entamer des travaux de défense. En effet, ils estimaient qu'elle constituait une excellente base avancée pour lancer des entreprises sur l'Artois. De plus, elle était indispensable à l'approvisionnement de Théroouanne<sup>60</sup> ; cette complémentarité explique d'ailleurs en partie pourquoi les deux places subirent ensuite un sort identique. Grâce à ces travaux, le château d'Hesdin fut en mesure de résister à un siège entrepris par les Anglais un an plus tard, en 1522 ; ceux-ci, au terme de six semaines d'efforts infructueux, furent en effet contraints de battre en retraite<sup>61</sup>.

À partir de 1529, Hesdin étant retourné dans le giron des Pays-Bas suite au traité de Cambrai, les impériaux entreprirent à leur tour des travaux de fortification, tant de la ville que du château, travaux qui furent poursuivis jusqu'à la reprise d'Hesdin par les Français en 1537<sup>62</sup>. Les très importantes sommes

54 Lille, Arch. dép. du Nord, série B.

55 Un premier plan de l'ancienne ville d'Hesdin (dessiné par O. Dufour) dans S. Mondelot, *Le Vieil et le Nouvel Hesdin, ou histoire de ces deux villes* ; un deuxième plan, levé et dressé par l'auteur, dans J. Lion, *Vieil-Hesdin* ; un troisième plan (communiqué par L. de Hauteclouque) dans B. Darvin, *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin*. Les restitutions plus récentes (A. Van Buren, *op. cit.*) se concentrent uniquement sur le parc.

56 Une exploration archéologique de la ville d'Hesdin dans C. Petit, *Vieil-Hesdin, l'exploration archéologique d'une ville disparue*.

57 « La ville de Théroouanne [est] sans comparaison plus forte que ce chasteau [d'Hesdin] », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 211.

58 L. Brésin, *op. cit.*, p. 139 ; ou encore : « ayant esté autrefois basti par les ducs de Bourgogne pour le plaisir de la chasse seulement, et non pour forteresse », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 210.

59 L. Brésin, *op. cit.*, p. 108 ; opinion en 1522 du « sieur de Beaurin », c'est-à-dire Adrien de Croÿ, comte de Rœulx, B. Darvin, *op. cit.*, p. 206.

60 La route pour ravitailler Théroouanne passait par Hesdin ou encore par Montreuil, L. Vissière, *op. cit.*, p. 89.

61 L. Brésin, *op. cit.*, p. 108 ; A. Henne, *op. cit.*, t. III, p. 277 ; B. Darvin, *op. cit.*, p. 206.

62 Le 31 juillet 1530, l'empereur donna ordre au comte de Rœulx de commencer des travaux de fortification à Hesdin, pour lesquels il fournissait une somme annuelle de 4.000 livres, B. Darvin, *op. cit.*, p. 217 et pièces justificatives, p. 105-108. Les comptes annuels du receveur général des finances attestent que les travaux à Hesdin s'étalèrent de 1530 à 1537, B. Roosens, *Habsburgse defensiepolitiek en vestingbouw in de Nederlanden (1520-1560)*, p. 206.

dépensées chaque année à cette fin prouvent qu'il s'agit de travaux considérables ; malheureusement, on ignore tout des fortifications en question. À l'instar des autres places frontalières de l'Artois dans les années 1530, Hesdin fut sans doute dotée de « bollewerqs », c'est-à-dire soit de boulevards à proprement parler, soit de bastions précoces. De fait, les premiers bastions de la région remontent à cette époque ; ils sont souvent associés à la présence signalée d'un ingénieur italien, Jacopo Seghizzi, dit le Frère de Modène, ingénieur au service du duc de Milan. C'est lui qui visita les villes fortes de l'Artois en 1534, accompagné de la régente Marie de Hongrie et du gouverneur de la province, le comte de Rœulx, ceci afin de donner un avis sur leur valeur défensive<sup>63</sup>.

Si l'on ne sait rien de la part prise par Seghizzi dans la conception des ouvrages d'Hesdin, les travaux qui y étaient en cours d'exécution sont cependant assez bien documentés. Ils sont en effet décrits dans un rapport sur les fortifications des frontières de la Flandre, de l'Artois et du Hainaut, datant de 1535<sup>64</sup>. Ce document révèle en premier lieu que l'enceinte urbaine d'Hesdin était déjà à cette époque convenablement réparée. De plus, la ville était assurée « de tous assaulx et dommaiges que les ennemis y pourroient faire », car elle était alors défendue par deux nouveaux « bollewerqs bons et propices et, avec ce, aucuns monnetz et faulces brayes p(ar) dehors ». De l'autre côté de l'enceinte urbaine, en revanche, il restait à construire deux moineaux se flanquant réciproquement (« respondant l'ung a l'autre ») et qui devaient aussi contribuer à régler le niveau d'eau dans les fossés. Enfin, il fallait encore aménager des plates-formes d'artillerie couvrant les alentours, ceci afin d'empêcher l'ennemi désireux de battre les remparts d'y installer ses batteries. Quant au château, on considérait que « moyennant bonne garde, il [était] imprenable ». Il restait toutefois à « parf(air)e les rempars encommenchez et [à] couper la grande tour [pour] la f(air)e a platte forme », soit, en d'autres termes, à adapter davantage le château à l'artillerie.

Tous les travaux entrepris ne parvinrent cependant pas à empêcher la prise de la place par François I<sup>er</sup> en 1537. En dépit des améliorations apportées, la ville n'était toujours pas en état d'affronter un siège. Une brèche fut pratiquée dans l'enceinte urbaine en un temps record, contraignant les défenseurs à se retirer au château. Les maçonneries de celui-ci, plus solides, firent dire aux Français que « par batterie ne s'y feroit jamais breche, obstant la grosse espoisseur de la muraille [du château] et le grand rempart dont elle estoit soustenue<sup>65</sup> ». Ayant recouru, sans succès, à la sape et à la mine, ils parvinrent néanmoins à s'emparer de la forteresse après avoir menacé de leurs canons la seule tour du château qui, servant au stockage des vivres, n'était pas réparée.

Les Français s'employèrent à renforcer les défenses de la ville aussitôt après s'en être rendus maîtres. Deux mois plus tard, ils « avoient ja très bien réparé la breche que le roy avoit faicte<sup>66</sup> ». Comme dans le cas de Thérouanne, l'ingénieur Antonio Castello fut envoyé par le roi à Hesdin après le siège « pour visiter les rempars et plate fourmes dudit lieu et les mettre en bon et souffissant estat<sup>67</sup> ». On ignore la nature exacte de son intervention ; néanmoins, elle fut vraisemblablement plus modeste qu'à Thérouanne. Il est en effet peu probable que des travaux de grande ampleur aient été entrepris suite à son passage, car le château nécessitait encore, six ans plus tard, des travaux de réparation considérables. Ceux-ci sont décrits en détail dans un mémoire sur l'état des défenses des places frontalières françaises de Picardie et d'Artois rédigé

63 En Artois, il visita au moins Saint-Omer, Aire, Béthune, Arras et Douai : A. Salamagne, *Inter se disputando ? Maître Jehan Lartésien, le Frère de Modène et l'invention du bastion*, p. 24-41 ; B. Roosens, *op. cit.*, p. 245.

64 Visite des fortifications de la ville et du château d'Hesdin, s.d. [1535], faisant partie de la relation d'une tournée d'inspection de seize places frontalières en Flandre, Artois et Hainaut, faite au printemps 1535, sous la direction de Louis d'Yve, sieur d'Escry, capitaine d'Aire-sur-la-Lys et capitaine des archers de la garde de la régente, AGR, MD 5062, fol. 265v-266r ; voir aussi B. Roosens, *op. cit.*, p. 246.

65 M. Du Bellay, *op. cit.*, t. III, p. 355 (repris par L. Brésin, *op. cit.*, p. 140) ; A. Henne, *op. cit.*, t. VI, p. 183. Selon l'un des défenseurs du château, les murs de la tour avaient alors vingt-quatre pieds d'épaisseur et ceux du rempart vingt pieds, B. Danvin, *op. cit.*, p. 220.

66 Noté en juin 1537 par M. Du Bellay, *op. cit.*, t. III, p. 386.

67 Emmanuel de Crouy-Chanel, *Le boulevard de la porte de Montrescu d'Amiens (1520-1536). Un éclairage sur l'adoption du système bastionné en Picardie sous le règne de François I<sup>er</sup>*, dans K. De Jonge, N. Faucherre, J. Guillaume éd., *La genèse du système bastionné en Europe (1500-1540). Nouvelles découvertes, nouvelles perspectives, actes du colloque tenu à Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 4-6 juin 2002*, à paraître.

en 1544<sup>68</sup>. Si l'on excepte le « rhabillage de neuf canonnières égorgées », les « reparacions necessaires a faire au chasteau de Hesdin » se limitaient alors, pour l'essentiel, au rehaussement de ses remparts. La hauteur de chaque courtine devait ainsi être augmentée de trois toises, ce qui signifiait qu'il fallait élever à cette hauteur un mur de maçonnerie de trois toises d'épaisseur et une masse de terre épaisse de sept toises. Il convenait également d'ériger, sur les remparts surhaussés, deux grandes traverses de terre, et cela sans doute pour protéger les parapets du château contre des tirs d'enfilade depuis les collines environnantes. Le mémoire de 1544 nous apprend également qu'Hesdin était alors pourvue de quatre-vingt-trois bouches à feu, et qu'elle disposait de près de quatre mille boulets<sup>69</sup>. Bien qu'importantes, ces quantités étaient jugées insuffisantes, car le capitaine du château exigeait d'en posséder au moins le double<sup>70</sup>.

Dans quelle mesure les travaux de réparations préconisés furent-ils réalisés ? De même, dans quelle mesure les demandes du capitaine furent-elles satisfaites ? On l'ignore<sup>71</sup>, aussi est-on dans l'impossibilité d'apprécier en détail l'état des défenses du château au début de la campagne de 1552-53. Quoi qu'il en soit, les quatre prises successives d'Hesdin entre juillet 1552 et juillet 1553, c'est-à-dire en l'espace d'une seule année, sont bien la preuve des faiblesses intrinsèques de la place.

En juillet 1552, la ville fut ainsi aisément prise d'assaut par l'armée du comte de Rœulx, qui parvint aussitôt à ouvrir une brèche dans les défenses du château<sup>72</sup>. N'étant plus en état de se défendre, la place ne fut sauvée que par l'arrivée de troupes françaises. Quatre mois plus tard, une deuxième tentative des impériaux fut de nouveau couronnée de succès. Début novembre, ils franchirent une nouvelle fois les murailles de la ville sans rencontrer de résistance, puis s'attaquèrent ensuite au château. Disposant d'une vingtaine de gros canons, ils parvinrent en quelques jours à abattre sa tour la plus grosse, puis à ouvrir une brèche dans la muraille, ce qui força les défenseurs à capituler aussitôt<sup>73</sup>. Les Français avaient pourtant toute confiance dans les fortifications dont ils avaient récemment pourvu la place, l'estimant « plus forte de la moitié qu'elle n'estoit » auparavant<sup>74</sup>.

Les impériaux s'employèrent à leur tour à renforcer les défenses du château. Le comte de Rœulx veilla à ce que « la place [fut] un tiers plus forte qu'elle n'avoit onques été<sup>75</sup> ». Dès le lendemain de la prise, on commença par réparer la muraille endommagée<sup>76</sup>. Puis on augmenta la garnison et l'artil-

68 BnF, ms fr: 5195 : « Estat des vivres et artillerie et municions servans a icelles ès villes de frontières et places fortes de Picardie, Artois et Boullenois, aussi des reparacions necessaires a faire esdites villes et places pour la fortification et seureté d'icelles (1544) », voir fol. 1-11 : rapport des réparations à faire au château d'Hesdin, le 25 janvier 1544 (n. st.). Selon le sommaire du manuscrit (fol. 133v), un rapport semblable fut dressé sur Théroouanne, mais celui-ci est perdu. Je remercie Emmanuel de Crouy-Chanel et Nicolas Faucherre qui ont généreusement mis à ma disposition leurs transcriptions de ce manuscrit fondamental et inédit à ce jour. Les données que celui-ci livre sur l'artillerie sont examinées par P. Contamine, *Les industries de guerre dans la France de la Renaissance : l'exemple de l'artillerie*, *Revue historique*, CCLXXI, 1964, 2, p. 249-280 ; voir aussi G. Zeller, *L'organisation défensive...*, *op. cit.*, p. 10.

69 À savoir soixante haquebutes à croc, dix pièces d'artillerie plus grosses et enfin treize pièces prises aux impériaux, dont la plupart étaient inutilisables pour les Français. On compte deux mille boulets de haquebute et, au total, mille huit cent vingt boulets pour les différents calibres supérieurs. De même, nombre de ces boulets ne pouvaient pas resservir à l'artillerie française, étant du « calibre de l'empereur » et non du « calibre de France ».

70 Il commanda en renfort dix-neuf pièces lourdes et soixante-dix pièces portatives (dont dix mousquets, une quasi-nouveauté à l'époque), ainsi que trois mille boulets pour les gros calibres et quatre mille boulets pour les pièces portatives.

71 Plus tard, en 1547, Henri II inspecta la place d'Hesdin (ainsi que Théroouanne) lors de son voyage en Picardie, et ordonna vraisemblablement des travaux supplémentaires, I. Cloulas, *Henri II*, Paris, Fayard, 1985, p. 169-170.

72 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 254.

73 Voir le détail des opérations dans L.-P. Gachard, *Bulletin de la prise de Hesdin par les troupes de l'empereur : 5 novembre 1552*, p. 185-189 ; A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 340-345 ; F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 158.

74 Un capitaine français assura qu'« il est bien vray que les Bourguignons sont devant le chasteau de Hesdin et qu'ils y font batterye, mais ils perdent temps car la place est plus forte de la moitié qu'elle n'estoit quand le feu roy [François I<sup>er</sup>] l'assiegea [en 1537] », anonyme en date du 4 novembre 1552, BnF, ms fr: 4052, fol. 119v.

75 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 346.

76 « Une chose me déplaist, que la muraille est tant deschirée, toutesvoies j'espère de l'avoir bientost mis en seureté, et feras dès ce jourdhuy commencer à remparer », le comte de Rœulx au gouverneur de Béthune, du château d'Hesdin le 6 novembre 1552, La Fons-Mélicocq, *Documents inédits sur la prise de Théroouanne (1553) et du Vieil-Hesdin (1552)*, p. 603.

lerie<sup>77</sup>. La brèche du château fut refermée en toute hâte par un mur, et les fossés élargis et approfondis. Néanmoins, le temps manqua pour réaliser l'ensemble des travaux qui avaient été jugés nécessaires<sup>78</sup>.

Aussi la place fut-elle assez facilement reprise par les Français, six semaines après sa conquête par les impériaux<sup>79</sup>. Le déroulement des opérations, durant le mois de décembre 1552, fut identique aux précédents (fig. 10<sup>80</sup>). La ville fut cette fois investie en un temps record, soit après que quelques tirs de canon bien placés aient fait écrouler les remparts récemment réparés. Après avoir incendié la ville, les défenseurs se retirèrent au château, qui fut ensuite pilonné par une puissante batterie<sup>81</sup>. Quelques jours de bombardement suffirent pour ouvrir des brèches suffisamment importantes pour permettre l'assaut, ce qui entraîna la capitulation de la place. Trois grandes ouvertures (deux brèches de soixante pieds de long et une troisième de cent pieds de long) avaient été auparavant pratiquées dans les murailles du château.

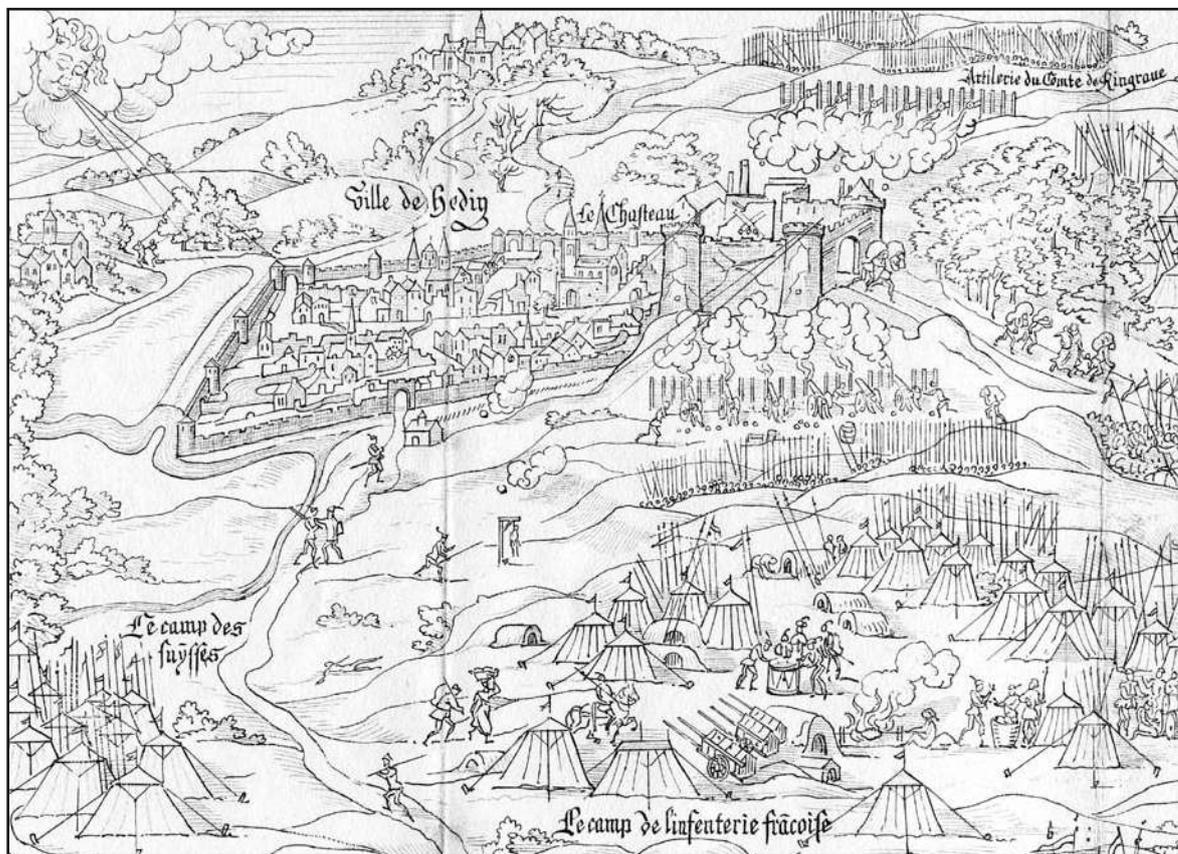


Figure 10 - Le siège du château d'Hesdin par Henri II en décembre 1552, vu depuis l'est. Détail d'une gravure de l'époque (reproduction en fac-similé publiée par B. Darwin en 1866).

77 En plus de mille huit cents soldats, Hesdin fut renforcée de quatre pièces d'artillerie : Glajon à Marie de Hongrie, d'Arras, les 13 et 19 novembre 1552, AGR, Aud. 105, fol. 109 et fol. 163.

78 A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 346-349.

79 *Ibid.*, p. 350-366.

80 Le siège du château d'Hesdin par Henri II en décembre 1552, vu depuis l'est. Gravure taillée par Jehan Gheyman à Paris en 1552, intitulée « C'est icy la figure & pourtrait de la ville & chasteau de Hesdin ensemble du camp assis en forme & manière com(m)e il estoit au moys de décembre 1552 » ; publiée en fac-similé par B. Darwin en 1866, pl. 2, p. 246-247. L'original se trouvait alors à la bibliothèque de Lille.

81 Après plusieurs renforts au cours du siège, la batterie atteint le nombre de trente-cinq gros canons ; elle a tiré quatre mille soixante-six coups de canon en deux jours, selon F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 168.

Le roi de France prit ensuite la résolution de renforcer une nouvelle fois les fortifications d'Hesdin. En conséquence, des travaux furent conduits sans relâche jusqu'à l'été de 1553<sup>82</sup>. Henri II fit peut-être dresser des plans à cet effet par Giovan Tommaso Scala, un ingénieur vénitien qui était récemment entré à son service<sup>83</sup>. En effet, Scala participa en 1552 aux campagnes militaires d'Henri II ; il assista notamment aux sièges des places proches de la frontière septentrionale du royaume et s'employa à établir les plans des fortifications récemment conquises. Le plus souvent, en guise d'améliorations, il proposait soit d'ajouter de nouveaux bastions, soit d'agrandir les bastions existants<sup>84</sup>. Toutefois, l'intervention éventuelle de Scala à Hesdin n'est pas plus documentée que les différents travaux des décennies précédentes.

En définitive, Hesdin fut une place d'une importance capitale en raison de sa position stratégique, mais sa faiblesse naturelle ne fut jamais compensée, en dépit de tous les efforts entrepris. Bien que de sensibles améliorations aient été apportées à son enceinte, la ville même demeurait en 1553 d'une valeur défensive pratiquement nulle, « n'étant assez forte pour soutenir batterie ny assault<sup>85</sup> ». Ayant bénéficié de travaux de fortification plus importants, le château constituait cependant un obstacle de plus grande valeur. Néanmoins, il était incapable de résister durablement, à lui seul, à un siège en bonne et due forme, point sur lequel les capitaines impériaux et français étaient unanimes<sup>86</sup>. Le château d'Hesdin était en somme, selon les mots de Guichardin, « un petit château qui ne pouvait tenir tête, même en partie, ni à la mine ni à la tempête de l'artillerie impériale<sup>87</sup> ».

## Hesdin en 1553

Nous ne connaissons que deux représentations d'Hesdin avant sa destruction : une gravure du siège de 1552 (*fig. 10*) et un dessin de celui de 1553 (*fig. 3*). Le second offre un intérêt particulier, car il livre une vue inédite du célèbre château des ducs de Bourgogne peu avant sa destruction complète. Bien entendu, son aspect avait été profondément modifié du fait des dévastations et réédifications continues que nous avons évoquées. On remarque également sur cette vue l'adaptation à l'artillerie de cinq tours, transformées en plates-formes à canons.

À ces deux documents s'ajoutent deux plans de la ville exécutés peu après son abandon. À l'évidence, les ingénieurs ont, dès lors, exclusivement consacré leurs efforts à la nouvelle forteresse d'Hesdinfert, au détriment de la place abandonnée. Seuls les cartographes s'attacheront encore par la suite à rappeler l'emplacement de l'ancienne ville d'Hesdin. C'est en effet à cette époque que l'on commença à lever les premières cartes de la région, et cela toujours à des fins militaires.

En témoigne l'œuvre de Jacques de Surhon, l'un des premiers cartographes des anciens Pays-Bas. Ce fut probablement à l'occasion de la campagne contre Théroouanne et Hesdin que cet « ingénieur des cartes » ou « cartiste », comme on le désignait à l'époque, fut, au début de l'année 1553, chargé par l'em-

82 J. Lestocquoy, *op. cit.*, p. 117 ; B. Darvin, *op. cit.*, p. 247-248.

83 Scala avait déjà servi sous François I<sup>er</sup> et fortifié des villes en Picardie en 1543-1544. Après quelques années en Angleterre, il était rentré en France vers 1550, comme il l'écrit lui-même dans son traité inédit. G. T. Scala, *Manoscritto di fortificazione*, Turin, Biblioteca Reale, Ms Militare 377, fol. 47v-48r ; voir aussi A. Coppa, « Quanto a la fortificacion, jo ui dicho che el si bisogna intender lauera », *Guerre e fortezze di un ingegnere veneziano del XVI secolo tra Francia e Inghilterra* : Giovan Tommaso Scala, dans Marino Viganò éd., *Architetti e ingegneri militari italiani all'estero dal XV al XVIII secolo. Vol. 2 : dall'Atlantico al Baltico*, Livorno, Sillabe, 1999 (Castella, 56), p. 175-187.

84 Comme le montrent par exemple les plans pour la fortification de Damvillers et Yvoix (à dater de 1552) dans G. T. Scala, *op. cit.*, n. 83, fol. 37v-39r. Ce dernier est publié dans P. Martens, *op. cit.*, fig. 4.

85 F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 158 ; L. Brésin, *op. cit.*, p. 204.

86 Le comte de Rœulx « s'estoit toujours doutté que ce chasteau [d'Hesdin] n'estoit tenable contre un grand effort », lettre à Marie de Hongrie, le 20 décembre 1552, A. Henne, *op. cit.*, t. IX, p. 358. Rabutin parla d'Hesdin comme de « ceste mauvaise place, et non guères forte », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 211.

87 « Un piccol' castello, il quale oltre alle mine, la meta della te(m)pesta delle artiglierie Imperiali non poteva sostenere : & il quale gia poco innanzi nel termine di poche settimane due volte per la sua debolezza, era stato preso, & ripreso facilmente », L. Guicciardini, *op. cit.*, p. 119.

pereur de la confection d'une « description et carte » du comté d'Artois, ce qui constituait une véritable nouveauté pour cette province. La conquête d'Hesdin et de Théroouanne permit enfin au cartographe d'achever un travail entamé environ six mois auparavant. En effet, à la mi-juillet, c'est-à-dire au moment même où la prise d'Hesdin s'annonçait imminente, celui-ci vint visiter cette localité, ainsi que d'autres lieux des environs, afin de « parfaire la carte d'Arthois<sup>88</sup> ». C'est donc probablement Jacques de Surhon que l'on doit identifier comme le « maistre » envoyé par la régente au camp à Hesdin après la prise de la ville pour « remédier [à] quelques lieux mal annotez sur la carte d'Arthois<sup>89</sup> ». Si l'original de la carte de Surhon ne nous est pas parvenu, celle-ci est néanmoins connue par la version gravée qu'en donna Abraham Ortelius et qui fut insérée dans son célèbre atlas, le *Theatrum orbis terrarum*<sup>90</sup>.

C'est ensuite à un autre des premiers ingénieurs cartographes de nos régions, Jacques de Flêtres, que nous devons une vue remarquable de la nouvelle forteresse d'Hesdinfert et de ses alentours (fig. 11<sup>91</sup>). Or, sans doute sculpteur ou « imagier » de formation, Jacques de Flêtres, originaire de Saint-Omer, a précisément commencé sa carrière d'ingénieur à l'occasion des destructions de Théroouanne et d'Hesdin. Il réalisa d'abord, comme on le verra, une maquette de Théroouanne. Puis il fut nommé ingénieur par l'empereur en mai 1554 « pour doresnavant nous servir en estat d'ingeniaire et entendre au fait des fortifica(tions), pourtraictures, patrons, designations de trenchiz, et ce qui en depend<sup>92</sup> ». Désormais « maître des tranchées », il accompagna à ce titre l'armée impériale dans chacune de ses campagnes<sup>93</sup>. Ce fut lui qui marqua sur le terrain le tracé de la nouvelle forteresse d'Hesdinfert entre août et octobre 1554<sup>94</sup>. Il assura aussi le suivi journalier des travaux l'année suivante. C'est très vraisemblablement en octobre 1554 que de Flêtres dessina la vue panoramique aujourd'hui conservée au Vatican.

Ce dessin très soigné figure Hesdin et Hesdinfert vus depuis le sud. Au centre apparaît le pentagone bastionné de la nouvelle forteresse en construction. En bas, soit en direction de la France, on distingue un rempart de terre en zigzag assurant temporairement la protection du camp de l'armée et du chantier de la forteresse, pendant la durée des travaux. À l'extrême droite de la feuille apparaît l'ancienne ville d'Hesdin, avec le château et son vaste parc (fig. 12). La représentation fidèle de la topographie montre combien le site d'Hesdin, installé en fond de vallée dans une cuvette, était peu favorable à la défense. Traversée par la Canche, la ville est dominée par le château, derrière lequel s'étend le parc. Les principaux édifices sont identifiés par des mentions directement reportées sur le dessin<sup>95</sup>. La ville est entourée d'une enceinte mé-

88 M.-A. Arnould, Jacques Desurhon, ingénieur des cartes au service de Charles Quint et son œuvre géographique, p. 49, dans J.-M. Duvosquel, J. Nazet, A. Vanrie éd., *Mélanges André Uytendaele, les Pays-Bas bourguignons : histoire et institutions*, Bruxelles, Archives et bibliothèques de Belgique, n° 53, 1996, 473 p. La seule carte de Surhon connue à ce jour a été très récemment publiée par J.-M. Duvosquel, Une œuvre inédite de Jacques de Surhon : la carte de la terre abbatiale de Saint-Hubert (1551), p. 29-41, dans W. Bracke éd., *Margaritae cartographicae : studia Lisette Danckaert, 75<sup>um</sup> diem natalem agenti oblata*, Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, 2006 (Archives et bibliothèques de Belgique, n° spécial, 80), 294 p.

89 Marie de Hongrie au duc de Savoie, de Bruxelles le 31 juillet 1553 : « Je vous envoye la carte d'Artois laquelle le s(ieu)r de Vaulx a oublyé icy a son partement, combien que j'avois ordonné de la vous envoyer p(ar) luy. Il y a quelques lieux mal annotez, mesmes touchant le quartier d'Artois, lesquelz le maistre [Jacques de Surhon?] pourra bien tost remédier, venant sur le lieu, comme je suis d'intencion de le vous envoyer dedens quelques jours », AGR, Aud. 1673/2, fol. 86-87 (minute).

90 Dans l'édition de 1579 réalisée dans les ateliers de Christophe Plantin à Anvers ; carte intitulée « *Atrebatum regionis vera descriptio. Johanne Surhonio Montensi auctore* » (on sait qu'Ortelius s'est trompé, en donnant pour auteur de la carte Jean de Surhon, au lieu de son père Jacques).

91 Biblioteca apostolica vaticana, Cod. Barb. Lat. 4391, fol. XLVII/50, vue panoramique depuis le sud sur Hesdinfert et ses environs, avec à l'extrême droite l'ancienne ville d'Hesdin ; dessin à la plume, colorié à l'aquarelle, sur papier (42,8 x 57,4 cm), signé « Jacques de Fletres », sans date [octobre 1554]. De nombreuses inscriptions françaises y figurent, notamment des indications topographiques et des noms de régiments de l'armée impériale. Échelle : 91 mm pour mille pas et 37 mm pour mille pieds.

92 Patente d'ingénieur octroyée à Jacques de Fleyters [Flêtres], le 29 mai 1554 : il doit remplacer l'ingénieur Jacques Van Noyen (qui est « présentement absent »), et est subordonné au maître d'artillerie Philippe de Stavele, AGR, Aud. 973, fol. 25.

93 Cité comme « maistre ingeniare », il « pourject[ait] et fai[sait] les ordonnances des trenchiz », B. Roosens, *op. cit.*, p. 365.

94 « Service au pourject desdits trenchiz, comme a tirer, mesurer et donner les tacques aux besoignans ès fossés du nouveau fort », *ibid.*, p. 365-368.

95 Voici quelles sont ces mentions (de haut en bas et de gauche à droite) : « Le parck, chasteau de Hesdin, hospital d'Artois, Cordeliers, S(aint) Martin, porte de la War(enne), Madelaine, N(ost)re Dame de la Waren(ne), Orie(n)t, S(aint) Hilaire, S(aint) Jorge, l'abaaie S(aint) Jorge, porte S(aint) Jorge, N(ost)re Dame, porte de Beaum(ont), porte de la Puterie ».



Figure 11 - Jacques de Flètres, vue panoramique depuis le sud d'Hesdinfert et de ses environs en 1554, avec l'ancienne ville d'Hesdin à l'extrême droite (© Biblioteca Apostolica Vaticana, Cod. Barb. Lat. 4391, fol. XLVII/50).



diévale obsolète qui, à l'exception de deux portes d'eau, est percée de quatre portes. On ne distingue sur la vue qu'un seul signe de modernité : il s'agit d'un ouvrage extérieur situé à l'angle sud-ouest de l'enceinte urbaine<sup>96</sup>. En revanche, le château est entièrement remparé et pourvu d'un petit bastion orienté vers la ville, manifestement à l'état de ruine, car l'on ne reconnaît plus guère que son plan hexagonal<sup>97</sup>.

Il convient de souligner que la représentation d'Hesdin par de Flêtres correspond dans ses moindres détails au plan de la ville abandonnée, levé peu de temps après cet abandon par le célèbre Jacques de Deventer (*fig. 13*<sup>98</sup>), qu'il s'agisse de l'enceinte urbaine archaïque ou du petit bastion du château côté ville.



**Figure 13** - Jacques de Deventer; plan de l'ancienne ville d'Hesdin peu après 1554. Le nord est en haut. Détail du plan d'Hesdinfert (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090).

96 Esquissé par de Flêtres entre la porte Saint-Georges et la porte de Beaumont, nous interprétons cet ouvrage comme un boulevard de plan polygonal situé devant l'ancienne porte du Maisnil, d'où on pouvait flanquer les sections ouest et sud de l'enceinte urbaine.

97 Le plan du château serait donc hexagonal à six tours, et non pas pentagonal (comme l'ont toujours présumé les historiens), ce qui correspondrait mieux aux six noms que l'histoire a conservés : la tour Robin, tour Saint-François, tour Saint-Christophe, Vièze tour, tour Plombée, tour as Cornes.

98 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090 ; voir la notice de M. Saudo sur le plan d'Hesdin par Jacques de Deventer dans le fac-similé édité par C. Ruelens, E. Ouverleaux, J. Van den Gheyn, *Atlas des villes de la Belgique au XVI<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer.*

## La résolution de détruire Théroouanne

S'il est vrai que Théroouanne, durement atteinte durant le siège, fut saccagée et incendiée plusieurs jours d'affilée après sa reddition, il ne faut pas pour autant en conclure que sa destruction fut exclusivement le fait des flammes et de soudards ivres de pillage. Bien au contraire, les travaux de démolition furent scrupuleusement planifiés et méthodiquement exécutés durant les deux mois qui suivirent la prise de la ville.

Certes, la mise à sac des villes conquises faisait partie des « règles de guerre » en vigueur à l'époque<sup>99</sup>. Aux termes de ces règles unanimement connues et appliquées, les prisonniers et la ville étaient épargnés en cas de reddition négociée *avant* la mise en batterie des canons par l'assiégeant. Si, en revanche, la ville capitulait *après* que l'ennemi ait déployé son artillerie de siège (contrainte à cette extrémité le plus souvent par un état d'épuisement total ou après avoir été prise d'assaut), elle ne pouvait espérer de quartier. L'assiégeant était alors autorisé à punir, voire à condamner à mort, les principaux responsables, et à piller la ville. Bref, l'ardeur dont faisaient preuve les défenseurs conditionnait étroitement les termes de la capitulation et, le cas échéant, l'ampleur du châtement infligé<sup>100</sup>.

À Théroouanne, la résistance opiniâtre des Français, qui s'exposèrent consciemment aux pires représailles, contraignit les impériaux à pousser le siège jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'au sac de la ville. Seul le pillage de la cathédrale excéda l'« usance de bonne ancienne guerre<sup>101</sup>». Cependant, la destruction systématique qui s'ensuivit n'entraînait nullement dans le cadre des règles de guerre. Autrement dit, l'arasement de Théroouanne ne fut pas une conséquence directe du siège, et pas davantage une fatalité imputable aux « malheurs de la guerre », mais, bien la mise en application d'une décision mûrement réfléchie. La question se pose alors de savoir par qui, quand et pourquoi cette décision fut prise.

À l'évidence, un tel ordre ne put être donné que par Charles Quint lui-même, et c'est en effet à lui que les chroniqueurs du temps, tant impériaux que royaux, attribuent la décision de raser Théroouanne. L'empereur aurait pris sa résolution aussitôt après avoir été informé de la prise de la place<sup>102</sup>. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il attendit l'issue du siège avant de décider de son sort : la résolution de démolir Théroouanne est en effet postérieure à sa conquête. Aussi son armée n'a-t-elle probablement pas attaqué la ville avec l'intention préméditée de la détruire. Si les impériaux rêvaient sans doute depuis longtemps

99 J.-L. Charles, Le sac des villes dans les Pays-Bas au seizième siècle. Étude critique des règles de guerre, *Revue internationale d'histoire militaire*, 24, 1965, p. 288-301 ; C. Baes, La guerre au XVI<sup>e</sup> siècle, *op. cit.*, p. 187 ; G. Parker, Early modern Europe, dans M. Howard, G.J. Andreopoulos, M.R. Shulman éd., *The laws of war : constraints on warfare in the Western World*, Londres, Yale University Press, 1994, p. 40-58 ; S. Pepper, Siege law, siege ritual, and the symbolism of city walls in Renaissance Europe, dans J.D. Tracy éd., *City walls : the urban enceinte in global perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 573-604.

100 Ce principe fut notamment rappelé par le célèbre Michel de Montaigne, qui écrivit, un quart de siècle plus tard : « De cette consideration est nee la coustume que nous avons aux guerres, de punir, voire de mort, ceux qui s'opiniastrent à defendre une place, qui par les regles militaires ne peut estre soustenue. Autrement, sous l'esperance de l'impunité, il n'y auroit poullier qui n'arrestast une armee. [...] Mais d'autant que le jugement de la valeur et foiblesse du lieu, se prend par l'estimation et contrepois des forces qui l'assaillent (car tel s'opiniastreroit justement contre deux coulevrines, qui feroit l'enragé d'attendre trente canons) ou se met encore en conte la grandeur du prince conquerant, sa reputation, le respect qu'on luy doit », M. de Montaigne, *Essais*, I, XIV (On est puny pour s'opiniastrent en une place sans raison).

101 Comme l'admit Charles Quint lui-même dans une circulaire aux bonnes villes d'Artois, en date du 13 juillet 1553, ordonnant la restitution de tous les objets pris du lieu saint : « nous ait esté remonstré que, à la prise et sacq de la ville et forteresse dudict Théroouanne, ladictie église cathédraillie a non seulement esté abatue et démolie, mais entièrement pillée et spoliée des vénérables corps sainctz, relicquaires, chappes, ornemens, tapisseries, (...) et tout autre meuble. Ce que, selon droit et raison, et avecq usance de bonne ancienne guerre, faire ne se devoit », La Fons-Mélicocq, *op. cit.*, p. 598.

102 Selon Marchet : « Les Imperiaus estans par ce moyen fait signeurs de la ville, abattirent (suivant le commandement de l'empereur) au plustost & raserent toutes les forteresses, rempars, bastillons & murailles, avec tous les autres edifices de la ville ». Selon Rabutin : « L'empereur estant à Brusselles, promptement fut adverty de la prise de Théroouanne, en quoy il print aussy grand plaisir que si c'eust esté l'empire de Constantinople (...). Puis il commanda qu'elle fust rasée et démolie jusques aux fondemens, afin qu'il n'en restât la place, où on diroit que Théroouanne auroit esté », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 206. Le 30 juin 1553, Marie de Hongrie écrivit au Conseil d'Artois que l'empereur « a réduct ladite ville en son obéissance, ayant depuis resolu d'entierement demolir icelle pour la meilleure assurance desdits pays », J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 122 ; O. Bled, *op. cit.*, p. 7.

d'éradiquer ce « magasin de retraite de toute infame canaille de France<sup>103</sup> », ils n'en réglèrent une fois pour toutes le sort qu'un peu plus tard.

Ainsi, au lendemain de la prise, la décision de l'empereur sur le sort de Théroouanne, à savoir « sy la ville demourera en estre ou non », n'était pas encore connue des assiégeants<sup>104</sup>. Mais l'implacable ordre impérial ne tarda pas à arriver. Il fut donné en ces termes : « On enverra aux forteresses les plus voisines les munitions et les armes. On abandonnera ensuite la ville au pillage, et elle sera rasée jusque dans ses fondements. On ne détruira pas seulement les édifices profanes mais encore les églises, les monastères et les hôpitaux. On ne laissera aucun vestige de murailles et l'on fera venir des ouvriers des villes voisines de la Flandre et de l'Artois pour enlever ce qui restera après le sac<sup>105</sup>».

Il faut s'interroger sur les motivations de ce funeste programme avant d'examiner en détail ses modalités d'exécution. Pourquoi, par exemple, n'a-t-on pas plutôt cherché à rétablir les défenses de la place afin d'en faire désormais usage contre la France ? Et quand bien même choisit-on, en définitive, de ne pas la conserver, pourquoi ne se borna-t-on pas à démolir son enceinte (comme cela fut d'ailleurs le cas en 1513), au lieu de raser tous les édifices de la ville sans exception ?

Une première réponse nous est fournie dans une lettre que Bugnicourt envoya à la régente le lendemain de la prise de Théroouanne<sup>106</sup>. Une décision devait en effet être prise quant au sort à réserver à la place forte, qu'il convenait soit de « racoustrer », soit de « desmolir du tout ». Or, la lettre de Bugnicourt reprenait les opinions émises sur ce point par les membres du commandement impérial, qui étaient d'avis de ne pas conserver la place. Les raisons invoquées en ce sens peuvent être résumées comme suit :

- la ville est dominée par des hauteurs où les ennemis pourraient installer leurs batteries, de sorte que l'on ne peut pas envisager de continuer à s'en servir comme place forte ;
- ses fortifications sont endommagées à un point qu'il faudrait beaucoup de temps, et surtout énormément d'argent, pour les rétablir ;
- ses quartiers d'habitation ont été en grande partie incendiés ;
- une fois Théroouanne supprimée, les Français ne seront plus en mesure d'en reprendre possession, soit par la force, soit à l'issue d'un traité ; dans le cas contraire, son maintien laissera planer une menace, et l'effort accompli pour la conquérir aura été vain ;
- Saint-Omer et Aire-sur-la-Lys suffisent comme bases d'opérations pour lancer, en cas de besoin, des attaques ponctuelles contre la France.

Il convient, pour mieux apprécier les arguments avancés, de revenir plus en détail sur les principaux points évoqués par Bugnicourt, soit, pour l'essentiel, les dégâts causés par le siège et la position stratégique défavorable de la place.

103 L. Brésin, *op. cit.*, p. 205.

104 Lettre de Glajon de Théroouanne en date du 21 juin 1553, adressée aux échevins de Saint-Omer, dans A. Legrand, *Correspondance inédite des généraux de l'empereur Charles Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer, à l'occasion du siège, prise et destruction de la ville de Théroouanne en 1553*, p. 781.

105 Dom Devienne, *Histoire d'Artois*, s.l., 1785-1787, 5 vol., t. IV, p. 67, cité par A. Legrand, *Correspondance... op. cit.*, p. 782.

106 Voir annexe A.

## Les dommages causés par le siège

À l'issue du siège, Théroouanne était en grande partie réduite en cendres, et ses fortifications gravement endommagées. L'importance des dégâts était telle que l'ensemble des opérations menées à cette occasion pourrait presque être considéré comme la première phase de la démolition de la place. Les dévastations furent d'autant plus considérables que les deux partis en présence s'affrontèrent jusqu'à la dernière extrémité. En effet, bien que tous leurs ouvrages défensifs aient été mis hors de combat, qu'une large brèche ait été ouverte dans leurs murailles et qu'un premier assaut des impériaux ait été à peine repoussé, les Français ne se résolvaient toujours pas à capituler, ce qui contraignit les assiégeants à pilonner sans retenue leurs positions et à recourir à l'usage de mines explosives. Aussi les deux derniers jours du siège furent-ils ceux où les dégâts furent les plus importants.

Venons-en maintenant aux moyens et aux effectifs déployés par les assiégeants<sup>107</sup>. Les impériaux engagèrent à Théroouanne plus de cinquante grosses pièces d'artillerie, qui furent réparties en quatre ou cinq endroits différents, de manière à battre la ville de toutes parts<sup>108</sup>. Le nombre de coups tirés à cette fin fut estimé à quarante-deux mille. La grosse batterie envoyait à elle seule deux mille boulets de canon par jour, soit quatre-vingts coups par canon et par jour<sup>109</sup>. Elle consumma, en conséquence, une énorme quantité de poudre. On fit usage de mille deux cent cinquante tonneaux et barils pour la seule ville de Théroouanne, ce qui équivaut à un poids total de près de trois cent mille livres, soit quelque cent quarante tonnes. La poudre fut en grande partie employée par la batterie mentionnée plus haut (neuf cent soixante-neuf tonneaux), tandis que les « haquebutes » en consommèrent encore cent trente-huit barils ; enfin, pas moins de cent cinquante et un tonneaux de poudre furent utilisés dans les mines<sup>110</sup>. Celles-ci furent notamment apprêtées afin de détruire la plate-forme du château et de renverser la muraille nord. Mis à part les mineurs, on dénombrait également trois mille pionniers, dont l'impact sur la place était toutefois moins visible. Ils furent en effet surtout engagés pour creuser les tranchées d'approche et pour élever des plates-formes d'artillerie. Mais ils s'efforcèrent aussi de remplir le fossé du côté ouest de la ville.

C'est au nord de la place que les dommages causés par les assiégeants furent les plus importants. Une batterie de trente-deux canons et quelque trois cents mineurs s'employèrent d'une part, à ouvrir une brèche de près de deux cents mètres de long dans la muraille, et d'autre part, à détruire les deux ouvrages qui la défendaient à cet endroit, à savoir la tour du Chapitre et la grande plate-forme de l'ancien château. Les maçonneries écroulées comblèrent les fossés à tel point qu'il fut ensuite possible de traverser ceux-ci à cheval<sup>111</sup>.

La ville intra-muros fut, elle aussi, gravement atteinte, les attaquants ayant tiré à dessein sur l'église, le palais épiscopal et les autres édifices importants<sup>112</sup>. Les impériaux mobilisèrent notamment six pièces d'artillerie pour abattre le clocher de la cathédrale, considéré à l'époque comme une « moult belle pièce », car celui-ci servait de tour de guet et de poste de tir aux défenseurs<sup>113</sup>. Il constitua même une cible prio-

107 La puissance des batteries des assiégeants est ici déduite de la comptabilité de l'« amunitionnement » du camp des assiégeants, AGR, CC 26254, et des lettres des officiers de l'artillerie, Glajon, AGR, Aud. 1666/1 et Butkens, AGR, Aud. 1660/1.

108 Mise en batterie de cinquante-quatre pièces à Théroouanne, décrite par Glajon à Marie de Hongrie, le 23 mai 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1666/1, fol. 217. Au cours de la campagne de 1553, l'armée impériale engagea cent trente-cinq pièces d'artillerie, dont la moitié étaient des grosses pièces de siège (canons et demi-canons), AGR, CC 26254.

109 Butkens à Marie de Hongrie, le 31 mai 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1660/1, fol. 14 et 17.

110 À savoir, soixante-cinq tonneaux lors du siège proprement dit et quatre-vingt-six tonneaux lors des premières démolitions entreprises immédiatement après la prise.

111 Voir pièces justificatives, annexe A, et A. Legrand, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 736.

112 « On tÿrera sans cesser (...) tant au travers de l'égl(is)e, com(m)e en la plache (...), de sorte qu'il nÿ pouldra habiter personne, tant pour les bouletz, com(m)e po(u)r les esclatz, tant de l'église, com(m)e de la maison de l'évescque, et aultres grosses maisons quÿ sont en ce quartier », Relation sur les défences de Théroouanne..., AGR, Aud. 100, fol. 393v.

113 Glajon à Marie de Hongrie, le 23 mai 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1666/1, fol. 217.

ritaire lorsqu'ils entamèrent le bombardement de la place<sup>114</sup>. On distingue clairement la muraille battue en brèche, ainsi que les ruines de la cathédrale, dont la tour est écroulée, sur une belle gravure sur bois en couleurs peu connue qui figure le siège de Théroouanne en 1553, vu du nord-ouest (*fig. 14*<sup>115</sup>).

Un dessin ignoré jusqu'à présent et conservé à Londres, montre une place française non identifiée, dévastée à la suite d'un siège (*fig. 15*<sup>116</sup>). Or, il semble bien qu'il s'agisse, là aussi, de Théroouanne, qui serait alors représentée au terme du siège de 1553, soit à la veille de sa destruction complète. Ce document correspond en effet en tous points à ce que nous savons de l'ancienne ville. Elle est ici vue depuis le sud-ouest. À droite, les habitants quittent la ville par la porte du Saint-Esprit en direction du faubourg qui se trouve sur les rives de la Lys. Au milieu se dresse l'imposante cathédrale, en grande partie dévastée et dont la tour s'est effondrée. À gauche, le château, transformé en plate-forme d'artillerie, se trouve sur le point le plus élevé de la ville. Le premier plan est occupé par les ruines de deux grosses tours circulaires, dont l'une est ornée du blason fleurdelisé accompagné d'une salamandre, soit l'emblème de leur commanditaire, François I<sup>er</sup>.

## Aspects financiers

Étant donné leur état de ruine avancée, le montant d'une éventuelle reconstruction des fortifications de Théroouanne aurait sans doute été très élevé. Or, l'état des finances de Charles Quint à ce moment précis ne lui permettait guère d'envisager de grandes dépenses. En effet, du fait des guerres continuelles, le manque d'argent était, au début des années 1550, un souci constant pour l'empereur<sup>117</sup>. Cette situation préoccupante s'aggrava encore après l'entreprise de Metz, dont le siège, long et coûteux, se solda, comme on l'a vu, par un échec<sup>118</sup>. La faillite menaça même au début de l'année 1553.

La campagne de Théroouanne et d'Hesdin avait été financée par une aide extraordinaire des États de Flandre et d'Artois<sup>119</sup>. Cependant, au moment de la conquête de Théroouanne, les ressources récemment collectées étaient déjà épuisées<sup>120</sup>. Après la prise de la place, le nouveau capitaine général Emmanuel-Philibert fit lui-même la constatation qu'il était contraint de mener une « guerre défensive » par manque

114 « [Les Espagnols au camp] avoient que le clochez de l'église de Nostre-Dame de Théroouanne, auquel on faisoit le guet, les grevoit fort au dit camp et ne se pouvoient bonnement remuer, qu'ilz ne furent apperçus ; ainsy fut conclud de l'abattre, laquelle chose on fit par force d'artillerie, dont ce fut un grand dommage, car c'ettoit une moult belle pièce », Relation sur la prise de Théroouanne en 1553, BnF, ms fr. 5088, fol. 41-44, publié par L. Trenard, *Histoire des Pays-Bas français : Flandre, Artois, Hainaut, Boulonnais, Cambrésis. Documents*, Toulouse, Privat, 1974, p. 169-171 ; « on a trouvé ousy bon de battre la tour de l'église, quy faisoit grand damage tant du guet que de mousques et haquebutes a crocqz, quy tirent dedens noz trenchies, laquelle est toutte fondue », Glajon à Marie de Hongrie le 1<sup>er</sup> juin 1553, du camp devant Théroouanne, AGR, Aud. 1666/1, fol. 222.

115 Londres, British Museum, gravure sur bois, intitulée « Der Statt Terwona in Picardej belegerung und eroberung. Anno 1553 », composée de quatre feuilles oblongues, et coloriée à main (70 x 50 cm), imprimée à Strasbourg par Heylrich Zeell ; inscriptions allemandes. Le graveur a repris la vue sur Théroouanne de l'estampe d'Anthonisz ; malheureusement, les quatre feuilles de l'estampe se recouvrent partiellement, de sorte qu'une partie de la ville (et notamment des fortifications) n'est pas visible, W.L. Strauss, *The German single-leaf woodcut 1550-1600 : a pictorial catalogue*, New York, Abaris books, 1975, vol. 3, p. 1200-1201.

116 Londres, British Library, ms Cott. Aug. 1.ii.116, « French town after a siege », encre noire et lavis sur papier (160 x 23 cm). Le dessin n'est pas identifié, ni daté ; à notre connaissance, il est inédit.

117 F. Braudel, Les emprunts de Charles Quint sur la place d'Anvers, dans *Charles Quint et son temps, colloques internationaux du CNRS, 30 septembre-3 octobre 1958*, Paris, Éd. du CNRS, 1959, p. 191-201 ; R. Carande, *Carlos V y sus banqueros*, Madrid, Sociedad de estudios y publicaciones, 1967, t. III, p. 353-469 ; W. Brulez, Het gewicht van de oorlog in de nieuwe tijden. Enkele aspecten, *Tijdschrift voor geschiedenis*, 91, 1978, 3, p. 386-406.

118 G. Zeller, *Le siège de Metz...*, op. cit., p. 45-50 ; J. D. Tracy, *Emperor Charles V, impresario of war : campaign strategy, international finance, and domestic politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 239-248.

119 En février 1553, les États de Flandre et d'Artois consentirent respectivement à une aide extraordinaire de 600 000 et de 140 000 écus « pour fraier à l'expugnacion de Térouenne et Hédin », L. Brésin, op. cit., p. 204.

120 « Sur Théroouanne (...) les Impériaux ont le dessein de la raser: Jusqu'à maintenant, ils n'ont pas bougé et on croit que c'est par défaut d'argent », le nonce papal, le 3 juillet 1553, J. Lestocquoy, op. cit., p. 119.



d'argent<sup>121</sup>. Dépourvus de moyens financiers, les impériaux ne disposaient pas davantage du temps qui leur aurait été nécessaire pour rétablir les défenses de Théroouanne, car le roi de France était en train de rassembler une armée à peu de distance. La démolition de la place si péniblement conquise offrait de surcroît un double avantage : enlever à jamais aux Français toute possibilité de la reprendre, et faire l'économie d'une garnison permanente indispensable à sa défense.

Enfin, avant même d'envisager la reconstruction de Théroouanne, les travaux de fortification en Artois coûtaient déjà, à cette époque, une véritable fortune au trésor des Pays-Bas. En effet, un accroissement considérable des sommes qui leur étaient consacrées avait marqué les deux dernières décennies<sup>122</sup>. Le nombre de places à fortifier allait toujours en augmentant et elles nécessitaient, pour assurer leur défense, des ouvrages toujours plus importants. Ainsi, en 1553, les dépenses qu'elles occasionnaient avaient doublé en l'espace de dix ans ; c'est pourquoi l'entretien et la construction de fortifications occupaient une part essentielle du budget consacré chaque année à la défense des Pays-Bas<sup>123</sup>. Et les places de l'Artois pesaient de ce point de vue un poids considérable en 1553, puisqu'elles représentaient alors à elles seules un tiers du total dépensé pour l'ensemble des dix-sept provinces des anciens Pays-Bas.

## La position stratégique de Théroouanne

Comme on l'a vu, Théroouanne était devenue, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, une place incapable de résister aux progrès de l'artillerie, et ceci en raison de sa situation topographique. Son site occupait en effet une cuvette dominée de tous côtés par des hauteurs, ce qui la condamnait à subir les tirs plongeants de l'ennemi. Lors des sièges de 1537 et 1553, les impériaux dressèrent naturellement leurs batteries sur les trois collines attenantes, le mont d'Upen à l'ouest, la butte Saint-Jean au nord et le mont Saint-Martin à l'est. Or, aucune fortification supplémentaire, aussi parfaitement étudiée soit-elle, ne pouvait remédier au désavantage d'une enceinte commandée de toutes parts.

Pourtant, Théroouanne, du fait de sa position géographique, était vitale à la défense de la France. Située à la croisée des chemins d'invasion, la ville faisait en effet figure de clé de la Picardie, province elle-même considérée comme essentielle à la défense du royaume<sup>124</sup>. Elle constituait comme un poste avancé, au-delà de la frontière septentrionale de la France ; cette frontière passait par les villes fortes de la Somme (Abbeville, Amiens, Doullens, Péronne et Saint-Quentin) dont la possession était capitale, puisqu'il n'y avait plus, une fois cette ligne franchie, aucun autre verrou sur la route de Paris. De même, la ville soutenait les places du Boulonnais (Ardres, Boulogne et Montreuil), qui faisaient jadis face aux chevauchées menées par les Anglais à partir de Calais. Ainsi, cette enclave française en terre impériale était idéalement située pour contrarier les vellétés des ennemis du royaume.

De leur côté, les Pays-Bas ne pouvaient guère tirer avantage de l'entretien d'une place forte au beau milieu de l'Artois, possession impériale. Trop éloignée de la frontière, elle n'avait qu'une médiocre valeur défensive, bien qu'elle fût convoitée en permanence par les Français. En définitive, l'empereur justifia sa décision de démolir Théroouanne en « considérant que la force d'icelle n'eust servy à ses pays que de fraiz et que, retournant ès mains des François, elle pouvoit tenir sesdicts pays en peyne et despence<sup>125</sup>».

121 « [S.M. y la reyna] por algunas causas - las quales, au(n)que no me las dixeran, entendí que era falta de dinero, - querían que hiziesse la guerra defensiva », fin juin-début juillet 1553, E.F. di Savoia, *I diari delle Campagne di Fiandra*, p. 137.

122 B. Roosens, *op. cit.*, p. 202-212.

123 Le coût des fortifications constituait, en temps de paix (1551), un sixième du budget de la défense ; un aperçu des dépenses engagées en 1551 pour la défense du pays dans AGR, Aud 1406/11 et 1553, AGR, MD 5062, fol. 338-357.

124 L. Vissière, *op. cit.*, p. 93-96.

125 Lettre de Charles Quint en date du 8 juillet 1553, A. Henne, *op. cit.*, p. 46.

Les raisons d'ordre stratégique ayant motivé la suppression de la place furent clairement rappelées six ans plus tard, lors des négociations de la paix de Cateau-Cambrésis<sup>126</sup>, traité qui entérina la restitution des places conquises. Les Espagnols considèrent, pour justifier la démolition de Thérouanne, qu'« elle estoit au milieu de nostre païs, servant seulement à nostre offence, et non à leur deffence<sup>127</sup> ». De fait, Philippe II refusa catégoriquement d'envisager la restitution de Thérouanne. Il était même prêt à offrir en échange le Charolais, voire une autre ville frontière, au choix des Français ; ceux-ci obtinrent finalement le démantèlement des fortifications d'Yvoix (aujourd'hui Carignan), en compensation de la ville détruite.

Les Pays-Bas ne pouvaient plus tolérer la présence d'une place hostile à l'intérieur de leur territoire pour des raisons évidentes. Comme l'a souligné Fernand Braudel, « une place forte établie en terre ennemie est une porte ouverte en permanence chez l'adversaire<sup>128</sup> ». Enclave française en Artois, Thérouanne était, selon l'image employée par le chroniqueur Molinet, « la mauvaise fenestre dont le vent françois se desgorge<sup>129</sup> ». Durant de longues années, les paysans de Flandre et d'Artois eurent en effet à subir les raids continuels de sa garnison. Certes, beaucoup de villages de la région brûlèrent des deux côtés de la frontière du fait des guerres incessantes<sup>130</sup>. Toutefois, les chroniqueurs de l'époque s'accordent pour souligner l'importance des déprédations commises par les tenants de la place dans la campagne environnante<sup>131</sup>. On a ainsi estimé que plus de cinq cents villages de l'Artois avaient été pillés, dévastés ou rançonnés par la garnison française de Thérouanne<sup>132</sup>. Ceci explique aisément l'appui dont bénéficièrent les assiégeants, puis les démolisseurs de Thérouanne, auprès des populations des alentours ; celles-ci ne pouvaient, en effet, que se réjouir de l'éradication complète de cet antre de pillards qui nuisait considérablement à la prospérité économique de la province et à la tranquillité de ses habitants<sup>133</sup>.

## L'organisation des travaux de démolition

Le principe de la démolition ayant été arrêté, il était impératif d'organiser les travaux avec un maximum d'efficacité. Il fallait tout d'abord réduire au plus vite à néant les défenses de la ville, afin de prévenir tout retour des Français. Par ailleurs, la démolition ne pouvait en aucun cas se limiter, comme souvent, à quelques brèches pratiquées çà et là, car cela n'aurait pas réellement empêché les Français de rétablir les défenses dans leur état antérieur. La démolition devait, au contraire, être poussée jusqu'aux fondations

126 Les négociations à propos de Thérouanne sont traitées par O. Bled, *op. cit.*, p. 199-205.

127 Ils ajoutèrent que « ce n'estoit point mal mesnager que d'avoir ruyné ce qui nous faisoit en la Flandre tant de dommaiges, lesquelz avoient concilié tous les voisins d'icelle à ladite ruïne », C. Weiss, *op. cit.*, t.V, p. 241 ; O. Bled, *op. cit.*, p. 201. L. Vissière, *op. cit.*, p. 81.

128 F. Braudel, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud/Flammarion, 1986, p. 336.

129 Cité par L. Vissière, *op. cit.*, p. 97.

130 Plus de deux mille villages furent brûlés pendant l'été de 1553, d'après le nonce papal, J. Lestocquoy, *op. cit.*, p. 123 ; voir aussi les ravages rapportés par J. Thieulaine, *Un livre de raison en Artois (xvi<sup>e</sup> siècle) [1549-1554]*, p. 139-199 ; les effets de la guerre sur la campagne picarde sont traités par D. Potter, *op. cit.*, p. 200-232.

131 Les ravages commis par la garnison de Thérouanne furent soulignés à l'époque dans toutes les plaintes sur la destruction de la ville. Le lendemain de la prise de Thérouanne, Marie de Hongrie écrivit pour sa part que « pour ce que d'icelle prinse [de Thérouanne] deppend grandement le bien des pays de pardecha, et meisme de Flandre et Arthois, ayans esté longuement foullez et oppressez par les gens de guerre franchois, qui tenoient garnison en ladite ville, et que tous subjectz se doibvent de ce resjouyr », La Fons-Mélicocq, *op. cit.*, p. 597.

132 Au cours des campagnes de 1521, 1535 et 1544, G. Coolen, *op. cit.*, p. 563 ; voir aussi l'aperçu des villages et hameaux ravagés par la guerre en Artois dans L. Brésin, *op. cit.*, appendice, p. 269-334.

133 Thérouanne fut démolie « à raison des continuelles plaintes et lamentations du peuple d'alentour quy s'adressoient vers Sa Majesté au moien qu'estant ceste ville enclavée de tous costés en la comté d'Artois, molestoit merveilleusement le peuple d'iceluy jusques les portes des villes de Saint-Aumer, Aire, Lilers et lieux circonvoisins, par tous rigoureux outrages de guerre, comme estans un vray magasin de retraite de toute infame canaille de France », L. Brésin, *op. cit.*, p. 205 ; selon l'ingénieur Masse en 1730 : « la tradition assure que la garnison de cette ville étoit ordinairement composée que de gens qui ne vivoient que de brigandages », C.F. Masse, *op. cit.*, Mémoire, fol. 5v.

des fortifications, et cela sur la totalité de leur périmètre. Cette particularité explique pourquoi les travaux furent conduits sous le contrôle étroit du gouvernement central.

Après la prise de Thérouanne, le capitaine général Bugnicourt voulut conduire au plus vite son armée à Hesdin, mais ne voulait cependant pas quitter Thérouanne avant d'avoir donné le coup d'envoi des travaux de démolition. L'empereur avait, en effet, « donné ordre, en préalable, d'enfoncer et ruyner les principaux bollewards<sup>134</sup> ». Aussi Bugnicourt ordonna-t-il, en premier lieu, de faire exploser les ouvrages les plus importants, et notamment la plate-forme du château et le bastion de la Patrouille<sup>135</sup>. Lorsque son départ pour Hesdin devint imminent, il insista auprès de Marie de Hongrie sur l'importance de laisser sur place « quelque homme d'auctorité pour prendre charge et superintendance principale de la demolition », convaincu que celle-ci n'avancerait guère dans le cas contraire. Aussi prit-il la liberté, afin de gagner du temps, de désigner lui-même, au nom de la régente, un surintendant des travaux de démolition<sup>136</sup>, Jean de Morbecque (ou Moerbeke), capitaine de la ville voisine d'Aire-sur-la-Lys<sup>137</sup>.

Dès lors, la régente put suivre de près les progrès des travaux, comme le prouve la correspondance qu'elle échangea régulièrement avec Morbecque<sup>138</sup>. En effet, Morbecque reçut l'ordre de lui faire deux fois par semaine un rapport détaillé sur l'état d'avancement des opérations. Il devait notamment s'attacher à indiquer la nature des ouvrages nouvellement abattus, la longueur de la muraille encore en place, l'état du comblement des fossés et le nombre d'ouvriers à sa disposition<sup>139</sup>. Aussi la correspondance échangée entre ces deux personnages renferme-t-elle de précieux renseignements sur la démolition. Les lettres plus importantes étant reproduites en annexe du présent article, nous nous bornerons à en résumer le contenu dans les pages qui suivent.

Une quinzaine de jours s'écoula au lendemain du siège avant le début des travaux de démolition. Il fallait en effet non seulement recruter des ouvriers, mais aussi trouver de quoi les payer. Le concours financier des États de Flandre et d'Artois fut une nouvelle fois sollicité à cette fin ; ceux-ci promirent d'envoyer sur place et à leurs frais exclusifs huit mille pionniers (six mille pour la Flandre et deux mille pour l'Artois<sup>140</sup>), et cela pour une durée de six semaines<sup>141</sup>. Ce chiffre apparaît considérable à une époque où le recrutement massif de pionniers soulevait continuellement des difficultés<sup>142</sup>.

Dès lors, il n'est guère surprenant de constater que la main-d'œuvre effectivement présente à Thérouanne n'atteignit jamais un tel nombre, en dépit des privilèges exceptionnels accordés par l'empereur

134 Marie de Hongrie aux États d'Artois, le 30 juin, J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 122.

135 « Touchant les mines que l'on avoit fait aux bollewardz de Therouane, l'on a bouté le feu en deux, assavoir l'une du costel de la plattefourme du chasteau, laquelle n'a fait grand effect. Toutefois, elle a fendu les deux tourions dembas de lad(ict)e plattefourme. Quant a la Patrouille, qui est une grande piece, elle est de telle sorte abillee qu'elle ne vault pour moins que si elle estoit du tout par terre », Bugnicourt à Marie de Hongrie, de Thérouanne, le 1<sup>er</sup> juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 223 ; quatre-vingt-six tonneaux de poudre furent délivrés aux mineurs entre le 25 et le 30 juin, AGR, CC 26254, fol. 32.

136 Bugnicourt à Marie de Hongrie, de Thérouanne, le 27 juin et le 2 juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 217 et fol. 227-229.

137 La nomination fut approuvée par Marie de Hongrie le 28 juin, lettres de cette date à Bugnicourt, AGR, Aud. 1662/3, fol. 219 et à Morbecque, AGR, Aud. 1663/4, fol. 186 ; lettre de nomination de Morbecque par Bugnicourt en date du 1<sup>er</sup> juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 228, voir pièces justificatives, annexe B. Toutefois Morbecque, par crainte de ne pas être obéi, demanda à la régente une autorisation plus explicite que l'ordre donné par Bugnicourt, AGR, Aud. 1662/3, fol. 232. Outre Morbecque, un deuxième capitaine, le seigneur d'Eechoute (Escout), fut, dans un premier temps, également commis à la surintendance de la démolition. Toutefois, nous ne possédons pas d'informations sur le rôle que celui-ci joua effectivement. Il fut peut-être finalement contraint de renoncer à cette charge, car l'on sait que Morbecque ne voulait pas de lui, AGR, Aud. 1662/3, fol. 228. Jean de Morbecque est un personnage peu connu ; l'ordre de ses obsèques en 1580 a été publié par L. Deschamps de Pas, *Les obsèques de Jehan de Saint-Omer, s<sup>gr</sup> de Morbecque, gouverneur d'Aire, Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 23<sup>e</sup>-24<sup>e</sup> livr., p. 405-409.

138 AGR, Aud. 1663/4, fol. 185-202 ; voir pièces justificatives, annexe C.

139 Lettre du 19 juillet ; remontrance sur ce point dans la lettre du 9 août.

140 On connaît l'origine des deux mille pionniers d'Artois : quatre cents d'Arras, quatre cents de Saint-Omer, trois cents de Lens, deux cents de Saint-Pol, deux cents de Béthune, cent de Lillers, soixante-dix d'Aire, quarante de Bapaume (ce qui fait d'ailleurs au total mille sept cent dix hommes, et non deux mille). O. Bled, *op. cit.*, p. 9, n. 2.

141 Requête de la régente en date du 30 juin ; réponse des États d'Artois le 8 juillet ; J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 121-127.

142 P. Martens, *Construction and destruction of military architecture in the Mid-16th-century Low Countries : some observations on Labour Force*, vol. 2, p. 2111-2123.

aux gouverneurs des villes voisines pour en stimuler le recrutement<sup>143</sup>. En effet, Morbecque se plaignit dès la première semaine qu'il n'avait que trois mille ouvriers à sa disposition et que ceux-ci étaient peu enclins au travail. Ne pouvant réellement compter sur les huit mille pionniers promis, il était dans l'impossibilité de faire, comme il le rapporta à la régente, « de bien belles et grandes brèches<sup>144</sup> ». Une semaine plus tard, il déplora à nouveau n'avoir reçu que deux mille huit cents des six mille pionniers accordés par la Flandre<sup>145</sup>. Marie de Hongrie connut d'ailleurs au même moment des difficultés semblables en Hainaut, où elle ne parvint pas à lever les mille ou mille deux cents pionniers que lui réclamait son armée<sup>146</sup>.

L'outillage nécessaire à la main-d'œuvre mobilisée sur le site constitua un autre défi logistique à relever<sup>147</sup>. Afin de donner un ordre d'idée, il n'est pas inutile de préciser que la campagne de 1553, c'est-à-dire l'ensemble des opérations correspondant aux sièges et aux démolitions de Théroouanne et d'Hesdin, nécessita l'emploi de vingt mille cinq cents outils de pionnier, se décomposant comme suit : six mille sept cents pelles, cinq mille pics, quatre mille cinq cents « hoyaux », deux mille corbeilles, mille cinq cents cognées et huit cents louchets. Précisons enfin que près de la moitié de ces outils furent utilisés jusqu'à usure complète<sup>148</sup>.

Afin de contribuer à l'accélération des travaux, les populations environnantes furent invitées à récupérer les matériaux issus de la démolition pour leur usage personnel. C'est en effet ce que l'on apprend à la lecture de l'un des rapports de Morbecque expliquant à la régente qu'il était, pour cette raison, dans l'impossibilité de lui indiquer précisément combien de chariots de gravats de démolition partaient du chantier chaque jour<sup>149</sup>.

Les propos de Morbecque sont confirmés par le célèbre chirurgien Ambroise Paré qui, de passage à Théroouanne après la prise d'Hesdin, consigna les faits suivants : « Je repassay pareillement par Theroouenne, où je ne veis plus pierre sur pierre, fors un vestige de la grande église. Car l'empereur fit faire commandement aux villageois, à cinq ou six lieues d'alentour, qu'ils eussent à vider et transporter les pierres : en sorte qu'à present, on y charie dedans la ville. Aussi fait-on à Hedin, sans nulle apparence de chasteau et forteresse. Voila le malheur qu'apportent les guerres<sup>150</sup>».

Des pierres provenant du chantier de démolition furent notamment transportées jusqu'à Saint-Omer pour être remployées dans les fortifications de la ville<sup>151</sup>. Il en fut de même pour le portail de la cathédrale de Théroouanne, dont une statue est aujourd'hui conservée dans celle de Saint-Omer<sup>152</sup>.

La nécessité d'achever la démolition le plus tôt possible fut constamment présente dans les esprits, « cest affaire ne [pouvant] souffrir aucun délai<sup>153</sup> ». Du début à la fin des travaux, Morbecque fut continuellement poussé par la régente à « faire diligence<sup>154</sup> ». De fait, il semble bien que le délai de six semaines qui lui était imparti ne fut pas dépassé.

143 A. Legrand, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 938.

144 Lettre du 15 juillet.

145 Lettre du 23 juillet.

146 Marie de Hongrie à Charles de Lallaing, gouverneur d'Hainaut, le 13 juillet ; réponse de Lallaing le 14 juillet, Aud. 1662/1, fol. 311-312. D'après lui, l'enrôlement de pionniers était trop difficile, car c'était pour ces « pauvres gens » la saison de la récolte ; en conséquence, il suggéra de faire travailler les soldats du camp.

147 Marie de Hongrie à Morbecque, pour remédier à « la faute d'enstremens et utensylles necessaires a la demolition de Theroouanne », le 8 juillet, AGR, Aud. 1663/4, fol. 189 (brouillon). On est alors « desnudé d'instrumens de pyoniers (...) ; nous en avons ici beaucoup rompu et gasté par la terre pierreuse », Butkens à Marie de Hongrie, du camp, le 15 juillet, AGR, Aud. 1660/1, fol. 12.

148 AGR, CC 26254 ; P. Martens, *Construction and destruction...*, *op. cit.*, p. 2118.

149 Lettre du 15 juillet.

150 A. Paré, *Voyage de Hedin, 1553*, p. MCCXXXV.

151 A. Legrand, *Correspondance...*, *op. cit.*, p. 933 ; J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 112. O. Bled, *op. cit.*, p. 7.

152 L. Deschamps de Pas, *Translation à Saint-Omer du portail de la cathédrale de Théroouanne*, *Bulletin de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I, 1852-1856, 4<sup>e</sup> livr., p. 117-126.

153 Marie de Hongrie aux États d'Artois, le 30 juin ; J.-M. Richard, *op. cit.*, p. 123.

154 Marie de Hongrie à Morbecque, le 28 juin et le 2 juillet : « pour haster et acclereler lad(ict)e demolition en toute extreme diligence » et « l'extreme dilligence qu'est requise p(our) la demolition de la ville de The(rouan)ne, (...) le desir q(ue) l'emp(ereur) a que la chose l'accclererez, de p(ar) la grand importa(nce) de l'affaire », AGR, Aud. 1663/4, fol. 186 et 187 (brouillons). Le 29 août : « Et en cas que il y n'estoyt q(ue)lq(ue) chose ausd Terouane a parachever, q(ue) le faites en extreme diligence, sans retarder ».

## Les hommes impliqués

Le principal ingénieur au service de l'empereur, l'Italien Donato de' Boni, fut mis à contribution pour les travaux entrepris à Théroouanne. Rappelons que c'est lui qui, à partir de 1540, conçut les premières forteresses bastionnées des Pays-Bas, parmi lesquelles on peut citer, entre autres réalisations, la citadelle de Gand, la nouvelle enceinte d'Anvers ou encore la ville forteresse de Mariembourg. Toutefois, dans le cas de Théroouanne, on fit une nouvelle fois appel à ses talents non pour une construction, mais pour une destruction. Au début des travaux, Morbecque fut informé par Marie de Hongrie de la venue prochaine de l'ingénieur ; « Maître Donat », homme expert en la matière, devait venir inspecter les remparts de la place afin de donner son avis sur leur démolition<sup>155</sup>. Dix jours plus tard, Morbecque lui répondit qu'il avait montré le commencement des travaux à l'ingénieur et que celui-ci les avait trouvés fort avancés, en regard du peu de temps et du nombre réduit de pionniers alloués<sup>156</sup>.

Comme dans le cas d'un chantier de construction, on ne manqua pas de faire aussi appel aux maîtres maçons locaux. Morbecque expliqua que, pour informer du mieux possible la régente sur l'avancement de la démolition, il avait « fait mettre icelle en figure et plateforme » par Charles de Haultecloque, maître maçon de la ville d'Aire-sur-la-Lys<sup>157</sup>. Celui-ci n'est pas un inconnu : successeur de Jehan Artésien dans sa fonction, il travailla non seulement aux fortifications de sa ville, mais aussi à celles de Lille, de Béthune, de Saint-Omer et d'Hesdinfert<sup>158</sup>. En outre, Charles de Haultecloque avait contribué à la construction du fort ayant servi à abriter les impériaux lors du siège de Théroouanne<sup>159</sup>. Malheureusement, le document dont il est question plus haut ne semble pas avoir été conservé.

Cela vaut également pour la maquette en bois de Théroouanne et de ses environs qui fut commandée à la même époque au cartographe Jacques de Flêtres, déjà cité. Si l'on en juge par la somme considérable que celui-ci reçut pour ce travail, l'exécution du modèle en question fut sans doute particulièrement soignée<sup>160</sup>. Commandée par la cour, la maquette de Jacques de Flêtres était probablement destinée à perpétuer le souvenir de la ville disparue.

## Les techniques employées

Dès qu'ils furent à pied d'œuvre, les ouvriers s'activèrent à saper les maçonneries, évacuer les terres des remparts et remblayer les fossés, ce qui facilita ensuite l'accès à la ville. On épargna néanmoins temporairement quelques grosses tours afin qu'elles puissent éventuellement servir à la défense le temps des travaux ; on ne les détruisit qu'au moment où les derniers soldats quittèrent la ville réduite à néant.

Le déblaiement des terres des remparts représentait un travail considérable car, selon Morbecque, leur largeur avoisinait cent ou cent vingt pieds (environ trente à trente-six mètres). Leur hauteur était tout aussi considérable<sup>161</sup>. Comme l'avait d'ailleurs prévu la régente, les déblais permirent de récupérer des

155 Lettre du 4 juillet.

156 Lettre du 15 juillet.

157 Lettre du 23 juillet.

158 A. Salamagne, *op. cit.*, p. 29 ; R. Parisel, *Les villes fortifiées espagnoles en France au XVI<sup>e</sup> siècle. Étude de la constitution d'un « Pré-carré » tourné contre la France, sous les règnes de Charles Quint et Philippe II (1530-1600)*, Thèse de doctorat, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2002, p. 1146 et p. 1209-1210.

159 AGR, Aud. 107, fol. 412v.

160 Paiement en avril 1554 « pour ses paines, traveilz et industrie, d'avoir fait en bois le pourtraict de la ville et scituacion de Therouanne », B. Roosens, *op. cit.*, p. 365.

161 Lettre du 23 juillet.

quantités importantes de boulets de canon ensevelis dans les masses de terres<sup>162</sup> ; quinze cents ou seize cents boulets furent notamment mis au jour dans la seule partie des remparts qui avait été battue en brèche lors du siège<sup>163</sup>.

Les techniques employées par les démolisseurs pour venir à bout des fortifications étaient relativement simples, et comparables à celles appliquées lors du siège. Elles faisaient appel tantôt au feu, pour les courtines, tantôt à la poudre, pour les tours. Dans le premier cas, on creusait la terre le long des courtines puis, parvenu au niveau des fondations, on soutenait la maçonnerie à l'aide d'étaçons de chêne, étaçons auxquels on finissait par mettre le feu, provoquant inmanquablement l'effondrement des murs. Ainsi, on pouvait faire tomber trois cents à quatre cents pieds de muraille à la fois, ce qui provoquait à chaque fois le glissement d'une partie importante des terres des remparts<sup>164</sup>.

Les textes ne renseignent malheureusement pas sur la façon dont la poudre était utilisée dans le second cas ; ils donnent en revanche une idée précise des quantités qui furent consommées en la circonstance. Au lendemain de la prise de Théroouanne, les assiégeants disposaient encore de quelque trois cents tonneaux de poudre. Si quatre-vingt-six tonneaux furent employés à des tâches diverses par Bugnicourt dans un premier temps, la majeure partie fut utilisée « pour faire saillir les bolwerqs de ceste ville<sup>165</sup> ». Un mois plus tard, comme le rapporte Morbecque, les maîtres maçons estimèrent avoir encore besoin de cent tonneaux de « grosse poudre » pour faire sauter l'ensemble des tours et ce qui demeurait du reste des défenses<sup>166</sup>. De fait, la comptabilité de l'artillerie révèle qu'une quantité de poudre proche de celle demandée fut envoyée à Morbecque quelques jours plus tard « po(u)r f(air)e sauter les bolluwarts de Therouenne<sup>167</sup> », à savoir cinquante-sept tonneaux et trente-sept tonnelets (soit quelque dix-huit mille livres). Le gouverneur ne manqua pas de rendre compte à la régente de l'efficacité de la méthode : avec seize tonneaux de grosse poudre (soit quelque quatre mille livres), on était parvenu à faire sauter la tour du Chapitre, qui était « fort bien saillie, et est tombee bien consommee<sup>168</sup> ».

L'achèvement des travaux de démolition était en vue à la mi-août, soit deux mois après la conquête de Théroouanne<sup>169</sup>. Morbecque écrivit alors au duc de Savoie pour solliciter la permission de quitter l'ancienne ville<sup>170</sup>. En effet, la menace d'un retour des Français était toujours présente, tandis que les soldats placés sous son commandement n'étaient plus en mesure de se défendre efficacement dans la place démantelée. Morbecque avait notamment fait saper les murailles du fort dans lequel ceux-ci s'étaient provisoirement retranchés, ceci afin de pouvoir en faire rapidement tomber les maçonneries lorsque ses troupes seraient sur le point de partir. En outre, plusieurs brèches avaient été ouvertes dans les courtines du fort, rendant d'ores et déjà sa défense pratiquement impossible.

Aussi le capitaine général répondit-il à Morbecque qu'il lui fallait, sans plus attendre, « faire mettre le feu au surplus de la muraille restante, et pouldre aux tours apprestees pour les faire saillir. Et semblablement, faire tomber ou brusler le comble de l'église cathédrale », puis se retirer aussitôt après<sup>171</sup>. Cet ordre

162 Marie de Hongrie à Morbecque, le 2 juillet : « il fault q(ue) vous regardez q(ue), en demolissant, l'on c(on)serve les bouletz q(ue) sont ensevelly aux rempars et ailleurs, et q(ue) on les e(n)voye vers le camp », AGR, Aud. 1663/4, fol. 187 (brouillon).

163 Lettre du 15 juillet.

164 Lettres des 15 et 23 juillet.

165 Charles de Berlaymont à Marie de Hongrie, le 23 juin 1553, AGR, Aud. 1659/1, fol. 24/140.

166 Lettre du 23 juillet.

167 « Item, le penul(tie)me jour de juillet, envoyé a Mons. de Morbecque, gouverneur de la ville d'Ayre, LVII tonn(aux) de pould(re) grosse po(u)r f(air)e sauter les bolluwarts de Therouenne (...). Item, led(ict) jo(u)r, envoyé aud. sgr de Morbecque XXXVII tonneletz de pould(re) a l'effect que dess(usdict) », AGR, CC 26254, fol. 23v.

168 Lettre du 4 août.

169 Savoie à Marie de Hongrie, le 6 août : « les s(ieu)rs de Bugnicourt et de Rye aians esté visiter la demolition de Théroouan(ne), me rapportirent que, dedens dix ou douze jours, lad(ict)e demolition seroit achevee », AGR, Aud. 1673/2, fol. 92.

170 Lettre du 14 août.

171 Lettre du 15 août.

fut apparemment exécuté sans délai<sup>172</sup>, car vers la fin du mois d'août 1553, l'ancienne ville de Théroouanne était totalement et définitivement rayée de la carte. On alla même jusqu'à semer symboliquement du sel à son emplacement en signe d'extermination irrévocable. Seuls les habitants de la région en quête de matériaux de construction se rendirent encore, de temps à autre, sur le site au cours des années suivantes.

## Les vestiges de Théroouanne

Lorsque l'armée impériale passa de nouveau par Théroouanne en août 1554, soit un an plus tard, un soldat flamand nota que la ville était entièrement détruite, et qu'il n'en demeurait plus qu'un monceau de mauvaises pierres et quelques pans de murs de maisons ruinées<sup>173</sup>. Ce témoignage est corroboré par le plan de la ville que Jacques de Deventer dressa peu après 1553 (*fig.* 16<sup>174</sup>). Le cartographe ne put indiquer que le contour des anciennes fortifications ; de même, il reporta seulement le tracé de la rue principale qui conduisait autrefois à la cathédrale.

À la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le site de Théroouanne était devenu un vaste pâturage, délimité par le tracé des anciens remparts. Seul subsistait à ses pieds l'ancien faubourg qui s'était développé sur les rives de la Lys et qui s'appropriait ensuite le nom de la ville disparue (*fig.* 17<sup>175</sup>). Le tracé de l'ancienne enceinte urbaine était néanmoins toujours perceptible au début du xviii<sup>e</sup> siècle, et cela bien qu'il n'en demeurait plus aucun vestige en élévation<sup>176</sup>.

C'est en effet ce que l'on observe sur le plan détaillé que leva l'ingénieur Claude-Félix Masse en 1730 (*fig.* 18<sup>177</sup>). Celui-ci put tout d'abord déterminer avec précision le tracé des anciens fossés, tant leur profondeur était jadis importante<sup>178</sup>. Par ailleurs, l'ingénieur constata qu'il ne demeurait strictement rien des constructions qui s'élevaient autrefois sur le site, à la surface duquel seules deux pierres affleuraient encore<sup>179</sup>. Masse fit ainsi le constat que « le tout est si ruiné par la fouille qu'ont fait les peuples pour arracher les pierres des fondemens de ses murs, qu'on n'y peut plus rien reconnoître, car ce n'est plus qu'un chaos et buttes de terres entrecoupés en une infinité d'endroits par les trous qu'ont faits les carellieurs pour arracher les fondemens de ses murs<sup>180</sup> ».

Le site de l'ancienne ville de Théroouanne n'évolua guère au cours des siècles qui suivirent ; il se présente, de nos jours et pour l'essentiel, tel qu'il était au lendemain de sa destruction en 1553<sup>181</sup>. Aussi offre-t-il un formidable potentiel sur le plan archéologique, dont il faut espérer un jour l'exploitation scientifique systématique, tant celle-ci apporterait de nouveaux éclairages, non seulement sur les dispositions précises de ses fortifications en 1553, mais aussi sur la genèse et le développement de la ville dans son ensemble.

172 Le 28 août, Morbecque reçut encore 36 tonneaux de poudre, AGR, CC 26254, fol. 23v.

173 « *Terrewaen, dwelck heel is gedestruerd ende te niet gedaen, daer anders niet en is aen te sien dan eenen hoop quade steenen, ende luttel mueren van huysingen blijuen staende* », C.A. Rethaan Macaré, *op. cit.*, p. 288 ; L.Torfs, *op. cit.*, p. 501.

174 Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090 ; le plan des vestiges de Théroouanne est dessiné en marge du plan de la ville d'Aire-sur-la-Lys, voir C. Ruelens et al., *op. cit.*

175 Adrien de Montigny, vue sur les vestiges de Théroouanne (« Theroovane ») depuis le sud, vers 1603 ; J.-M. Duvosquel éd., *Albums de Croÿ*, t. XXIV, Bruxelles, 1988, pl. 38.

176 Selon le témoignage de deux bénédictins qui visitèrent le site en 1710, E. Martène et U. Durand, *op. cit.*, t. II, p. 181.

177 *Plan des vestiges de l'ancienne ville de Terouïene, daté du 30 octobre 1730*, dessin à la plume aquarellé sur papier (54,5 x 43 cm), plan et profil des vestiges, avec légende et une carte de la région (Flandre, Artois, Boulonnais) ; le nord est en haut ; échelle : 8,1 cm pour 150 toises (plan), 10,8 cm pour 100 toises (profil) ; *Mémoire sur les vestiges de l'ancienne ville de Terouïanne, en l'état qu'elle étoit en 1730, relatif au plan cy joint (16 pages), fait à Lille, le 15 octobre 1730*, C.F. Masse, *op. cit.*

178 « Il n'y a aucunes choses remarquables que la profondeur de ses fosses », *ibid.*, légende.

179 « L'empereur fit raser ses murailles et fortifications et détruire entièrement les églises, la cathédrale, le palais épiscopal, et toutes les autres maisons, il n'en fit qu'un monceau de pierres, soit par les mines, la pelle et la pioche, tellement que, par la suite des temps, les habitans en ont enlevé tous les matériaux, si bien qu'en 1730, que j'en fit lever le plan, je n'y remarquai que deux pierres de moyenne grosseur, et tout le reste des débris n'étant que de mauvais moellon, qui n'a point vullu la peine d'être charrié », *ibid.*, Mémoire, fol. 6v.

180 *Ibid.*, Mémoire, fol. 3.

181 On l'aperçoit très nettement sur les photos aériennes du torride été 1973, prises par Roger Agache et publiées par H. Bernard, *op. cit.*

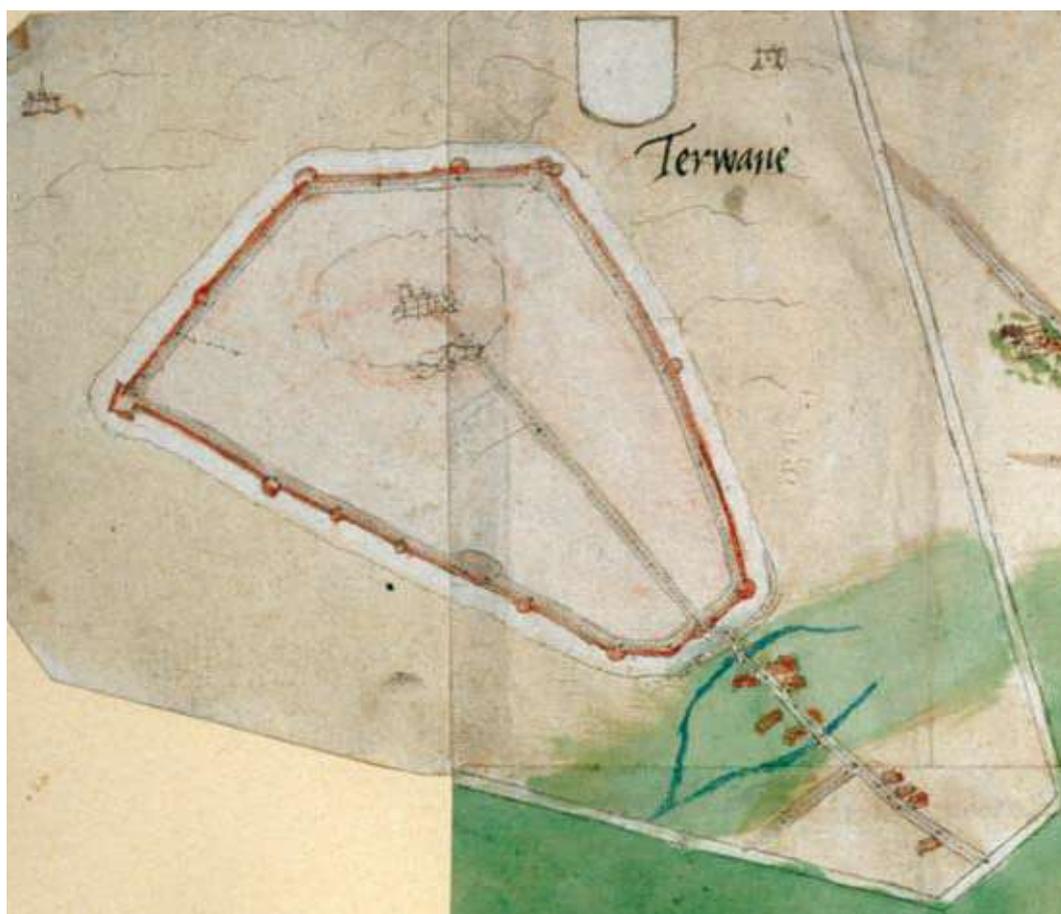


Figure 16 - Jacques de Deventer, plan des vestiges de Thérrouanne, peu après 1553. Le nord est en haut. Détail du plan d'Aire-sur-la-Lys (Bibliothèque royale, Bruxelles, ms 22.090).



Figure 17 - Adrien de Montigny, vue des vestiges de Thérrouanne depuis le sud, vers 1603 (J.-M. Duvosquel éd., Albums de Croÿ, t. XXIV, Bruxelles, 1988, pl. 38).

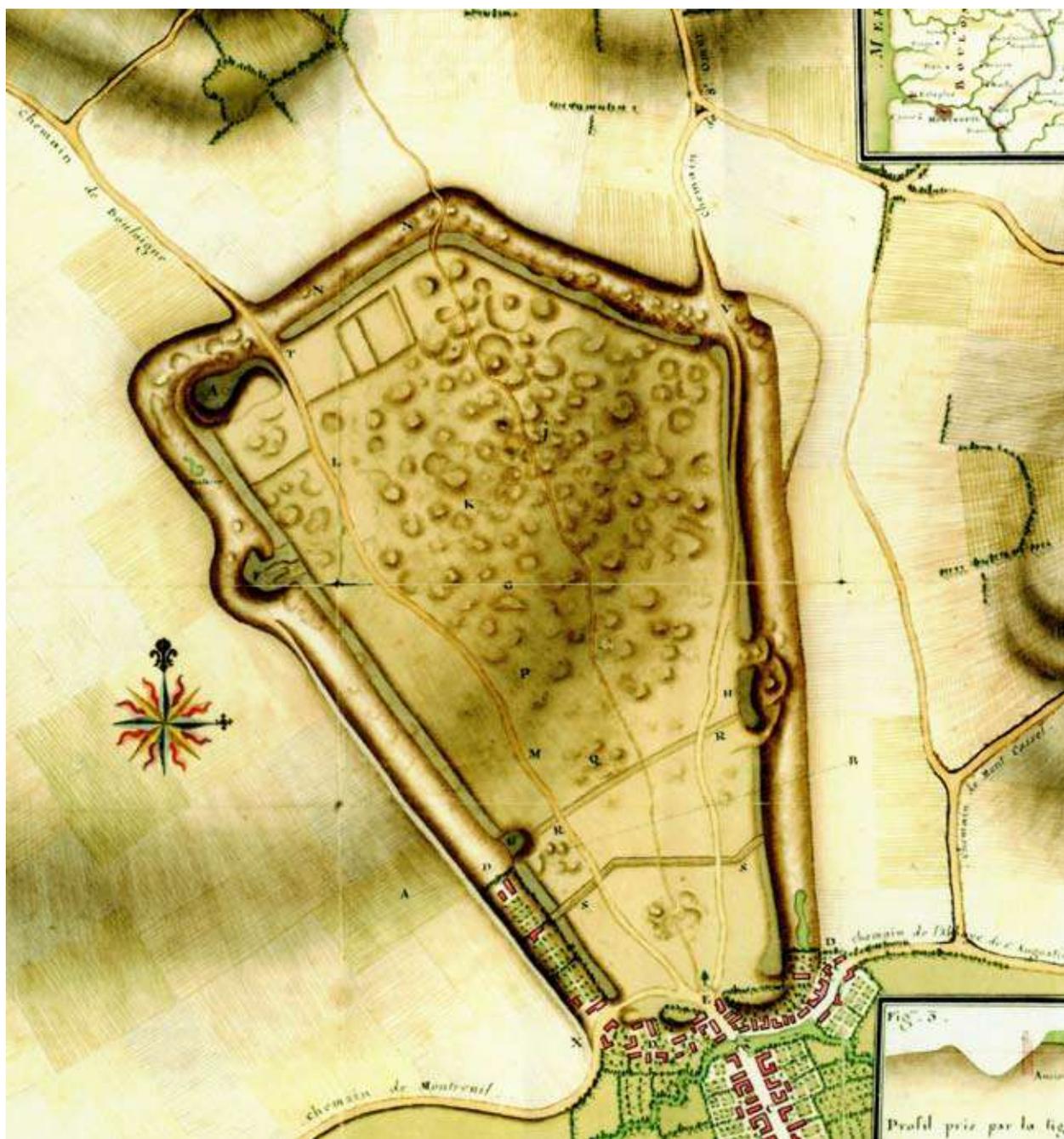


Figure 18 - Claude-Félix Masse, plan des vestiges de Théroouanne en 1730 (détail) ; le nord est en haut (Centre historique de la Défense, Vincennes, archives du Génie, art. 8).

## Le cas d'Hesdin : destruction ou abandon ?

La situation d'Hesdin était très différente de celle de Théroouanne. Comme on l'a vu, la place n'était guère défendable en raison des faiblesses de sa topographie. Cependant, à cheval sur la frontière, elle occupait une position stratégique de premier ordre pour la sûreté des Pays-Bas<sup>182</sup>. En conséquence, il fut décidé, dès sa prise en juillet 1553, de la remplacer par une nouvelle forteresse érigée, à peu de distance, sur un site beaucoup plus favorable à la défense<sup>183</sup>. Aussi n'était-il pas nécessaire d'envisager une démolition poussée des fortifications subsistantes, de peu de valeur, celles-ci étant appelées à être bientôt placées sous le contrôle étroit de la nouvelle forteresse.

Les dommages causés au château par les impériaux étaient considérables. Comme le montre la vue du siège (*fig. 3*), qui paraît fiable sur ce point, une tour du château s'était écroulée et une large brèche avait été ouverte dans la muraille. Les assiégeants avaient en effet pilonné le château une semaine durant à l'aide d'une batterie de seize canons<sup>184</sup>, ce qui nécessita l'emploi de cinq cent trente et un tonneaux de poudre<sup>185</sup>. Puis, comme son rempart était « sy hault et merueilleux d'espesseure », ils s'étaient également attachés à saper ses murailles et à apprêter des mines pour en « gecter quelque bonne partie par terre<sup>186</sup> ».

Cependant, la démolition entreprise ensuite fut beaucoup plus sommaire que dans le cas de Théroouanne. Le château ne fut pas détruit de fond en comble, et l'on ne poussa nullement le travail jusqu'à en arracher la dernière pierre. Une ou deux tours furent même épargnées. Quant à la ville médiévale, elle fut, pour l'essentiel, abandonnée à son propre sort. La démolition fut cette fois exécutée par la troupe elle-même, qui demeura sur place jusqu'au complet achèvement des travaux. À la différence de ce qui se passa à Théroouanne, les opérations furent dirigées par le capitaine général, et non par un surintendant commis pour l'occasion. De même, on fit travailler les pionniers attachés à l'armée, sans recruter de main-d'œuvre supplémentaire, exception faite de quelques maçons, charpentiers et mineurs<sup>187</sup>. La démolition effective du château fut entamée dans ces conditions le 23 juillet, soit cinq jours après sa prise. On estima que l'on viendrait à bout de l'entreprise en quelques jours, tout au plus<sup>188</sup>. De fait, la démolition fut menée à bien en seulement deux semaines.

Les techniques employées furent les mêmes qu'à Théroouanne : d'une part, saper, puis étançonner les murailles, afin de les faire tomber ensuite en mettant le feu aux supports de bois ; d'autre part, miner les tours, portes et « bollewerqz » pour les faire ensuite sauter au moyen de la poudre<sup>189</sup>. Le travail de sape-

182 En 1544, lors du traité de Crépy, les États d'Artois rappelèrent à l'empereur la grande importance d'Hesdin, pour qu'il ne la cédât pas à la France, en ces termes : « ladictte plache [Hesdin] n'est seullement bonne et utile, mais oultre est très nécessaire pour la deffence, tuition et guarandissement des pays de Flandres et d'Arthois ; et pour vraiment parler, est la clef et bollvaire dudit pays scituée sur frontier au point meillieu en longueur dudit pays, faisant froncq et couverture à toucte la reste des villes dudit pays d'Arthois, et par conséquent au pays de Flandres et aultres pays bas de sa majesté », B. Darwin, *op. cit.*, p. 234 ; R. Fonvielle, *La seigneurie et la ville de Hesdin-le-Vieux, depuis le xiv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la destruction de la ville (1553)*, p. 2-4.

183 E.F. di Savoia, *op. cit.*, p. 143-144.

184 Glajon à Marie de Hongrie, du camp devant Hesdin, le 13 juillet, AGR, Aud. 1666/1, fol. 241.

185 AGR, CC 26254, fol. 31-33.

186 Bugnicourt à Marie de Hongrie, du camp devant Hesdin, le 13 juillet, AGR, Aud. 1662/3, fol. 243 ; détails sur l'usage des mines dans la lettre de Glajon du 20 juillet, AGR, Aud. 1666/1, fol. 246 ; selon Rabutin : « le minèrent par dessous, si diversement et par tant d'endroits, qu'il est impossible qu'un terrier à connins [lapins] et tessons [blaireaux] eust plus de souterrains et cavins que y avoit sous les fondemens de ce chastelet », F. de Rabutin, *op. cit.*, p. 210.

187 Glajon à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « y convient prendre beaucoup de gens extraordinaire pour besogner a cest demolition, tant de masons, carpentiers que mineurs », AGR, Aud. 1666/1, fol. 250.

188 Antonio Doria à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « Ora si attende con ogni diligentia al abbatte' del decto castello conforme al mandato de V(ostra) M(aes)ta, et piacendo addio fra puochi giorni starra nel termine che converra », AGR, Aud. 1673/3d, fol. 210-211 ; lettre de Savoie de la même date, AGR, Aud. 1673/2, fol. 70-73.

189 Savoie à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « Estant lad(ite) place reduitte en l'obeissance de sa ma(jes)té, j'ay fait tout debvoir et diligence requise pour la demolition dicelle (...), mettre les gordynes des murailles sur postaux de bois, et miner dessoubz les tours, portes et bollewerqz, pour jointement les faire tomber et sauter, que j'espere se fera dans peu de jours. Et ap(re)z feray regarder ce que restera de faire pour la pardemolire », AGR, Aud. 1673/2, fol. 70-73.

des murailles fut néanmoins rendu difficile par les très importantes masses de terres des remparts<sup>190</sup>. Les démolisseurs se plainquirent notamment de « l'ouvrage du terre-plein, qui était tellement gros, bien tassé et bien renforcé de fascines, qu'il s'avère quelque peu difficile à ruiner<sup>191</sup> ». Les tours et autres ouvrages de maçonnerie furent en revanche détruits par la mine sans la moindre difficulté. Comble de l'ironie, les mineurs français faits prisonniers lors du siège furent contraints de s'acquitter de ce travail, pour lequel ils utilisèrent la poudre laissée intacte au château<sup>192</sup>. C'est en effet ce que révèlent les documents, qui précisent que les trente-sept tonneaux de poudre trouvés par les vainqueurs furent employés dans les mines préparées afin de détruire le château<sup>193</sup>. Toutefois, cette quantité s'avéra rapidement insuffisante, car les mineurs consommèrent cent quatorze tonneaux supplémentaires au cours des jours suivants<sup>194</sup>. On fit sauter les tours du château les unes après les autres au cours des premiers jours d'août<sup>195</sup>, et la démolition fut accomplie vers le sept de ce mois. Les troupes qui se trouvaient sur place quittèrent alors Hesdin<sup>196</sup>.

On peut remarquer au passage qu'il semble, au vu des deux cas étudiés, qu'il y ait un rapport constant entre la valeur défensive d'une place forte et la durée des travaux nécessaires à sa démolition. À Théroouanne, le siège s'étala en effet durant sept semaines, laps de temps qui fut également nécessaire à la démolition ; à Hesdin aussi, le siège comme la destruction durèrent deux semaines chacun.

Quoi qu'il en soit, l'histoire d'Hesdin fut, par la suite, beaucoup moins mouvementée : son prestigieux château disparu, la ville s'éteignit peu à peu. La nouvelle forteresse, qui reprit par la suite son nom, joua encore un rôle important au cours des siècles suivants, avant d'être complètement démantelée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

À l'époque des destructions de Théroouanne et d'Hesdin, une nouvelle stratégie de défense des frontières était en train de s'imposer<sup>197</sup>. La guerre de siège exigeait désormais des effectifs considérables, pourvus d'un important parc d'artillerie et renforcés par un grand nombre de pionniers. De fait, les deux cas étudiés mettent parfaitement en lumière la logistique à grande échelle qui caractérisait la poliorcétique vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En raison des progrès de l'architecture militaire face aux techniques de siège, il

190 Glajon à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : « on fait tout devoir pour la demolicion du chasteau, tant par faire saulter les toures, que pour estanson(n)er la muralle, mais la masse est tant grande que, avecqz les gens que nous avons, n'en sçaverions venir a bout de long temps ; le rempart est merveleux et hault de tous costés, et sy on ne la ruine bien, sy remetro(n)t quant on scera party (...), les rempars sont merveleuseme(n)t haus et espes », AGR, Aud. 1666/1, fol. 250.

191 Antonio Doria à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 26 juillet : « *Dopo si e tutta via atteso con la diligentia possibile al abbattere di questo castello, al che per essere la machina del terrapieno tanto grosso fatto con tanto buon ordine de fascine ben battuto si trova alquanto de piu difficulta et dilatio(ne) nel ruinarlo, ancor che per cio che tocha ali torrioni et opere di fabrica con le mine et artificij habbia piu facilita. Non vesi perde sopra punto di tempo et speramo che presto serra a buon termine* », AGR, Aud. 1673/3d, fol. 212-213.

192 Marie de Hongrie à Savoie, le 21 juillet : « Quant a la demolition de la place, co(mm)e j'entens p(ar) ce q(ue) touchez en ung article de v(ost)re d(ite) l(ett)re, q(ue) l'on y employera les myneurs qui se sont trouvez dedens. Je vous ay bien voulu adjoyster ce mot que, non seulement soyent ad ce employez lesd(icts) myneurs, mais aussy tous nos pyoniers, tant du pays de p(ar)deca, q(ue) anglais, pour accele- rer lad(icte) demolition », AGR, Aud. 1673/2, fol. 68 (brouillon). Toutefois, la collaboration des mineurs français n'était pas évidente : « Le m(aist)re myneur [français] qui a servy les ennemys en ceste place est e(m)pesché pour myner et fer saulter la tour de Bourgoingne », Savoie à Marie de Hongrie, le 26 juillet, AGR, Aud. 1673/2, fol. 79-80.

193 Glajon à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 23 juillet : AGR, Aud. 1666/1, fol. 250 ; ceci est confirmé par la comptabilité : « 37 tonn(es) de pouldre trouvees dedens Hesdin lesquels sont employez aux mynes dudict Hesdin », AGR, CC 26254, fol. 11.

194 Usés entre le 26 juillet et le 6 août, AGR, CC 26254, fol. 33v-34.

195 Savoie à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 4 août : « L'on boutta hier le feu a la tour du Parc, qu'a esté a la moictié demolie par n(ost)re artillerie, et vint a raisonnable effect, et espere que, ce jourdhuy, l'on fera saulter la tour rompue, de sorte que ceste place sera si bien ruynee, qu'elle ne sera reparable, du moins que plus aiseement l'on pourroit fer ung nouveau fort », AGR, Aud. 1673/2, fol. 89-90.

196 Savoie à Marie de Hongrie, d'Hesdin, le 6 août, AGR, Aud. 1673/2, fol. 90-91.

197 Selon les mots d'un ambassadeur vénitien : « Une guerre aux frontières exigerait au reste de grosses armées et de grandes batteries, telles qu'on les a vues dans ces derniers temps à l'assaut et au siège de Hesdin, de Térrouenne (...) », publié et traduit par Niccolò Tommaseo, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie royale, 1838, 2 vol., 563 et 832 p., t. I, p. 391 (Relation de Jean Michiel, 1561).

devenait de plus en plus difficile et de plus en plus coûteux de s'emparer d'une forteresse. Grâce notamment au développement de la fortification en terre, la résistance que pouvait offrir la moindre place assiégée allait, en effet, toujours croissant. Cela a naturellement provoqué une rationalisation de la frontière fortifiée entre les puissances ennemies, entraînant, entre autres conséquences, la suppression des enclaves qui subsistaient encore de part et d'autre. La démolition délibérée et pour des raisons stratégiques de Théroüanne et d'Hesdin eut alors pour corollaire l'implantation, durant les mêmes années, de nouvelles places fortes le long de la frontière, telles que Charlemont et Hesdinfert en 1554, ou Philippeville en 1555. Prenant en compte aussi bien la destruction que la création de forteresses, on assista, en définitive, à la mise en place progressive d'une stratégie de défense globale, sinon « nationale », qui annonce l'établissement des véritables systèmes du siècle suivant, tels le « Pré Carré » de Vauban.

## RÉSUMÉ

Au xvi<sup>e</sup> siècle comme à d'autres époques, la démolition totale d'une forteresse réutilisable était exceptionnelle en temps de guerre. En effet, en raison notamment du montant exorbitant des dépenses occasionnées par la construction des ouvrages défensifs, les fortifications d'une ville ou d'un château conquis suite à un siège n'étaient ordinairement jamais détruites, mais réparées et réutilisées contre l'ennemi vaincu. Constituant une remarquable exception à cette règle, Théroüanne et Hesdin, deux villes fortes françaises, furent intégralement rasées après leur prise par Charles Quint en 1553. La présente contribution tente non seulement de comprendre et d'expliquer les raisons de cette exception, mais aussi d'étudier les moyens humains, techniques et financiers qui furent mis en œuvre pour parvenir à cette fin. Outre des illustrations en partie inédites, elle s'appuie sur des sources manuscrites inexploitées jusqu'à présent, et en particulier sur une abondante correspondance échangée entre les divers protagonistes, tant sur place qu'à l'échelon central.

## ABRÉVIATIONS

AGR = Archives générales du Royaume, Bruxelles ;

AGR, Aud. = Papiers d'État et de l'Audience ;

AGR, CC = Chambres des comptes ;

AGR, MD = Manuscrits divers ;

BnF = Bibliothèque nationale de France.

## SOURCES

### Sources d'archives

Ne sont cités ici que les documents se rapportant directement aux sièges et démolitions de Théroüanne et d'Hesdin en 1553. Les autres sources d'archives consultées sont exclusivement citées dans les notes.

Bruxelles, Archives générales du royaume

*Chambres des comptes*

25615. Comptes des vivres de camp de Théroüanne en 1553.

26254. Comptes des munitions de guerre au camp devant Théroüanne et Hesdin en 1553.

*Papiers d'État et de l'Audience*

74. Lettres diverses de et à Charles Quint, 1551-1555.

100 à 107. Lettres des seigneurs à Marie de Hongrie, 1552-1553.

1640/a. Plan de reconnaissance de Théroüanne préalable au siège de 1553.

*Papiers d'État et de l'Audience, Lettres missives*

1660/1. Pierre Butkens, contrôleur de l'artillerie.

1660/4. Adrien de Croÿ, comte de Rœulx, capitaine général.

1661/3. Jean d'Estournel, sieur de Vandeville, capitaine de Gravelines.

1662/1. Charles de Lallaing, comte de Hoogstraten, gouverneur du Hainaut.

1662/3. Ponce de Lallaing, seigneur de Bugnicourt, capitaine général intérimaire.

1663/2. Jean de Lyere, lieutenant de l'artillerie.

1663/4. Jean de Morbecque, capitaine d'Aire-sur-la-lys, surintendant de la démolition de Théroüanne.

1666/1. Philippe de Stavele, seigneur de Glajon, maître de l'artillerie.

1673/2. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, capitaine général.

1673/3. Antonio Doria, officier italien assistant Emmanuel-Philibert.

### Manuscrits divers

5062, fol. 338-357. États des paiements pour la défense des frontières, 1553.

Vincennes, Service historique de la Défense

Claude-Félix MASSE, *Plan des vestiges de l'ancienne ville de « Teroüenne » et mémoire adjoint, en date des 15 et 30 octobre 1730*, archives du Génie, art. 8 (Places abandonnées), Théroüanne (nouvelle cote : 1VH2244) ; partiellement publié par René Faille, voir bibliographie.

### Sources éditées

ANONYME, *Têrwane viue, Bourgoengne leeft, claghende haren oorspronck te kennen gheeft*, Anvers, Jan van Ghelen, s.d. [1553].

ANONYME, *Het eynde Ueers van Teruwaene*, Anvers, Jan van Ghelen, s.d. [1553].

ANONYME, *Nyeuwe tijdinghe hoe het Casteel van Hesdijn ingenomen is*, Anvers, Jan van Ghelen, s.d. [1553].

BOYVIN DU VILLARS François de, *Mémoires* [1550-1560], dans C.-B. Petitot éd., *Collection complète des mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Foucault, 1823, 1<sup>ère</sup> série, t. 29.

BRANTÔME, *Cœuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Ludovic Lalanne éd., Paris, Vve J. Renouard, 1864-1882, 11 vol.

BRÉSIN Louis, *Chroniques de Flandre et d'Artois ; analyse et extraits pour servir à l'histoire de ces provinces de 1482 à 1560*, Eugène Mannier éd., Paris, J.-B. Dumoulin, 1880.

DU BELLAY Martin, *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*, Victor-Louis Bourrilly et Fleury Vindry éd., Paris, H. Laurens, 1908-1919, 4 vol.

GUICCIARDINI Lodovico, *Comentarii delle cose piu memorabili seguite in Europa, specialmente in questi Paesi Bassi, dalla pace di Cambrai : del MDXXIX insino a tutto l'anno MDLX, libri tre*, Anvers, Willem Silvius, 1565, 246 p.

GUYON Fery de, *Mémoires de Fery de Guyon, écuyer, bailly général d'Anchin et de Pesquencourt, avec un commentaire historique et une notice sur la vie de l'auteur*, A.L.P. de Robaulx de Soumoy éd., Bruxelles, Société de l'histoire de Belgique, Heussner, 1858.

MARCHETO Iacobo Basilico, *De Morini quod Terouanam vocant, atque Hedin expugnatione, deque praelio apud Rentiacum, & omnibus ad hunc vsque diem vario euentu inter Caesarianos & Gallos gestis, breuis et vera narratio*, Antverpiae, Ioannem Bellerum, 1555.

MARCHET Iaques Basilic, *Un brief et vray recit de la prinse de Terouane & Hedin, avec la bataille faite à Renti & tous les actes memorables, faits depuis deux ans en ça, entre les gens de l'empereur & les François, traduit du latin en françois*, Anvers, impr. de C. Plantin, 1555 (rééditions par L. Alvin, Bruxelles, en 1872, et F. de Monnecove, Paris, en 1874).

RABUTIN François de, *Commentaires des guerres en la Gaule Belgique (1551-1559)*, Ch. Gailly de Taurines éd., Paris, H. Champion, 1932-1942.

SYLVIVS FLANDRUS Balduinus, *Excidium Morini oppidi quondam bellicosissimi carmine elegiaco*, Ypres, Josse Destrée, 1553 (Réédition par la Société d'émulation de Bruges en 1847).

PARÉ Ambroise, Voyage de Hedin, 1553, *Les œuvres d'Ambroise Paré* (4<sup>ème</sup> éd.), Paris, chez G. Buon, 1585, p. MCCXXVIII- MCCXXXVI.

SAVOIA Emanuele Filiberto duca di, *I diari delle Campagne di Fiandra*, Elvira Brunelli, Pietro Egidi éd., Turin, Società storica subalpina, 1928 (Biblioteca della Società storica subalpina, CXII - Nuova serie, XXI).

THIEULAIN Jean, Un livre de raison en Artois (xvi<sup>e</sup> siècle) [1549-1554], X. de Gorguette d'Argœuves, éd., *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 21, 1888-1889, p. 139-199.

WEISS Charles, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle d'après les manuscrits de la bibliothèque de Besançon*, Paris, Imprimerie royale, puis nationale, 1841-1852 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. 1<sup>ère</sup> série, histoire politique), 9 vol.

## BIBLIOGRAPHIE

BAES Christian, La guerre au XVI<sup>e</sup> siècle : un vecteur de destruction, *Destruction et reconstruction de ville du Moyen Âge à nos jours, 18<sup>e</sup> colloque international, Spa, 10-12 septembre 1996 / Verwoesting en wederopbouw van steden van de middeleeuwen tot heden, 18<sup>de</sup> Internationaal Colloquium, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 185-206.

BERNARD Honoré, Remarques et hypothèses sur le développement urbain de Théroouanne (Pas-de-Calais), *Septentrion*, 10, 1980, p. 41-60.

BLED Oscar (abbé), Théroouanne : une ville disparue, *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1894, p. 191-216.

COOLEN Georges, Les remparts de Théroouanne, *Bulletin trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, XIX, 1962, 370, p. 545-565.

DANVIN Bruno, *Vicissitudes, heur et malheur du Vieil-Hesdin*, Saint-Pol, Bécart-Renart, 1866, 552 p.

DELMAIRE Bernard, Théroouanne et Hesdin : deux destructions (1553), une reconstruction, *Destruction et reconstruction de villes, du Moyen Âge à nos jours, 18<sup>e</sup> colloque international Spa, 10-12 septembre 1996 / Verwoesting en wederopbouw van steden van de middeleeuwen tot heden, 18<sup>de</sup> Internationaal Colloquium, Spa, 10-12.IX.1996*, Bruxelles, Crédit communal, 1999, p. 127-153.

ENLART Camille, *Villes mortes du Moyen Âge*, Paris, E. de Boccard, 1920, 163 p.

FAILLE René, La Flandre, le Hainaut et l'Artois au début du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les ingénieurs géographes Masse, *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, XLI (1977-79), Lille, t. 41, 1981, p. 119-152.

FONVIEILLE René, *La seigneurie et la ville de Hesdin-le-Vieux, depuis le XI<sup>e</sup> siècle jusqu'à la destruction de la ville (1553)*, Thèse de doctorat en droit, Université de Lille, 1938.

FROMENTIN Charles-Antoine (abbé), *Hesdin, étude historique, 293-1865*, Arras, typogr. Rousseau-Leroy, 1865, 472 p.

GACHARD L.-P., Bulletin de la prise de Hesdin par les troupes de l'empereur : 5 novembre 1552, *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>ème</sup> série, t. VII, 1855, p. 185-189.

HENNE Alexandre, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, Bruxelles/Leipzig, E. Flatau, 1858-1860, 10 vol.

HENNE Alexandre, Destruction de Théroouanne et de Hesdin, *Histoire du règne de Charles Quint en Belgique*, Bruxelles/Leipzig, E. Flatau, 1858-1860, t. X, p. 5-65.

HOUZEL Jules, *Recherches historiques sur le vieil et le nouvel Hesdin*, Paris, impr. de Tolmer et I. Joseph, 1877, 263 p.

LA FONS-MÉLICOCQ baron de, Documents inédits sur la prise de Théroouanne (1553) et documents inédits sur la prise du Vieil-Hesdin (1552), *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 27<sup>e</sup>-28<sup>e</sup> livr., p. 596-600 et 601-604.

LAPLANE H. de, Autre complainte de Théroouene, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I (1852-1856), 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> livr., p. 146-154.

LEGRAND Albert, Notice explicative du plan d'un siège de Théroouanne, découvert aux archives militaires de la Tour de Londres, *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie*, t. 5 (1839-1840), Saint-Omer, 1841, p. 367-409.

LEGRAND Albert, Correspondance inédite des généraux de l'empereur Charles Quint avec les mayeurs et échevins de la ville de Saint-Omer à l'occasion des siège, prise et destruction de la ville de Théroouanne en 1553, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 31<sup>e</sup>-36<sup>e</sup> livr., p. 719-737, 778-790 et 932-940.

LESTOCQUOY Jean, Les sièges de Théroouanne et de Vieil-Hesdin d'après les dépêches du Nonce pour la Paix, Santa-Croce (1552-1554), *Revue du Nord*, XXXVII, 1955, 146, p. 115-124.

LION Jules, *Vieil-Hesdin*, Saint-Omer, impr. de L. Van Elslandt, 1857, 263 p.

LIOT DE NORTBÉCOURT Edmond, Lamentation du chasteau de Hesdin, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. II (1857-1861), 26<sup>e</sup> livr., p. 515-527.

MARTÈNE Edmond (Dom), DURAND Ursin (Dom), *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur*, Paris, F. Delaulne, 1717-1724, 2 vol.

MARTENS Pieter, Pierre-Ernest de Mansfeld et les ingénieurs et architectes militaires, *Le château « La Fontaine » de Pierre-Ernest de Mansfeld à Luxembourg, actes du colloque tenu au Musée national d'histoire et d'art de Luxembourg du 17 au 18 mai 2004 ; Hémecht, Revue d'histoire luxembourgeoise*, 56, 2004, 4, p. 475-495.

MARTENS Pieter, Construction and destruction of military architecture in the mid-16<sup>th</sup> century Low Countries : some observations on Labour Force, dans Malcolm Dunkeld et al. éd., *Proceedings of the second international congress on construction history, Queens' College, Cambridge University, 29<sup>th</sup> March-2<sup>nd</sup> April 2006*, Ascot, Construction history Society, 2006.

MONDELLOT S., *Le Vieil et le Nouvel Hesdin, ou histoire de ces deux villes*, Abbeville, impr. de H. Devérité, 1823.

PETIT Christian, Vieil-Hesdin, l'exploration archéologique d'une ville disparue, *Revue du Nord*, 59, 1977, p. 545-566.

PIGAULT DE BEAUPRÉ A., Chanson ancienne sur la destruction de la ville de Théroouanne en 1553, *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I (1852-1856), 14<sup>e</sup>-15<sup>e</sup> livr., p. 43-48.

POTTER David, *War and government in the French provinces : Picardy 1470-1560*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, 393 p.

QUENSON (président), Théroouanne détruite (20 juin 1553) [Le *In Manus* de Therouene], *Bulletin historique trimestriel de la Société académique des antiquaires de la Morinie*, t. I (1852-1856), 16<sup>e</sup> livr., p. 101-105.

RETHAAN MACARÉ C.A., Dagverhaal van den veldtog van keizer Karel V in 1554, *Kronijk van het Historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, 7, 1851, p. 280-308.

RICHARD Jules-Marie, Deux plans de Théroouanne, *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, V, 1879, 2, p. 103-127.

ROOSENS B., De keizerlijke artillerie op het einde van de regering van Karel V, *Belgisch tijdschrift voor militaire geschiedenis*, XXIII, 1979, 2, p. 117-136.

ROOSENS B., *Habsburgse defensiepolitiek en vestingbouw in de Nederlanden (1520-1560)*, thèse de doctorat, Universiteit Leiden, 2005 (non publiée).

RUELENS Charles-Louis, OUVERLEAUX Émile, VAN DEN GHEYN Joseph, *Atlas des villes de la Belgique au XV<sup>e</sup> siècle. Cent plans du géographe Jacques de Deventer*, Bruxelles, Institut national de géographie : Falk fils, 1884-1924.

SALAMAGNE Alain, Inter se disputando ? Maître Jehan Lartésien, le Frère de Modène et l'invention du bastion, *Création artistique et conflits historiques dans l'Europe du Nord*, *Revue du Nord*, hors série, collection art et archéologie, n° 7, 2000, p. 24-41.

TAVERNE DE TERSUD Charles, *Hazebrouck depuis son origine jusqu'à nos jours ; Théroouanne : sa destruction ; Renescure : son château*, Hazebrouck, V. Venelle, 1890, 453 p.

TORFS Louis, Campagnes de Charles Quint et de Philippe II (1554-1557), relations contemporaines, *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 24, 1868, 4, p. 473-560.

VAN BUREN Anne-H., Un jardin d'amour de Philippe le Bon au parc de Hesdin. Le rôle de Van Eyck dans une commande ducale, *Revue du Louvre et des musées de France*, 43, 1985, p. 185-192.

VISSIÈRE Laurent, L'éternel gambit : Théroouanne sur l'échiquier européen (1477-1559), *Bulletin de la Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, XVIII, 2000, p. 61-106.

ZELLER Gaston, *L'organisation défensive des frontières du Nord et de l'Est au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, 1928, 135 p.

ZELLER Gaston, *Le siège de Metz par Charles-Quint (octobre-décembre 1552)*, Nancy, Société d'impressions typographiques, 1943 (Annales de l'Est, Mémoires, 13), 271 p.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### Annexe A

Motifs invoqués pour démolir Théroouanne. Extrait d'une lettre de Ponce de Lallaing, seigneur de Bugnicourt, capitaine général de l'armée, à Marie de Hongrie, du camp devant Théroouanne, le 21 juin 1553 (soit le lendemain de la prise), AGR, Aud. 1662/3, fol. 204-205.

[*En marge*] Du XXI<sup>e</sup> de juing, endroit a prinse de Therouanne.

Touchant la prinse de Therouanne.

Madame, depuis le partement des s(eigneu)rs de Liminghen et Toulouze, par lesquelz, com(m)e nous esperons, V(ost)re Ma(jes)té pourra avoir esté advertie de la prinse de Therouane, et de la fachon com(m)ent. Les s(eigneu)rs de ce camp, aians veu et visité led(it) Therouane par dehors et par dedens, se sont trouvez ensemble au conseil, ou il leur a semblé qu'il seroit bon mestier que V(ost)re Ma(jes)té nous mandit incontinent son intention a l'endroit dud(it) Therouane, soit de la racoustrer ou de la desmolir du tout. Et quant a leur advis, il a semblé a la pluspart d'eulx, a correction de V(ost)re Ma(jes)té, (com(m)e nous entendons avoir aussi esté l'advis de feu mons(eigneu)r du Rœulx), que, pour le plus grand service de l'empereur et le bien de ses pays, on la debvroit desmolir pour plus(ieu)rs respectz, et entre autres ceulx qui s'ensuyvent.

En premier lieu, ilz ont consideré que la place est fort dominee de montaignes. Que estant deschiree com(m)e elle est, elle ne se sauroit racoustrer de longtemps et que avecq une bien grande despence, pour y avoir le tourion du Chap(it)re et la grande plattefourme du tout ruinez, hault et bas, et entre d'eux une bresse du sept ou huit cens piedz de long. Que la ville est desia bruslee. Qu'en la desmolissant, l'on oste aux en(n)emis toute occasion de la quereler ou remander cy apres, estant question de traiter quelque paix ou treves. Ce que l'on ne feroit si elle estoit entiere. Car vraysemblablement, ou ilz demandront de la ravoir en recompense des autres villes de Sa Ma(jes)té qu'ilz peuvent ja avoir en main ou, s'ilz ne la saviont avoir par ce bout, regarderiont de l'avoir tost ou tard, quoy qu'il leur coustast, veu mesmes que le terroir ou elle est situee les appartient. Et [fol. 204v] par ainsi l'on seroit a ch(ac)un jour en danger de retourner en la subgection premiere, par ou la victoire que Sa Ma(jes)té a eu a cest heure, et la despence qu'elle a supporté, seroit sans fruit. Joinct que pour faire guerre guerroyable, les villes de S(ain)t Omer et d'Aire servent autant a peu pres que ceste.

Remettantz neantmoins le tout co(m)m)e dessus au bon plaisir de V(ost)re Ma(jes)té. Supplians toutesfois d'en vider bien tost d'une sorte ou d'autre. Et si elle se delibere de la ruÿner, seroit besoing de faire venir gens de tous costelz, et de la desmolir de telle sorte, que les en(n)emis n'eussent plus d'occasion ny jalousie de la refaire, et leur semble en ce cas qu'il ne seroit que bon de publier par tout Flandre et Artois, que tous ceulx qui vouldront emporter pierres dud(it) Therouane, qu'ilz le peussent faire. Maiz le camp

ne pourroit bonnement partir d'icy que aucunes portes et bolluwardz ne fussent premierem(ent) mis par terre. Ce fait, l'esglise pourroit servir a y bouter quelques enseignes de pietons dedens pour soustenir les pion(n)iers. Et ap(re)z l'on pourroit aussi faire saulter lad(ite) esglise.

[...] Madame, ap(res) mes r(e)co(m)manda(ti)ons tres hu(m)bles a la bon(n)e gr(ac)e de V(ost)re Ma(jes)té, je prie au Creat(eur) don(n)er a icelle en s(an)té la sienne.

Du camp [devant Théroouanne], le xxr<sup>e</sup> de jung 1553.

de V(ost)re Ma(jes)té, tres h(um)ble et tres obeisant servit(eur),  
[signé] Ponce de Lalaing.

[*Au dos*] A la royne. Parti du camp le xxr<sup>e</sup> de jung 1553, a viii heures du soir.

## Annexe B

Lettre de nomination de Jean de Morbecque, capitaine d'Aire-sur-la-Lys, comme surintendant de la démolition de Théroouanne, par Bugnicourt et au nom de Marie de Hongrie, le 1<sup>er</sup> juillet 1553, AGR, Aud. 1662/3, fol. 228.

[Copie]

Comme pour donner ordre a toutes choses requises po(u)r le fait de la demolition de Therouenne et tout ce qui en despend, il soit besoing de commectre quelcung a la charge et superintendance generale de lad(i)t(e) demolition. Le s(eigneu)r de Bugnicourt, en ensuivant l'ordonnance expresse qu'il a receu de Sa Ma(jes)té a ce propos, apres en avoir eu l'advis des s(eigneu)rs et coronels de ce camp, a commis et commect p(ar) cestes au nom de Sa Ma(jes)té le s(eigneu)r de Morbecque, bailly et capitaine des ville et chasteau d'Aire, a lad(i)t(e) charge et superintendance, et pour ordonner tout ce qu'il trouvera estre de besoing a l'avancement dud(i)t ouvrage, tant aux capitaines, gens de guerre, ouvriers et pioniers q(ue) Sa Ma(jes)té y laisse, que aux officiers de Flandre, Artois et Lille. Ordonnant de p(ar) Sad(ic)t(e) Ma(jes)té bien expressement a tous capitaines et gens de guerre et autres qu'il appartiendra, de donner aud(i)t de Morbecque toute obeissance et assistance comme ilz feront aud(i)t s(eigneu)r de Bugnicourt propre au nom de Sa Ma(jes)té s'il y estoit en personne, lequel a promis aud(i)t s(eigneu)r de Morbecque de luy faire avoir ordonnan(ce) et auctorisation de Sad(i)t(e) Ma(jes)té conforme a ceste. Fait au camp de Therouenne, le p(re)mier jo(u)r de juillet 1553.

## Annexe C

Extraits des lettres missives de Jean de Morbecque concernant les travaux de démolition à Théroouanne (juillet-août 1553) ; brouillons ou minutes des lettres envoyées de Bruxelles par Marie de Hongrie à Morbecque ; originaux des réponses de Morbecque, AGR, Aud. 1663/4 m, fol. 186-202 (les soulignages et biffures sont authentiques).

I. Lettre du 4 juillet, Marie de Hongrie à Morbecque (minute, fol. 188).

Marie, par la grace de Dieu, royne douagiere de Hongrie et Boheme, regente, etc.

Tres chier et bien amé. Nous envoyons presentement l'ingénieur m(aistr)e Donaes [Donato de' Boni] vers vous pour veoir les rempars de la vylle de Théroouane, et donner son advys de la maniere par laquelle luy sembleroit l'on porroit faciliter la démolition de lad(it)e vylle, vous regnerant que le veuillez croire

com(m)e homme experime(n)té en tel affaire, et au surplus haster a extreme diligen(ce) l'ouvrage affin que lad(it)e démolition soit par tous moyens acceleree, comme affaire que tant emporta au bien de Sa M(ajes)té et de ses pays. Tres chiers et bien amé, N(ost)re S(eigneu)r soit garde de vous.

Esript a Bruxelles, le IIII<sup>e</sup> de juillet 1553.

[*En bas de la page*] Au s(eigneu)r de Morbeque, en adverten(ce) que l'on luy envoie m(aistr)e Donaes pour advyser moyen de faciliter la démolition de Théroane.

## II. Lettre du 15 juillet, Morbecque à Marie de Hongrie (original, fol. 190-191).

Madame, tant et sy humbleme(n)t que fayre puy, en la bonne grasse de V(ost)re Ma(jes)té me recom(m)ande.

Madame, ayant rechupt v(ost)re lettre et par ycelle entendu que V(ost)re Ma(jes)té me com(m)ande de vous advertir de taemps a aultre du debvoir que cheulx de Flandres et d'Arthois font pour le furnissement des pionniers accordés pour la démolition de Therouan(n)e, icelle présente servira pour informer v(ost)re ma(jes)té que il n'y ast eult aud(it) ouvrage pour le plus grand nombre que troys mil ouvriers, orres que les membres de Flandres et les sept chastellenies en faissent extremement leurs debvoirs, et desquels encoire ils se en desrobent journellement plus(ieu)rs, et est a croyre que se en pourront desrobber de lad(ite) démolition de plus en plus, ne soit que mess(ieu)rs des chastellenies ne faissent griefvement chastier ycheulx qui serront de retour dud(it) ouvrage a leurs maisons sans congiet et passeport ; lequel chastiment pourra donner terreur et grande crainte aulx aultres estans ychy présents, dont leurs ay bien voullu advertir par lettres pour ma descharge, car en défaute de che, le grand nombre de ycheulx restera en la fin bien petit. Les estats d'Arthois font toutte dilligence de fayre prests les deux mil pionniers accordés.

Quant est de la démolition de Théroanne, en avroye monstré le com(m)enchement mercredy dernier a maystre Donas [Donato de' Boni], ingénieur, lequel trouve lad(it) ouvrage fort avanchee, pour le peu de taemps et ouvriers que y avons emploiets. Nous avons trouvé moyen de creuser la muraille par desoubs la fondation, et estanchonner ycelle avecq pillers de chenne, et en appres y bouter le feu, de sorte que lors que lesd(its) pillers sont consumés, en tombe de lad(ite) muraille troys ou quatre cens pieds, avecq grande partye du rampart. Il me samble que, sy nous avions le nombre des huit mil pionniers que l'on ast accordé a V(ost)re Ma(jes)té, continuelleme(n)t employés a l'ouvrage, que ferions aud(it) Therouan(n)e de bien belles et grandes bresches. Les membres de Flandres ont envoyet quatorze mil florins pour le paiement desd(its) pionniers par aucuns comis. L'on ast trouvé en démollissant le rampart ou fut faicte la bresche plus(ieu)rs boulets desquels je en ay envoyet, par les chariots de l'amonition, quinze ou seize cens. Touchant les matériaux dud(it) Théroan(n)e, des le com(m)enchement de la démolition l'on ast consenty et accordé a tous subjets de l'empereur de en pover prendre et enmener tant qu'il en voudra, et ne est a estimer combien de chariots de ycheulx que l'on en e(n)mene par jour, et pour che que aucuns souldarts se estoient avanchiets de vouldoir composer aucuns de ycheulx chartons et aultres a la porte et en aultre lieu, fis fayre deffence que l'on ne eust a donner enpeschement ou retardement ausd(its) chartons ou chariots e(n)menans desd(its) matériaux, che que l'on ast observé et sy le fais observer journellement.

Madame, au surplus, il vous plaira moy com(m)ander vos tres nobles plaisirs que mettray paine a tousiours accomplir, Dieu en ayde, a qui supplie vous donner en santé heureuse vie.

De Therouan(n)e, che xv<sup>e</sup> jour de juillet 1553.

De V(ost)re Ma(jes)té, le tres humble et tres obeysa(n)t servit(eu)r,

[*signé*] Jehan de Morbeque.

## III. Lettre du 19 juillet, Marie de Hongrie à Morbecque (brouillon, fol. 192).

[*En marge*] A Morbeque, de Bruxelles, le xix<sup>e</sup> de juillet 1553.

Marie.

Tres chier et bien amé. Combien q(ue), p(ar) vos l(ett)res du xv de ce moys, nous advertissez des ocurences de la démolition de Therouane, sy désirons pour donner plus grande satisfaction a l'emp(ereu)r mo(n)s(eigneu)r, q(ue) dorresenava(nt) vous nous advertissez ch(ac)une sepmaine deux fois de l'adva(n)chement de lad(ite) démolition, et nous donner compte p(ar)ticulierem(en)t des poinctz q(ui) sensuyve(nt).

Sçavoir quels bollewers sont abbatus, a l'endroit de quel costel l'on démolyt le plus, et combien de pas de la muraille restent, ~~de comb~~ sy les r l'on gette les rempars dedens le fossé pour esgaller le fossé, et de quel costel, combien d'ouvriers arrivent de ceulx de Flan(dre) et d'Arthois, ~~et jusques a quel~~ et du payement d'iceulx, a fin que entendant p(ar)ticulièrement ce quy passe, nous puyssions don(n)er ordre a ce q(ue) seroit requys en cas qu'il y eust faulte ou nécessité d'aucune chose. A tant. [*Fin de la lettre*]

## IV. Lettre du 23 juillet, Morbecque à Marie de Hongrie (original, fol. 195-196).

Madame, tant et sy humblement que fayre puyz tousiours, en la bonne grasse de V(ost)re Ma(jes)té me recommande.

Madame, pour donner plus ample congnoissance a V(ost)re Ma(jes)té de la démolition de la ville de Therouan(n)e, ay faict mettre ycelle en figure et platteforme par Charles Haulteclocque, maystre maschon de la ville d'Ayre, en laquelle pourres entendre l'encom(m)enchement de la démollition, ensemble congnoystre que avons faict tomber dedens le fossé grande partye de la muraille, depuys la tour S(ain)t-Nicollas, que tenons de n(ost)re fort, jusques a la tour de Chapittre, avecque grande partie dud(it) rampart, et sy faisons y getter journellement le surplus dusd(it) rampart pour emplir et combler led(it) fossé. Lequel rampart estoit exescivement hault et de cent ou six<sup>xx</sup> [120] pieds de large par le bas. Depuys lad(ite) tour de Chapittre, tyrant vers la haulte platteforme, y avoit un long pan de muraille, auquel se y est faict la batterye, laquelle avecque les min(n)es avroient démolly grande partye de la muraille de ycelluy endroyt, et le restat avroit esté du tout abbatu par le avoir mis sur pillers. Et le rampart estant derriere ycelle muraille, poysant et [*fol. 195v*] fort large, avroit esté de telle sorte getté dedens le fossé, que l'on y commenche a y passer avecque les chariots en un lieu pour transporter des matériaux, et me samble que le mettrons en tel estat avec le taemps que l'on ne se en pourra servir de ycelluy. Quant est depuys la haulte platteforme jusques a ungue aultre petite platteforme que tenons en n(ost)re fort, la muraille est toutte estanchonnee et tombee en plus(ieu)rs lieux dedens le fossé, de sorte que espérons fayre sy bonne dilligence, qu'il y restera peu de muraille droicte de la ville abandonnee pour la fin de che p(rése)nt moys. Touchant le fort que tenons, nous y avons emploietz les pionniers ~~ventus~~ qui viennent journellement du pays d'Arthoys, pour desblaier la terre du pied de la muraille pour ycelle min(n)er soubz la fondation et estanchonner, affin de le fayre avanchier a démollir, en che qu'il nous serra possible, j'ay faict estimer aulx maystres machons combien il faudroit de tonniaux de grosse pouldre pour fayre saillir toutes les tours et aultres deffences, lesquels en demandent le nombre de cent tonniaux. [*fol. 196r*] Suppliant humbleme(n)t a V(ost)re Ma(jes)té vouloir ordonner de nous envoyer lesd(its) cent tonniaux le plus tost que fayre se pourra, affin de povoir fayre bonne proeue de leurs ouvraiges et besoingniet.

Madame, j'ay faict fayre monstre et reveues, le xx<sup>e</sup> et xxii<sup>e</sup> de juillet, de tous les pionniers flamengs, par les quatre com(m)is de Flandre, lesquels ne sont estéz trouvés pour le p(rése)nt en plus grand nombre que de deux mil huit cens ouvriers, com(m)e V(ost)re Ma(jes)té le pourra veoir par la certification de ycelluy

qui les ast payet que envoye a V(ost)re Ma(jes)té. Le paiement de ycheulx se conduit fort bien par ung nom(m)é Christian de Haze, com(m)is des quatre com(m)issaires de Flandre et a leurs contentement. Sy ast argent asses pour payer aultres qui debvroient ja estre venus, V(ost)re Ma(jes)té poeult entendre que sy avions la reste pour le furnissement des six mil pionniers, que achevrions la démollition a plus grande dilligence, com(m)e sçait et congnoit le Créateur a qui supplie, Madame, donner a V(ost)re Ma(jes)té en santé bonne longue et heureuse vie. De Therouan(n)ne, che xxiii<sup>e</sup> jour de juillet.

De V(ost)re Ma(jes)té, le tres humble et tres obeysant servite(u)r,  
[signé] Jehan de Morbecque.

[*En marge*]

Madame, depuys ma lettre escripte, Estienne le Jeune, l'ung des com(m)issaires ordonné par les estats d'Arthoys, m'ast aporté la certification des pionniers dud(it) Arthoys que envoye a V(ost)re Ma(jes)té.

[*Au dos*] A la reyne.

V. Lettre du 4 août, Morbecque à Marie de Hongrie (original, fol. 197-198).

Madame, tant et sy humblement que fayre puy, en la bonne grasse de v(ost)re ma(jes)té me recom-mande.

Madame, le premier jour d'aoust, les s(eigneu)rs de Bugnicourt et de Riez furent en cheste ville de Therouanne, qui, en attendant le soupper, firent entierement visitation du démollissement de che lieu, lequel ils trouvaient beaucoup avanchiet, et démolly a leurs grand contentement pour le peu de taemps et de pionniers que avons eult pour y emploier, de sorte que ils me promirent en advertir deubment V(ost)re Ma(jes)té, che que estime ils auront ja fait. Et depuys avons tousiours fait extreme dilligence de fayre bien emploier nosd(its) pionniers aud(it) ouvraige.

Madame, il plaira au surplus sçavoir a V(ost)re Ma(jes)té que le iii<sup>e</sup> dud(it) mois fut faicte bonne espreuve de la pouldre, qu'il vous avoit pleut nous envoyer, en ungne tour de che lieu nommee vulgai-rement la tour du Chappitre, laquelle, avecque seize tonniaux de grosse pouldre, est fort bien saillie et est tombee bien consommee. Les maistres machons estiment fayre saillir la porte de S(ain)t-Omer et les vausures de la tour de la Patroulle dimenche et lundy, [*fol. 197v*] duquel surres ne fauldray en advertir V(ost)re Ma(jes)té, qui sont entierement les deux derniers boulluarts a saillir de la ville abandonnee. J'ay escript aux quatre membres de Flandre que l'argent que ils avoient envoyet est fort diminué pour les payes que ung Christian de Haze, a che com(m)is, a fait journallement aux pionniers, leurs pryant qu'ils voeuillent donner ordre affin que ayons derechief et de brief argent, craindant que le retardement de ycelluy ne donnit mal contentement ausd(its) pionniers.

Madame, il plaira a V(ost)re Ma(jes)té moy commander vos nobles plaisirs que mettray paine a tou-siours acomplir, Dieu en ayde, a qui je pryé vous donner en santé bonne et longue vie. De Therouanne, che iii<sup>e</sup> jour d'aoust 1553.

De V(ost)re Ma(jes)té, le tres humble et tres obeysant serviteur,  
[signé] Jehan de Morbecque.

[*Au dos*] A la reyne.

[*Ajouté en marge par le secrétaire de Marie de Hongrie*] S(a) M(ajes)t(é) desire sçavoir les p(ar)ticularités co(m)bien q(ue) les re(m)pars soient desmolys et le fossé re(m)ply, et qu'il esc(ri)pve sur tout p(ar)t(i)culi(eremen)t com(m)e desia l'on l(u)y a esc(ri)pt p(ar) d(...)s foyz q(ue) deust faire.

VI. Lettre du 9 août, Marie de Hongrie à Morbecque (brouillon, fol. 199).

[*En marge*] De Bruxell(es), le ix<sup>e</sup> d'aoust 1553.

Marie.

Tres chier et bien amé. No(u)s r(e)sp(ondo)n(s) a vos l(ett)res du III<sup>e</sup> de ce mois. Nous trouvons bon ce q(ue) nous escripvez p(ar) icelles touchant de démolition de la tour vulgairem(ent) appelee la tour de Chap(it)re a Therouanne. Toutteffois, sy desirons nous savoir les p(ar)ticularités de la demol(i)t(i)o)n dud(it) Therouanne, et de combien les rempars sont ja abbatu et les fossés remply. Et sur tout q(ue) nous escripvez de jo(ur) a aut(re) bien p(ar)ticultier(ement) ce q(ue) passera ~~quant~~ de lad(i)t(e) demol(i)t(i)o)n conforme a ce q(ue) nous vous avons ja escript a d(...) ses foyz p(ar) autres nos l(ett)res. Tres che(r), e(tc).

Au s(eigneu)r de Morbecq(ue).

VII. Lettre du 14 août, Morbecque à Emmanuel-Philibert de Savoie (original, fol. 201-202, daté par erreur du 18 août 1553)

[*Au dos*] A monseigneur, Mons(eign)eur le prince, cappitaine general de l'armee de l'empereur.

Mons(eign)eur, voyant que il y avoit grand commenchement de démollition en la ville de Therouen(n)e, tant de la muraille que du rampart jectez aux fossés pour les remplir, avroye, par l'advis des cappitaines estans en che lieu, fait creuser toutte la muraille de n(ost)re fort et mettre sur pillers de bois pour icelle faire tomber en ungne nuict lors que en voudrions partir. Toutteffois, a raison que lad(ite) muraille ast estee asses bonne espace sur lesd(its) pillers et deffutee de son appuy et souteneme(n)t de terre, nous avroit prévenue et de tielle sorte avanchiet les pillers es fossés, que la muraille avecq le rampart avroit suyvy fort bien en trois endroix esd(its) fossés, nous aiant fait trois grandes et dangereuses bresches, che jourd'huy tresieme jo(u)r d'aust, contenantes deux cens quatre vingt pas de longueur, lesquelles ont affoybli le fort et rendu de plus grande et difficile garde. Par quoy les capp(itai)nes estans icy p(rése)nts, appres avoir recongnut lesd(ites) bresches, ont trouvé bon et raisonnable, pour le service de l'empereur et n(ost)re descharge, que je en eussis advertir a dilligence, a quoy n'ay voulu faillir, v(ost)re alteize, suppliant bien humbleme(n)t que il plaise a icelle de envoyer incontine(n)t jentilhom(m)e ou aultre en che congnoissant, pour nous com(m)ander et ordonner de v(ost)re part che que il trouvera presenteme(n)t en che lieu le plus raysonnable pour lad(ite) démollition, a cause que il poeult sambler a aulcuns estre le plus expédient de mettre le feu au surplus de la muraille restante, et pouldres aux ~~trois~~ tours apprestees pour faire saillir, et aux aultres de garder encoire quelque jours n(ost)re trencis pour démollir lad(ite) ville a plus grand contenteme(n)t. Nous avons eult advertence de Sainct Omer et de Bourbourk que les Francois se font fort en la ville d'Ardre et pays de Boullegnois. Mesmeme(n)t, que il ont fait apprester quelques doublez fauconniaulx sur le marché d'Ardre, qui fait coniecturer que se est pour faire ungne bonne course vers Flandres, ou pour faire emprinse de brief sur ceste ville. Par quoy, s'il estoit ainsy, et que ils y vousissent faire ung grand effort, v(ost)re alteize poeult considérer que les six en-

seignes mal complètes que y avons, ne pourroie(n)t bonneme(n)t fournir a l'entiere garde des trois grandes bresches et du long trencis. Mesmeme(n)t, qu'il serroit requis et convenable nous envoyer a dilligence aultres t[r]oix ou quatre bonnes enseignes pour les emploier es lieux que congnoistrions la necessitent le requerre, suppliant a v(ost)re alteize ne voulloir estimer que demandons les quatre enseignes de gens de pieds pour la poeur ou crainte q(ue) avons de nos personnes, ains seulleme(n)t po(u)r le service de l'empereur et n(ost)re descharge.

Monseigneur, il vous plaira moy com(m)ander vos tres nobles plaisirs que mettray paine a tousiours accomplir, Dieu en ayde, a quy je prie vous donner en sancté bonne vie, apres m'avoir recom(m)andé tres humbleme(n)t en v(ost)re bonne grace. De Therouenne, che XIII<sup>e</sup> jour d'aoust.

De v(ost)re alteize, le tres hu(m)ble et tres obeysant serviteur,  
[signé] Jehan de Morbecque.

VIII. Lettre du 15 août, Emmanuel-Philibert de Savoie à Morbecque (copie, fol. 200).

Copie.

Mons(eigneu)r de Morbeque, j'ay veu ce que m'avez hier escript touchant l'estat en quoy se retreuve la démolition de la ville de Therouanne, et mesmes que ny estes seurement pour les bresses survenues en v(ost)res fort.

Sur quoy, ne vous sçauroye que respondre seullem(ent), puis que lad(ite) démolition est tant avancée com(m)e escripvez, et que estant sur le lieu, povez autant ou mieulx juger de ce que reste a faire pour la pardémolicion d'icelle ville et que celluy quy pourroye envoyer, me semble que pourrez faire mettre le feu au surplus de la muraille restante, et pouldre aux tours apprestees pour les faire saillir. Et sembl(abl)ement, faire tomber ou brusler le comble de l'église cathédrale. Et apres, vous retirer d'illecq et repartir vos gens es villes d'Aire et S(ain)t Omer et la entour, ou il vous semblera necessairem(ent) convenir, pour la garde desd(ites) villes et empescher les entreprises des ennemys. Toutteffois, com(m)e vraysemblablem(ent) le roy de France se renforcera de gens de guerre autant qu'il sera possible pour nous p(rese)nter la bataille com(m)il se vante, estans certirrez a la verité que ceulx qui sont p(rese)ntement a Ardre ou Bouloingne se retirent vers leur camp. Je seroye bien d'intencion de faire aussi joindre a nos forces les gens de guerre de v(ost)re charge, mais ne partez desd(ites) villes jusques a ce que soyez assureé que les ennemys n'auront aucunes d'inprinses sur main sur le quartier de Westflandres. Et quant vouldrez partir pour vous venir joindre avec nous, m'advertissez incontinent du chemin que prenez et de jour a autre me p(ar)ticipez des adverten(ces) que pourrez avoir desd(its) ennemys et faictes toutes debvoir et diligen(ce) pour les entendre. Et sur ce, mons(eigneu)r de Morbeque, me recommandant de bon ceur a vous, je prie N(ost)re S(eigneu)r vous avoir en garde. Escrip au camp lès Lucheulx, le xv<sup>e</sup> d'aoust 1553.

### **Post-scriptum**

Il a été suggéré dans cet article que le dessin de la British Library montrant une ville française non identifiée, dévastée à la suite d'un siège, représente peut-être Théroouanne après le siège de 1553 (voir pp. 92-93, fig. 15). Plus récemment, la ville en question a été identifiée : il s'agit de Boulogne après le siège par l'armée anglaise en 1544 (voir : *Henry VIII : Man and Monarch*, Londres, British Library, 2009, p. 238).